Droits d'utilisation du progiciel SAP

Table des matières

PRÉAMBULE 4

1. PRINCIPES DE CONCESSION DE LICENCE/RÈGLES D'UTILISATION 4

2. MÉTRIQUES 7

3. CONDITIONS/RÈGLES D'UTILISATION SPÉCIFIQUES AUX PACKAGES 8

Annexe 1 - Progiciels SBOP et SBOP historique 10

Annexe 2 - Métriques d'Utilisateur Nommé et Métriques de package 14

Métriques utilisées avec les Utilisateurs Nommés 14

Métriques principalement utilisées avec les Enterprise Extensions 20

Métriques principalement utilisées avec les portefeuilles sectoriels et spécialisés 20

Métriques principalement utilisées avec SAP NetWeaver 29

Métriques principalement utilisées avec SAP HANA 30

Métriques principalement utilisées avec les produits supplémentaires généraux 30

Métriques principalement utilisées avec des produits supplémentaires tiers 32

Métriques principalement utilisées avec les solutions Business Intelligence (BI), les solutions de gestion de l'information d'entreprise (EIM) et les répertoires d'adresses 33

Métriques principalement utilisées avec les solutions Governance, Risk, and Compliance (GRC) et les Produits de pilotage des performances d'entreprise 34

Métriques principalement utilisées avec les solutions SAP BusinessObjects pour PME/PMI 34

Métriques principalement utilisées avec les produits Sybase 35

Annexe 3 - Restrictions de Package 36

1. SAP Business Suite and Enterprise Foundation 36

1.1 SAP Business Suite 36

1.2 Enterprise Foundation. 36

1.3 SAP Human Capital Management. 36

1.4 Packages d'extension de certains Progiciels SAP 36

2. Enterprise Extensions 36

2.1 SAP Payroll Processing. 36

2.2 BSI U.S. Payroll Tax Processing. 36

2.3 SAP Treasury and Risk Management and SAP Treasury and Risk Management, Public Sector. 36

2.4 SAP Environment, Health and Safety (EHS) Management; SAP EHS Management, hygiène et sécurité; SAP EHS Management, conformité environnementale; SAP EHS Management, sécurité des produits; SAP EHS Management, produit et conformité REACH. 36

2.5 SAP Environment, Health and Safety (EHS) Management; SAP EHS Management, hygiène et sécurité. 36

2.6 SAP Incentive and Commission Management. 36
2.7 SAP Credit Management, SAP Biller Direct, SAP Collections Management et SAP Dispute Management. 37
3. Portefeuille spécialisé. 37
3.1 SAP Upstream Contracts Management for Oil & Gas. 37
3.2 SAP Secondary Distribution for Oil & Gas. 37
3.3 SAP Military Data Exchange. 37
3.4 SAP Customer Financial Information Management for Insurance. 37
3.5 SAP Social Services Management for Public Sector and SAP Constituent Services for Public Sector. 37
3.6 SAP Tax and Revenue Management for Public Sector. 37
3.7 SAP Electronic Toll Collection for Public Sector, SAP ERP Billing. 37
3.8 SAP Distribution Monitoring for Postal. 37
3.9 SAP Convergent Charging for post-paid Telecommunications; SAP Convergent Charging for pre-paid Telecommunications; SAP Charging and Billing for High Tech; SAP Convergent Charging, version for Toll Collection; SAP Billing for TC; SAP Charging and Billing for Banking; SAP Convergent Charging for TC. 37
3.10 SAP E-Care Social Connect. 37
3.11 SAP E-Care Data Connect. 37
4. SAP NetWeaver 37
4.1 SAP NetWeaver Process Integration (PI). 38
4.2 Adaptateurs SAP NetWeaver Process Integration (PI). 38
4.3 SAP NetWeaver OpenHub. 38
4.4 Kit d'applications de planification. 38
4.5 SAP NetWeaver BeXBroadcaster. 38
4.6 SAP NetWeaver Business Warehouse Accelerator. 38
4.7 SAP NetWeaver Enterprise Search. 38
4.8 SAP NetWeaver Master Data Management. 38
4.9 SAP NetWeaver Master Data Management, produit et autres données. 38
4.10 SAP Enterprise Master Data Management. 38
4.11 SAP Enterprise Master Data Management 38
4.12 SAP NetWeaver Identity Management for employees et SAP NetWeaver Identity Management for non-employees. 39
4.13 SAP NetWeaver Foundation for Third Party Applications. 39
4.14 SAP NetWeaver Portal, enterprise workspaces. 39
4.15 Duet Enterprise. 39
4.16 SAP NetWeaver Gateway (licence incorporée). 39
4.17 SAP NetWeaver Process Orchestration. 39
4.18 Utilisateur interne de SAP NetWeaver Single Sign-On et utilisateur externe de SAP NetWeaver Single Sign-On. 39

4.19 SAP NetWeaver Landscape Virtualization Management, enterprise edition. 39
5. SAP BusinessObjects 40
5.1 SAP BusinessObjects (modèle de licence BA&T) 40
6. SAP Crystal 43
6.1 Droits d'utilisation pour tous les produits SAP Crystal 43
6.2 Moteur d'exécution SAP Crystal Reports 44
6.3 SAP Crystal Dashboard Design, édition spécialisée. 45
6.4 SAP Crystal Dashboard Design, édition personnelle..... 45
6.5 SAP Crystal Presentation Design 46
6.6 SAP Crystal Server 46
6.7 Xcelsius Engage Server 46
7. Produits supplémentaires..... 46
7.1 Répertoires d'adresses..... 46
7.2 Bases de données 47
7.3 SAP Test Acceleration and Optimization. 47
7.4 Produits tiers..... 47
8. Produits du portefeuille SYBASE..... 50
8.1 Conditions spécifiques/Règles d'utilisation du produit SYBASE 50
8.2 Restrictions des packages pour les produits Sybase. 50
9. SAP HANA..... 53
9.1 Définitions. 53
9.2 Si SAP HANA n'est pas limité à une Utilisation autonome par contrat. 53
9.3. Si le Progiciel SAP HANA est limité à une Utilisation autonome par contrat. 54
9.4 SAP HANA DB Edition for SAP NetWeaver BW (“HANA DB pour BW”). 54
10. Focused Business Solutions..... 54
11. Portefeuille sectoriel 55
11.1 SAP Visual Enterprise. 55
Annexe 4 - Clause de transparence relative aux bases de données tierces 56
Annexe 5 - Clause de transparence relative aux Répertoires d'adresses 65
Annexe 6 – Progiciel SAP Business One..... 80

PRÉAMBULE

Les conditions stipulées dans le présent document Droits d'utilisation du Progiciel SAP (ci-après "Conditions d'utilisation") s'appliquent à tout Package et Utilisateur Nommé (tels que définis à la Section 1.1.1 des présentes) dont un droit d'Utilisation a été concédé au titre du Contrat (en ce compris les commandes passées directement auprès de SAP ou par l'intermédiaire d'un revendeur autorisé, d'un distributeur, d'un équipementier ("OEM") ou d'un autre partenaire SAP autorisé) faisant référence aux présentes Conditions d'Utilisation (y compris, mais de façon non limitative, aux références aux "Droits d'utilisation du produit" ou conventions d'affectation des noms similaires). Sauf dispositions contraires énoncées aux présentes, chaque condition en majuscules apparaissant dans les présentes a la signification qui lui est donnée dans les Conditions Générales.

1. PRINCIPES DE CONCESSION DE LICENCE/RÈGLES D'UTILISATION

1.1 Définitions

1.1.1 Telles qu'utilisées dans les présentes Conditions d'Utilisation: 1) chaque Progiciel et/ou Progiciel tiers (tels que définis dans les Conditions Générales) dont un droit d'Utilisation a été concédé au titre du Contrat faisant référence aux présentes Conditions d'Utilisation peut être désigné sous le terme "Progiciel" (lorsqu'il est fait référence au Progiciel uniquement) ou "Progiciel tiers" (lorsqu'il est fait référence au Progiciel tiers uniquement) ou "Package" (lorsqu'il est fait référence à la fois au Progiciel et au Progiciel tiers); 2) "Utilisateur Nommé" désigne toute personne autorisée par le Client à Utiliser (dans le respect des conditions du Contrat) un Package, y compris, de façon non limitative les employés de ses Sociétés affiliées ou de ses Partenaires d'affaires; 3) "Licence d'Utilisateur Nommé" désigne la Métrique et le Niveau de licence applicables à chaque Utilisateur Nommé; 4) "Licence de Package" désigne la Métrique et le Niveau de licence applicables à chaque Package; 5) "Métrique" désigne a) dans le contexte d'un Utilisateur Nommé, le type et la catégorie d'Utilisateur individuel Nommé (et la définition de l'Utilisateur Nommé correspondante établie pour les droits d'Utilisation de l'Utilisateur Nommé spécifié) comme décrits ci-après à la Section 2.1 du présent document -et- b) dans le contexte d'un Package, la métrique commerciale individuelle correspondant à chaque Package comme ci-après décrit à la Section 2.2 du présent document; 6) "Niveau de licence" désigne a) dans le contexte d'un Utilisateur Nommé, le niveau de métriques pour chaque type et catégorie d'Utilisateur individuel Nommé dont un droit d'Utilisation est concédé -et- b) dans le contexte d'un Package, le niveau de métriques pour chaque Package individuel dont un droit d'Utilisation est concédé; et 7) "Formulaire de commande" désigne le document de commande destiné aux Packages et Utilisateurs Nommés dans le cadre du présent Contrat, y compris les documents des commandes passées directement auprès de SAP ou par le biais d'un revendeur autorisé, d'un distributeur, d'un OEM ou de tout autre partenaire autorisé de SAP.

1.2 Principes/Règles d'utilisation des licences standard

1.2.1 *Licence d'Utilisateur Nommé et Licence de package requises*. Sauf dispositions contraires stipulées dans les Sections 1.3.2 et 3 du présent document, conformément aux conditions d'application des Licences d'Utilisateurs Nommés, 1) l'utilisation d'un quelconque Package requiert à la fois une Licence d'Utilisateur Nommé et une Licence de package; 2) le Client doit détenir une Licence d'Utilisateur Nommé pour toute personne accédant à un Package quel qu'il soit, et la Licence d'Utilisateur Nommé doit définir dans quelles mesures la personne spécifiée peut utiliser le Package; l'utilisation du Package étant dans tous les cas soumise à la Licence de Package et aux conditions du Contrat.

1.2.2 *Règles supplémentaires des Utilisateurs Nommés destinées aux Progiciels SBOP et SBOP historique non concédés sous licence pour une Utilisation autonome*. "SBOP" et "SBOP historique" désignent tout Progiciel identifié respectivement en tant que SBOP ou SBOP historique à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'utilisation. Sauf dispositions contraires énoncées dans le présent document, toutes les références à "SBOP" seront réputées inclure tout Progiciel concédé sous licence identifié au titre d'un Formulaire de commande quel qu'il soit comme "SBOP historique"; toutefois, les références à "SBOP historique" désignent uniquement un Progiciel concédé sous licence spécifiquement identifié en tant que "SBOP historique" à l'Annexe 1. Tout Progiciel SBOP concédé sous licence peut uniquement être utilisé par des individus détenant une licence d'Utilisateur de type Developer, Expert, Business Analytics Professional ou BI Limited, ladite Utilisation devant être conforme au type d'Utilisateur Nommé respectif de chaque individu (et soumise au(x) Niveau(x) de licence applicable(s) pour ledit Progiciel). Tout Progiciel SBOP historique concédé sous licence peut uniquement être utilisé par des individus détenant une licence Utilisateur de type Developer, Expert, Business Analytics Professional, BI Limited ou Business Information, ladite Utilisation devant être conforme au type d'Utilisateur Nommé respectif de chaque individu (et soumise au(x) Niveau(x) de licence applicable(s) pour ledit Progiciel).

1.2.3 *Moteur d'exécution*. Le ou les Package(s) concédés sous licence peuvent employer des fonctionnalités limitées d'autres Packages, y compris, mais de façon non limitative, celles de SAP NetWeaver Foundation, pour lesquelles le client ne détient pas de licence ("Moteur d'exécution"). Jusqu'à ce que le Client ait expressément acquis la licence pour le Moteur d'exécution, l'utilisation dudit Moteur d'exécution du Client est limité en accès par et via le ou les Packages sous licence, de même que toutes les modifications autorisées dans celui-ci à la seule fin d'activer les performances du ou des Packages concédés sous licence. Si le Client utilise un Package pour générer et/ou exploiter une application personnalisée tierce ou développée, des licences supplémentaires sont susceptibles d'être requises.

1.2.4 *Versions nationales/linguistiques et restrictions de disponibilité*. Il n'existe aucune version nationale/linguistique spécifique en vigueur concédée sous licence par le client de SAP sauf mention contraire spécialement stipulée dans un Formulaire de commande. Les Packages peuvent être soumis à des restrictions de disponibilité. Des informations relatives à ces restrictions, y compris la disponibilité nationale, les langues, systèmes d'exploitation et bases de données pris en charge peuvent être fournies via la PAM (Product Availability Matrix) publiée à l'adresse www.service.sap.com/pam ou incluse dans la documentation.

1.3. **Principes de licence exceptionnels/Règles d'utilisation des scénarios de licence spéciaux**

1.3.1 La présente Section 1.3 définit les principes de licence exceptionnels/les règles d'utilisation prévus pour les scénarios de licence spéciaux ("Scénarios de licence spéciaux"), et, dans la mesure où lesdits principes de licence exceptionnels/règles d'utilisation de tout scénario de licence spécial identifiés dans la Section 1.3 contredisent les principes de licence/règles d'utilisation standard mentionnés dans le présent Contrat et la Section 1.2, les conditions de la Section 1.3 doivent alors contrôler toutes les conditions contradictoires dans la Section 1.2 du présent document.

1.3.2 *Utilisation autonome*. Un Progiciel est concédé sous licence uniquement pour une Utilisation autonome si identifiée de la sorte dans le Formulaire de commande en vigueur. Le Progiciel SBOP concédé sous licence par un revendeur, un distributeur ou toute autre tierce partie peut uniquement être Utilisé pour une Utilisation autonome, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par SAP et mentionné par écrit dans le Formulaire de commande applicable. "Utilisation autonome" signifie que le Progiciel (et tout Progiciel tiers correspondant) peut ne pas être utilisé pour accéder, directement ou indirectement, et de quelque manière que ce soit, à tout autre Progiciel et/ou Progiciel tiers concédé sous licence par SAP, ou par un revendeur, un distributeur, un OEM ou autre partenaire de SAP autorisé. Cependant, un progiciel concédé sous licence pour une Utilisation autonome peut être utilisé avec un autre Progiciel (et tout autre Progiciel tiers correspondant) lui-même concédé sous licence pour une Utilisation autonome.

En règle générale, l'utilisation du Progiciel concédé sous licence pour une Utilisation autonome ne requiert aucune Licence d'Utilisateur Nommé en sus de la Licence de package réservée au Progiciel respectif lui-même. Pour que le doute soit exclu, tout Progiciel SBOP et/ou Sybase concédé sous licence par une entité Business Objects ou une entité Sybase avant son intégration légale à une entité SAP successive, est considéré comme concédé sous licence pour une Utilisation autonome uniquement.

1.3.2.1 *Utilisation autonome des Progiciels SBOP et SBOP hérité*. L'Utilisation des Progiciels SBOP et SBOP hérité dont un droit d'Utilisation a été concédé pour une Utilisation autonome nécessite une Licence d'Utilisateur Nommé en sus de la Licence de Package réservée au Progiciel SBOP ou SBOP hérité respectivement. Les seuls types d'Utilisateurs Nommés autorisés à utiliser le Progiciel SBOP dont une licence a été concédée pour une Utilisation autonome sont les Utilisateurs de type SAP Application Standalone Business Analytics Professional ou SAP Application Standalone BI Business Analyst Limited, ladite Utilisation étant conforme au type d'Utilisateur Nommé respectif de chaque individu (et soumise au(x) Niveau(x) de licence applicable(s) pour ledit Progiciel). Les seuls types d'Utilisateurs Nommés autorisés à utiliser le Progiciel SBOP hérité dont une licence a été concédée pour une Utilisation autonome sont les Utilisateurs de type SAP Application Standalone Business Analytics Professional, SAP Application Standalone BI Limited ou SAP Application Business Information Viewer, ladite Utilisation étant conforme au type d'Utilisateur Nommé respectif de chaque individu (et soumise au(x) Niveau(x) de licence applicable(s) pour ledit Progiciel).

1.3.3 *Licence limitée*. Si vous avez acquis auprès d'un tiers le Progiciel accompagné d'un produit tiers ou s'il vous a été fourni en combinaison ou pour utilisation avec un produit tiers (une "Application OEM"), cela signifie que vous disposez d'une Licence limitée. Vous n'êtes autorisé à utiliser chaque copie sous licence du Progiciel qu'en conjonction avec l'Application OEM avec laquelle il vous a été fourni. Le fait d'accéder à des données n'ayant pas été spécifiquement créées ou utilisées par l'Application OEM constitue une violation de la présente licence. Si l'Application OEM requiert l'utilisation d'un Data Mart ou d'un entrepôt de données, le Progiciel peut être utilisé avec ce Data Mart ou cet entrepôt de données uniquement pour l'accès aux données créées ou traitées par l'Application OEM. Les Licences limitées ne peuvent pas être associées à des licences illimitées au sein d'un même Déploiement.

1.3.4 *Licence d'abonnement*. Sauf accord écrit entre les parties, si le Progiciel est concédé sous la forme d'une Licence d'abonnement, le Client dispose d'une licence non exclusive et non transférable l'autorisant à utiliser le Progiciel pendant une période de douze mois renouvelable annuellement, au prix préalablement établi par le Concédant de licence ou selon les termes convenus d'un commun accord entre les parties par écrit.

1.3.5 *Licence de développement*. Sauf accord écrit entre les parties, si le Client dispose d'une Licence de développement, ce dernier est autorisé à utiliser le nombre et le type de licences acquises uniquement dans le but de développer ou de tester lesdits Développements. Une Licence de développement ne peut pas être utilisée ou transférée dans un environnement de production.

1.3.6 *Licence de mise à jour*. Sauf accord écrit entre les parties, si vous recevez le Progiciel dans le cadre d'une mise à jour d'un ancien produit concédé sous licence, votre utilisation dudit Progiciel est limitée au nombre cumulé des licences que vous avez acquises pour l'ancien produit. Si vous choisissez d'utiliser le Progiciel et l'ancien produit simultanément, le nombre cumulé des licences utilisées pour accéder au Progiciel et à l'ancien produit ne doit pas dépasser le nombre cumulé des licences acquises pour l'ancien produit.

1.3.7 *Licence promotionnelle*. Sauf accord écrit entre les parties, si vous avez reçu le Progiciel dans le cadre d'une offre spéciale ou promotionnelle (une "Licence promotionnelle"), vous ne pouvez utiliser la Licence promotionnelle qu'avec un nouveau Déploiement. En effet, les Licences promotionnelles ne peuvent pas être ajoutées à un Déploiement ou à un Projet existants, ni utilisées pour ceux-ci.

1.3.8 *Licence d'évaluation/de revente interdite*.Sauf accord écrit entre les parties, une Licence d'évaluation ne peut être utilisée que pour le nombre et le type de licences spécifiés, et ce pendant la période stipulée sur l'emballage du Progiciel ou dans les documents relatifs à la commande ou à l'envoi dudit Progiciel. Au terme de la période indiquée, le Progiciel associé à une Licence d'évaluation ou en revente interdite ne fonctionnera plus, sauf si le Client a obtenu les clés de licence permanentes correspondantes. Si les documents relatifs à la commande ou à l'envoi spécifient un projet particulier, le Progiciel doit être

utilisé uniquement dans le cadre dudit projet. Une Licence d'évaluation ne peut servir qu'à des fins d'évaluation et ne peut pas être utilisée à des fins de production. Nonobstant toute autre stipulation du présent Contrat, le Progiciel fourni sous la forme d'une Licence d'évaluation ou de revente interdite est fourni "EN L'ÉTAT" sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Une Licence d'évaluation ou de revente interdite peut être résiliée par SAP à tout moment, par notification écrite.

1.3.9 *Progiciel SAP Business One*. Les termes et conditions supplémentaires liées à la concession sous licence du progiciel SAP Business One, y compris les restrictions applicables au niveau des métriques et des packages, sont indiqués dans l'Annexe 6. L'utilisation de produits de base de données tierce avec SAP Business One peut faire l'objet de termes et conditions supplémentaires exigés par les fournisseurs de SAP. Lesdits termes et conditions supplémentaires sont spécifiés dans l'Annexe 4, "Clause de transparence des bases de données tierces."

2. MÉTRIQUES

2.1 Principes et métriques d'Utilisateurs Nommés

2.1.1 Principes d'Utilisateurs Nommés. Sauf dispositions contraires incluses dans les Sections 1.3.2 et 3 du présent document concernant les conditions d'application des Licences d'Utilisateurs Nommés, seuls les Utilisateurs Nommés autorisés peuvent Utiliser un Package, sous réserve que ladite Utilisation soit conforme à la "Licence d'Utilisateur Nommé" et à la "Licence de Package", ainsi qu'aux conditions du présent Contrat. Le nombre total d'utilisateurs de type SAP Application Limited Professional User sous licence ne doit en aucun cas être supérieur à la somme des utilisateurs de types SAP Application Professional User et SAP Application Business Expert User détenant une licence. Le transfert d'une Licence d'Utilisateur Nommé d'une personne à une autre n'est autorisé que si la personne à laquelle la Licence d'Utilisateur Nommé est affectée (i) est en congé, (ii) est en arrêt maladie, (iii) a résilié son contrat, (iv) est mutée à de nouvelles fonctions professionnelles ne nécessitant plus l'Utilisation d'un quelconque Package ou (v) se trouve dans une autre situation acceptée par SAP.

2.1.2 Remarque importante à l'attention des Clients dont les contrats datent de 2006 ou d'une année antérieure. Lesdits Clients peuvent avoir souscrit aux anciens types d'utilisateurs suivants: mySAP.com Users, SAP Business Suite Users, SAP ERP Users ou Individual SAP solutions Users.

Les Clients ayant déjà acquis sous licence un ou plusieurs des types d'utilisateur ci-dessus sont autorisés à acquérir sous licence des utilisateurs supplémentaires pour les mêmes types d'utilisateur. Lesdits Clients ne sont pas autorisés à acquérir sous licence des utilisateurs de type SAP Application User dans le cadre de leur contrat de licence existant. Les Clients dont les contrats datent de 2006 ou d'une année ultérieure et contiennent des utilisateurs de type SAP Application User ne sont autorisés à acquérir sous licence aucun des types d'utilisateur susmentionnés.

2.1.3 Métrique d'Utilisateur Nommé: catégories, types et définitions correspondantes

Les métriques d'Utilisateur Nommé, notamment les catégories, types et définitions correspondantes, sont mentionnées dans l'Annexe 2 et référencées ci-dessous.

2.2 Métriques et principes de Packages

2.2.1 *Principes de Packages.* Tous les Packages sont concédés sous licence selon la métrique applicable, et l'utilisation d'un Package ne doit aucunement dépasser le Niveau de licence pour lequel le Package est concédé sous licence.

2.2.2 Métriques de Packages: types et définitions correspondantes.

Les métriques de Packages, notamment les types et définitions correspondantes, sont mentionnées dans l'Annexe 2 et référencées ci-dessous.

3. CONDITIONS/RÈGLES D'UTILISATION SPÉCIFIQUES AUX PACKAGES

3.1 **Licences de Packages.** Une Licence de package pour un Package quelconque référencé dans l'Annexe 3 doit inclure les conditions/règles d'utilisation spécifiques applicables audit Package, et y être soumise, telles que décrites dans l'Annexe 3 et référencées ci-dessous.

3.2 **Conditions d'application.** La présente Section 3.2 s'applique à tout Package (y compris, mais de façon non limitative, aux bases de données) concédé sous licence conformément à un Formulaire de commande et identifié en tant que Progiciel tiers (notamment les bases de données) dans ledit Formulaire de commande (comme utilisé dans le présent document, "Progiciel tiers") et contrôle tout conflit qui pourrait apparaître dans le cadre du Contrat. Tout Progiciel tiers ne peut être utilisé qu'en association avec le Package spécifique prévu par SAP avec lequel SAP fourni le Progiciel tiers et ne peut pas être utilisé avec un autre Package ou de façon individuelle. Sauf dispositions contraires à la Section 3 des Conditions d'utilisation, toute utilisation des Progiciels tiers (qu'elle soit productive ou non productive) ne correspond pas au Niveau de licence pour toute métrique applicable.

3.2.1 *Exceptions des Conditions Générales applicables aux Progiciels tiers.*

3.2.1.1 La Section 6.3 (Modification/Add-on) des Conditions générales ne s'applique pas à un quelconque Progiciel tiers. Le Client ne doit pas apporter de modification ou d'Add-ons aux packages progiciels tiers, ou d'une autre manière modifier un package progiciel tiers sauf autorisation écrite expresse de SAP.

3.2.1.2 *Limitation de responsabilité*. NONOBSTANT TOUTE INDICATION CONTRAIRE STIPULÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, À L'ÉGARD DES RÉCLAMATIONS ET DOMMAGES-INTÉRÊTS DE TOUTES NATURES ET DE TOUS TYPES DÉCOULANT DE OU LIÉS AU PROGICIEL TIERS CONCÉDÉ SOUS LICENCE CONFORMÉMENT À UN FORMULAIRE DE COMMANDE FAISANT RÉFÉRENCE AUXDITES CONDITIONS D'UTILISATION, SAP OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES L'UN ENVERS L'AUTRE OU ENVERS TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ POUR UN MONTANT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS SUPÉRIEUR AUX REDEVANCES DE LICENCE PAYÉES POUR LE PROGICIEL TIERS CAUSANT LESDITS DOMMAGES, NI POUR QUELQUE MONTANT QUE CE SOIT DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, DE LA PERTE DE CLIENTÈLE OU DE PROFITS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX, D'UNE INTERRUPTION DU TRAVAIL, DE LA PERTE DE DONNÉES, DE LA DÉFAILLANCE OU DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT D'UN ORDINATEUR OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES.

3.3 **Bases de données tierces**

3.3.1. Si une base de données d'exécution est concédée sous licence et que le Formulaire de commande n'exclut pas les Packages dont un droit d'Utilisation a été concédé au titre du présent Contrat et issus de ladite licence de base de données d'exécution, les conditions suivantes régiront alors l'Utilisation de la présente base de données d'exécution du Client:

3.3.1.1. Le Client est autorisé à Utiliser la base de données d'exécution concédée sous licence conformément à un Formulaire de commande faisant référence auxdites Conditions d'utilisation en association avec son utilisation des Packages concédés sous licence en vertu dudit Formulaire de commande. Si le Client utilise la base de données d'exécution concédée sous licence d'une autre manière que celle spécifiée dans le présent paragraphe, une licence d'utilisation complète, comprenant des outils de programmation, doit être concédée sous licence directement par un fournisseur autorisé.

3.3.2 Si une base de données d'exécution est concédée sous licence et que le Formulaire de commande exclut certains Progiciels concédés sous licence en vertu du présent Contrat de ladite licence de base de données d'exécution ("Composants exclus"), les conditions suivantes régiront alors l'utilisation de la présente base de données d'exécution du Client:

3.3.2.1 Le Client est autorisé à Utiliser la base de données d'exécution concédée sous licence conformément à un Formulaire de commande faisant référence auxdites Conditions d'utilisation en association avec son utilisation des Packages concédés sous licence, en vertu dudit Formulaire de commande, qui ne sont pas des Composants exclus. Si le Client utilise la base de données d'exécution concédée sous licence d'une autre manière que celle spécifiée dans le présent paragraphe, une licence d'utilisation complète, comprenant des outils de programmation, doit être concédée sous licence directement par un fournisseur autorisé.

3.3.2.2 Les Composants exclus requièrent un produit de base de données. Concernant les Composants exclus: (i) aucun Formulaire de commande, ni aucun Contrat ne comporte une licence autorisant l'utilisation d'un produit de base de données, même si celui-ci est intégré ou préinstallé au titre des Composants exclus; (ii) chaque produit de base de données est soumis au contrat de licence de ses fournisseurs respectifs; (iii) SAP n'apporte aucune garantie d'aucune sorte conformément aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exploitation de tout produit de base de données acquis directement par le biais d'un fournisseur tiers; et (iv) le Client est tenu responsable du support et de la maintenance de tout produit de base de données acquis par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

3.3.3 Si une base de données d'exécution n'est pas concédée sous licence, les conditions suivantes s'appliquent alors:

3.3.3.1 Les Packages concédés sous licence au titre d'un Formulaire de commande faisant référence auxdites Conditions d'utilisation requièrent un produit de base de données. Concernant lesdits Packages: (i) aucun Formulaire de commande, ni aucun Contrat ne comporte une licence autorisant l'utilisation d'un produit de base de données quel qu'il soit, même si celui-ci est intégré ou préinstallé au titre dudit Progiciel et/ou Progiciel tiers; (ii) chaque produit de base de données est soumis au contrat de licence de ses fournisseurs respectifs; (iii) SAP n'apporte aucune garantie d'aucune sorte conformément aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exploitation de tout produit de base de données acquis directement par le biais d'un

fournisseur tiers; et (iv) le Client est tenu responsable du support et de la maintenance de tout produit de base de données acquis par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

3.4 Utilisation autonome des Bases de données tierces

Si un Formulaire de commande faisant référence aux présentes Conditions d'utilisation inclut une restriction d'Utilisation autonome, les conditions suivantes s'appliquent alors:

3.4.1 Les Packages concédés sous licence au titre d'un Formulaire de commande faisant référence auxdites Conditions d'utilisation requièrent un produit de base de données. Concernant les Packages: (i) aucun Formulaire de commande, ni aucun Contrat ne comporte une licence autorisant l'utilisation d'un produit de base de données quel qu'il soit, même si celui-ci est intégré ou préinstallé au titre dudit Progiciel et/ou Progiciel tiers; (ii) chaque produit de base de données est soumis au contrat de licence de ses fournisseurs respectifs; (iii) SAP n'apporte aucune garantie d'aucune sorte conformément aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exploitation de tout produit de base de données acquis directement par le biais d'un fournisseur tiers; et (iv) le Client est tenu responsable du support et de la maintenance de tout produit de base de données acquis par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

3.5 **Clause de transparence**

L'utilisation des produits de bases de données tierces et les répertoires d'adresses peut être soumise aux conditions supplémentaires requises par les fournisseurs de SAP. Les conditions supplémentaires spécifiques sont mentionnées respectivement dans l'annexe 4, "Clause de transparence pour bases de données tierces" et dans l'Annexe 5 "Clause de transparence pour répertoires d'adresses".

3.6 **Progiciel Open Source**

Les conditions spécifiques applicables liées à certains produits open source mis à disposition par SAP font partie intégrante de la documentation de produits en vigueur et/ou sont fournies avec le Progiciel sous forme de fichier "LISEZMOI" et s'appliquent pour une utilisation desdits produits open source par le Client. Vous trouverez la définition de l'open source sous www.opensource.org/.

3.7 **Meilleures pratiques SAP**

Les Progiciels peuvent être fournis avec les paramètres et données de référence qui ont été préconfigurés pour répondre aux exigences d'un secteur d'activité ou d'un pays spécifique (Meilleures pratiques SAP). Les meilleures pratiques SAP ne sont pas concédées sous licence pour une utilisation sur des systèmes productifs.

3.8 **Outils SAP**

Les Progiciels, et en particulier ABAP Workbench et SAP NetWeaver, contiennent des outils progiciels. Le Client n'est autorisé à utiliser ces outils qu'en vue de la programmation des Modifications ou de la création des Add-ons relatifs au progiciel SAP, conformément au présent Contrat. Les outils ne peuvent pas être transférés, en tout ou partie, dans les progiciels modifiés ou créés.

3.9 **Modules fonction**

Le Progiciel peut contenir des modules fonction stockés dans une bibliothèque de fonctions. Certains des modules fonction mentionnés comportent un indicateur de version destiné au transfert dans les progiciels modifiés ou dernièrement créés. Seuls ces modules fonction peuvent être transférés par le Client et être soumis aux Modifications ou Add-ons applicables au Progiciel. Les modules fonction ne doivent pas être modifiés ou décompilés sauf autorisation stipulée dans le cadre du Contrat.

Annexe 1 - Progiciels SBOP et SBOP historique

SBOP historique

Business Intelligence
SAP BusinessObjects BI Starter Package
Package SAP BusinessObjects Business Intelligence (UC)
Package SAP BusinessObjects Business Intelligence (Utilisateur)

SBOP

Business Intelligence	Droits d'utilisation ne requérant pas de licence d'Utilisateur Nommé
Suite BA&T SAP BusinessObjects Business Intelligence (utilisateur)	Accéder aux services de la plateforme; personnaliser des tableaux de bord, widgets BI et profils utilisateur; afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) par rapport à des rapports prédéfinis
Suite BA&T SAP BusinessObjects Business Intelligence (Licence de session simultanée ("SS"))	Accéder aux services de la plateforme; personnaliser des tableaux de bord, widgets BI et profils utilisateur; afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) par rapport à des rapports prédéfinis
Plateforme BA&T SAP BusinessObjects Business Intelligence (utilisateur)	Accéder aux services de la plateforme et afficher l'environnement.
Plateforme BA&T SAP BusinessObjects de Business Intelligence (SS)	Accéder aux services de la plateforme et afficher l'environnement.
Add-on mobile de la plateforme BA&T SAP BusinessObjects de Business Intelligence (utilisateur)	Afficher (pour actualiser et interagir) un contenu activé par mobile
Add-on mobile de la plateforme BA&T SAP BusinessObjects de Business Intelligence (SS)	Afficher (pour actualiser et interagir) un contenu activé par mobile
BA&T SAP Crystal Reports (utilisateur)	Afficher (pour actualiser et planifier) des rapports
BA&T SAP Crystal Reports (SS)	Afficher (pour actualiser et planifier) des rapports
BA&T SAP BusinessObjects Web Intelligence (utilisateur)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) un rapport prédéfini
BA&T SAP BusinessObjects Web Intelligence (SS)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) un rapport prédéfini
BA&T SAP BusinessObjects Analysis edition pour OLAP (utilisateur)	Afficher (pour actualiser et interagir) des documents
BA&T SAP BusinessObjects Analysis edition pour OLAP (SS)	Afficher (pour actualiser et interagir) des documents
BA&T SAP BusinessObjects Analysis edition pour Microsoft Office (utilisateur)	Afficher (pour actualiser et interagir) des documents
BA&T SAP BusinessObjects Analysis edition pour Microsoft Office (SS)	Afficher (pour actualiser et interagir) des documents
BA&T SAP BusinessObjects Dashboard (utilisateur)	Afficher (pour actualiser et interagir) des modèles de tableaux de bord
BA&T SAP BusinessObjects Dashboard (SS)	Afficher (pour actualiser et interagir) des modèles de tableaux de bord
BA&T SAP BusinessObjects Explorer (utilisateur)	Afficher (pour rechercher, visualiser et naviguer) des ensembles de données
BA&T SAP BusinessObjects Explorer (SS)	Afficher (pour rechercher, visualiser et naviguer) des ensembles de données
BA&T SAP BusinessObjects Explorer, version accélérée (utilisateur)	Afficher (pour rechercher, visualiser et naviguer) des ensembles de données
BA&T SAP BusinessObjects Explorer, version accélérée (SS)	Afficher (pour rechercher, visualiser et naviguer) des ensembles de données
BA&T SAP BusinessObjects Integration, version pour ESRI GIS software by APOS (SS)	Afficher des données d'applications d'entreprise dans un rapport, une analyse ou un tableau de bord (accès indirect)
BA&T SAP BusinessObjects Integration, version for ESRI GIS software by APOS (utilisateur)	Afficher des données d'applications d'entreprise dans un rapport, une analyse ou un tableau de bord (accès indirect)
BA&T SAP BusinessObjects Predictive Workbench by IBM	Accéder aux services de la plateforme; personnaliser des tableaux de bord, widgets BI et profils utilisateur; afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise

	en forme de base) par rapport à des rapports prédéfinis
Enterprise Information Management	
SAP BusinessObjects Operational Enterprise Information Management Package	Afficher et explorer en avant des informations, accéder en lecture seule à l'application.
SAP BusinessObjects Analytical Enterprise Information Management Package	Afficher et explorer en avant des informations, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Data Services	Afficher et explorer en avant des informations, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Information Steward	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Information Steward Multi-Source Integrators by MITI Add-on	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Event Insight	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Data Federator	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Data Integrator (DI)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Data Quality Management (DQM)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects DQM, version pour Solutions SAP	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Data Quality Management SDK	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
SAP Governance Risk and Compliance	
BA&T SAP BusinessObjects Access Control	Managers, cadres dirigeants et auditeurs qui reçoivent des alertes, accèdent à des rapports et des tableaux de bord. Utilisateurs finaux qui soumettent des demandes d'accès ou libres-services. Approbateurs de demandes d'accès, évaluations de certifications et actions correctives.
BA&T SAP BusinessObjects Process Control	Utilisateurs qui visualisent des rapports et des analyses. Par exemple, résultats de tests de contrôle, état de conformité des rapports sur l'organisation, la couverture du risque ou l'état des tests de contrôle pour un processus ou une organisation.
BA&T SAP BusinessObjects Risk Management	Utilisateurs désignés ou agissant en tant que détenteurs du risque pour évaluer et tester les hypothèses et procéder à des ajustements, utilisateurs qui utilisent le système pour des rapports ou des audits de référence
BA&T SAP BusinessObjects Global Trade Services, Export	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Global Trade Services, Import	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Global Trade Services, Restitution	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Global Trade Services, Trade Preferences	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Global Trade Services, Bundle	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Goods Movement with EMCS	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects GTS, Sanction Party List Service	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP Electronic Customs Processing pour SEA (système d'exportations automatisées)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Electronic Invoicing for Brazil (NFE - Inbound)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Electronic Invoicing for Brazil (NFE - Outbound)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Sustainability Performance Management	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application autres que les utilisateurs impliqués dans le processus de collecte de données qui répondent à des demandes d'approbation, saisissent manuellement des données relatives à la durabilité et répondent aux enquêtes/workflows reçu(e)s. Mappage des rôles préconfigurés d'approbateur, de contributeur et d'analyste

Enterprise Performance Management	
BA&T SAP BusinessObjects Planning & Consolidation, version pour la plateforme Microsoft (BPC)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Planning & Consolidation, version pour SAP NetWeaver (BPC)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Planning, version pour la plateforme Microsoft	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Planning, version pour SAP NetWeaver	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Consolidation, version pour la plateforme Microsoft	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Consolidation, version pour SAP NetWeaver	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Planning & Consolidation, composant d'accès à la plateforme SAP NetWeaver	Non pertinent
BA&T SAP BusinessObjects Planning & Consolidation, composant d'accès à la plateforme Microsoft	Non pertinent
BA&T SAP BusinessObjects Strategy Management	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Spend Performance Management	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Financial Information Management (FIM)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Intercompany	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Financial Consolidation	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Profitability and Cost Management	Afficher des données de rentabilité et contrôle de gestion via le connecteur MDX
BA&T SAP BusinessObjects Supply Chain Performance Management (SCPM)	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Disclosure Management	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
BA&T SAP BusinessObjects Notes Management	Afficher et explorer en avant des rapports, accéder en lecture seule à l'application.
Solutions pour le marché des PME pour la Business Intelligence	
BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, package standard (utilisateur)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, version avec intégration de données (utilisateur)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, version avec gestion des données (utilisateur)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, package standard (SS)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer une mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, version avec intégration de données (SS)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer la mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, version avec gestion des données (SS)	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer la mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
Add-on de licence d'Utilisateur Nommé BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, package standard	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer la mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
Add-on de licence d'Utilisateur Nommé BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, version avec intégration de données	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer la mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.
Add-on de licence d'Utilisateur Nommé BA&T SAP BusinessObjects Edge BI, version avec gestion des	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer la mise en forme de base) par rapport à un

données	rapport prédéfini.
Add-On BA&T SAP BusinessObjects Edge BI Publishing	Afficher (pour actualiser, planifier, exporter, zoomer, trier, rechercher, filtrer, explorer, appliquer la mise en forme de base) par rapport à un rapport prédéfini.

Annexe 2 - Métriques d'Utilisateur Nommé et Métriques de package

Métriques utilisées avec les Utilisateurs Nommés

SAP Application Developer User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à accéder aux outils de développement fournis avec le Progiciel concédé sous licence afin d'introduire des Modifications et/ou Add-ons au dit Progiciel et comprend également les droits accordés aux utilisateurs de types SAP NetWeaver Developer User et SAP Application Employee User.

SAP Application Business Expert User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des modifications et/ou des add-ons à SBOP) et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Professional User.

SAP Application Professional User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés et d'administration du système/de gestion pris en charge par le progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Limited Professional User.

SAP Application Limited Professional User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Business Information User. Le contrat de licence doit définir avec précision les droits d'Utilisation limités exécutés par ledit utilisateur de type Limited Professional User.

SAP Application Business Information User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le progiciel SBOP hérité dont un droit d'Utilisation a été concédé et des rapports créés via l'Utilisation du progiciel SBOP hérité dont un droit d'Utilisation a été concédé par des Utilisateurs Nommés ayant acquis les licences appropriées, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque utilisateur SAP Application Business Information User comprend également les droits accordés sous l'utilisateur de type SAP Application Employee User.

SAP Application Employee User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour le compte d'autres personnes: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le progiciel concédé sous licence, (ii) frais de déplacement/reporting des frais en libre-service, (iii) effectuer l'approvisionnement en libre-service et (iv) réservation des salles en libre-service. Chaque utilisateur de type SAP Application Employee User comprend également les droits accordés aux utilisateurs de type SAP E-Recruiting User, SAP Learning User et SAP Application ESS User.

SAP Application Employee Self-Service User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter le rôle RH en libre-service d'entrée de temps et de présence de l'employé pris en charge par le progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque utilisateur de type SAP Application ESS User comprend également les droits accordés aux utilisateurs de type SAP Application Employee Self-Service Core User et SAP Human Capital Performance Management User.

SAP Application Employee Self-Service Core User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles RH suivants en libre-service, pris en charge par le progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) gestion des enregistrements employé, (ii) annuaire des employés et (iii) services d'avantages et de paiements, et (iv) gestion des congés. En outre, un utilisateur ESS Core User est également autorisé à accéder au "Contenu non SAP" qui se trouve sur le "Portail SAP" du client, tant que cet accès au contenu non SAP ne nécessite ou n'engendre aucune autre Utilisation du progiciel concédé sous licence (au-delà de l'accès au contenu non SAP tel qu'il se trouve sur le portail SAP du client). Tel qu'il est utilisé dans la définition d'Utilisateur de type ESS Core User, (i) un "Contenu non SAP" désigne des informations créées sans Utiliser le progiciel concédé sous licence et (ii) le "Portail SAP" désigne tout portail créé par le Client, en utilisant le progiciel SAP Enterprise Portal (tel qu'il est fourni avec le progiciel concédé sous licence SAP NetWeaver) qui fournit en conséquence aux Utilisateurs Nommés sous licence, un point d'accès commun permettant d'utiliser le Progiciel SAP concédé sous licence.

SAP Application HANA Administrator User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par le progiciel HANA concédé sous licence (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons) et utilisé uniquement avec des Applications non SAP et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP HANA Application Viewer User.

SAP Application Standalone HANA Administrator User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par le Progiciel HANA concédé sous licence pour une Utilisation autonome (sauf le droit d'apporter des modifications et/ou des add-ons) et utilisé uniquement avec des applications spécifiques concédées sous licence en tant que Renseignements confidentiels SAP (également limitées contractuellement à une Utilisation autonome) et qui ne requièrent pas par elles-mêmes d'autre licence d'Utilisateur Nommé SAP et/ou les Applications non SAP utilisées uniquement de manière autonome selon la limitation contractuelle d'Utilisation autonome, et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP HANA Standalone Viewer User.

SAP Application HANA Viewer User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser le Progiciel HANA concédé sous licence pour activer des fonctions de lecture et d'affichage de rapport uniquement avec des Applications non SAP.

SAP Application Standalone HANA Viewer User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser le Progiciel HANA concédé sous licence pour une Utilisation autonome pour activer des fonctions de lecture et d'affichage de rapport uniquement avec des applications qui sont des Progiciels concédés sous licence ou des Progiciels tiers (également limités contractuellement à une Utilisation autonome) et qui ne requièrent pas par eux-mêmes de licence d'Utilisateur Nommé SAP et/ou d'Applications non SAP utilisées uniquement de manière autonome (selon la limitation contractuelle d'Utilisation autonome).

SAP Application HANA Administrator Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par le Progiciel HANA concédé sous licence (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons) et utilisé uniquement avec des Applications non SAP, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Application HANA Viewer User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour l'utilisateur concerné et l'utilisateur SAP Application HANA Viewer User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

SAP Application Standalone HANA Administrator Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par le Progiciel HANA concédé sous licence pour une Utilisation autonome (sauf le droit d'apporter des modifications et/ou des Add-ons) et utilisé uniquement avec des applications spécifiques qui sont des Progiciels concédés sous licence ou des Progiciels tiers (également limités contractuellement à une Utilisation autonome) et qui ne requièrent pas par eux-mêmes de licence d'Utilisateur Nommé SAP et/ou d'Applications non SAP utilisées uniquement de manière autonome selon la limitation contractuelle d'Utilisation autonome, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Application Standalone HANA Viewer User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour l'utilisateur concerné et l'utilisateur SAP Application Standalone HANA Viewer User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

SAP Application Business Expert Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons à SBOP), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Application Professional User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et l'avoir payé intégralement pour ledit Utilisateur et l'utilisateur de type SAP Application Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP Application Business Analytics Professional User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des modifications et/ou des add-ons à SBOP) et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application BI Limited User. Par souci de clarification, un utilisateur de type SAP Application Business Analytics Professional User peut transférer des données d'une source de données quelle qu'elle soit pour les transférer dans SBOP et/ou extraire des données de SBOP pour les transférer dans une source de données quelle qu'elle soit, à condition que ledit Client dispose d'une licence appropriée pour lesdites sources de données (bien qu'une licence supplémentaire d'Utilisateur Nommé SAP ne soit pas requise uniquement pour l'extraction unidirectionnelle de données vers SBOP si la source de données est un Progiciel non SBOP et/ou un Progiciel tiers concédé sous licence par SAP).

SAP Application Business Analytics Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons à SBOP), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Application BI Limited User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour l'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Application BI Limited User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence. Par souci de clarification, un utilisateur de type SAP Application Business Analytics Professional Upgrade User peut extraire des données d'une source de données quelle qu'elle soit pour les transférer dans SBOP et/ou extraire des données de SBOP pour les transférer dans une source de données quelle qu'elle soit, à condition que ledit Client dispose d'une licence appropriée pour lesdites sources de données et que ladite Utilisation soit conforme aux conditions du Contrat (bien qu'une licence supplémentaire d'Utilisateur Nommé SAP ne soit pas requise uniquement pour l'extraction unidirectionnelle de données vers SBOP si la source de données est un Progiciel non SBOP et/ou un Progiciel tiers concédé sous licence par SAP).

SAP Application BI Limited User désigne un Utilisateur Nommé uniquement autorisé à Utiliser un (1) des composants SBOP suivants, à condition que chacun desdits composants soient concédés sous licence: (i) Mobile Designer, (ii) Crystal Reports Designer, (iii) WEB Intelligence Designer, (iv) Explorer Designer, (v) Dashboard Designer, (vi) SAP BusinessObjects Analysis, édition pour OLAP ou (vii) SAP BusinessObjects Analysis, édition pour Microsoft Office. Par souci de clarification, un utilisateur de type SAP Application BI Limited User peut extraire des données d'une source de données quelle qu'elle soit pour les transférer dans un (1) des composants SBOP indiqués (si concédé sous licence) et/ou extraire des données d'un (1) des composant SBOP indiqués (si concédé sous licence) pour les transférer dans une source de données quelle qu'elle soit, à condition que ledit Client dispose d'une licence appropriée pour lesdites sources de données (bien qu'une licence supplémentaire d'Utilisateur Nommé SAP ne soit pas requise uniquement pour l'extraction unidirectionnelle de données vers un (1) des composants SBOP indiqués si la Source de données est un Progiciel non SBOP et/ou un Progiciel tiers concédé sous licence par SAP).

SAP Application Standalone Business Analytics Professional User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des modifications et/ou des add-ons à SBOP) concédé sous licence pour une Utilisation autonome et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Standalone BI Limited User.

SAP Application Standalone BI Limited User désigne un Utilisateur Nommé uniquement autorisé à Utiliser un (1) des composants SBOP suivants, à condition que chacun desdits composants soient concédés sous licence pour une Utilisation autonome: (i) Mobile Designer, (ii) Crystal Reports Designer, (iii) WEB Intelligence Designer, (iv) Explorer Designer, (v) Dashboard Designer, (vi) SAP BusinessObjects Analysis, édition pour OLAP ou (vii) SAP BusinessObjects Analysis, édition pour Microsoft Office. L'utilisateur de type SAP Application Standalone BI Limited User comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Business Information Viewer User.

SAP Application Business Information Viewer User désigne un Utilisateur Nommé, autorisé à Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel SBOP hérité dont un droit d'Utilisation a été concédé et des rapports créés via l'Utilisation dudit Progiciel par des Utilisateurs Nommés ayant acquis les licences appropriées, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom.

SAP Learning User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à accéder uniquement aux solutions de formation sur la liste de prix SAP, à condition que de telles solutions de formation soient concédées sous licence. Les utilisateurs de type SAP Learning User ne sont pas autorisés à accéder à d'autres solutions ou composantes de solution SAP. Les solutions de formation applicables proposées par SAP sont les suivantes:

7002075 SAP Learning Solution
7003485 SAP Enterprise Learning Environment
7011740 SAP Workforce Performance Builder Producer
7011741 SAP Workforce Performance Builder Manager
7011742 SAP Workforce Performance Builder Navigator
7011743 SAP Workforce Performance Builder Desktop Edition
7011744 SAP Workforce Performance Builder Enterprise Edition
7009559 SAP Acrobat Connect Professional Learning by Adobe
7009558 SAP Acrobat Connect Professional Meeting by Adobe
7009560 SAP Productivity Pak by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord
7009561 SAP Productivity Pak Help Launch Pad by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord
7009562 SAP Productivity Composer by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord
7009563 SAP Productivity Composer Help Launch Pad by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord
7009639 SAP Productivity Pak by ANCILE - Amérique du Nord uniquement
7009640 SAP Productivity Pak Help Launch Pad by ANCILE - Amérique du Nord uniquement
7009641 SAP Productivity Composer by ANCILE - Amérique du Nord uniquement
7009642 SAP Productivity Composer Help Launch Pad by ANCILE - Amérique du Nord uniquement

SAP E-Recruiting User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à accéder au moteur E-Recruiting uniquement. Les utilisateurs de type E-Recruiting Users ne sont pas autorisés à accéder aux autres solutions ou composants de solution SAP.

SAP Human Capital Performance Management User désigne un Utilisateur Nommé, autorisé à accéder au Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom pour la gestion (i) des évaluations de l'employé, (ii) des talents et profils de compétence, et (iii) de la comparaison de profils.

SAP Manager Self-Service User désigne un Utilisateur Nommé, autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles de responsable liés suivants en libre-service pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu): (i) demander des messages d'administration à l'aide des processus et formulaires contenus dans HCM, (ii) créer des demandes de demandes et évaluations des candidats, (iii) exécuter les évaluations des talents, (iv) planifier et approuver les rémunérations, (v) obtenir des synthèses du budget, (vi) organiser les tâches de gestion de projets, (vii) exécuter les tâches de planification, (viii) approuver les demandes et frais de déplacement, et (ix) exécuter les tâches de workflow. Chaque utilisateur de type SAP Manager Self-Service User comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Employee User.

SAP Banking User désigne un Utilisateur Nommé, uniquement autorisé à accéder aux packages métier indiqués pour les banques. Les utilisateurs de type Banking Users ne sont pas autorisés à accéder aux autres solutions ou composants de solution SAP.

SAP Retail Store User désigne un Utilisateur Nommé travaillant sur le point de vente du Client en qualité d'associé, uniquement autorisé à exécuter des rôles non cadres et liés au magasin/point de vente pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (à l'exclusion de SBOP) et comprend également les droits concédés aux utilisateurs de type SAP Application Employee User.

SAP Logistics User désigne un Utilisateur Nommé uniquement autorisé à effectuer les tâches suivantes pour le Progiciel applicable d'exécution de la chaîne logistique, concédé sous licence:

- Gestion du transport: recherche d'un contrat de fret, suivi d'une expédition spécifique et activités similaires, mise à jour des données de base (tarifs, voies de circulation, locations), entrée de requête de transport, planification des transports, réponse aux appels d'offres, confirmation de gestion d'événement, vérification du calcul des charges et activités similaires.
- Gestion des entrepôts: confirmation de réception et de stockage, dégroupage à l'entrée de marchandises, prélèvement aux points de prélèvement, mouvements de stock incluant le réapprovisionnement, le stockage temporaire de la production et la saisie des résultats d'inventaires physiques, l'emballage ou la confirmation des services à valeur ajoutée (SVA). La présente s'applique aux employés qui travaillent avec des dispositifs mobiles à radio fréquence ainsi qu'aux employés qui réalisent des activités opérationnelles similaires à celles mentionnées ci-dessus.
- Traçabilité des produits et des articles: affichage d'un objet sérialisé et/ou suivi sur une base ad hoc (par ex., détermination d'un emplacement actuel ou passé ou vérification de la généalogie d'un produit). Accès par l'utilisateur à des solutions de traçabilité des produits sur une base ad hoc pour signaler les mouvements de stock ou afficher des rapports de traçabilité.

Pour les employés du Client, l'utilisateur de type SAP Logistics User inclut également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Employee User.

SAP Shop Floor User désigne un Utilisateur Nommé travaillant dans les installations de production du Client, uniquement autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence: (i) afficher des instructions de travail et documenter les activités et les opérations, (ii) confirmer des entrées de marchandises, des sorties de marchandises et des mouvements de stock, (iii) entrer des confirmations d'ordre de production, (iv) enregistrer des informations sur des produits ou sur la production, par exemple les résultats d'un contrôle qualité ou des données relatives à la division, à un processus ou à l'équipement, (v) saisir les problèmes de production et les demandes de service liées, et (vi) soumettre des demandes d'achat pour des outils, des pièces détachées pour des équipements de production, etc. et (vii) créer des rapports ou des tableaux de bords liés aux points (i) à (vi). SAP Shop Floor inclut également les droits accordés en vertu des licences d'utilisateur de type SAP Application Employee User et SAP Application Visualization User.

SAP Maintenance Worker User désigne un Utilisateur Nommé, technicien de maintenance uniquement autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu): (i) confirmer des avis de maintenance, (ii) saisir des confirmations de temps, des sorties de marchandises, des mouvements de stock et des confirmations d'achèvement dans des ordres de travail de maintenance, (iii) entrer des demandes de service et des feuilles de saisie des services ainsi que (iv) toutes les activités de maintenance liées aux points (i) à (iii). SAP Maintenance Worker User inclut également les droits accordés en vertu des licences d'utilisateur de type SAP Application Employee User et SAP Application Visualization User.

SAP Engineering User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter uniquement les activités suivantes sur les données et les objets accédés et mis à disposition via SAP Collaborative Product Development Package concédé sur licence, des fichiers de collaboration, ou l'application SAP Portfolio and Project Management, à l'exception dans tous les cas, de l'accès à des données ou objets par ou via les produits du portefeuille SBOP:
(i) Afficher, Annoter, Afficher en 3D
(ii) Demander, Approuver, Rejeter, Confirmer
(iii) Modifier

SAP Engineering User comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Visualization User. Pour les personnes qui sont employées par le Client, SAP Engineering User comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Employee User.

SAP Procurement Self-Service and Collaborator User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles en libre-service suivants, pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (à l'exclusion de SBOP), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) créer des paniers ou des demandes d'achat, contrôler, recevoir ou collaborer à des postes d'une demande d'achat, (ii) demander un support de détermination des sources d'approvisionnement ou de conclusion de contrats, réviser et/ou approuver des postes en vue de procéder à la détermination des sources d'approvisionnement ou à la conclusion de contrats sous un autre rôle que celui de supérieur hiérarchique, participer à l'évaluation des appels d'offres, fournir des commentaires sur les fournisseurs, consulter les rapports ou rechercher du contenu dans le système et (iii) télécharger des informations de conformité ou de composant de recette. Chaque utilisateur de type SAP Procurement Self-Service User comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application ESS User.

SAP Partner Channel User désigne un Utilisateur Nommé employé par des Partenaires d'affaires, uniquement autorisé à exécuter une ou plusieurs des fonctionnalités suivantes de Partner Channel Management, incluses dans le Progiciel CRM concédé sous licence (à l'exclusion de SBOP): (i) Canal de marketing, (ii) Canal de vente, (iii) Gestion des commandes client hébergée, (iv) Canal de service, (v) Analyse dans le Partner Channel Management ainsi que (vi) Gestion de partenaire.

SAP Solution Extension Limited Use désigne un Utilisateur Nommé uniquement autorisé à utiliser une (1) solution tierce concédée sous licence par SAP. Les utilisateurs de type SAP Solution Extension Limited User ne sont pas autorisés à accéder à d'autres solutions ou composants de solution SAP ou aux données archivées dans lesdites solutions. L'utilisateur de type SAP Solution Extension Limited User peut uniquement obtenir une licence pour les produits suivants: SAP Extended ECM by OpenText, SAP Digital Asset Management by OpenText, SAP Intelligence Analysis for Public Sector by Palantir4 et SAP Application Visualization by iRise (y compris l'add-on pour SRM et l'add-on pour les solutions SAP générales).

SAP CRM User désigne un Utilisateur Nommé autorisé uniquement à Utiliser (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons) le Progiciel CRM concédé sous licence dans le cadre du présent Contrat (le cas échéant, le "Progiciel CRM concédé sous licence"). Un utilisateur de type SAP CRM User peut extraire des données de n'importe quelle source de données vers n'importe quel Progiciel CRM concédé sous licence et/ou transférer des données de n'importe quel Progiciel CRM concédé sous licence vers n'importe quelle source de données, à condition que ledit Client dispose d'une

licence appropriée pour toutes lesdites sources de données et que ladite Utilisation soit conforme aux conditions du présent Contrat. Aucune licence SAP d'Utilisateur Nommé supplémentaire n'est requise pour l'extraction unilatérale des données dans le Progiciel CRM concédé sous licence lorsque la source de données est un Progiciel (autre que le Progiciel CRM concédé sous licence) et/ou un progiciel tiers concédé sous licence en vertu des présentes.

SAP CRM Rapid Deployment Edition User désigne un Utilisateur Nommé uniquement autorisé à (i) accéder à SAP CRM Rapid Deployment Edition et (ii) exécuter des contrôles de statut de l'ordre via SAP CRM. L'accès à un autre progiciel SAP nécessite une licence de type SAP Application Business Expert User, SAP Application Professional User ou SAP Application Limited Professional User. Les droits accordés à l'utilisateur de type SAP CRM Rapid Deployment Edition User sont inclus dans les droits de l'utilisateur de type SAP Application Business Expert User, SAP Application Professional User et SAP Application Limited Professional User. Les droits de l'utilisateur de type SAP CRM Rapid Deployment Edition User comprennent également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Application Employee User.

L'utilisateur de type SAP Application Visualization User désigne un Utilisateur Nommé uniquement autorisé à Utiliser (i) Visual Enterprise Generator, (ii) Visual Enterprise View Edition Generator, (iii) Visual Enterprise Generator .JT Extension, (iv) Visual Enterprise Navigation & Analytics, (v) Visual Enterprise Author et (vi) Visual Enterprise ECAD Extension, à condition que chaque composant Visual Enterprise soit concédé sous licence. Les utilisateurs de type SAP Application Visualization User ne sont pas autorisés à utiliser (y compris, mais de façon non limitative, à accéder aux données qui y sont stockées) tout autre Progiciel ou Progiciel tiers concédé sous licence dans le cadre du présent Contrat.

SAP Application Standalone Visualization User désigne un Utilisateur Nommé uniquement autorisé à Utiliser (i) Visual Enterprise Generator, (ii) Visual Enterprise View Edition Generator, (iii) Visual Enterprise Generator .JT extension, (iv) Visual Enterprise Navigation & Analytics, (v) Visual Enterprise Author, et (vi) Visual Enterprise ECAD Extension, à condition que chacun desdits composants Visual Enterprise soit concédé sous licence pour une Utilisation autonome. Les utilisateurs de type SAP Application Standalone Visualization User ne sont pas autorisés à utiliser (y compris, mais de façon non limitative, à accéder aux données qui y sont stockées) tout autre Progiciel ou Progiciel tiers concédé sous licence dans le cadre du présent Contrat.

SMB Professional User sur SAP Business Suite désigne un Utilisateur Nommé autorisé à accéder au même périmètre fonctionnel qu'en 2005. Le périmètre fonctionnel précis figure dans le document Conditions supplémentaires pour les revendeurs SAP. La licence dudit utilisateur est réservée aux clients existants de type SMB Professional User.

SAP NetWeaver Gateway User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser le Progiciel concédé sous licence du portefeuille SAP Business Suite uniquement via une application distincte qui accède indirectement audit Progiciel via SAP NetWeaver Gateway. Les appels de service via SAP NetWeaver Gateway peuvent uniquement utiliser des protocoles sans statut. Un protocole sans statut est un protocole qui traite chaque demande d'informations comme une transaction indépendante non liée à une demande antérieure, de sorte que la communication est constituée de paires indépendantes de demandes et de réponses.

SAP Platform Advanced User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à utiliser le Progiciel concédé sous licence uniquement via une application distincte: A) qui (i) ajoute tout nouveau composant fonctionnel indépendant pour des processus de gestion ne figurant pas dans le progiciel SAP, (ii) est développé à l'aide d'une technologie SAP concédée sous licence et (iii) est relié à et/ou communique par des interfaces de programmes d'application SAP publiées; et B) qui ne doit en aucun cas (i) permettre que toute restriction énoncée dans le contrat ne soit dérivée ou enfreinte, (ii) fournir au Client un accès à tout progiciel pour lequel aucune licence n'a été accordée au Client, et/ou (iii) permettre l'extraction de données en masse ou de métadonnées d'un progiciel SAP à un progiciel non SAP, pour créer un système d'enregistrement pour lesdites données ou métadonnées. L'utilisateur de type SAP Platform Advanced User comprend également les droits accordés aux utilisateurs de type SAP Platform Standard User et SAP Platform Extended User.

SAP Platform Extended User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser le Progiciel concédé sous licence uniquement via, et dans toute la mesure permise par, une ou plusieurs applications qui (i) ont été certifiées par SAP Integration and Certification Center comme solution compatible avec la plateforme utilisateur ("PULCS") pour les utilisateurs de type SAP Platform Extended User (vous trouverez une liste des applications PULCS actuelles certifiées pour les utilisateurs SAP Platform Extended User à l'adresse "https://ecohub.sdn.sap.com/irh/ecohub/pul_compliant" (y compris tout site suivant quel qu'il soit annoncé par SAP, le cas échéant le "site PULCS")) et (ii) le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés pour utiliser ladite ou lesdites application(s) PULCS auprès du ou des concédant(s) de licence concerné(s) (à savoir qu'aucun Progiciel et/ou Progiciel tiers dont un droit d'Utilisation a été concédé par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou de ses distributeurs ne serait être considéré comme une application PULCS pour le type d'Utilisateur Nommé concerné, même si ladite(lesdites) application(s) est(sont) reflétée(s) sur le site PULCS).

SAP Platform Standard User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser le Progiciel concédé sous licence uniquement via, et dans toute la mesure permise par, une ou plusieurs applications qui (i) ont été certifiées par SAP Integration and Certification Center comme solution compatible avec la plateforme utilisateur ("PULCS") pour les utilisateurs de type SAP Platform Extended User (vous trouverez une liste des applications PULCS actuelles certifiées pour les utilisateurs SAP Platform Extended User à l'adresse "https://ecohub.sdn.sap.com/irh/ecohub/pul_compliant" (y compris tout site successeur porté à la connaissance par SAP, le cas échéant le "site PULCS")) et (ii) le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés pour utiliser ladite(lesdites) application(s) PULCS auprès du(des) concédant(s) de licence concerné(s) (à savoir qu'aucun Progiciel et/ou Progiciel tiers dont un droit d'Utilisation a été concédé par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou son(ses) distributeur(s) ne serait être considéré comme une application PULCS pour le type d'Utilisateur Nommé concerné, même si ladite(lesdites) application(s) est(sont) reflétée(s) sur le site PULCS).

SAP NetWeaver Developer User désigne un Utilisateur Nommé autorisé (uniquement si SAP NetWeaver Foundation est concédé sous licence pour des applications progicielles tierces) à accéder aux outils de développement fournis avec ledit Progiciel pour développer et modifier des applications (i) qui ne sont pas concédées sous licence par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou son (ses) distributeur(s) et (ii) pour lesquelles le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés auprès de tout concédant de licence applicable. Utilisateur de type SAP NetWeaver Developer User comprend également les droits accordés sous l'utilisateur SAP NetWeaver Administration User.

SAP NetWeaver Administrator User désigne un Utilisateur Nommé autorisé (uniquement si SAP NetWeaver Foundation est concédé sous licence pour des applications progicielles tierces) à accéder aux outils de développement fournis avec ledit progiciel pour administrer et gérer des applications (i) qui ne sont pas concédées sous licence par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou son (ses) distributeur(s) et (ii) pour lesquelles le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés auprès de tout concédant de licence applicable.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Developer User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à accéder aux outils de développement fournis avec le Progiciel concédé sous licence afin d'apporter des Modifications et/ou Add-ons audit progiciel et comprend également les droits accordés aux utilisateurs de type SAP NetWeaver Developer User et SAP Business Suite Employee User.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Business Expert User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons à (SBOP) et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Business Suite Professional User.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Professional User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels et de gestion/administration du système pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Business Suite/Individual SAP Solution Limited Professional User.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Limited Professional User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Business Suite Business Information User. Le contrat de licence doit définir avec précision les droits d'Utilisation limités exécutés par ledit utilisateur de type Limited Professional User.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Business Information User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence et des rapports créés via l'utilisation dudit progiciel par des Utilisateurs Nommés ayant acquis les licences appropriées, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque utilisateur de type SAP Business Suite Business Information User comprend également les droits accordés à l'utilisateur de type SAP Business Suite Employee User.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Employee User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence, (ii) frais de déplacement/reporting des frais en libre-service, (iii) effectuer l'approvisionnement de bureau en libre-service et (iv) réservation des salles en libre-service. Chaque utilisateur de type SAP Business Suite Employee User comprend également les droits accordés aux utilisateurs de type SAP E-Recruiting User, SAP Learning User et SAP Business Suite ESS User.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Employee Self-Service User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter le rôle RH d'entrée de temps et de présence de l'employé en libre-service, pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque utilisateur de type SAP Business Suite ESS User comprend également les droits accordés aux utilisateurs de type SAP Business Suite Employee Self-Service Core User et SAP Human Capital Performance Management User.

SAP Business Suite/Individual SAP Solution Employee Self-Service Core User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles RH suivants en libre-service pris en charge par le Progiciel SBOP hérité, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) gestion des enregistrements employé, (ii) Who's Who et (iii) affiliation aux avantages. En outre, un utilisateur ESS Core User est également autorisé à accéder au "Contenu non SAP" qui se trouve sur le "Portail SAP" du client, tant que cet accès au contenu non SAP ne nécessite ou n'engendre aucune autre Utilisation du progiciel concédé sous licence (au-delà de l'accès au contenu non SAP tel qu'il se trouve sur le portail SAP du client). Tel qu'il est utilisé dans la définition d'Utilisateur de type ESS Core User, (i) un "Contenu non SAP" désigne des informations créées sans Utiliser le progiciel concédé sous licence et (ii) le "Portail SAP" désigne tout portail créé par le Client, en utilisant le progiciel SAP Enterprise Portal (tel qu'il est fourni avec le progiciel concédé sous licence SAP NetWeaver) qui fournit en conséquence aux Utilisateurs Nommés sous licence, un point d'accès commun permettant d'utiliser le Progiciel SAP concédé sous licence.

SAP Business Suite Business Expert Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons à SBOP), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Business Suite Professional User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour l'Utilisateur et l'utilisateur de type Professional SAP Business Suite tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP Business Suite B2B Sales User désigne un Utilisateur Nommé, employé de Partenaires d'affaires, uniquement autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles suivants liés à la gestion des commandes client, pris en charge par le progiciel concédé sous licence: (i) Vérifier la disponibilité du produit, (ii) Configurer une commande, (iii) Passer une commande, (iv) Vérifier le statut d'une commande et (v) Commander des activités de gestion liées aux articles (i) - (iv).

SAP ERP Business Expert Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou des Add-ons à SBOP), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP ERP Professional User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit utilisateur et l'utilisateur de type SAP ERP Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP Application Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne sous licence par SAP comme utilisateur de type SAP Application Limited Professional User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'utilisateur de type SAP Application Limited Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP Application Limited Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne sous licence par SAP comme utilisateur SAP Application Business Information User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour l'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Application Business Information User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

SAP Application Business Information Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé, autorisé à Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel SBOP hérité dont un droit d'Utilisation a été concédé et des rapports créés via l'Utilisation dudit Progiciel par des Utilisateurs Nommés ayant acquis les licences appropriées, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur SAP Application Employee User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour l'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Application Employee User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

SAP Application Employee Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel dont un droit d'Utilisation a été concédé, (ii) planifier des

déplacements/reporting des frais en libre-service, (iii) effectuer l'approvisionnement en libre-service et (iv) réserver des salles en libre-service, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la licence Utilisateur de type SAP Application Employee Self Service (ESS) User et que les deux types d'utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Application Employee Self Service (ESS) User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

SAP Application Standalone Business Analytics Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (sauf le droit d'apporter des Modifications et/ou d'ajouter des Add-ons à SBOP) concédé sous licence pour une Utilisation autonome, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Application Standalone BI Limited User et que ces deux types d'utilisateurs soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Application Standalone BI Limited User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

SAP Business Suite Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Business Suite Limited Professional User et que les deux types d'utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'utilisateur de type SAP Business Suite Limited Professional User sous-jacent tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP Business Suite Limited Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le progiciel dont un droit d'Utilisation a été concédé (SBOP exclu), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur SAP Business Suite Business Information User et que les deux types d'Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'utilisateur SAP Business Suite Information User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP Business Suite Business Information Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé, autorisé à Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le progiciel dont un droit d'Utilisation a été concédé et des rapports créés via l'Utilisation du progiciel dont un droit d'Utilisation a été concédé par des Utilisateurs Nommés ayant acquis les licences appropriées, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Business Suite Employee User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'utilisateur de type SAP Business Suite Employee User, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP Business Suite Employee Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le progiciel concédé sous licence, (ii) Exécuter la gestion des talents en libre-service (évaluations de l'employé, plans de développement de l'employé, inscription de l'employé à une formation et demande et réponse d'opportunité de l'employé), (iii) Frais de déplacement/Reporting des frais en libre-service, (iv) Effectuer l'approvisionnement en libre-service et (v) Réservation des salles en libre-service, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP Business Suite Employee Self Service (ESS) User et que les deux utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'utilisateur de type SAP Business Suite Employee Self Service (ESS) User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP ERP Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne sous licence par SAP comme utilisateur de type SAP ERP Limited Professional User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'utilisateur de type SAP ERP Limited Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP ERP Limited Professional Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne sous licence par SAP comme utilisateur SAP ERP Business Information User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'utilisateur SAP ERP Business Information User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

SAP ERP Business Information Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel SBOP hérité dont un droit d'Utilisation a été concédé et des rapports créés via l'Utilisation dudit Progiciel par des Utilisateurs Nommés ayant acquis les licences appropriées, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP ERP Employee User et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour l'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP ERP Employee User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

SAP Application ERP Upgrade User désigne un Utilisateur Nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu(s)) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel dont un droit d'Utilisation a été concédé, (ii) exécuter la gestion des talents en libre-service (évaluations de l'employé, plans d'évolution de l'employé, inscription de l'employé à une formation et demande et réponse d'opportunité de l'employé), (iii) frais de déplacement/reporting des frais en libre-service, (iv) effectuer l'approvisionnement de bureau en libre-service et (v) réservation des salles en libre-service, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence utilisateur de type SAP ERP Employee Self Service (ESS) et que les deux Utilisateurs concernés soient autorisés à exécuter la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé

l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP ERP Employee Self Service (ESS) User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

Métriques principalement utilisées avec les Enterprise Extensions

Enterprise Foundation Package: comprend SAP ERP et cinq (5) Utilisateurs de type SAP Application Professional User.

Commandes par an: le nombre total de ventes créées en externe et de services ou commandes d'achat traité(e)s par an. Les commandes créées en externe sont les commandes qui ne sont pas saisies par un Utilisateur Nommé SAP.

Fiches: une relation contractuelle entre la société et un employé dont la paie est en cours de calcul.

Postes : les postes dans une organisation, une unité de gestion, un site géographique, etc. qui seront en principe pourvus à l'aide de SAP E-Recruiting. Remarque: il ne s'agit pas du nombre de postes vacants au cours d'une année donnée. Chaque poste correspond à un employé unique, indépendamment du fait qu'il soit défini comme un poste à temps plein ou à temps partiel. Imaginons, par exemple, une société avec 10 000 postes dont 4 000 sont des employés et 6 000 des ouvriers. La société utilise SAP E-Recruiting pour pourvoir les postes des employés, mais une autre solution (ou la méthode papier) pour pourvoir les postes des ouvriers. Le prix du moteur progiciel SAP E-Recruiting serait basé sur 4 000/500 = 8 blocs.

Apprenant : tout individu accédant à l'application et utilisant un service d'apprentissage traité par l'application.

Clients/fournisseurs actifs: des fiches de partenaires d'affaires actifs avec les données de transaction financière des 2 dernières années. Le partenaire d'affaires désigne des partenaires d'affaires actifs (y compris mais de façon non limitative, les bases de données clients, fournisseurs, filiales ou siège social).

Chiffre d'affaires: revenu annuel qu'une société perçoit de ses activités de gestion quotidiennes et tout autre chiffre d'affaires généré par les intérêts, dividendes, royalties ou d'autres sources.

Pour SAP Account & Trade Promotion Management et SAP Trade Promotion Optimization, seul le Chiffre d'affaires associé à l'activité ou à la branche à laquelle sont appliquées les fonctionnalités dudit package est pris en compte.

Budget de fonctionnement: budget annuel du secteur public du client SAP (par exemple, agence, institution, programme ou service).

Budget de programme: budget consacré à l'application des ressources d'organisation de défense (organique ou conclu) permettant de satisfaire la compétence requise définie par le mandat de livraison du programme et gérée dans le Progiciel concédé sous licence.

Immobilisations sous gestion: l'ensemble des immobilisations présentées dans le bilan, dans la mesure où elles sont traitées par le Progiciel SAP.

Utilisateur: la personne accédant directement ou indirectement au Progiciel.

Pour la Gestion des biens immobiliers SAP: l'Utilisateur désigne la personne qui gère l'administration, la distribution et la propriété intellectuelle et les portefeuilles similaires. Cela s'applique à la fois en portefeuille et en participation propre et comprend aussi bien la gestion commerciale des biens immobiliers que la gestion des pièces et des surfaces.

Pour SAP Oil & Gas secondary Distribution: l'Utilisateur désigne la personne accédant à un ou plusieurs codes de transaction SAP Oil & Gas Secondary Distribution.

Unités locatives: unités locatives gérées avec SAP Real Estate Management.

Parcelles de terrain: unités de terrain gérées par le Progiciel.

Employés: désignent le nombre total d'employés (y compris les travailleurs sous contrat) employés par le Client.

Destinataires de la commission: les personnes qui reçoivent des paiements de tout type via la gestion des commissions SAP.

Division de gestion des déconnexions: une division physique ou un site de réseau.

Opérations de service: le nombre total par an de documents d'accompagnement/cas, réclamations, incidents, contrats de service, demandes de garantie et ordres de service par domaine fonctionnel d'aide à la gestion.

Objets financiers: le nombre d'objets financiers (somme de compte du groupe, compte opérationnel, nature comptable, société, centre de profit, centre de coûts) archivés dans le système Master Data Governance.

Volume de couverture: le volume d'immobilisations financières et/ou de dettes pour lequel la comptabilité de couverture du risque de taux sera implémentée. Le nombre de fonctions de couverture requises dépend du volume géré.

Objets de données fournisseur désigne le nombre d'objets fournisseur actifs (fournisseurs) archivés dans le système "Master Data Governance for Supplier".

Les objets de données client désignent le nombre d'objets client actifs archivés dans le système "Master Data Governance for Customer".

Les objets de données produit désignent le nombre d'objets de matériel actifs (articles, produits, article) archivés dans le système "Master Data Governance for Material".

Les objets de données personnalisés désignent le nombre total d'objets de données de base archivés dans les systèmes Master Data Governance sur mesure qui ne sont pas de type Finances, Fournisseurs, Clients ou Ressources. Il s'agit de la somme de tous les objets définis par l'utilisateur de même type (produit, article, contrat, site, actif, etc.). Les objets définis par l'utilisateur sont créés à l'aide de la structure Master Data Governance.

Métriques principalement utilisées avec les portefeuilles sectoriels et spécialisés

Comptes: comptes (comptes courants, comptes d'épargne et comptes d'exploitation) ou opérations (opérations sur titres, y compris opérations de change au comptant + opérations à terme, et opérations de devises/marché monétaire). Comptes: dans le contexte de SAP Capital Yield Tax Management, désigne le nombre de comptes (comptes courants, comptes d'épargne et comptes d'exploitation) qui utilisent la composante CYT pour calculer les impôts ou identifier les exonérations fiscales.

Contrats actifs: désigne un accord entre une entreprise de production, transport et distribution d'énergie et un partenaire d'affaires portant sur la fourniture d'électricité, de gaz, d'eau, de services d'épuration des eaux d'égout ou de services de traitement des déchets/nettoyage au partenaire d'affaires. Dans ce contexte, un contrat distinct doit être établi pour chaque service fourni (par exemple, si une entreprise de production, transport et

distribution d'énergie fournit à un partenaire d'affaires de l'électricité, de l'eau et des services de nettoyage, trois contrats distincts doivent être établis). Un contrat est actif si sa date de fin est postérieure ou égale à la date système.

Organisations de partenaires actifs désigne le nombre d'organisations de partenaires actifs avec lesquelles le titulaire de la marque traite.

Plaques d'immatriculation enregistrées actives: plaques d'immatriculation enregistrées facturées au cours des 12 derniers mois.

Valeur de vente AD: valeur totale estimée de toutes les ventes publicitaires générées dans SAP Advertising Sales for Media par an.

Budget annuel du secteur public: budget total annuel du secteur public d'un client SAP (par exemple, agence, institution, programme ou service).

Recettes et dépenses annuelles (pour SAP Billing for Telecom) désigne les recettes annuelles perçues et les dépenses annuelles payées (commissions, royalties, part de revenu, etc.). sur la base de la détermination du prix et des événements de vente traités via SAP Billing for Telecom. Les recettes et les dépenses sont des valeurs positives de sorte que les dépenses ne soient pas débitées des recettes.

Recettes et dépenses annuelles (pour SAP Charging and Billing for Banking) désigne les Recettes annuelles perçues (Revenus d'intérêt et Revenus hors intérêt) et les Dépenses annuelles payées (charges d'intérêt pour les dépôts, commissions, redevances, etc.) d'après la détermination du prix et les transactions en cours de traitement par SAP Charging and Billing for Banking. À cette fin, les recettes et les dépenses sont des valeurs positives: les dépenses ne sont pas débitées des recettes.

Recettes annuelles et redevances (pour SAP Charging and Billing for High Tech) désigne le montant des recettes annuelles perçues et des redevances etc. basé sur la détermination du prix et les événements de vente traités via SAP Charging and Billing for High Tech. Les valeurs des recettes et des redevances etc. sont toutes les deux positives, ce qui signifie que les dépenses ne sont pas compensées avec les recettes.

Nombre moyen de transactions/déplacements professionnels traités par jour (sur 12 mois) désigne le nombre de transactions/déplacements professionnels/enregistrements de détails d'événements/postes de facturation par jour enregistrés dans Convergent Invoicing ou Event Detail Records Billing. Le nombre de transactions par jour est mesuré comme le nombre moyen de transactions sur les 12 derniers mois.

Traitement des reliquats: le nombre moyen de tâches de traitement des reliquats traitées dans le cockpit de traitement des reliquats par année civile.

Destinataire de la commission bancaire: une personne qui reçoit des paiements de tout type via ICM lié à un secteur bancaire (contrat de commission existant).

Cartes bancaires: le nombre de comptes de cartes (cartes de crédit, carte pour chèques) dont le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution Optimisation du prix

Sites de base et éloignés: un site de base est un magasin central ou un centre de distribution qui fournit aux sites éloignés des pièces de rechange et des articles. Les aménagements offshore (par exemple, les plateformes) ou les aménagements onshore éloignés sont des exemples de sites éloignés dans les industrie des hydrocarbures. Les mines ou les centres de traitement sont des exemples de sites éloignés dans les industries d'extraction.

Billets exceptionnels: le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing au cours d'une année civile. Selon la valeur de l'immobilisation financée (montant financé), cinq tailles de billets sont définies dans SAP Leasing. Les billets exceptionnels sont, par exemple, des machines pour la gestion de l'énergie, des voitures de luxe, du matériel propre à l'utilisateur, des machines à imprimer, la domotique (valeur moyenne de l'immobilisation entre 100 001 € et 500 000 €).

BOEPD produits: les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pour les BOEPD produits, seuls les hydrocarbures produits sont pris en compte. Si la détermination du prix ne peut pas être basée sur les BOEPD produits (nouvelles sociétés en joint venture sans production de brut ou de gaz), la production planifiée ou estimée de la société en question s'applique.

BOEPD produits aux États-Unis: les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pour les BOEPD produits aux États-Unis, seuls les hydrocarbures produits aux États-Unis sont pris en compte.Si la détermination du prix ne peut pas être basée sur les BOEPD produits (nouvelles sociétés en joint venture sans production de brut ou de gaz), la production planifiée ou estimée de la société en question s'applique.

BOEPD produits en dehors des États-Unis: les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pour les BOEPD produits en-dehors des États-Unis, seuls sont pris en compte les hydrocarbures produits mondialement à l'exception des États-Unis. Si la détermination du prix ne peut pas être basée sur les BOEPD produits (nouvelles sociétés en joint venture sans production de brut ou de gaz), la production planifiée ou estimée de la société en question s'applique.

BOEPD prévus/planifiés: les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pour les BOEPD prévus/planifiés, seuls les hydrocarbures prévus/planifiés sont pris en compte.

BOEPD vendus: les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie

dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pour les BOEPD vendus, seuls les hydrocarbures vendus sont pertinents.

Règles de conversion: les définitions de métrique énumérées ci-dessous sont basées sur la métriqueBOEPD (barils d'équivalent-pétrole par jour). Un client souhaiterait utiliser les packages pour différents produits pétroliers (par exemple pétrole brut, produits raffinés, par exemple le carburant, le gaz naturel ou les produits de gaz de pétrole liquéfié - GPL) et/ou des mesures dans des unités de mesure autres que les barils. Pour pouvoir convertir ces produits et unités de mesure en BOEPD, la table de conversion suivante peut être utilisée.

Coefficients de conversion:

Conversion

Pétrole brut*	tonnes (métrique)	kilolitres	barils	Gallons américains	tonnes/année
De		**Multiplier par**			
Tonnes (métrique)	1	1,165	7,33	307,86	-
Kilolitres	0,8581	1	6,2898	264,17	-
Barils	0,1364	0,159	1	42	-
Gallons américains	0,00325	0,0038	0,0238	1	-
Barils/jour	-	-	-	-	49,8

***En fonction de la gravité mondiale moyenne.**

De

Produits	**barils en tonnes**	**tonnes en barils**	**kilolitres en tonnes**	**tonnes en kilolitres**
		Multiplier par		
GPL	0,086	11,6	0,542	1,844
Gazoline	0,118	8,5	0,740	1,351
Kérosène	0,128	7,8	0,806	1,240
Gazole/diesel	0,133	7,5	0,839	1,192
Fioul	0,149	6,7	0,939	1,065

Conversion

Gaz naturel et GNL	Milliard de mètres cubes GN	millier de pieds cubes GN	équivalent à million de tonnes de pétrole	million de tonnes GNL	billion de BTU	million de barils de pétrole ou équivalent
De			**Multiplier par**			
1 milliard de mètres cubes GN	1	35,3	0,90	0,73	36	6,29
1 milliard de pieds cubes GN	0,028	1	0,026	0,021	1,03	0,18
équivalent à 1 million de tonnes de pétrole	1,111	39,2	1	0,805	40,4	7,33
1 million de tonnes GNL	1,38	48,7	1,23	1	52,0	8,68
1 billion de BTU	0,028	0,98	0,025	0,02	1	0,17
équivalent à 1 million de barils de pétrole	0,16	5,61	0,14	0,12	5.8	1

Unités de quantité

1 tonne métrique = 2204,62 lb.
= 1,1023 tonnes courtes
1 kilolitre = 6,2898 barils
1 kilolitre = 1 mètre cube
1 kilocalorie (kcal) = 4,187 kJ = 3,968 Btu
1 kilojoule (kJ) = 0,239 kcal = 0,948 Btu
1 British thermal unit (Btu) = 0,252 kcal = 1,055 kJ1 kilowattheure (kWh) = 860 kcal = 3600 kJ = 3412 Btu

Utilisateur OGSD: un utilisateur SAP Oil & Secondary Distribution désigne un utilisateur travaillant avec un ou plusieurs codes de transaction OGSD.

Partenaire d'affaires

Les Partenaires d'affaires pour SAP In-House Cash définissent des fiches de partenaires d'affaires actifs avec des données transactionnelles financières au cours des 2 dernières années. Les partenaires d'affaires actifs sont les filiales, les sièges et les banques externes pertinents. Les banques externes désignent des banques à utiliser pour le transfert de fonds entre l'In-House Cash Center (siège) et la banque externe.

Les Partenaires d'affaires pour SAP Bank Communication Management désignent des fiches de partenaires d'affaires actifs avec les données de transaction financières des 2 dernières années. Les Partenaires d'affaires actifs désignent les clients et les fournisseurs pertinents avec les données de transaction financières des 2 dernières années.

Le Partenaire d'affaires pour les services mis à la disposition du citoyen désigne un citoyen ou un demandeur d'aide.

Le Partenaire d'affaires pour SAP Payment Processing for Public Sector et SAP Receivables and Payables Management for Public Sector désigne un citoyen, une organisation ou une société.

Le Partenaire d'affaires pour SAP Tax and Revenue Management for Public Sector désigne un citoyen, un contribuable, un agent fiscal/comptable fiscal. Les personnes accédant aux packages précédemment mentionnés pour un ensemble de tâches très restreint (notamment l'affichage de documents, la modification d'adresse, le paiement de factures, les confirmations de livraison et la déclaration en ligne) ne sont pas tenus de posséder de licence utilisateur.

Points de contrôle de caisse: le nombre de points de contrôle de caisse, par exemple les bureaux de banque (secteurs), GAB, les coffres-forts centraux et coffres-forts de banque centraux modélisés et utilisés pour la planification de la demande en réseau de devise et l'approvisionnement dans l'APO (Advanced Planning and Optimization).

Cas de réclamation: le nombre de réclamations créées dans la Gestion des réclamations au cours d'une année.

Petites annonces: le nombre de versions de publication conçues avec l'éditeur d'annonces SAP au cours d'une année.

Matières premières vendues: le nombre de matières premières vendues (par exemple, concentré de cuivre, molybdène, minerai de fer, or, charbon, plomb) tel que modélisé dans SAP ERP.

Crédits à la consommation: le nombre de crédits à la consommation (crédits auto) dont le prix sera déterminé à l'aide de l'outil d'optimisation du prix ou annuellement.

Compte de contrats pour SAP Customer Financial Management for Utilities et SAP Customer Financial Management for Wholesale Utilities: un compte dans lequel les données enregistrées pour les contrats ou les postes de contrats sont traitées et pour lequel le même accord de paiement/encaissement s'applique.

Compte de contrats pour SAP Customer Financials Management for Telecommunications et SAP Convergent Invoicing for Telecommunications: un compte dans lequel les données enregistrées pour les contrats ou les postes de contrats sont traitées et pour lequel le même accord de paiement/encaissement s'applique. La détermination du prix est basée sur le nombre maximum de comptes de contrats dans une base de données.

Compte de contrats pour SAP Bill-to-Cash Management for Postal et SAP Bill-to-Cash Management for Postal, option for convergent invoicing: un compte de contrats désigne dans ce contexte un compte sur lequel des données enregistrées sont traitées pour des contrats ou des articles de contrat pour lesquels les mêmes accords d'encaissement/de paiement s'appliquent. La détermination du prix est basée sur le nombre maximum de comptes de contrats dans la base de données. Les comptes de contrats désignent des livres auxiliaires client permettant de cumuler les postes non soldés et les paiements. Divers comptes peuvent être utilisés par client.

Comptes d'entreprise: le nombre de comptes d'entreprise. Les comptes d'entreprise sont des dépôts de valeur importante et très personnalisés et des produits de paiement du marché des entreprises qui font souvent partie des structures/groupes de compte hiérarchiques. Normalement, la détermination du prix est basée sur le groupe de comptes et non sur les comptes individuels (par exemple équilibrage des comptes). Les comptes d'entreprise peuvent être inclus dans un contrat-cadre et dans ce cas peuvent être gérés par une application SAP for Banking ou via un système externe.

Clients entreprise: le nombre de fichiers client qui correspond au nombre de partenaires d'affaires (clients, prospects, contacts, etc.); on distingue les distributeurs, les clients entreprise et les employés de banque (dans le cas du centre d'assistance de l'employé); tous les partenaires d'affaires liés à/pertinents pour l'utilisation planifiée de la solution (département/secteur, groupe de clients spécifique, etc.) doivent être comptés. Dans le cas du centre d'assistance de l'employé, (utilisant SAP Solution Manager) cette métrique doit être appliquée pour le personnel du centre d'assistance. Pour les employés, seuls les problèmes de reporting seront à la charge d'un Utilisateur de type Employee.

Prêts d'entreprise: des produits de prêts très personnalisés pour le marché des entreprises avec une importante valeur.

Client: le nombre d'enregistrements de partenaire actif dans la base de données.

Clients ciblés par le marketing est calculé comme suit: le nombre de clients uniques ayant participé à toute campagne active (validée) au cours d'une année civile donnée PLUS le nombre de membres actifs uniques des programmes de fidélisation client au cours d'une année civile.
Un membre est considéré comme actif tant que le statut de son enregistrement de participation est "actif" indépendamment du nombre d'activités enregistrées.

Port en lourd: poids porté par un navire ou qui peut l'être en toute sécurité. Pour les autres moyens de transport, un port en lourd correspond à une tonne.

Dépôts: le nombre de comptes de dépôts (épargne, marché monétaire, courant escomptes, etc.) dont le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution d'optimisation du prix.

Instruments financiers dérivés: instrument financier dont la valeur est basée sur un autre titre.

Dispositif: un dispositif de point de vente ou un dispositif mobile pour une application mobile TPV.

Employés planifiés: le nombre maximum d'employés qui doivent être pris en compte au cours d'un cycle de planification.

Équipements uniques: fiches de l'équipement. Chaque fiche d'équipement qui est affectée à la Gestion des équipements et des outillages (ETM) est comptabilisée pour la détermination du prix. Une fiche de l'équipement peut être configurée comme poste unique (par exemple, une grue) ou comme

"équipement à plusieurs pièces" (qui peut comporter par exemple 100 foreuses dans l'inventaire). Dans les deux cas, une seule fiche de l'équipement est comptée pour la détermination du prix.

Événements: le nombre maximum d'enregistrements de données d'événement traités et stockés dans la base de données sur une période d'un an.

Produits finis: le nombre total de produits finis supplémentaires créés ou gérés par an par le client. Un produit fini représente des véhicules et des sous-ensembles principaux tels que des moteurs, des axes et des transmissions. Les demandes de garantie créées par des ordres de service DBM (Dealer Business Management), envoyées ou reçues en dehors du système SAP DBM et non traitées ultérieurement, sont couvertes. Dans le cas d'une utilisation étendue des fonctions de garantie, cette exception ne peut pas être appliquée. La détermination du prix des demandes de garantie (demandes de service) suit la détermination du prix de "SAP Aftersales Support for Automotive".

Produits finis: le nombre de produits finis planifiés dans la matrice de planification, la table de séquencement et/ou la planification de mix produits.

Équivalent temps plein (ETP): à la fois les employés embauchés par l'organisation sous licence et les personnes non employées susceptibles d'être embauchées sur des activités liées revêtant un caractère d'urgence, temporairement ou définitivement, et qui sont missionnées, déployées ou gérées par l'organisation sous licence pour la gestion des sinistres ou des urgences.

Élèves inscrits à plein temps ou équivalents désigne:

- Le nombre d'élèves à plein temps, c'est-à-dire d'élèves inscrits à un programme de cours complet pour l'année académique en cours au sein de l'institution.
- Le nombre d'équivalents à des élèves inscrits à plein temps (par exemple, un élève à temps partiel représente une fraction d'un élève à plein temps).

Actifs de financement désigne les actifs qui financent les postes de travail, les hypothèques et le leasing.

Actifs financés: l'ensemble des contrats (leasings, prêts, etc.) gérés par SAP Funding Management actuellement refinancés. Dans ce contexte, le montant effectif correspond à la somme de toutes les transactions de refinancement portant le statut "Fixe" ou "Financé".

Prime brute émise d'une compagnie d'assurance: total des primes brutes d'un exercice comptable, dans la mesure où elles sont traitées par la solution SAP.

Gigawatt (GW): unité de mesure de la puissance installée. La puissance installée est la capacité de production maximale d'une centrale sur la base de la puissance nominale. Si l'usine est de type centrale électrique, la puissance électrique et la puissance thermale doivent être prises en compte. La capacité installée d'une centrale électrique est mesurée en watts, le mégawatt (MW) et le gigawatt (GW) étant les unités les plus utilisées.

Produits de valeur nette de la propriété: le nombre de prêts et de marges de crédits sur valeur nette de la propriété (par exemple, HELOC, HEL et FRLO) pour lequel le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution Optimisation du prix.

Prêts de valeur importante: nombre de prêts de valeur importante. Normalement les prêts de valeur importante ont une structure complexe et un niveau important d'individualisation au niveau du client dans le domaine de la banque d'entreprise. Ils peuvent être inclus dans le refinancement via des syndications.

Données contact: le nombre total de données contact créées par an par l'Interaction Center SAP CRM.

Joint Venture: engagement contractuel liant deux parties ou plus dans le but d'exécuter une entreprise commerciale donnée. Toutes les parties acceptent de partager les profits et les pertes de l'entreprise. Le nombre maximum de Joints Ventures par an doit être pris en compte.

Produit de licence: la valeur annuelle créée par une société en contrepartie des redevances de licence gérées dans le système SAP IPM. Le Produit de licence comprend la validation financière des transactions implémentées dans SAP IPM, mais ne se traduit pas par un encaissement (par exemple, un échange marchandises).

Limitations: le nombre de limitations réelles utilisées dans le système.

Volume des prêts dans le bilan: volume des prêts dans le bilan.

Sites logistiques: divisions, centres de distribution, clients et fournisseurs modélisés dans SAP APO (Advanced Planning and Optimization) où les produits ou les ressources sont planifiés.

Site dans le scénario Coopération client: données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Coopération client. Il comprend tous les sites client qui, par exemple, reçoivent des marchandises et tous les sites fournisseur, par exemple marchandises de livraison ou les sites sinon nécessaires pour définir dans le système le moment d'exécuter les scénarios Coopération client.

Site dans le scénario Fabrication sous-traitée: données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Fabrication sous-traitée. Il comprend tous les sites gérés et appartenant à l'élaborateur de contrat ainsi que tous les sites client qui, par exemple reçoivent des marchandises ou sont nécessaires pour définir dans le système, le moment d'exécuter les scénarios Fabrication sous-traitée.

Site dans le scénario Qualité collaborative: données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Qualité coopérative. Sont inclus tous les sites gérés et appartenant au fournisseur ainsi que tous les sites côté client qui, par exemple, reçoivent des marchandises ou sont nécessaires pour définir dans le système à quel moment exécuter les scénarios Qualité coopérative.

Site dans le scénario Coopération fournisseur: données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Coopération fournisseur. Sont inclus tous les sites gérés et appartenant au fournisseur ainsi que tous les sites côté client qui, par exemple, reçoivent des marchandises ou sont nécessaires pour définir dans le système à quel moment exécuter les scénarios Coopération fournisseur.

Site dans le scénario Production au plus juste: tous les sites partenaire (à la fois sites client et sites fournisseur) dans la base de données de la solution SNC (ICH) ainsi que tous les partenaires connectés JAT/JES (Juste-à-Temps/Juste-en-Séquence) dans la table JITCU. Chaque site partenaire sous licence contient en outre 50 000 appels entrants JAT/JES par an. Dans ce cas, les sites partenaire/partenaires connectés sont comptabilisés par

division du client pour calculer la redevance (par exemple, 2 divisions fournisseur d'une société fournissant une division client doivent être comptabilisées comme 2 sites partenaire).

Objet d'entretien: tous les objets définis dans la base de données MSP (Planification des inspections): grands assemblages comme avion ou moteur.

Station-service gérée désigne une station-service (station essence) gérée par la solution.

Transactions Marketing: le nombre de campagnes actives définies dans le système SAP CRM plus le nombre de participations actives au programme de subventions publicitaires par an. Une participation au programme de subventions publicitaires est active si le partenaire a soumis au moins une demande d'initiative de subvention publicitaire au cours de l'année.

Billets moyens: le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing au cours d'une année civile. En fonction du montant financé, cinq tailles de billets sont définies pour SAP Leasing. Les billets moyens sont par exemple les camions, voitures de grande taille, équipements de construction et chariots élévateurs à fourche (valeur d'immobilisation entre 50 001 € et 100 000 €).

Hypothèques: le nombre de comptes d'hypothèques dont le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution Optimisation du prix.

Micro prêts: les prêts de faible valeur très personnalisés, accordés par une banque ou une autre institution dans les pays émergents. Les micro prêts peuvent être proposés sans garantie, à une personne ou par un prêt de groupe.

Micros comptes épargne: services de dépôt hautement standardisés permettant de stocker de petites sommes d'argent pour une utilisation ultérieure, souvent sans exigence de solde minimum. Il ne peut pas s'agir d'un compte de dépôt fixe.

Nombre de cas par an: informations liées à un événement spécifique traitées par un gestionnaire de cas. En tant que concept lié, un cas désignerait les informations gérées dans un dossier désormais géré comme enregistrement dans le système SAP.

Nombre de participants aux programmes de fidélisation désigne, dans le système SAP CRM, la moyenne réelle sur 12 mois.

Nombre d'organisations partenaires désigne le nombre d'organisations partenaires gérées dans le système SAP CRM.

Nombre d'enregistrements désigne la moyenne réelle sur 12 mois des partenaires d'affaires et des clients potentiels gérés dans le système SAP CRM.

Nombre de commerciaux désigne le nombre total d'employés (y compris les travailleurs temporaires) et de partenaires d'affaires utilisant le Progiciel SAP CRM Sales.

Objets: des contrats de produits financiers vendus dans le marché de détail et dans la négociation de gré à gré (OTC) (exemples: prêts, lignes de crédit) et produits standard qui peuvent être achetés et vendus dans un marché libre (Bourse) (par exemple, actions, options cotées en bourse, obligations).

Journées ambulatoires dans l'année: une journée ambulatoire est comptée lorsqu'un patient a été traité comme ambulatoire dans un jour calendaire, indépendamment de la quantité de travail effectuée ce jour et de la façon dont le travail a été documenté dans le système SAP (dans un ou plusieurs cas de traitement et dans le cas d'un ou plusieurs mouvements de visite).

Vues de page (par an): le nombre de fois où une page Web a été correctement lancée sur un navigateur Internet utilisateur (en 12 mois), tel qu'enregistré par les fichiers journaux du serveur Web. Seules les pages Web lancées sur le serveur SAP sont prises en compte pour cette métrique.

P/C/S basés sur des flux de trésorerie: les prêts basés sur des flux de trésorerie à l'exception des prêts de détail sont définis comme suit:

1. Banque de détail/Personne complexe/Banque PME/PMI/Hypothèques comprend des produits avec un certain niveau de personnalisation au niveau du client pour des personnes et des petites et moyennes entreprises.
2. Les prêts à l'entreprise désignent des produits de prêts très personnalisés pour le marché des entreprises et peuvent également avoir une structure complexe.
3. Portefeuilles de titres

Participant désigne un membre d'un contexte pour contrôle d'accès ou un utilisateur se servant de Business Context Viewer, créant/mettant à jour des enregistrements d'ingénierie, se servant de Recipe Management pour un utilisateur utilisant de façon active la gestion des statuts et des actions.

Patient/Membre désigne le nombre total des utilisateurs qui accèdent à SAP E-Care Social Connect pour la gestion des maladies chroniques, ou pour la réalisation des objectifs de santé. Un patient/membre est comptabilisé une seule fois, peu importe le nombre de maladies chroniques ou d'objectifs de santé poursuivi.

Patients traités dans l'année: nombre de patients traités dans une année civile dans les institutions prises en charge par le système SAP. Les patients sont comptés une seule fois, peu importe le nombre de fois où ils sont traités à l'hôpital dans l'année.

Personne désigne le nombre total d'enregistrements des entrées de personnes enregistrés dans la base de données de SAP E-Care Data Connect.

Personnes dans la population traitée: le nombre de personnes appartenant à la population traitée dans le réseau de soins de santé auquel s'applique le Progiciel**.**

Lieux physiques : l'ensemble des mines, concentrateurs, usines de traitement, fonderies, raffineries, centres de distribution (mises en dépôt en tas) et ports.

PdL (Point de livraison) avec un compteur d'énergie active avancé affecté. Un point de livraison (PdL) est le point où une activité de distribution ou un autre service est fourni(e). Un compteur est avancé s'il prend en charge une communication bidirectionnelle (également appelé "compteur intelligent"); un compteur est actif si le statut dans le système a été défini comme "actif" (habituellement effectué après l'installation du compteur pour montrer que le compteur est prêt à fonctionner); un compteur est "affecté" à un PdL s'il a été incorporé à une installation et que cette installation a été affectée au PdL.

Unités postales désigne le nombre d'enregistrements de gestionnaire d'événements créés par des objets postaux tels que les parcelles, les recommandés et similaires, qui sont traités et archivés dans la base de données pendant une période d'un an. Elles n'incluent pas les conteneurs de courrier tels que les sacs, cabas, palettes, etc.

Processus désigne le nombre de tâches ou de processus pouvant être exécutés simultanément par le Progiciel concédé sous licence.

Tonnes de production désigne le volume de production sur une période d'un an.

Petite division: une division comprenant 500 employés maximum. Une division désigne un site physique détenu ou utilisé par une entreprise prise en charge par le Progiciel. Les employés par division sont tous les employés et les sous-traitants travaillant dans la division.

Synchronisation de la nomenclature SAP: chaque usine de fabrication externalisée est considérée comme une petite division. Une usine de fabrication externalisée est un site physique détenu ou utilisé par un fournisseur ou un partenaire faisant partie du scénario de l'ingénierie à la fabrication pris en charge par la synchronisation de la nomenclature.

Division moyenne : division qui comprend entre 501 et 5 000 employés. Une division est un site physique détenu ou utilisé par une entreprise prise en charge par le Progiciel. Les employés par division sont tous les employés et les sous-traitants travaillant dans la division.

Grande division: une division avec plus de 5 000 employés. Une division est un site physique détenu ou utilisé par une entreprise prise en charge par le Progiciel. Les employés par division sont tous les employés et les sous-traitants travaillant dans la division.

Pour SAP Operations Management for Mining: les divisions sont des mines, concentrateurs, usines de traitement, fonderies, raffineries, centres de distribution (mises en dépôt en tas) et ports. Les employés comprennent les employés internes dans les opérations, les sous-traitants, l'administration et le personnel d'entretien.

PdL:le point de livraison (PdL) est le point où une activité de distribution ou un autre service est fourni.

Budget en portefeuille géré avec SAP Business Planning for T&L ou SAP New Product Development and Introduction for CP désigne le budget annuel total (année civile ou exercice comptable) de postes de portefeuille combinés "actifs" figurant dans SAP Business Planning for T&L ou SAP New Product Development and Introduction for CP.

Terminal point de vente (TPV): un point de vente physique ou un espace-boutique. La détermination du prix est basée sur le nombre total d'entrées TPV dans la base de données.

Transactions au point de vente: le nombre annuel de commandes client basées sur des documents d'opération commerciale déclenchés par le système SAP CRM et les postes individuels de transaction TPV (point de vente) exécutés dans le système SAP CRM.

Comptes bancaires privés/PME/PMI: les comptes bancaires privés PME/PMI désignent le nombre de comptes bancaires privés/PME/PMI. Produits de compte de dépôt avec un certain niveau d'individualisation pour le client. Les comptes bancaires privés PME/PMI peuvent être inclus dans un contrat-cadre et dans ce cas peuvent être gérés par une application SAP for Banking ou via un système externe.

Banque privée, personne complexe, prêts PME/PMI: nombre de banques privées, de personnes complexes ou de prêts PME/PMI. Ce type de gestion couvre la gestion des produits avec un certain niveau de personnalisation au niveau du client pour des personnes et des petites et moyennes entreprises. Le spectre de produit couvre le même type de produit que la banque de détail mais avec une plus grande complexité, un niveau supérieur d'individualisation et de valeur.

Budget de dépense secteur public: budget annuel dépensé pour le secteur public, tel que le publient les obligations d'acquisition en matière d'exercice budgétaire.

Volume de dépense recherche et développement: dépense annuelle d'une société ou des unités de gestion pertinentes pour les activités de recherche et de développement, à partir des bilans commerciaux, notamment l'effectif, l'équipement et les projets liés.

Comptes Retail: nombre de comptes Retail. Les comptes Retail sont des produits de dépôts standardisés avec des structures simples et de faible valeur pour le marché de masse. Les comptes internes font également partie des comptes retails. Les comptes Retail peuvent être inclus dans un contrat-cadre.

Comptes Retail plus prêts Retail désigne la somme des comptes Retail et des prêts Retail:

***Comptes Retail*:** nombre de comptes Retail. Les comptes Retail sont des produits de dépôts standardisés avec des structures simples et de faible valeur pour le marché de masse. Les comptes internes font également partie des comptes retails. Les comptes Retail peuvent être inclus dans un contrat-cadre.

***Prêts Retail*:** nombre de prêts Retail. Les prêts Retail sont des produits de prêt standard pour le segment de marché de masse des personnes. Normalement le spectre de produit couvre des prêts avec des structures simples et de faibles valeurs.

Flux de trésorerie Retail désigne les flux de trésorerie Retail standard basés sur des produits de prêt pour le segment de marché de masse de personnes. Le spectre de produit couvre des prêts avec des structures simples et de faibles valeurs pour le financement des biens de consommation, des voitures et des voyages.

Distributeurs: nombre de fichiers client = nombre de partenaires d'affaires (clients, prospects, contacts, etc.); on distingue les distributeurs, les clients entreprise et les employés de banque (dans le cas du centre d'assistance de l'employé); tous les partenaires d'affaires liés à/pertinents pour l'utilisation planifiée de la solution (département/secteur, groupe de clients spécifique, etc.) doivent être comptés.

Dans le cas du centre d'assistance de l'employé, (utilisant SAP Solution Manager) cette métrique doit être appliquée pour le personnel du centre d'assistance. Pour les employés signalant uniquement des problèmes, un utilisateur de type Employee User doit être concédé sous licence.

Prêts Retail: nombre de prêts Retail. Les prêts Retail sont des produits de prêt standard pour le segment de marché de masse des personnes. Normalement le spectre de produit couvre des prêts avec des structures simples et de faibles valeurs.

Marge opérationnelle des recettes (MOR) désigne la différence entre les recettes facturées et le transport associé effectué par un tiers. Recettes facturées désigne tous les frais facturés durant une année à un client sur un ordre d'expédition. Dépenses de transport, le cas échéant, désigne les coûts du transport et des services associés identifiés dans le système TM comme des commandes aux partenaires d'affaires durant l'année.

Dépenses en droits: le montant total des dépenses annuelles d'une société consacrées à l'acquisition de droits de propriété intellectuelle. Les Dépenses en droits comprennent la validation financière des transactions implémentées dans SAP IPM, mais ne se traduisent pas par un décaissement (par exemple, un échange marchandises).

Commerciaux utilisant SAP Sales désigne le nombre total d'employés (y compris les travailleurs temporaires) et de partenaires d'affaires utilisant le Progiciel SAP CRM Sales.

Commandes client: le nombre annuel de commandes client en fonction de documents de commande d'achat exécutés dans SAP CRM et déclenchés à partir de SAP CRM.

Valeur de vente: la valeur de vente totale estimée générée dans SAP Product Sales and Distribution for Media par an.

Créances d'entreprise sécurisées: créances très personnalisées (prêt, crédit, crédit de sécurité, etc.) produit du marché des entreprises, gérées par une application SAP for Banking ou dans un système externe, sécurisées par un ou plusieurs objets de la garantie.

Micro prêts sécurisés désigne une petite somme d'argent prêtée à un client par une banque ou une autre institution, proposée avec une garantie, à une personne ou par un prêt de groupe.

Créances sécurisées de banque privée, personne complexe, PME/PMI désigne des créances (prêt, crédit, facilité) avec un niveau important d'individualisation au niveau du client, gérées par une application SAP for Banking ou dans un système externe, sécurisées par un ou plusieurs objets de la garantie.

Créances Retail sécurisées: créances standard (prêt, crédit, crédit de sécurité, etc.) pour le marché de masse, gérées par une application SAP for Banking ou dans un système externe, sécurisées par un objet de la garantie.

Demandes de service: le nombre annuel de demandes liées au service, notamment les types de processus de service: réclamations, ordres de service, incidents de service, demandes de service, demande d'ordre de réparation pour des modifications, des demandes de garantie et des problèmes.

Inventaire des pièces de rechange: la valeur réelle du stock de pièces de rechange au jour de référence du bilan, conformément aux principes comptables de la réglementation.

Demandes de service et demandes de garantie: le nombre de demandes liées au service par an, notamment les types d'ordres de service: réclamations, ordres de service, incidents de service, demandes de service, demande d'ordre de réparation pour des modifications, des demandes de garantie et des problèmes plus le nombre de demandes de garantie (traitées dans ERP).

Transport: transport physique de fret du site de départ vers le site d'arrivée. Les transports sont des transports consolidés tels qu'ils sont représentés dans le progiciel sur une période d'un an.

Prestataires de services logistiques: les transports sont des transports consolidés (commandes/enregistrements de fret/lignes de poste) tels qu'ils sont représentés dans le système sur une période d'un an. Le terme technique "lettre de voiture" (route, air ou mer) fait également référence à un transport dans le système SAP.

Industries de transformation: les transports sont des transports consolidés tels qu'ils sont représentés dans le système pendant une période d'un an. Dans les industries de transformation, les transports correspondent à des livraisons, des envois, des conteneurs, des camions ou des wagons.

Biens de consommation: les transports sont des transports consolidés tels qu'ils sont représentés dans le système sur une période d'un an. Dans l'industrie des biens de consommation, les transports correspondent à des livraisons, commandes ou chargements (= véhicules).

Secteur postal: les transports sont des transports consolidés tels qu'ils sont représentés dans le système sur une période d'un an. Les livraisons sont toujours considérées comme des expéditions. De plus, les conteneurs, unités logistiques, commandes, véhicules ou modules de répartition peuvent être considérés comme des expéditions.

Petits billets: le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing au cours d'une année civile. Selon le montant financé, cinq tailles de billets sont définies pour SAP Leasing. Les Petits billets sont, par exemple, des voitures de petit gabarit, des appareils médicaux, du matériel informatique (valeur moyenne d'immobilisation entre 5 001 € et 50 000 €).

Fiches article de pièces de rechange: la valeur réelle du stock de pièces de rechange au jour de référence du bilan, conformément aux principes comptables de la réglementation.

Volume des dépenses: le montant total des dépenses annuelles d'une société pour l'approvisionnement de tous les biens et services directs et indirects.

Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Electronic Invoicing for Brazil (NFE-Inbound), seul le volume des dépenses au Brésil doit être pris en compte.

Abonnements: accord entre le client et le fournisseur concernant l'accès ou l'utilisation d'un service fourni sous certaines conditions. Un client ou un abonné peut avoir un ou plusieurs abonnements différents pour des services similaires ou différents.

Dans un paquet, chaque abonnement à un service principal inclus compte pour 1 abonnement.

- Exemple dans un cas d'utilisation B2C: pour un paquet de services triple offrant des services nomades, d'accès Internet à haut débit et de télévision sur IP, 3 abonnements sont facturés séparément.
- Exemple dans un cas d'utilisation B2B: avec un Contrat-cadre commercial, tout abonnement à un sous contrat avec un employé est facturé séparément. Un abonnement est actif pour chaque service de mobilité électrique.

Opération consortiale: opération consortiale basée sur la vente de gros, c'est-à-dire des billets importants (par exemple, pour des projets d'infrastructure).

Les Commandes télécom désignent le nombre total annuel de commandes et d'abonnements télécom (pour des produits de service individuels ou des regroupements), des processus de modification (par exemple des modifications de tarif ou d'abonnement) et des annulations.

Titres: le nombre de titres activement gérés au cours des trois dernières années comme l'indique l'éditeur.

Tonnage produit: tonnage maximum produit en une journée**.**

Services liés aux déplacements professionnels professionnels/véhicules (par jour): le nombre total de transactions par jour traitées par le système d'imputation convergente, définies comme des éditions de détermination du prix (où une entrée comme Event Detail Record/poste facturable peut générer une ou plusieurs éditions de détermination du prix). Lorsque plusieurs parties participent au service lié au déplacement professionnel/véhicule, les transactions supplémentaires déclenchées par le moteur SAP Convergent Charging pour le règlement doivent être comptées en plus des transactions d'origine.

Transaction par jour: les transactions par jour désignent le nombre total de transactions par jour traitées par le système d'imputation convergente, définies comme éditions de détermination du prix (où une entrée peut générer une ou plusieurs éditions de détermination du prix).

Le volume de transactions par jour concédé sous licence doit être suffisamment important pour les jours de charge maximale. En d'autres termes, pour un jour donné dans l'année, le volume réel de transactions par jour d'éditions de détermination du prix doit être inférieur ou égal au volume de transactions par jour concédé sous licence.

Télécommunications prépayées: éditions de détermination du prix ou d'imputation pour des comptes payés en avance pour les services consommés.

Télécommunications postpayées: éditions de détermination du prix ou d'imputation pour des comptes qui seront payés pour les services consommés, après la génération du justificatif de facture ou de paiement.

Demandes d'indemnité de déplacement: tout décompte de déplacement ou de frais saisi dans SAP TM et envoyé pour demande de remboursement.

Véhicules: nombre de produits finis commandés dans une année. Les produits finis sont des véhicules et des sous-ensembles principaux tels que les moteurs, les axes et les transmissions.

Billets très exceptionnels: le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing au cours d'une année civile. Selon le montant financé, cinq tailles de billets sont définies pour SAP Leasing. Les billets très exceptionnels sont par exemple, des navires, des centrales électriques, des plateformes pétrolières, des avions ou des projets informatiques complexes (valeur de l'immobilisation > 500 000 €).

Très petits billets: le nombre d'objets (immobilisations ou services sans immobilisation) financés dans les contrats de leasing au cours d'une année civile. Selon le montant financé, cinq tailles de billets sont définies pour SAP Leasing. Les très petits billets sont par exemple, des PC, ordinateurs portables, photocopieurs ou imprimantes (valeur moyenne de l'immobilisation entre 0 et 5 000 €).

Taille pondérée de l'organisation en ETP: la taille pondérée de l'organisation reflète le nombre d'équivalents temps plein (ETP) embauchés dabs l'organisation - réserve et personnel militaire et civil compris.

Magasin: un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis).

Petit magasin: un magasin avec moins de 5 000 postes de livraison par jour. Un magasin désigne un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis). Afin de déterminer la taille d'un magasin, un poste de livraison est le poste individuel de livraison entrante ou sortante de la livraison réelle d'une entrée ou sortie de marchandises. Il peut comprendre un article, une quantité, une spécification d'emplacement, une date de rangement en stock ou de prélèvement et un lot.

Magasin de taille moyenne: un magasin avec 5 001 à 35 000 postes de livraison par jour. Un magasin désigne un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis). Afin de déterminer la taille d'un magasin, un poste de livraison est le poste individuel de livraison entrante ou sortante de la livraison réelle d'une entrée ou sortie de marchandises. Il peut comprendre un article, une quantité, une spécification d'emplacement, une date de rangement en stock ou de prélèvement et un lot.

Grand magasin: un magasin avec plus de 35 000 postes de livraison par jour. Un magasin désigne un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis). Afin de déterminer la taille d'un magasin, un poste de livraison est le poste individuel de livraison entrante ou sortante de la livraison réelle d'une entrée ou sortie de marchandises. Il peut comprendre un article, une quantité, une spécification d'emplacement, une date de rangement en stock ou de prélèvement et un lot.

Utilisateur Web Channel désigne les employés de partenaire d'affaires uniquement autorisés à exécuter des activités de vente interentreprises et/ou gestion de services et/ou gestion des utilisateurs prises en charge par le progiciel Web Channel.

Métriques principalement utilisées avec SAP NetWeaver

Unité centrale (UC): chaque unité centrale (UC) exécutée pour les pièces du progiciel concédé sous licence, au moins, est considérée dans son intégralité.

Lors du comptage des unités centrales de traitement physiques (UC) chaque cœur d'une unité centrale de traitement (UC) physique exécuté pour au moins les pièces du progiciel dont un droit d'Utilisation a été concédé, notamment celles qui sont temporairement affectées ou planifiées pour couvrir le traitement de pointe, est pris en compte et comptabilisé.

Lors du comptage des unités centrales (UC) virtuelles, chaque cœur d'une unité centrale (UC) exécuté pour au moins les pièces du progiciel concédé sous licence, notamment celles qui sont temporairement affectées ou planifiées pour couvrir le traitement de pointe, est pris en compte et comptabilisé. Si le progiciel fonctionne dans un environnement purement virtuel, les unités centrales (UC) physiques ne sont pas prises en compte.

Calcul de la valeur métrique des unités centrales (UC): pour chaque unité centrale (UC), le premier cœur de processeur doit être multiplié par 1 et chaque cœur de processeur supplémentaire est multiplié par 0,5. Le total de toutes les unités centrales (UC) doit être alors arrondi par excès au nombre entier suivant.

Type d'adaptateur: les adaptateurs d'applications backend doivent être concédés sous licence par type d'utilisation d'adaptateur (par exemple connectivité à Oracle, Siebel, etc.) indépendamment du nombre d'installations ou de systèmes connectés; peu importe si l'adaptateur est utilisé avec une solution SAP nécessitant SAP PI ou dans un scénario personnalisé développé.

Go par mois: le volume global de messages exprimé en gigaoctets (Go) par mois et traité par l'application SAP concernée.

Installation: une installation désigne une instance du progiciel installé sur un dispositif désigné.

Mémoire lame: la mémoire de la lame.

Relation EDI désigne une relation unique entre un partenaire par type de document commercial et format d'envoi ou de réception à l'aide d'au moins un composant de l'Add-on Commerce interentreprises. Une relation EDI est comptabilisée par partenaire intégré (expéditeur, destinataire), type de document (commande, facture, etc.), format (EDIFACT, personnalisé) et direction (envoi ou réception). Par exemple, si 10 partenaires utilisent le document d'entrée de commande d'achat EDIFACT et le document de sortie de commande d'achat EDIFACT, 20 relations EDI de partenaire sont alors comptabilisées. Lors de l'intégration à un site de commerce interentreprises (Ariba, GXS, Sterling Commerce, etc.) ou à un portail EDI, les sites du partenaire abordé se trouvent derrière l'infrastructure du site ou du portail. Aucune relation EDI avec le site n'est alors comptabilisée, et c'est le nombre n de relations EDI avec le partenaire abordé final qui est comptabilisé.

Membres externes désigne soit des employés qui ne font pas partie des organisations, telles que les écoles, les universités, les organismes de charité ou les entités gouvernementales ou les tierces personnes impliquées dans une affaire, y compris et de manière non limitative, les clients, les employés

des distributeurs et les fournisseurs sous licence, uniquement pour accéder au progiciel SAP Enterprise Portal. Les membres externes ne sont pas autorisés à accéder à un autre progiciel SAP et ses composants respectifs. Les employés tiers participant aux scénarios de gestion qui nécessitent un accès au-delà du progiciel SAP Enterprise Portal doivent être sous licence en tant qu'Utilisateurs Nommés pour le progiciel SAP concerné.

Objets Partenaire d'affaires: le nombre total des objets de type partenaire d'affaires stockés dans le système de gestion des données de base. Il s'agit de la somme de tous les objets fournisseur, plus tous les objets définis par l'utilisateur de type Partenaire d'affaires (Fournisseur, Client de commerce interentreprises, Contact de commerce interentreprises, Employé, Partenaire d'affaires, etc.). Les objets définis par l'utilisateur sont créés à l'aide de l'outil de gestion des données de base pour une gestion dans le référentiel des données de base. Partenaire d'affaires: personne physique au sein d'une organisation, groupe de personnes au sein d'une organisation ou organisation entretenant des relations d'affaires de quelque type que ce soit avec une société.

Objets Consommateur: les nombres totaux de tous les objets de type consommateur stockés dans le système de gestion des données de base. Il s'agit de la somme de tous les objets Client de commerce interentreprise, Contact de commerce interentreprise, Citoyen, plus le nombre total d'objets supplémentaires définis par l'utilisateur de type consommateur. Les objets définis par l'utilisateur sont créés à l'aide de l'outil de gestion des données de base pour une gestion dans le référentiel des données de base. Un consommateur est une personne physique ou un groupe de personnes (par exemple, un ménage) ayant une relation commerciale quelconque avec une société.

Objets Données de base: le nombre total de tous les objets de données de base stockés dans le système de gestion des données de base SAP NetWeaver, plus le nombre total de tous les objets de données de base stockés dans le système SAP Master Data Governance.

Objets produit et autres objets de données: le nombre total d'objets de données de base stockés dans le système de gestion des données de base autres que les objets de type Finance ou Partenaire d'affaires. Il s'agit de la somme de tous les objets de matériel, plus tous les objets définis par l'utilisateur de type choses physiques (Produit, Article, Contrat, Site, Immobilisation, etc.). Les objets définis par l'utilisateur se créent à l'aide de l'outil de gestion des données de base pour une gestion dans le référentiel de gestion des données de base.

Produit dans Cache de données: le prix est basé sur le nombre de produits dans le cache de données produit

Identifiants d'utilisateurs internes: le nombre total d'individus travaillant au sein de l'organisation du Client (employés, travailleurs temporaires et sous-traitants), dont les identifiants ou informations d'utilisateur sont gérés par la fonctionnalité du package concédé sous licence.

Identifiants d'utilisateurs externes: le nombre total d'individus externes à l'organisation du Client (autres qu'employés, travailleurs temporaires et sous-traitants), dont les identifiants ou informations d'utilisateur sont gérés par la fonctionnalité du package concédé sous licence.

Enregistrements: le nombre total d'objets de gestion SAP principaux et/ou le numéro de cas dans SAP NetWeaver Folders Management. Les enregistrements archivés (enregistrements joints à des objets de gestion archivés) ne sont pas comptabilisés. Un objet principal est l'objet auquel fait référence l'enregistrement.

> Lorsque SAP NetWeaver Folders Management est utilisé pour gérer les fichiers employé, les employés gérés dans le système SAP HCM sont l'objet principal à comptabiliser. Lorsqu'il est utilisé pour la facturation, les créanciers et débiteurs sont les objets principaux à comptabiliser. Lorsqu'il est utilisé dans SAP Real Estate Management, les objets de biens immobiliers (incluent, mais de façon non limitative, les contrats de biens immobiliers, unités économiques, bâtiments, lopins de terre, objets loués, objets architectoniques, et parcelles de terrain) sont les objets principaux à comptabiliser. Lorsqu'il est utilisé pour gérer les changements d'équipement au moyen de cas, le nombre de demandes de modification est comptabilisé.

Port: canal de communication.

Destinataires: le nombre de personnes recevant des rapports à partir du progiciel concédé sous licence.

Systèmes hors service: le nombre de systèmes retirés via SAP NetWeaver Information Lifecycle Management

Appels de service: le nombre total de requêtes HTTP traitées par le serveur SAP NetWeaver Gateway par année calendaire. Les requêtes de métadonnées et les requêtes issues de progiciels SAP contenant des moteurs d'exécution SAP NetWeaver Gateway ne sont pas comptabilisées.

Instance LVM: serveur d'applications principal utilisé pour les services applicatifs centraux de l'application SAP gérée, notamment les services de mise en file d'attente et de messages (instance centrale, par ex.), toute instance Web de SAP associée à l'application SAP gérée autre que l'instance centrale (instances de dialogue, par ex.), la base de données principale de l'application SAP gérée (instance de base de données, par ex.), ou toute occurrence de TREX ou de LiveCache associée à l'application SAP gérée.

Pour l'option copier/cloner/actualiser, seule la base de données système principale des systèmes source est prise en compte. Lorsque plusieurs bases de données sont configurées pour les systèmes gérés (par ex. shadow DB, DB cluster, LiveCache, etc.), seule une base de données est prise en compte, indépendamment des autres bases de données configurées.

Pour les applications tierces (non SAP, par exemple) et personnalisées, l'application est définie dans son ensemble comme une instance LVM unique dans SAP NetWeaver Landscape Virtualization Management, quelle que soit l'architecture progicielle de ladite application.

Métriques principalement utilisées avec SAP HANA

Gigaoctets de mémoire: quantité totale de mémoire qui peut être utilisée par le Progiciel HANA, mesurée en gigaoctets. Chaque unité de HANA concédée sous licence comprend 64 gigaoctets de mémoire.

Métriques principalement utilisées avec les produits supplémentaires généraux

Interactions client: le nombre d'interactions client assistées par un agent ou en libre-service avec une ou plusieurs recommandations données par le moteur RTOM par an. Les recommandations RTOM peuvent être une recommandation cross-selling, une recommandation up-selling ou la meilleure recommandation d'action suivante.

Installations pour Enterprise Project Connection: le nombre d'installations de produits non-SAP (par exemple, le nombre d'installations de système de gestion de projets tiers qui seront reliées aux systèmes SAP)

Budget en portefeuille géré avec SAP Portfolio and Project Management (via les fonctionnalités de la gestion des ressources et des portefeuilles): le budget annuel total (année civile ou fiscale) de postes de portefeuille combinés "actifs" figurant dans SAP Portfolio and Project Management (via les fonctionnalités de la gestion des ressources et des portefeuilles).

Contrats: le nombre total de contrats que la société prévoit de traiter dans l'application. Le nombre total de contrats désigne le nombre de contrats utilisés dans toutes les fonctions notamment, Vente, Juridique, Gestion de partenaire, Ressources humaines, Biens immobiliers et toutes les autres fonctions de l'organisation.

Poste de travail: un "poste de travail Kanban" ou une "poste de travail Pacemaker". Un poste de travail peut être une ressource "individuelle" ou un "groupe de ressources" où une planification simple est créée pour la ligne.

Site d'identification automatique: un emplacement physique identifié par une adresse géographique où les appareils capturent et transmettent des données, relié aux progiciels Auto-ID Enterprise et/ou Auto ID Infrastructure. Plusieurs structures physiques distinctes sans mur commun et qui ont la même adresse géographique sont considérées comme des sites distincts.

Taille de base de données désigne la taille de la base de données du système de production calculée individuellement pour chaque système (ERP, BI et CRM). Dans SAP NetWeaver Information Lifecycle Management, "Taille de base de données" désigne la taille totale de la base de données du système SAP de production sur lequel SAP NetWeaver ILM Retention Management est exécuté.

Ressources: les utilisateurs identifiés de manière unique et les pièces d'équipement, notamment les machines, les outils et les scanners qui font entrer directement ou indirectement les données dans le système SAP Manufacturing Execution ou permettent d'accéder aux données à partir du système SAP Manufacturing Execution.

Recommandations: le nombre total de recommandations créées par le système RTOM au cours d'une année civile.

Employés (SAP MII): le nombre total d'employés dans les divisions et les sites de référence utilisant SAP MII, où les employés sont des salariés, des salariés mobiles, des sous-traitants ou des partenaires associés aux divisions/sites.

BCM multi-channel User: l'utilisateur (agent et/ou superviseur) qui travaille dans un environnement de centre d'appels et qui traite les contacts entrants via plusieurs canaux de communication (vocal, courriel et messagerie instantanée) et/ou qui traite des campagnes d'appels sortants et/ou utilise des outils de superviseur pour superviser les agents du centre d'appels.

BCM voice-only User: l'utilisateur (agent) qui travaille dans un environnement de centre d'appels et qui traite les contacts entrants via le canal vocal uniquement ou qui traite uniquement les campagnes d'appels sortants.

BCM personal-telephony User: l'utilisateur qui utilise le système comme téléphonie de bureau uniquement sans accès aux fonctionnalités du centre d'appels.

BCM reporting User: le nombre total d'utilisateurs (multi-channel User, voice-only User et personal telephony User) dans le système client SAP Business Communications Management qui sont collectés pour les statistiques de communication.

BCM Rapid Deployment Edition User: l'utilisateur (agent et/ou superviseur) qui travaille dans un environnement de centre d'appels, traite des contacts par le canal vocal uniquement et affiche des statistiques de communication prédéfinies dans un système client Rapid Deployment SAP Business Communications Management prédéfini.

Opérations commerciales définies: le nombre annuel de transactions liées au service; notamment les types d'ordres de service: incidents de service, demandes de service, problèmes, demande de modifications et d'article de la base de connaissances.

Taille de la base de données cumulée: la taille de la base de données de tous les systèmes SAP productifs dans lesquels le client utilise SAP Landscape Transformation.

Postes par configuration : le nombre de postes dans l'offre CRM générés à l'aide de la solution.

Tonnes par an pour SAP Commodity Sales et SAP Procurement for iron ore, steel and coal: volume maximal des ventes ou acquisitions pour les produits de base suivants: fer, minerai, acier, charbon.

Équivalents en barils de pétrole par jour ("BOEPD") pour SAP Commodity Sales et SAP Procurement for oil, oil equivalent and gas: volume maximal des ventes ou acquisitions pour les produits de base suivants: pétrole brut, gaz naturel, liquides du gaz naturel, éthanol, carburant, carburéacteur type kérosène, mazout domestique.

Tonnes par an pour SAP Commodity Sales et SAP Procurement for base metals, cereals and sugar: volume maximal des ventes ou des acquisitions pour les produits de base suivants: tungstène, molybdène, tantale, magnésium, cobalt, bismuth, cadmium, titane, zirconium, antimoine, manganèse, béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium, indium, niobium, rhénium, thallium, uranium, pâte, papier, blé, maïs, riz, canne à sucre.

Tonnes par an pour SAP Commodity Sales et SAP Procurement for alu, grains and other major crop: volume maximal des ventes ou acquisitions pour les produits de base suivants: aluminium, avoine, orge, seigle, pommes de terre, manioc, soja.

Tonnes par an pour SAP Commodity Sales et SAP Procurement for non-ferrous base metals: volume maximal des ventes ou acquisitions pour les produits de base suivants: cuivre, plomb, zinc.

Tonnes par an pour SAP Commodity Sales et Procurement for coffee, oilseeds, meat, dairy: volume maximal des ventes ou acquisitions pour les produits de base suivants: café, graines de colza, canola, graines de tournesol, cacahuètes, huiles et matières grasses, tourteau, bovins d'engraissement, bovins vivants, porcs maigres, flancs de porc, lait de CME, beurre, fruits et légumes, coton, jute, jus d'orange, jus de pomme concentré, sucre, petit bois d'œuvre, tabac, caoutchouc.

Tonnes par an pour SAP Commodity Sales et SAP Procurement for tin, nickel, cocoa and tea: volume maximal des ventes ou acquisitions pour les produits de base suivants: étain, nickel, cacao, thé.

Onces par an pour SAP Commodity Sales et Procurement for silver: volume maximal des ventes ou acquisitions pour le produit de base suivant: argent.

Onces par an pour SAP Commodity Sales et SAP Procurement for precious metals except silver: volume maximal des ventes ou acquisitions pour les produits de base suivants: or, platine, palladium, ruthénium, rhodium, osmium, iridium.

Apprenants externes désigne les apprenants externes (salariés qui ne sont pas des clients) réservant au moins un cours dans l'année.

Modèle de dispositif désigne tous les dispositifs qui appartiennent à une famille de modèles de produit d'un fournisseur de matériel spécifique.

Métriques principalement utilisées avec des produits supplémentaires tiers

Process Servers: chaque serveur (réel ou virtuel) sur lequel des jobs planifiés doivent être gérés. Un Process Server est requis par instance (virtuelle ou physique) d'application, de serveur ou de système d'exploitation (SE) connectée avec une identification unique sur lesquels des processus en cours d'exécution doivent être surveillés, gérés et contrôlés. Pour chaque Process Server acheté, le client dispose d'un environnement de production et de trois environnements non productifs (c'est-à-dire un pour basculement de l'instance de production, un pour le développement et un pour les tests).

Facture: chaque poste qui passe par le cockpit pour rapprochement par an.

Users and Forms Users: employés accédant aux formulaires interactifs basés sur Adobe - Enable the Enterprise.

Des groupes de 40 formulaires sont définis comme 40 formulaires interactifs créés ou modifiés en cours d'accès.

Utilisateurs professionnels: le nombre total de tous les Utilisateurs Nommés SAP Professional et SAP Limited Professional du client, indépendamment du fait qu'ils accèdent réellement audit programme ou pas.

Scénarios: les scénarios utilisés dans SAP Process Performance Management by Software AG, en fonction des Solutions Map SAP. Pour plus d'informations sur les Solutions Map SAP, rendez-vous sur le site sap.com à l'adresse http://www.sap.com/solutions/businessmaps/index.epx

Camions: les véhicules avec la gestion des commandes client traitée dans l'application.

Utilisateurs suivis: des employés qui seront suivis ou sont autorisés à utiliser la console de reporting.

Ressources gérées: le nombre d'employés, de véhicules de livraison et/ou toute autre ressource Client unique gérée par SAP Workforce Scheduling & Optimization de ClickSoftware.

Officier public planifié: tout employé impliqué dans l'administration publique, la sécurité publique ou travaillant pour un organisme gouvernemental et qui sera planifié pour les tableaux de service et/ou prévu pour des activités de service.

Utilisateur virtuel: chaque utilisateur simulé dans le progiciel pour tester la charge sur le système SAP.

Utilisateur portail :le nombre approximatif d'utilisateurs sous licence ayant accès à un déploiement spécifique du Portail SAP, notamment les utilisateurs de type SAP Professional User, ESS/MSS User et membres externes.

Contrôleur de canal d'alimentation de charge: le point central de conception et d'exécution d'épreuve de charge.

Contrôleur de canal d'alimentation de charge d'entreprise: le point central de conception et d'exécution d'épreuve de charge contenant un composant qui fournit un accès Web et des fonctions de planification.

Testeurs: employés travaillant avec des produits SAP Quality Center by HP. Pour l'utilisation de SAP Test Acceleration and Optimization, les testeurs sont définis comme des employés utilisant SAP Test Acceleration and Optimization et contrôlant des applications SAP au sein de l'entreprise.

Actif: le total des immobilisations actuelles et à long terme détenues par la banque.

Quantité de messages (Mo)/jour/installation: le volume de données en Mo de conversations effectuées par mois et par installation.

Utilisateur mobile: chaque utilisateur accédant aux données à partir de la base de données Everyplace DB2.

Appareils: désigne tous les appareils d'accès aux données à partir de la base de données Sybase SQL Anywhere.

VIP Personnalité: chaque utilisateur accédant à SAP Visual Information for Plants by NRX

Valeur de l'application SAP : désigne la somme des prix affichés pour les Utilisateurs Nommés, les Membres Externes, les moteurs d'exécution et produits supplémentaires (pan-sectoriels et sectoriels), à l'exception des éléments identifiés dans la liste des prix et conditions qui ne contribuent pas à la Valeur de l'application SAP.

Prix contractuel: désigne la valeur nette du contrat de licence. Le prix contractuel pour les partenaires désigne le prix d'achat partenaire selon l'option de livraison du support.

Demande de service désigne le nombre annuel de demandes liées au service, notamment les types d'ordres de service: cas, réclamations, demandes de garantie et ordres de service.

Système connecté: nombre total de systèmes SAP Solution Manager de production connectés aux systèmes de production SAP Quality Center by HP, Central Process Scheduling by Redwood, ou SAP Productivity Pak by ANCILE.

Budget total annuel: le budget total annuel du secteur public du client SAP (par exemple, organisme, institution, programme ou département) en fonction de la période budgétaire actuelle.

Ressource contribuant au nombre d'utilisateurs: une ressource planifiée au cours d'une année civile donnée, utilisant SAP Multiresource Scheduling ou SAP Multiresource Scheduling with Optimizer. Une ressource est une personne (par exemple un technicien, un ingénieur service ou un ingénieur réparation) ou une ressource de production (par exemple un outil, un instrument, une machine ou une salle).

Poste de paiement: une opération de paiement unique dans un ordre de paiement. Un ordre de paiement peut avoir un poste du donneur d'ordre et n postes du destinataire.

Utilisateur sous licence: un utilisateur individuel sous licence sous l'un des types d'Utilisateur Nommé définis dans la liste de prix.

Fichiers employé: dossiers employé (employés et anciens employés) contenant leurs fichiers électroniques.

Profil: un document de mappage de gestion produit individuellement comptabilisé pour chaque partenaire d'affaires connecté. Chaque profil est qualifié par SAP, exemple: commande d'achat entrante, confirmation de commande d'achat sortante, confirmation de commande d'achat entrante, modification et annulation de commande d'achat.

Immobilisations incorporelles nettes: la valeur des immobilisations incorporelles totales telles qu'elles apparaissent dans le bilan, dans la mesure où elles sont traitées par la solution SAP.

Coût des marchandises vendues: toutes les dépenses directement associées à la production de biens ou services vendus par la société (tels que articles, main d'œuvre, frais généraux et amortissement). N'inclut pas la vente, les dépenses générales et administratives ni la recherche et le développement. Si le coût des marchandises vendues est inconnu, il est alors égal à 70 % du chiffre d'affaires total de la société.

Transaction de sortie: instance unique d'un document commercial qui est créé, traité, imprimé ou manipulé de quelque manière que ce soit par les produits (par exemple, une lettre, un courriel, un document PDF, un fax, un SMS).

Estimations de coût des obligations liées: le volume des estimations de coût traitées dans la solution.

Le volume des estimations de coûts est égal au total de la valeur de règlement (coûts prévus à la date de retrait estimée) de tous les éléments d'estimation de coût des plans d'estimation de coûts de toutes les obligations liées, qui sont traitées par SAP Asset Retirement Obligation Management. Si le Client utilise plus d'un principe comptable, le volume d'estimation des coûts est calculé séparément pour chaque principe comptable. Le maximum de ces valeurs sera utilisé pour la tarification. Le volume d'estimation des coûts est déterminé en fonction du volume, qui est valable à la date de fin de l'exercice fiscal. Seules les obligations liées actives à cette date sont prises en compte.

Factures (sortantes): le nombre de factures envoyées par facturation électronique.

Factures (sortantes): le nombre de factures envoyées par facturation électronique.

Auteur désigne une personne qui peut créer/modifier une visualisation à l'aide de SAP Application Visualization by iRise, de l'add-on pour SRM (le cas échéant) et de l'add-on pour les solutions SAP générales (le cas échéant).

Objets de Base de Données est un ensemble de propriétés intrinsèques ou définies par le client identifié par une ontologie dynamique Palantir et stockée ou accessible au système Palantir.

Métriques principalement utilisées avec les solutions Business Intelligence (BI), les solutions de gestion de l'information d'entreprise (EIM) et les répertoires d'adresses

Licence d'Utilisateur Nommé ("NUL"). Les Utilisateurs sont également nommés Licence d'Utilisateur Nommé (NUL). Chaque utilisateur final individuel doit être identifié de manière spécifique comme le seul client d'une licence NUL. Le partage d'une licence NUL avec une autre personne est formellement interdit. De plus, les licences NUL ne peuvent pas être transmises d'un utilisateur à un autre, à moins que l'utilisateur final d'origine n'ait plus besoin d'accéder au Progiciel concédé sous licence et n'y soit plus autorisé.

Le nombre de personnes travaillant simultanément avec le Progiciel n'est pas limité par la licence. Le nombre de processeurs ou de serveurs utilisés n'est pas limité par la licence. Les Utilisateurs Nommés sont identifiés lors de la connexion et n'utilisent pas de Licence de session simultanée. Des Licences de session simultanée et des licence NUL peuvent être acquises conjointement à un déploiement, mais ne peuvent pas être partagées entre plusieurs déploiements.

Ladite métrique ne supplante pas les exigences globales de licence d'Utilisateur Nommé SAP.

Licence d'accès simultané ou **CAL** (**Note importante**: cette métrique de détermination du prix est uniquement disponible via revendeurs de valeur ajoutée BusinessObjects) fait référence au numéro d'agrégat des utilisateurs finaux accédant au progiciel concédé sous licence, à tout moment. Le nombre d'utilisateurs accédant au Progiciel sous licence ne doit pas dépasser le nombre de licences d'accès simultané (CAL) que le client a obtenu. Les licences CAL sont affectées à un Déploiement spécifique et ne peuvent pas être partagées entre plusieurs Déploiements. Les licences d'accès simultané ne permettent pas au client d'utiliser un programme ou un système pour la mise en cache ou la mise en file d'attente des requêtes de rapports.

Abonnement annuel: redevance récurrente due chaque année civile ou fiscale autorisant l'utilisation du progiciel ou de services au cours de ladite année civile ou fiscale. Cette redevance est due chaque année civile ou fiscale, indépendamment du fait que le progiciel ou le service a été utilisé au cours de ladite année.

Session simultanée : le nombre cumulé de sessions d'accès au Progiciel sous licence à un moment donné. Une session correspond à la durée entre la connexion et la déconnexion ou le délai d'expiration, lorsqu'un utilisateur, une application ou une plateforme unique accède au Progiciel concédé sous licence. Le nombre de sessions accédant à chaque Progiciel concédé sous licence ne doit pas être supérieur au nombre de Sessions simultanées concédées sous licence pour ledit Progiciel. Toutes les licences de Session simultanée pour un Progiciel donné doivent être affectées à un seul et unique Déploiement, et non à plusieurs déploiements. Lorsqu'il utilise un Progiciel concédé selon le nombre de licences de Session simultanée, le Client n'est pas autorisé à utiliser quelque programme ou système que ce soit pour la mise en cache ou la mise en file d'attente des requêtes de rapports. Déploiement, tel qu'utilisé dans cette définition de métrique, désigne une installation unique ne comportant pas plus d'un des modules ou fichiers Progiciels suivants au sein du Progiciel BA&T SAP BusinessObjects Business Intelligence Platform (pour lequel le Client doit obtenir une licence): référentiel, domaine de sécurité, Central Management Server ("CMS"), cluster du CMS ou moteur d'exécution de Crystal Reports.

Licence d'unité centrale: lorsque le Progiciel ou le Progiciel tiers est concédé sous licence sur la base des unités centrales, tout serveur ou ordinateur sur lequel ledit progiciel est installé ne doit pas dépasser le nombre cumulé d'unités centrales ("UC") concédées sous licence. Un processeur multicœur doté de N cœurs est comptabilisé comme suit: le premier cœur de chaque processeur compte pour 1 unité centrale et chaque cœur supplémentaire dudit processeur compte pour 0,5 unité centrale. Le nombre total d'unités centrales est alors arrondi au nombre entier suivant (le "Calcul des unités centrales"). Reportez-vous à l'exemple 1 ci-dessous qui illustre l'application de cette exigence de licence.

Un Progiciel basé sur une métrique de licence d'unité centrale concédé sous licence par le Client au 1er juillet 2009 ou après cette date (le "Progiciel qualifié") contient des droits de virtualisation (définis ci-après). Aucun droit de virtualisation n'est appliqué à un Progiciel concédé sous licence avant le 1er juillet 2009 ou aux mises à niveau et mises à jour dudit Progiciel ultérieurement mises à la disposition du Client dans le cadre des services de support. Le Client n'est pas autorisé à combiner des licences comportant des droits express de virtualisation avec des licences n'en comportant pas dans un seul Déploiement.

Si le Client utilise des outils et des méthodologies conformes aux normes industrielles lui permettant de partitionner ou de regrouper de façon logique sa puissance de traitement, ledit Client est autorisé à installer le Progiciel qualifié sur des serveurs ou des ordinateurs comprenant un nombre d'unités centrales physiques supérieur au nombre d'unités centrales concédées sous licence au titre des présentes, à condition que le Client configure lesdits serveurs ou ordinateurs de sorte que le nombre total d'unités centrales (ou le nombre total de cœurs de processeurs virtuels si un Progiciel de virtualisation est implémenté) ou une partie desdites unités mises à disposition pour exécuter le progiciel qualifié, ou une partie dudit Progiciel, n'excède pas le nombre d'unités centrales concédées sous licence ("Droits de virtualisation"). Dans le cadre du présent Contrat, une unité centrale sera réputée disponible pour exécuter le Progiciel qualifié si ladite unité centrale (ou le cœur de processeur virtuel) est disponible entièrement ou en partie pour exécuter le Progiciel qualifié à tout moment et à toute fin, y compris, mais de façon non limitative, la disponibilité permanente, temporaire, planifiée et à la demande. Dans le cadre des Droits de virtualisation, là où le progiciel de virtualisation est implémenté, seuls les cœurs de processeur virtuels

disponibles pour exécuter le Progiciel qualifié doivent être comptabilisés conformément au Calcul des unités centrales. Reportez-vous à l'exemple 2 ci-dessous qui illustre l'application de cette exigence de licence.

Nonobstant ce qui précède, pour un progiciel tiers concédé sous licence sur la base des unités centrales, chaque cœur de processeur compte pour 1 unité centrale et chaque unité centrale (utilisée ou non en mode de production) est comptabilisée au niveau de licence de l'unité centrale pour ledit progiciel tiers. Les droits de virtualisation ne s'appliquent pas au progiciel tiers.

EXEMPLE 1: un processeur à quatre cœurs compte pour 2,5 unités centrales (ou 1 unité centrale pour le premier cœur, plus 0,5 multiplié par 3 pour les 3 autres cœurs) le total étant arrondi à 3 unités centrales. Par conséquent, le Client doit disposer d'une licence pour 3 unités centrales si le Progiciel est installé sur un serveur quadruple cœur. Autre exemple: un serveur doté de trois processeurs quadruple cœur. Comme illustré ci-dessus, chaque processeur quadruple cœur représente 2,5 unités centrales. Trois processeurs quadruple cœur comptent pour 7,5 unités centrales (ou 2,5 unités centrales multiplié par 3) le total étant arrondi à 8 unités centrales. Par conséquent, le Client doit disposer d'une licence pour 8 unités centrales si le Progiciel est installé sur un serveur doté de trois processeurs quadruple cœur.

EXEMPLE 2 (Droits de virtualisation): un serveur est doté de 16 processeurs bicœur physiques dans une configuration où jusqu'à 4 processeurs bicœur virtuels sont mis à disposition pour exécuter le Progiciel qualifié. Dans ce cas, chaque processeur bicœur virtuel compte pour 1,5 unités centrales (ou 1 unité centrale pour le premier cœur, plus 0,5 pour le second cœur). Quatre processeurs bicœur virtuels comptent pour 6 unités centrales (ou 1,5 unité centrale multiplié par 4). Par conséquent, le Client doit disposer d'une licence pour 6 unités centrales dans le cadre de ladite configuration de virtualisation.**Projet de migration de données**: un projet doté d'un système cible unique où les données peuvent être migrées vers ou depuis plusieurs systèmes sources. Le package est limité à 18 mois avec une maintenance initiale de 6 mois et une option permettant de renouveler la maintenance une fois pour une période de 12 mois. Le compte à rebours démarre à la signature du contrat.

Déploiement: installation unique d'un des fichiers ou modules progiciels suivants (au maximum) au sein du progiciel BA&T SAP BusinessObjects Business Intelligence Platform (pour lequel le client doit obtenir une licence): Repository, Security Domain, Central Management Server ("CMS"), CMS Cluster ou Crystal Reports Runtime Engine.

Instance: une connexion unique à une application ou un type de technologie donné(e).

Redevance de package: redevance forfaitaire accordant une licence du Progiciel.

Serveur: un ordinateur physique, un cas, une case ou une lame qui héberge les unités centrales exécutant le produit progiciel. Plusieurs machines virtuelles sur la même boîte physique sont autorisées et ne nécessitent pas de licences supplémentaires.

Licence par type. Lorsqu'un Progiciel ou un Progiciel tiers est concédé sous licence par type, le Progiciel ou le Progiciel tiers peut uniquement être utilisé avec un nombre illimité de connexions à une base de données ou une application unique spécifique.

Métriques principalement utilisées avec les solutions Governance, Risk, and Compliance (GRC) et les Produits de pilotage des performances d'entreprise

Pays exportant: pays où des communications électroniques avec les administrations des douanes locales doivent être établies.

Pour les licences par "pays exportant depuis": notez que le nombre de pays où les communications électroniques sont disponibles est actuellement limité. Vérifiez la disponibilité avant d'accorder une licence pour un pays spécifique.

Employé: le nombre total d'employés (y compris les travailleurs temporaires) embauchés par la société ou par l'entité juridique attribuant une licence pour la fonctionnalité du package.

> Pour les licences par employé pour les packages EPM ou GRC: si le package concédé sous licence est limité à une branche, une société affiliée ou une filiale du Client, il est possible d'utiliser le nombre total d'employés embauchés par ladite branche, société affiliée ou filiale du Client dont les activités sont gérées par le progiciel concédé sous licence.

Redevance unique: redevance forfaitaire accordant une licence pour le Progiciel.

Utilisateurs suivis désigne des employés, des travailleurs temporaires ou autres personnes dont les autorisations, les privilèges et/ou les autres informations utilisateur seront suivies, évaluées ou gérées par le Progiciel.

Chiffre d'affaires : revenu qu'une société perçoit de ses activités de gestion quotidiennes et tout autre chiffre d'affaires généré par les intérêts, dividendes, royalties ou d'autres sources.

> Pour les licences par chiffre d'affaires pour la facturation électronique SAP BusinessObjects for Brazil (NFE), le chiffre d'affaires pris en compte est limité au chiffre d'affaires généré par la société ou l'entité juridique située au Brésil.

Destinataires: le nombre de personnes recevant des rapports à partir du progiciel concédé sous licence.

Métriques principalement utilisées avec les solutions SAP BusinessObjects pour PME/PMI

Dossier: chaque Dossier permet à une Entité juridique d'utiliser le Progiciel pour envoyer un nombre illimité d'applications, de dossiers, de déclarations, de retours, d'avis, de rapports, de dérogations ou autres documents similaires à une seule et même Entité gouvernementale et ce, chaque année civile. L'envoi de tout dossier par plus d'une Personne morale à la même Entité gouvernementale ou par une même Personne morale à plusieurs Entités gouvernementales est soumis à des licences de dossier supplémentaires.

> Le terme "Entité gouvernementale" peut désigner une entité fédérale, nationale ou étrangère, des autorités en valeurs mobilières, un organisme, une commission, d'autres instances réglementaires ou auto-réglementaires, l'autorité policière, un tribunal, un organisme administratif ou autres autorités ou instruments gouvernementaux.

> Le terme "Entité juridique" désigne tout(e) individu, personne, partenariat, société en joint-venture, société par actions ou autre forme d'entreprise, d'envergure nationale ou internationale.

Redevance forfaitaire : redevance fixe de package pour le progiciel.

Module Rapid Mart (RM) : unité distincte de progiciel qui peut inclure un référentiel spécifique de données orienté sujet et/ou un contenu conçu pour répondre à des questions spécifiques pour un ensemble spécifique d'utilisateurs. Par exemple, Ventes, Inventaire, Achats, Comptabilité générale, RH, etc.

Modules SAP Edge Rapid Marts (RM) disponible (11 modules disponibles); Oracle E-Business Suite (11 modules disponibles); PeopleSoft (5 modules disponibles); Siebel (3 modules disponibles).

Métriques principalement utilisées avec les produits Sybase

Utilisateur actif: personne quelle qu'elle soit qui exécute des transactions à l'aide du Progiciel au cours d'un trimestre civil donné. Lorsque l'Utilisateur actif est un consommateur (c'est-à-dire une personne qui exécute des transactions uniquement pour son propre compte en tant qu'individu et non pas en lien avec son emploi et/ou pour le compte d'autres personnes et/ou entités quelles qu'elles soient), la condition supplémentaire relative au fait de détenir une licence d'Utilisateur Nommé SAP n'est plus imposée.

Connexion aux applications: accès d'un utilisateur unique SUP User, SUP & Afaria HDM User ou SUP for Consumers User sous licence à une application unique. Une "Application" désigne un ensemble de fonctionnalités développées par un Utilisateur SUP de type Developer via SUP ou via une application mobile unique (limitée aux applications mobiles (i) concédées au Client sous des licences distinctes SAP et (ii) réservées à une utilisation associée à SUP, le cas échéant).

Puce désigne un ensemble de circuits électroniques contenant un ou plusieurs Cœurs de processeur, généralement sur une plaque de silicium.

Cœur: nombre de cœurs qui se trouvent dans des unités centrales et qui peuvent être utilisés par le Progiciel concédé sous licence. Le nombre de licences de Cœurs de processeur doit correspondre à un nombre entier. Lors du comptage des UC physiques, chaque cœur d'une UC physique exécutant au moins en partie le Progiciel concédé sous licence (notamment les parties temporairement affectées ou planifiées pour assurer le traitement en période de pointe) est pris en compte et comptabilisé.

Lors du comptage des cœurs virtuels, chaque cœur virtuel exécutant au moins en partie le Progiciel concédé (notamment les parties temporairement affectées ou planifiées pour assurer le traitement en période de pointe) est comptabilisé.Si le Progiciel concédé sous licence doit être exécuté dans un environnement purement virtuel, les Cœurs de processeur physiques ne sont pas comptabilisés et inversement si le Progiciel concédé sous licence doit être exécuté dans un environnement non virtuel. La somme de tous les Cœurs de processeur est arrondie au nombre entier suivant si le déploiement se traduit par une fraction. Pour fins de clarification, "Cœur de processeur" tel que défini dans la présente définition de métrique est différent de "cœur de processeur" tel que référencé dans la définition des métriques pour tout Progiciel concédé sous licence sur la base des unités centrales (le cas échéant) et, par conséquent, ne s'applique pas dans ce cadre.

Dispositif portable: un ordinateur portable.

Applications de productivité mobiles: les applications mobiles au prix de 100 euros ou moins et qui correspondent aux SAP Enterprise Integration for SAP Mobile Applications ou SAP Partner Certified Mobile Apps concédées sous licence mentionnées à la page http://www.sap.com/solutions/mobility/sap-mobile-platform-runtime-option-for-productivity-apps/index.epx

Applications Mobile Runtime Option les applications mobiles à un prix fixé entre 101 et 300 euros sous les SAP Enterprise Integration for SAP Mobile Applications ou SAP Partner Certified Mobile Apps concédées sous licence mentionnées à l'adresse http://www.sap.com/solutions/mobility/sap-mobile-platform-runtime-option/index.epx

Téraoctet (To): volume de données stockées en téraoctets dans la base de données principale du Sybase IQ Server en nombres entiers (les fractions doivent être arrondies). Si l'option VLDB est concédée sous licence, la licence doit correspondre à la taille de toute la base de données principale du Sybase IQ Server.

Annexe 3 - Restrictions de Package

1. SAP Business Suite and Enterprise Foundation

1.1 SAP Business Suite

SAP Business Suite livré avec des fonctions d'analyse intégrées inclut un contenu de gestion préconfiguré fourni par SAP, y compris, mais de façon non limitative, des tableaux de bord préconfigurés SAP Crystal Reports et SAP BusinessObjects Xcelsius Enterprise pouvant afficher des données de requêtes. Pour pouvoir afficher, utiliser ou modifier lesdites fonctions d'analyse intégrées préconfigurées livrées avec SAP Business Suite ("Analyse intégrée"), le Client doit disposer d'une licence pour le progiciel SAP Business Objects approprié ainsi que des licences Utilisateur nommé SAP requises. Le Client peut en outre télécharger, installer et utiliser Crystal Reports Viewer pour les Applications SAP Business Suite afin d'afficher les listes de SAP List Viewer en tant que rapports SAP Crystal Reports, sans coût supplémentaire, dans le cadre des conditions applicables aux applications SAP Business Suite.

1.2 Enterprise Foundation.

À la différence d'autres Licences de packages, le Package Enterprise Foundation est fourni avec 5 (cinq) Utilisateurs professionnels d'application SAP en plus des droits d'utilisation correspondant à la portée des fonctionnalités d'Enterprise Foundation. Tout Utilisateur Nommé supplémentaire requis doit faire l'objet d'une licence distincte. La licence de suppression des données dans Human Capital Management est incluse dans la licence ERP.

1.3 SAP Human Capital Management.

L'utilisation de tout progiciel et contenu d'intégration fournis avec le progiciel SAP HCM et applicable à une intégration entre SAP HCM et le Progiciel Business Execution de SuccessFactors (“BizX”) est uniquement autorisée avec SAP HCM et un contrat en vigueur valide pour BizX de SuccessFactors.

1.4 Packages d'extension de certains Progiciels SAP.

Les packages d'extension de certains Progiciels SAP peuvent contenir des fonctionnalités progicielles nouvelles et améliorées. Chaque package d'extension SAP contient des fonctions de gestion que le Client peut activer séparément et indépendamment les unes des autres. Le modèle SAP standard de licence s'applique également aux fonctions de gestion qui font partie intégrante des packages d'extension SAP. Pour activer les fonctions de gestion, des licences supplémentaires peuvent être requises. Dans chaque cas, la licence appropriée doit être souscrite avant l'activation et l'Utilisation de la fonction de gestion. Les commerciaux SAP peuvent fournir sur demande des informations supplémentaires sur les licences requises.

2. Enterprise Extensions

Les Packages Enterprise Extension requièrent l'acquisition de la licence du Package Enterprise Foundation.

2.1 SAP Payroll Processing.

Le traitement de la paie pour les États-Unis requière un progiciel partenaire faisant l'objet de redevances de progiciel supplémentaires.

2.2 BSI U.S. Payroll Tax Processing.

BSI requiert l'acquisition de la licence SAP Payroll Processing. Un accord spécial de maintenance est requis.

2.3 SAP Treasury and Risk Management and SAP Treasury and Risk Management, Public Sector.

L'utilisation de SAP Treasury and Risk Management est limitée à cent (100) classes de titres actives liées à des investissements maximum dans la zone de titres*. Si un nombre supérieur de classes de titres est requis, l'acquisition de la licence du package métier SAP Investment Management for Insurance et/ou SAP Investment Controlling for Insurance est nécessaire.

* Dans le système SAP, chaque titre (par exemple, une action) correspond à une classe. Les données de classe présentent l'ensemble des caractéristiques de la structure d'un titre. La création des transactions et la gestion des postes étant basées sur des types de produits dans le gestionnaire de transaction, chaque classe doit être affectée à un produit.

2.4 SAP Environment, Health and Safety (EHS) Management; SAP EHS Management, hygiène et sécurité; SAP EHS Management, conformité environnementale; SAP EHS Management, sécurité des produits; SAP EHS Management, produit et conformité REACH.

Les produits répertoriés ci-dessus fournissent un cadre aidant les clients à respecter certaines exigences légales en matière environnementale, d'hygiène et de sécurité. Le Client doit ajuster, configurer et/ou étendre ce cadre afin de répondre aux exigences spécifiques du client. SAP ne garantit ni ne certifie aucune conformité en termes de contraintes légales ou autres. Le Client est tenu d'implémenter les produits de manière à respecter les exigences de conformité en termes de contraintes légales ou autres.

2.5 SAP Environment, Health and Safety (EHS) Management; SAP EHS Management, hygiène et sécurité.

Les utilisateurs des employés, sous-traitants ou partenaires d'affaires qui utilisent la fonctionnalité de gestion des incidents de SAP EHS Management uniquement pour saisir des données pour le reporting initial d'incident et pour fournir des données pour les investigations d'incident ne sont pas tenus de posséder un Utilisateur Nommé SAP. Ladite saisie de données peut s'effectuer de manière asynchrone (hors ligne) via l'outil de formulaire interactif d'Adobe, de manière synchrone (en ligne) via une interaction directe avec le système SAP, ou via des terminaux mobiles. Ladite exception s'applique uniquement à une utilisation de saisie de données pour la gestion des incidents et ne s'applique pas à toute autre utilisation des fonctionnalités de gestion des incidents ou à toute autre fonctionnalité de SAP EHS Management, y compris le contrôle et la clôture des incidents, l'investigation et le reporting des performances et réglementaire.

2.6 SAP Incentive and Commission Management.

Le prix affiché comprend la gestion des éléments de base bénéficiaires et contrats de commission, ainsi que les processus de base évaluation, rémunération, clôture et décompte. Le prix de l'option comprend les fonctionnalités supplémentaires telles que la comptabilisation manuelle de commission, le calcul de la ristourne et la gestion de définition d'objectif. Les fonctionnalités d'affectation de portefeuille, de légitimations pour partenaire et de stratégies de réduction des risques (mise en service réelle et gestion de responsabilité). Si les fonctionnalités supplémentaires précitées sont requises, le Client doit faire l'acquisition de la licence du package métier correspondant.

2.7 SAP Credit Management, SAP Biller Direct, SAP Collections Management et SAP Dispute Management.

Les employés du Client et les employés des tierces parties agissant en tant qu'agents pour le compte du Client qui utilisent les applications précédemment mentionnées doivent posséder un Utilisateur Nommé SAP. Les employés de partenaires d'affaires accédant au progiciel pour le compte desdites partenaires d'affaires ne sont pas tenus de posséder une licence d'Utilisateur Nommé SAP.

3. Portefeuille spécialisé

3.1 SAP Upstream Contracts Management for Oil & Gas.

Le support fonctionnel pour les exigences locales ou prévues par la loi pour l'une quelconque des composantes de solutions concernées n'est pas couvert par le contrat de maintenance standard. Un contrat de service distinct doit être établi dans cet objectif.

3.2 SAP Secondary Distribution for Oil & Gas.

La licence pour "SAP Secondary Distribution for Oil & Gas" comprend une licence de l'Industry Package "SAP Hydrocarbon Management for Oil&Gas" pour un maximum de 25 000 BOEPD. Pour 25 000 équivalents en barils de pétrole vendus par jour, les clients doivent se procurer au moins 4 licences utilisateur SAP Secondary Distribution for Oil & Gas pour 1 000 équivalents en barils de pétrole vendus par jour (par exemple, 10 000 équivalents en barils de pétrole par jour vendus requièrent l'acquisition d'au moins 40 utilisateurs). Les Clients vendant plus de 25 000 équivalents en barils de pétrole par jour doivent acquérir la licence de l'Industry Package SAP Hydrocarbon Management for Oil&Gas séparément pour les volumes d'affaires dépassant 25 000 équivalents en barils de pétrole par jour. Les volumes de produit raffiné sont considérés comme équivalents aux volumes de brut, par exemple, un baril de diesel équivaut à un baril de brut.

3.3 SAP Military Data Exchange.

SAP Military Data Exchange n'est pas disponible pour tous les pays; pour de plus amples informations, voir les informations préliminaires à l'adresse www.sap.com/defense-security

3.4 SAP Customer Financial Information Management for Insurance.

Aucun achat séparé n'est requis pour l'Utilisation avec les solutions SAP solutions Policy Management FS-PM, Claims Management FS-CM, Billing et Payment FS-CD, Incentive Management FS-ICM.

3.5 SAP Social Services Management for Public Sector and SAP Constituent Services for Public Sector.

Dans les scénarios du secteur public, les composants sont couverts par les licences respectives des Packages et ne nécessitent pas l'acquisition d'une licence en tant qu'Utilisateur Nommé SAP.

3.6 SAP Tax and Revenue Management for Public Sector.

Les utilisateurs externes accédant aux Packages précédemment mentionnés pour un ensemble de tâches très restreint (notamment l'affichage de documents, la modification d'adresse, le paiement de factures, les confirmations de livraison et la déclaration en ligne) ne sont pas tenus de posséder un Utilisateur Nommé SAP.

3.7 SAP Electronic Toll Collection for Public Sector, SAP ERP Billing.

Les utilisateurs externes accédant aux packages ci-dessus pour un ensemble de tâches très limitées n'ont pas besoin d'une licence utilisateur. Ces tâches sont l'affichage de documents, la modification d'adresse (création et modification d'un compte de contrats), le paiement de factures (par exemple, le processus de chargement prépayé) et les confirmations de livraison.

3.8 SAP Distribution Monitoring for Postal.

Les utilisateurs externes accédant à SAP Distribution Management Postal pour l'ensemble de tâches très restreint de visualisation du statut/de la livraison et de confirmation des messages d'événement dans la gestion des événements via l'interface Internet ne requièrent pas de Licence d'Utilisateur Nommé SAP.

3.9 SAP Convergent Charging for post-paid Telecommunications; SAP Convergent Charging for pre-paid Telecommunications; SAP Charging and Billing for High Tech; SAP Convergent Charging, version for Toll Collection; SAP Billing for TC; SAP Charging and Billing for Banking; SAP Convergent Charging for TC.

Le Progiciel de calcul de facturation et de facturation pour le compte d'un tiers (Convergent Charging and Billing Software) inclus dans les produits référencés ne peut pas être utilisé pour ou dans le cadre du calcul de la facturation ou du calcul du partage des revenus pour les produits, services ou systèmes de télécommunications prépayées dans les Pays soumis à des restrictions ou pour prendre en charge les systèmes de télécommunications prépayées (ci-après, collectivement, l'"Utilisation non autorisée des télécommunications prépayées"). Toutes les garanties, notamment toutes les garanties de non-violation des droits de propriété intellectuelle et toutes les indemnités associées sont expressément exclues dans toute la mesure de la loi applicable quant à l'Utilisation non autorisée des télécommunications prépayées. Les Pays soumis à des restrictions incluent l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée, Israël, le Japon, le Mexique et les États-Unis. Le terme "Télécommunications" tel qu'utilisé dans les présentes se rapporte aux produits, aux services ou aux systèmes prenant en charge la téléphonie mobile, la voix sur IP (VoIP) ou d'autres types d'appels téléphoniques.

3.10 SAP E-Care Social Connect.

Le Client est autorisé à utiliser le progiciel concédé sous licence uniquement dans le contexte des cas d'utilisation SAP E-Care Social Connect.

3.11 SAP E-Care Data Connect.

Le Client est autorisé à utiliser le progiciel concédé sous licence uniquement dans le contexte des cas d'utilisation SAP E-Care Data Connect.

4. SAP NetWeaver

Les adaptateurs sont uniquement disponibles avec une licence SAP NetWeaver PI et sont concédés sous licence pour une version déterminée d'un protocole ou d'un système backend. La maintenance des adaptateurs couvre le support de connectivité à un système backend ou la conformité à une spécification de protocole pour une version donnée au moment de l'attribution de licence. SAP peut, en fonction de sa seule appréciation, étendre les droits d'utilisation d'un adaptateur (en partie ou en totalité) pour une version supérieure du protocole ou du système backend respectif. Cela s'applique également à la modification de version de protocoles.

4.1 SAP NetWeaver Process Integration (PI).

SAP NetWeaver Process Integration peut être utilisé par le Client pour intégrer les applications SAP dudit Client dans le cadre d'une licence d'exécution spécifique à l'application de SAP NetWeaver Foundation. Pour toute autre utilisation (par exemple, intégration à des applications tierces ou non SAP), SAP NetWeaver Process Integration doit être concédé sous licence séparément.

4.2 Adaptateurs SAP NetWeaver Process Integration (PI).

Les adaptateurs répertoriés ci-après sont disponibles gratuitement avec la licence SAP NetWeaver PI ou SAP Process Orchestration: adaptateur CICS par iWay, adaptateur TMS/IMS par iWay, adaptateur JD EDWARDS ONE WORLD XE par iWay, adaptateur ORACLE par iWay, adaptateur PeopleSoft par iWay, adaptateur Siebel par iWay, adaptateur JDE World par iWay, adaptateur SAP NetWeaver pour IDocs, adaptateur SAP NetWeaver pour RFC, adaptateur SAP NetWeaver Adapter pour fichier/FTP, adaptateur SAP NetWeaver pour Http(s), adaptateur SAP NetWeaver pour SOAP, adaptateur SAP NetWeaver pour JMS, adaptateur SAP NetWeaver pour JDBC, adaptateur SAP NetWeaver pour protocoles de messagerie (pop, imap, smtp), adaptateur SAP NetWeaver pour protocole SAP BC.

4.3 SAP NetWeaver OpenHub.

SAP NetWeaver OpenHub doit être concédé sous licence dès lors que des données sont extraites et transférées à partir de SAP NetWeaver BW vers des systèmes cible tiers.

4.4 Kit d'applications de planification.

Une licence est requise pour SAP BusinessObjects Planning, version pour SAP NetWeaver ou pour SAP BusinessObjects Planning and Consolidation, version pour SAP NetWeaver à chaque fois que le Kit d'applications de planification est Utilisé pour développer des applications de planification exploitant le traitement en mémoire des principales fonctions de planification.

4.5 SAP NetWeaver BeXBroadcaster.

Les destinataires de transmission accédant aux solutions SAP ou à leurs composants respectifs doivent avoir acquis la licence desdites solutions. SAP NetWeaver BeX Broadcaster fournit aux Clients la capacité de diffuser des informations SAP NetWeaver BW (par exemple, des rapports, des requêtes et des classeurs Business Explorer) pour supporter la diffusion à grande échelle d'informations de manière sécurisée et personnalisée.

4.6 SAP NetWeaver Business Warehouse Accelerator.

Certaines restrictions peuvent s'appliquer en matière de matériel; de plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur demande.

4.7 SAP NetWeaver Enterprise Search.

Certaines restrictions peuvent s'appliquer en matière de matériel; de plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur demande.

4.8 SAP NetWeaver Master Data Management.

Pour tous les scénarios Enterprise Master Data Management basés sur les produits SAP NetWeaver Master Data Management, une licence d'Utilisateur Nommé professionnel SAP est requise pour les utilisateurs en charge de la gestion des données de base. Aucune licence d'Utilisateur Nommé professionnel n'est requise pour un scénario Enterprise Master Data Management, pour les utilisateurs qui lisent/affichent et/ou parcourent les données de la gestion des données de base. Ceci comprend, sans toutefois s'y limiter, l'utilisation d'une application de recherche par un utilisateur fonctionnel afin d'identifier un enregistrement dans le référentiel de gestion des données de base ou par des utilisateurs de catalogue accédant à un catalogue Web.

4.9 SAP NetWeaver Master Data Management, produit et autres données.

SAP NetWeaver Master Data Management, produit et autres données, comprend les droits de licence de SAP NetWeaver Master Data Management, l'impression et Product Content Management (PCM).

4.10 SAP Enterprise Master Data Management.

SAP NetWeaver MDM, synchronisation globale des données, n'est pas inclus dans le périmètre de SAP Enterprise Master Data Management. Pour tous les scénarios Enterprise Master Data Management basés sur les produits SAP NetWeaver Master Data Management, une licence d'Utilisateur Nommé professionnel SAP est requise pour les utilisateurs en charge de la gestion des données de base. Aucune licence d'Utilisateur Nommé professionnel n'est requise pour un scénario Enterprise Master Data Management, pour les utilisateurs qui lisent/affichent et/ou parcourent les données de la gestion des données de base. Ceci comprend, sans toutefois s'y limiter, l'utilisation d'une application de recherche par un utilisateur fonctionnel afin d'identifier un enregistrement dans le référentiel de gestion des données de base ou par des utilisateurs de catalogue accédant à un catalogue Web. Pour tous les scénarios intégrés de gestion des données de base basés sur des produits SAP Master Data Governance, l'Utilisateur Nommé approprié est requis.

4.11 SAP Enterprise Master Data Management

La licence SAP Enterprise Master Data Management, option Intendance de l'information, permet au Client d'utiliser Data Services (y compris DQM) et Information Steward uniquement dans les cas d'utilisation Master Data Management et Master Data Governance. Un cas d'utilisation Master Data Management désigne un scénario dans lequel les données sont nettoyées, dé-dupliquées et chargées via Data Services dans SAP NetWeaver MDM ou SAP MDG; les Données sont réparties depuis SAP Netweaver MDM ou SAP MDG dans des systèmes en aval via DataService. SAP DataServices est utilisé pour la gestion de données dans le référentiel de gestion des données de base de SAP NW MDM ou SAP MDG.

SAP Enterprise Master Data Management, option Information Stewardship peut uniquement être vendu et utilisé en conjonction avec SAP NetWeaver Master Data Management, SAP Master Data Governance ou SAP Enterprise Master Data Management. Les exceptions standard de la politique d'Utilisateur Nommé desdits produits de la liste des prix s'appliquent également à "SAP Enterprise Master Data Management, option Qualité des données".

Pour tous les scénarios Master Data Management basés sur les produits SAP NetWeaver Master Data Governance, une licence d'Utilisateur Nommé professionnel SAP est requise pour les utilisateurs en charge de la gestion des données de base. Une licence Utilisateur Nommé SAP Professionnal limitée est requise pour les utilisateurs avec un accès en lecture seule aux données.

Pour tous les scénarios Enterprise Master Data Management basés sur les produits SAP NetWeaver Master Data Management, une licence d'Utilisateur Nommé professionnel SAP est requise pour les utilisateurs en charge de la gestion des données de base. Aucune licence

d'Utilisateur Nommé professionnel n'est requise pour un scénario Enterprise Master Data Management, pour les utilisateurs qui affichent ou parcourent les données de la gestion des données de base. Sont inclus, mais de façon non limitative

- une ligne d'utilisateurs professionnels qui utilisent une application de recherche pour identifier un enregistrement dans le référentiel de gestion des données de base
- des utilisateurs de catalogues qui accèdent à un catalogue Web
- une application Web qui accède au référentiel de gestion des données de base via des services pour lire les données de base nettoyées.

Puisque la MDG peut être déployée dans ERP/ECC et partager la même couche de persistance, il est critique de distinguer les enregistrements actifs et inactifs. La licence suppose uniquement les charges pour les premiers, et les derniers peuvent venir sous plusieurs formes:

- Si un objet est marqué pour suppression dans ERP/ECC avant que la MDG soit déployée, alors il est considéré comme inactif et ne compte pas pour les blocs de licence.
- Si un objet est marqué pour suppression dans ERP/ECC après que la MDG est déployée, alors il est considéré comme actif et compte pour les blocs de licence.
- Si un client a développé une solution personnalisée pour l'"autre" domaine et charge certaines données dans la MDG, alors le client doit créer une définition des enregistrements inactifs et spécifier quels champs marquent lesdits enregistrements avant le chargement. Les objets marqués pour suppression ne sont pas comptabilisés pour les blocs de licence. S'il n'existe pas une telle définition, alors tous les objets sont considérés comme actifs.
- Si un objet est supprimé physiquement de la MDG ou archivé, alors il ne compte pas pour les blocs de licence.

4.12 SAP NetWeaver Identity Management for employees et SAP NetWeaver Identity Management for non-employees.

SAP NetWeaver Identity Management peut être utilisé par le Client pour intégrer les applications SAP dudit Client dans le cadre d'une licence d'exécution spécifique à l'application de SAP NetWeaver Foundation. Pour toute autre utilisation (par ex., intégration à des applications tierces ou non SAP), SAP NetWeaver Identity Management doit être concédé sous licence.

4.13 SAP NetWeaver Foundation for Third Party Applications.

Les Clients doivent décider la première fois qu'ils achètent ou acquièrent sous licence SAP NetWeaver Foundation for Third Party Applications quel modèle (basé sur un utilisateur ou sur une unité centrale) ils choisissent. Il n'est pas possible de passer d'un modèle de licence (basé sur un utilisateur ou sur une unité centrale) à un autre ou de combiner les deux modèles pour SAP NetWeaver Foundation for Third Party Applications.

4.14 SAP NetWeaver Portal, enterprise workspaces.

Les SAP NetWeaver Portal enterprise workspaces comprennent les droits d'exécution de SAP NetWeaver Enterprise Portal. Si les SAP NetWeaver Portal enterprise workspaces sont utilisés de manière autonome, sans accès à aucune application SAP, aucune licence d'Utilisateur Nommé SAP n'est requise.

4.15 Duet Enterprise.

Duet Enterprise est fourni avec un nombre limité de services Duet Enterprise Starter, spécifiés à la fois dans la Documentation et à l'adresse: https://websmp105.sap-ag.de/~sapdownload/011000358700001307052011E/Duet_Enterprise_Services.pdf. Les utilisateurs SAP Platform Standard Users peuvent accéder aux Duet Enterprise Starter Services à condition que (i) le Client ait acquis la Licence de package pour Duet Enterprise; et que (ii) les Duet Enterprise Starter Services soient accessibles exclusivement via Microsoft SharePoint abritant Duet Enterprise. Toute utilisation de Duet Enterprise autre que celle prévue dans les Duet Enterprise Starter Services exige de la part du Client l'acquisition d'une licence de type et de catégorie Utilisateur Nommé SAP en vigueur. De plus, le Client possède une licence SAP NetWeaver Gateway, mais uniquement via MS Sharepoint, MS Office et/ou Duet Enterprise aux seules fins d'exécuter les fonctions Duet Enterprise. Toute autre Utilisation de SAP NetWeaver Gateway requiert une licence SAP NetWeaver Gateway distincte.

4.16 SAP NetWeaver Gateway (licence incorporée).

Certains Progiciels SAP peuvent contenir une licence incorporée de SAP NetWeaver Gateway. Toute Utilisation de SAP NetWeaver Gateway (licence incorporée) au-delà du périmètre dudit Progiciel SAP requiert une licence distincte de SAP NetWeaver Gateway.

4.17 SAP NetWeaver Process Orchestration.

SAP NetWeaver Process Orchestration inclut les droits d'utilisation de SAP NetWeaver Process Integration (PI), SAP NetWeaver Business Process Management (BPM) et SAP NetWeaver Business Rules Management (BRM).

4.18 Utilisateur interne de SAP NetWeaver Single Sign-On et utilisateur externe de SAP NetWeaver Single Sign-On.

Les utilisateurs effectuant des tâches de développement ou administratives doivent disposer d'une licence d'Utilisateur Nommé en plus de la Licence de package du Progiciel.

4.19 SAP NetWeaver Landscape Virtualization Management, enterprise edition.

Les licences pour instances LVM ne sont pas affectées de manière permanente à une instance LVM spécifique, mais peuvent être regroupées en leur permettant d'être affectées et non affectées aux instances LVM selon les besoins, en fonction des applications gérées par SAP NetWeaver Landscape Virtualization Management. Les licences de l'option copier/actualiser doivent être affectées à un système/une application SAP spécifique (par ex. ECC, CRM, SRM, etc.), et ne peuvent être réaffectées qu'une fois à un autre système ou une autre application sur une période de 12 mois. Le Client reconnaît et accepte qu'il lui incombe de veiller à disposer de tous les droits de licence tierce nécessaires pour cloner et/ou copier un environnement à l'aide du progiciel, et le Client a obtenu et tiendra à jour lesdits droits de licence nécessaires à l'utilisation de la fonctionnalité ici décrite, y compris, sans limitation, le droit de licence pour manipuler l'infrastructure cible du système après avoir procédé au clonage/à la copie. Sans limiter l'application des autres clauses du Contrat, les parties conviennent que toute violation par le Client des droits de licence tiers constitue un manquement grave du Contrat.

5. SAP BusinessObjects

5.1 SAP BusinessObjects (modèle de licence BA&T)

5.1.1 *SAP BusinessObjects Business Intelligence*

Les fonctionnalités de SAP BusinessObjects Business Intelligence peuvent être concédées sous licence de deux manières:

(1) Modèle de la suite SAP BusinessObjects Business Intelligence La suite BI inclut la plateforme SAP BusinessObjects de BI avec les moteurs suivants: moteur Mobile, moteur Crystal Reports, moteur Web Intelligence, moteur Dashboards, moteur Explorer, moteur Analysis pour Microsoft Office et moteur Analysis pour OLAP. Les moteurs du Package de la suite BI incluent le droit d'afficher le contenu des clients BI identifiés ci-dessus.

(2) Modèle de composantes (non suite). Les produits SAP BusinessObjects Business Intelligence contenant la suite SAP BusinessObjects Business Intelligence peuvent être achetés séparément via un modèle de composantes. Chacun des produits suivants (les "Moteurs client") peut être acheté individuellement: plateforme SAP BusinessObjects BI, moteur Mobile, moteur Crystal Reports, moteur Web Intelligence, moteur Dashboards, moteur Explorer, moteur Analysis pour Microsoft Office et moteur Analysis pour OLAP. Les moteurs incluent le droit d'afficher le contenu des clients BI identifiés ci-dessus qui ont été achetés.

Pour un déploiement unique de la plateforme SAP BusinessObjects de BI, l'un des deux modèles, à savoir le modèle de la suite SAP BusinessObjects Business Intelligence ou le modèle de composantes, doit être utilisé. Ils ne peuvent pas être utilisés tous les deux dans un déploiement unique de la plateforme SAP BusinessObjects de BI.

Les licences d'auteur/concepteur sont disponibles sous deux formes:

(a) SAP Application Business Analytics Professional User
(b) SAP Application BI Limited User

La suite SAP BusinessObjects Business Intelligence et le modèle de composantes peuvent être concédés sous licence via la métrique de licence de Session simultanée ou la métrique de licence d'Utilisateur Nommé (NUL).

S'ils sont achetés via le modèle de composantes (non suite), les Moteurs client doivent être concédés sous licence à l'aide de la même métrique (NUL ou Session simultanée) que celle de la plateforme de BI et ne peuvent pas dépasser le nombre de licences pour la plateforme de BI en utilisant la même métrique de licence.

5.1.2 *Tableau de bord et visualisation*

5.1.2.1 *Progiciel SAP BusinessObjects Dashboards*

Si vous actualisez, publiez, déplacez ou encore modifiez les données figurant dans un fichier SWF quelconque généré via Dashboards (ou un fichier SWF exporté dans d'autres formats de fichiers pris en charge comme PDF, AIR ou PPF, vous devez acquérir une licence d'auteur/concepteur Dashboards.

5.1.3 *Package accéléré BA&T SAP Business Objects Explorer*

Le package SAP BusinessObjects Explorer est destiné à prendre en charge un scénario de recherche et d'exploration d'utilisation limitée avec SAP BusinessObjects Business Intelligence par rapport à des sources de données in-memory (accélérées) et des sources de données traditionnelles. Le package SAP BusinessObjects Explorer inclut les droits d'utilisation d'Explorer dans les scénarios suivants: (1) recherche et exploration de données via la couche sémantique SAP BusinessObjects associée à la licence, (2) recherche et exploration de données figurant dans des sources de données accélérées, et (3) recherche et exploration de données contenues dans des fichiers Excel ou .csv.

Le package accéléré BA&T SAP BusinessObjects Explorer contient les éléments suivants:

1. Moteur SAP BusinessObjects Explorer
2. Plateforme SAP BusinessObjects de BI (à utiliser uniquement pour la prise en charge de SAP BusinessObjects Explorer)
   a. Plateforme SAP BusinessObjects de BI. Le Client dispose d'une licence qui lui permet d'utiliser uniquement les fonctionnalités suivantes de la plateforme SAP BusinessObjects de BI: (a) Central Management Console (CMC), (b) authentification tierce, (c) exploration des index basés sur in-memory avec Explorer, (d) Central Configuration Manager, (e) outil de conception d'information, (f) Gestionnaire de traduction, (g) outil de gestion du cycle de vie, (h) outil de gestion de la montée de version, (i) zone de lancement BI.
3. SAP BusinessObjects Data Integrator. L'utilisation est limitée comme suit:
   a. Data Integrator et la plateforme SAP BusinessObjects de BI peuvent uniquement être utilisés conjointement avec le package SAP BusinessObjects Explorer.
   b. Data Integrator ne peut être installé sur le même serveur lame que SAP NetWeaver BWA ou d'autres plateformes de données.
   c. Data Integrator ne peut être utilisée pour les projets ETL (extract, transform and load) autonomes.

Les droits de licence n'incluent pas le moteur SAP BusinessObjects Mobile ni des plateformes in-memory spécifiques (devant faire l'objet d'une licence distincte).

5.1.4 *Solutions SAP BusinessObjects Enterprise Information Management*

5.1.4.1 *Packages SAP BusinessObjects Enterprise Information Management (EIM)*

Le nombre total d'unités centrales concédées sous licence représente le nombre maximum d'unités centrales cumulées sur lesquelles l'ensemble du Progiciel inclus dans les packages EIM peut être installé et utilisé. Les répertoires d'adresses et de géocodage ne sont pas inclus et doivent faire l'objet d'une licence distincte.

5.1.5 *Progiciel SAP BusinessObjects Data Services, SAP BusinessObjects Data Integrator et SAP BusinessObjects Data Quality Management*

Les répertoires d'adresses et de géocodage ne sont pas inclus et doivent faire l'objet d'une licence distincte.

5.1.5.1 *SAP BusinessObjects Data Services*

Le nombre total d'unités centrales concédées sous licence représente le nombre maximum d'unités centrales cumulées sur lesquelles l'ensemble du Progiciel inclus dans SAP BusinessObjects Data Services peut être installé et Utilisé. Data Services inclut une Licence

d'exécution restreinte pour 2 licences UC de SAP BusinessObjects Information Steward comme Moteur d'exécution. L'utilisation dudit Moteur d'exécution SAP BusinessObjects Information Steward est limitée au Générateur de packages de nettoyage des données et aux fonctionnalités basiques et avancées de profilage.5.1.5.2. SAP BusinessObjects Data Quality Management

Le nombre total d'unités centrales concédées sous licence représente le nombre maximum d'unités centrales cumulées sur lesquelles l'ensemble du Progiciel inclus dans SAP BusinessObjects Data Services peut être installé et Utilisé. Data Quality Management inclut une Licence d'exécution restreinte pour 2 licences UC de SAP BusinessObjects Information Steward comme Moteur d'exécution. L'utilisation dudit Moteur d'exécution SAP BusinessObjects Information Steward est limitée au Générateur de packages de nettoyage des données et aux fonctionnalités basiques et avancées de profilage.

5.1.5.3 *Data Quality Management ("DQM") SDK*

Une licence Data Quality Management SDK peut être acquise dans deux configurations comme indiqué ci-après: (1) une configuration autonome ou non groupée ("Configuration non groupée de DQM SDK") et (2) accompagnée de licences de métriques d'unité centrale pour Data Services et/ou DQM Premium ("Configuration groupée de DQM SDK"). Si la licence est acquise dans la configuration non groupée de DQM SDK, une licence pour DQM SDK est fournie en tant que Licence de serveur. Si la licence est acquise dans la configuration groupée de DQM SDK, des licences pour DQM SDK sont incluses dans le cadre des licences de métrique d'unité centrale de Data Services et/ou DQM Premium concédées sous licence par le Client, de sorte qu'un sous-ensemble du nombre desdites licences d'unité centrale concédées sous licence par le Client peut être utilisé pour exécuter uniquement DQM SDK, à condition que le nombre cumulé de licences déployées pour DQM SDK, Data Services et DQM Premium n'excède pas le nombre total de licences Data Services et DQM Premium acquises. Par exemple, si le Client dispose dans le nombre cumulé de licences de six licences d'unité centrale de Data Services et/ou DQM Premium, il est autorisé à utiliser deux licences d'unité centrale pour exécuter DQM SDK et les quatre licences d'unité centrale restantes pour exécuter Data Services et/ou DQM Premium ou le Client est autorisé à utiliser trois licences d'unité centrale pour exécuter DQM SDK et les trois licences d'unité centrale restantes pour exécuter Data Services et/ou DQM Premium ou encore le Client est autorisé à utiliser les six licences d'unité centrale pour exécuter DQM SDK.

5.1.5.4 *Progiciel SAP BusinessObjects Data Quality Management, version for SAP Solutions*

Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Data Quality Management, version for SAP Solutions, les fonctions de qualité des données doivent être utilisées uniquement avec des activités initiées dans les applications SAP. Pour ladite licence, l'utilisation des fonctions de qualité des données à des fins autres que l'application pour laquelle la licence a été concédée est strictement interdite. Une licence distincte de SAP BusinessObjects Data Quality Management ou SAP BusinessObjects Data Services doit être acquise si l'utilisation des fonctions de qualité des données est requise en dehors de l'application SAP. Avec le déploiement de ladite licence, le Client a la possibilité de répartir le nombre d'unités centrales concédées sous licence sur un ou plusieurs serveurs dans la mesure où le nombre total d'unités centrales utilisées sur les serveurs correspond au nombre d'unités centrales concédées sous licence au Client.

5.1.6 *Produits SAP BusinessObjects Rapid Marts*

Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Rapid Marts, une licence pour SAP BusinessObjects Data Integrator ou Data Services doit également être acquise. Si SAP BusinessObjects Rapid Marts est concédé sous licence avec SAP BusinessObjects Data Integrator ou SAP BusinessObjects Data Services, une licence SAP BusinessObjects Rapid Marts doit être obtenue pour chaque licence de SAP BusinessObjects Data Integrator ou SAP BusinessObjects Data Services. La copie d'une licence du SAP BusinessObjects Rapid Marts puis son déploiement à d'autres instances sont interdits.

5.1.7 *Package SAP BusinessObjects Data Migration Starter*

Le package SAP BusinessObjects Data Migration Starter est concédé sous licence pour une certaine durée.

5.1.8 *Package SAP BusinessObjects Data Migration Starter*

Le package SAP BusinessObjects Data Migration Starter peut uniquement être déployé conjointement avec SAP BusinessObjects Metadata Management et/ou Data Services sur un serveur unique doté de quatre unités centrales maximum. SAP BusinessObjects Data Migration Starter Package peut uniquement être utilisé conjointement avec une instance cible unique où l'ID système du système cible est fourni par écrit à SAP au début du projet d'implémentation du Client.

5.1.9 *SAP BusinessObjects Enterprise Performance Management*

5.1.9.1 *SAP BusinessObjects Financial Consolidation*. L'Utilisation de la plateforme SAP BusinessObjects de BI incluse dans SAP BusinessObjects Financial Consolidation est exclusivement limitée aux fonctionnalités suivantes: (a) Utilisation du Central Management Server ("CMS") pour authentifier et/ou autoriser les utilisateurs à accéder aux applications mentionnées ci-dessus, (b) Utilisation de la Central Management Console ("CMC") pour administrer les droits et privilèges des utilisateurs en rapport avec l'application et (c) Utilisation d'Infoview pour accéder aux espaces de travail Analyzer et les lancer.

5.1.10 *SAP BusinessObjects Financial Information Management*

Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Financial Information Management, SAP BusinessObjects Data Integrator peut être utilisé:

- uniquement avec certaines solutions SAP BusinessObjects pour PME/PMI concédées sous licence, des applications d'analyse SAP BusinessObjects et SAP NetWeaver BW, avec certaines applications EPM SAP BusinessObjects concédées sous licence, spécifiées et utilisées conformément à la Documentation; et
- pour une utilisation avec SAP BusinessObjects Financial Information Management uniquement.

SAP BusinessObjects Financial Information Management doit faire l'objet d'une licence dès lors qu'il est nécessaire d'intégrer des données à des systèmes tiers, à l'exception des cas d'utilisation impliquant SAP EPM OnDemand, où aucune licence n'est nécessaire.

Les fonctionnalités limitées de Financial Information Management pour lesquelles le Client ne détient pas de licence ("Moteur d'exécution FIM") peuvent être utilisées par certains Progiciels SAP concédés sous licence, tel qu'indiqué dans la Documentation. Jusqu'à ce que le Client ait expressément acquis la licence pour le Moteur d'exécution FIM, l'Utilisation dudit Moteur d'exécution FIM du Client est limité en accès par et via le Progiciel SAP sous licence aux seules fins d'activer les performances et d'intégrer les données du Progiciel SAP concédé sous licence tel qu'indiqué dans la Documentation.

5.1.11 *SAP Electronic Invoicing for Brazil (Nota Fiscal Electronica)*

SAP Electronic Invoicing for Brazil – Sortante et entrante (Nota Fiscal Electronica – Outbound ou Inbound) inclut une licence d'exécution SAP PI.

5.1.12 *Solutions SAP BusinessObjects Governance, Risk and Compliance.*

Les solutions SAP BusinessObjects Governance, Risk and Compliance (GRC) peuvent utiliser des fonctionnalités limitées de Xcelsius Enterprise et Crystal Reports pour lesquelles le Client ne détient pas de licence ("Moteur d'exécution Reporting"). Tant que le Client n'a pas expressément concédé sous licence le Moteur d'exécution Reporting, l'Utilisation dudit Moteur d'exécution est limitée en accès par et via les solutions GRC, de même que toutes les Modifications autorisées dans celles-ci à la seule fin d'activer les performances des solutions GRC. Le Moteur d'exécution Reporting peut uniquement être utilisé par des Utilisateurs Nommés SAP détenant une licence pour GRC. Le Client ne détient pas de licence pour utiliser des composants Crystal Reports quels qu'ils soient pour le développement d'applications .Net.

5.1.12.1 *SAP BusinessObjects Access Control, starter edition*

L'Utilisation de SAP BusinessObjects Access Control, starter edition, se limite à l'évaluation, au suivi et au reporting des risques d'accès ainsi qu'à la gestion de l'accès superutilisateur et au reporting correspondant.

5.1.13 *Solutions SAP BusinessObjects pour PME/PMI*

5.1.13.1 *SAP BusinessObjects Edge BI, package et version standard avec intégration de données et version avec gestion des données (Edge BI)*

Les licences Edge BI concédées par Utilisateurs sont limitées à 250 Utilisateurs par serveur. Edge BI inclut la publication de jusqu'à 1 000 destinataires. Edge BI inclut une (1) licence utilisateur de type SAP Business Analytics Professional User et neuf (9) licences utilisateur de type SAP BI Limited User pour chaque groupe de 10 utilisateurs ou 5 Sessions Simultanées exclusivement concédées pour l'utilisation de Edge BI. Les licences Edge BI concédées par Sessions simultanées sont limitées à 50 Sessions simultanées dans un déploiement unique. Les Licences d'utilisateurs Edge BI ne peuvent être achetées qu'en supplément après l'achat des packages de Sessions simultanées par le Client.

5.1.13.2 *SAP BusinessObjects Edge BI, version avec gestion des données*

Les applications SAP BusinessObjects Data Quality Management et SAP BusinessObjects Data Integrator livrées avec SAP BusinessObjects Edge BI ne peuvent être déployées que sur un serveur unique (avec un maximum de 250 Utilisateurs Nommés ou 50 Sessions simultanées) et doivent être déployées soit (a) sur le même serveur que celui sur lequel est déployé le produit SAP BusinessObjects Edge BI correspondant, soit (b) sur un serveur distinct comprenant jusqu'à trois UC. SAP BusinessObjects Data Quality Management et SAP BusinessObjects Data Integrator ne peuvent être utilisées qu'avec SAP BusinessObjects Edge BI et non de façon autonome. Le Client est autorisé à utiliser au maximum deux types de bases de données dans les interfaces de base de données et un seul magasin de données cible.

5.1.13.3 *SAP BusinessObjects Edge BI, version avec intégration de données*

L'application SAP BusinessObjects Data Integrator livrée avec SAP BusinessObjects Edge BI ne peut être déployée que sur un serveur unique (avec un maximum de 250 Utilisateurs Nommés ou 50 Sessions simultanées) et doit être déployée soit (a) sur le même serveur que celui sur lequel est déployé le produit SAP BusinessObjects Edge BI correspondant, soit (b) sur un serveur distinct comprenant jusqu'à trois UC. Les applications SAP BusinessObjects Edge BI, versions avec intégration de données et SAP BusinessObjects Data Integrator ne peuvent être utilisées qu'avec SAP BusinessObjects Edge BI et non de façon autonome. Le Client est autorisé à utiliser au maximum deux types de bases de données dans les interfaces de base de données et un seul magasin de données cible. Lorsque l'application SAP BusinessObjects Data Integrator est utilisée avec SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts, elle peut être déployée sur un serveur comprenant jusqu'à 4 CPU.

5.1.13.4 *SAP BusinessObjects Edge Data Services, Edge Data Integrator et Edge Data Quality Management (solutions Edge EIM)*

Le nombre total d'unités centrales concédées sous licence représente le nombre maximum d'unités centrales cumulées sur lesquelles l'ensemble du Progiciel inclus dans SAP BusinessObjects Edge Data Services peut être installé et utilisé. Les applications Edge Data Services et Edge Data Quality Management incluent une licence d'exécution restreinte pour 2 licences UC de SAP BusinessObjects Edge Information Steward comme Moteur d'exécution. L'utilisation dudit Moteur d'exécution SAP BusinessObjects Edge Information Steward est limitée au Générateur de packages de nettoyage des données et aux fonctionnalités basiques et avancées de profilage. Les répertoires d'adresses et de géocodage ne sont pas inclus dans les solutions Edge EIM et doivent faire l'objet d'une licence distincte. Chaque déploiement d'une solution Edge EIM est limité à un serveur unique, avec 3 UC minimum et 5 UC maximum. Toutes les solutions Edge EIM incluent la licence SAP Business Analytics Professional User exclusivement pour l'utilisation des solutions Edge EIM applicables et ne requièrent pas d'Utilisateurs Nommés SAP Application supplémentaires.

5.1.13.5 *SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts*

Lors de l'acquisition d'une licence pour les progiciels SAP BusinessObjects Rapid Marts, une licence pour SAP BusinessObjects Edge BI, version avec intégration de données, ou pour SAP BusinessObjects Edge BI, version avec gestion de données, doit également être acquise. L'application SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts ne peut être déployée que sur un serveur unique et doit être déployée soit (a) sur le même serveur que celui sur lequel est déployé le produit SAP BusinessObjects Edge BI correspondant, soit (b) sur un serveur séparé comprenant jusqu'à 4 UC. L'application SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts ne peut être utilisée qu'avec SAP BusinessObjects Edge BI. La copie d'une licence d'Utilisation de SAP BusinessObjects Rapid Marts puis son déploiement sur d'autres instances sont interdits. Chaque application SAP BusinessObjects Edge Rapid Mart inclut une licence pour l'interface qui lui est associée.

5.1.13.6 *SAP BusinessObjects Edge Planning and Consolidation*

Les licences SAP BusinessObjects Edge Planning and Consolidation sont concédées dans la limite de 100 utilisateurs sur un serveur unique.

5.1.13.7 *SAP BusinessObjects Edge Strategy Management*

Licence limitée au déploiement maximum d'un serveur d'applications unique et à 70 utilisateurs. Chaque déploiement est limité à 25 contextes et 25 modèles de données.

5.1.13.8 *SAP BusinessObjects Edge Disclosure Management*

SAP BusinessObjects Edge Disclosure Management ne peut être déployé que sur un serveur d'application unique dans un environnement de production, et ne peut être utilisé au maximum que par cinq Utilisateurs Nommés. L'utilisation de la fonctionnalité de workflow du Progiciel n'est pas autorisée. Un maximum de 100 Dossiers peut être concédé sous licence pour chaque Client.

5.1.14 *Solutions analytiques SAP BusinessObjects*

Licence limitée: l'Utilisation de la solution analytique SAP BusinessObjects ("Solutions BA") et de tout progiciel SAP dont un droit d'Utilisation a été concédé dans le cadre de la solution BA ("Progiciel BA") est limitée à une Utilisation spécifique à la solution BA ("Usage").

Progiciel BA: SAP peut également proposer le progiciel BA contenu dans la solution BA en tant que progiciel SAP à part entière distinct dans la liste de prix et conditions SAP. La fonctionnalité du progiciel BA ainsi que les conditions qui lui sont applicables peuvent différer du progiciel SAP distinct. Les fonctionnalités supplémentaires dudit progiciel SAP peuvent être soumises à des contrats de licences distincts et entrainer des redevances supplémentaires.

5.1.15 *SAP BusinessObjects Enterprise Risk Reporting for Banking.*

L'utilisation dudit Progiciel se limite à l'évaluation et au suivi du risque d'entreprise pour les opérations bancaires du Client.

5.1.16 *SAP BusinessObjects Trade Promotion Effectiveness Analysis.*

L'utilisation dudit Progiciel est limitée à l'analyse de l'efficacité des promotions distributeur.

5.1.17 *SAP BusinessObjects Sales Analysis for Retail*

L'utilisation dudit Progiciel est limitée à l'analyse des données de la distribution de détail et des points de vente.

5.1.18 *Application SAP BusinessObjects Upstream Operations Performance Analysis*

L'utilisation dudit Progiciel est limitée au cadre d'analyse des données opérationnelles prenant en charge la production en amont des hydrocarbures.

5.1.19 *SAP BusinessObjects Planning and Consolidation for Banking*

L'utilisation dudit Progiciel est limitée aux activités suivantes pour les opérations bancaires du Client: planification financière, budgétisation, prévision et consolidation et reporting des données financières et autres données budgétées.

5.1.20 *SAP BusinessObjects Planning and Consolidation for Public Sector*

L'utilisation dudit Progiciel est limitée aux activités suivantes pour les opérations commerciales du Client dans le secteur public: la planification commerciale à long terme, la prévision, la consolidation financière, le reporting et la gestion des performances.

5.1.21 *SAP BusinessObjects Planning for Public Sector*

L'utilisation dudit Progiciel est limitée à la planification à long terme, la budgétisation et la planification, la prévision et le reporting dans le secteur public.

5.1.22 *Solution SAP BusinessObjects Sales and Operational Planning Rapid Deployment*

L'utilisation dudit Progiciel se limite au processus de planification d'entreprise commerciale et opérationnelle comme la gestion de la demande sur consensus, la visibilité en termes d'approvisionnement, le cumul global des capacités et le contrôle des processus de gestion à l'aide des entrées prévisionnelles des ventes, du marketing, des opérations et de la finance.

5.1.23 *Conditions d'acquisition de licences supplémentaires pour Knowledge Accelerator*

5.1.23.1 *SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator (sur des plateformes autres que ANCILE).* SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator peut être utilisé pour répondre aux besoins de formation des employés du Client et ne peut être utilisé par, ou au nom d'un tiers. SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator sur des plateformes autres que ANCILE est une version plus ancienne de Knowledge Accelerator (version 3 pré-XI) qui continuera à être vendue par SAP BusinessObjects. Les déclarations suivantes ne concernent que cette version plus ancienne de Business Objects Knowledge Accelerator: tout outil de personnalisation inclus avec le progiciel Business Objects Knowledge Accelerator (Global Knowledge ™ On-Demand-for-Business Objects Software) ne peut être utilisé que pour modifier ou personnaliser le contenu développé par le progiciel SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator et dans la limite du nombre de concepteurs d'apprentissage et d'administrateurs spécifié dans le Formulaire de Commande. Le Client n'est pas autorisé à modifier lesdits outils, en reconstituer la logique ou les distribuer en vue d'une Utilisation commerciale ou non commerciale, ni les utiliser pour développer d'autres contenus, notamment des contenus liés à d'autres produits du Concédant de licence.

5.1.23.2 *Knowledge Accelerator sur des plateformes ANCILE.* La solution SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator peut être utilisée pour répondre aux besoins de formation des employés du Client et ne peut pas être utilisée par ou pour le compte de tiers. Nonobstant toute autre disposition du plan de formation, les Licences d'Utilisateurs Nommés de Knowledge Accelerator ne peuvent pas être transférées à d'autres personnes, même si l'utilisateur original n'est plus autorisé à accéder à Knowledge Accelerator. Si une personne n'est plus employée par le Client, le Client peut transférer la licence d'Utilisateur Nommé de ladite personne à un autre utilisateur.

5.1.24 *Predictive Workbench. Predictive Workbench inclut un produit tiers intégré à utiliser avec BusinessObjects Enterprise et non en tant que produit autonome.*

6. SAP Crystal

6.1 Droits d'utilisation pour tous les produits SAP Crystal

6.1.1 *Définitions*

6.1.1.1 Les "Progiciels SAP Crystal" désignent les produits suivants: SAP Crystal Reports, SAP Crystal Server, SAP Crystal Reports Server, SAP Crystal Dashboard Design, SAP Crystal Presentation Design, SAP Crystal Interactive Analysis et Xcelsius Engage Server.

6.1.1.2 Les "Progiciels Desktop SAP Crystal" désignent tous les produits SAP Crystal, à l'exception de SAP Crystal Server et SAP Crystal Reports Server.

6.1.1.3 "Présentation connectée" désigne tout fichier SWF quel qu'il soit créé avec SAP Crystal Dashboard Design, édition personnelle, SAP Crystal Dashboard Design, édition spécialisée ou Xcelsius Engage Server qui actualise, publie, déplace ou modifie les données contenues dans ledit fichier SWF (ou fichier SWF exporté dans d'autres formats de fichier pris en charge, par ex., PDF, AIR, PPT).

6.1.1.4 "Présentation autonome" désigne tout fichier SWF quel qu'il soit créé avec SAP Crystal Presentation Design, SAP Crystal Dashboard Design, édition personnelle, SAP Crystal Dashboard Design, édition spécialisée ou Xcelsius Engage Server qui n'actualise pas, ne publie pas, ne déplace pas ou ne modifie pas les données contenues dans ledit fichier SWF (ou fichier SWF exporté dans d'autres formats de fichier pris en charge, par ex., PDF, AIR, PPT).

6.1.2 *Utilisation du Progiciel SAP Crystal*. Le Client peut utiliser le Progiciel SAP Crystal pour offrir des services de formation et de conseil pour ledit Progiciel, à condition que chaque personne bénéficiant des services de formation ou de conseil ait fait l'acquisition d'une licence séparée pour utiliser le Progiciel SAP Crystal applicable.

6.1.3 *Utilisation du Progiciel Desktop SAP Crystal*. À l'exception des Présentations connectées et conformément à la Section 6.2.8, le Client est autorisé à distribuer les fichiers de sortie (au format PDF, SWF, XLF, WID ou RPT) générés par le Progiciel Desktop SAP Crystal à des tiers à condition de se conformer aux exigences suivantes:

(a) les fichiers de sortie se trouvent en dehors du Progiciel et le Client n'accède pas directement ou indirectement au Progiciel ou n'active pas directement ou indirectement les fonctionnalités du Progiciel et n'utilise pas le Progiciel de quelque manière que ce soit;

(b) le Client est entièrement responsable de l'assistance, technique ou autre, requise ou demandée par quiconque recevant lesdits fichiers de sortie;

(c) le Client ne doit pas utiliser le nom, la marque ou le logo du Concédant de licence, ou le Progiciel, sans l'accord écrit et préalable de SAP;

(d) le Client s'engage à défendre, indemniser et garantir SAP contre toute réclamation ou responsabilité résultant de l'utilisation, de la reproduction ou de la distribution des fichiers de sortie;

(e) le Client s'engage à garantir le consentement de l'utilisateur final (l'"Utilisateur final") aux conditions pour l'essentiel similaires aux conditions définies à la Section 6.3.8.

6.1.4 *Licence de station de travail de formation pour le Progiciel Desktop SAP Crystal*. Lorsque le Progiciel Desktop SAP Crystal est utilisé sur une station de travail exclusivement dédiée à la formation, la licence s'applique à la station de travail et non à l'Utilisateur Nommé utilisant le Progiciel. Une licence est requise par station de travail de formation.

6.1.5 *Utilisation de captures d'écran et marques de mot pour le Progiciel SAP Crystal*. Le Client est autorisé à reproduire et distribuer des captures d'écran et marques de mot pour le Progiciel SAP Crystal dans des documents ou autres supports à condition que:

a) le document ou le support ne soit pas destiné à un document de formation commercial ou un document de formation d'un tiers et/ou un document de formation à but lucratif;
b) l'Utilisation qu'en fait le Client ne soit pas obscène ou pornographique et qu'il ne dénigre pas, ne diffame pas et ne calomnie pas SAP, ses progiciels, ou toute autre personne physique ou morale;
c) l'Utilisation qu'en fait le Client n'implique pas, de manière directe ou indirecte, un parrainage, une adhésion ou un soutien lié(e) à un produit ou service du Client;
d) le Client n'utilise pas la copie d'écran dans une publicité comparative;
e) le Client ne modifie pas la capture d'écran de quelque façon que ce soit, sauf pour la redimensionner ou la recadrer;
f) le Client n'insère pas des parties de la capture d'écran dans l'interface utilisateur d'un autre produit;
g) le Client n'utilise pas des copies d'écran qui contiennent un contenu appartenant à un tiers à moins qu'il ait obtenu l'autorisation expresse dudit tiers;
h) le Client insère la déclaration d'attribution de droits d'auteur suivante: "Capture d'écran de produit SAP réimprimée avec l'autorisation de SAP".
i) si l'Utilisation par le Client inclut des références à un Progiciel SAP, ledit Client doit utiliser le nom complet du Progiciel;
j) le Client n'est pas autorisé à utiliser une copie d'écran qui contient une image d'une personne identifiable à moins que ledit Client ait obtenu l'autorisation de la personne concernée.

6.2 Moteur d'exécution SAP Crystal Reports

6.2.1 Périmètre. La présente Section s'applique au Moteur d'exécution inclus dans SAP Crystal Reports 2008, Crystal Reports XI, SAP Crystal Reports for Visual Studio 2010 et SAP Crystal Reports for Eclipse.

6.2.2 *Définitions*

6.2.2.1 "*Application client*" désigne une application développée par le Client qui a) utilise le Moteur d'exécution, b) est intégralement installée sur l'ordinateur d'un utilisateur final (le traitement des rapports étant effectué en local sur l'ordinateur concerné) et c) ajoute des fonctionnalités principales et significatives au Moteur d'exécution.

6.2.2.2 "*Installation interne*" ou "*Installer en interne*" désigne l'installation en production d'Applications client et/ou d'Applications serveur sur un ou plusieurs ordinateurs de l'entreprise ou l'organisation du Client uniquement pour les besoins de l'activité en interne du Client.

6.2.2.3 "*Distribution*" ou "*Distribuer*" désigne la vente, la location, la concession sous licence et la redistribution d'Applications client et/ou d'Applications serveur à des utilisateurs tiers externes à l'entreprise ou l'organisation du Client.

6.2.2.4 "*Moteur d'exécution*" désigne les fichiers et interfaces de programmation (API) spécifiques à la version indiqués dans le fichier RUNTIME.TXT fourni avec SAP Crystal Reports 2008, SAP Crystal Reports for Eclipse 2.0 et SAP Crystal Reports for Visual Studio 2010.

6.2.2.5 "*Application serveur*" désigne une application développée par le Client qui a) utilise le Moteur d'exécution, b) permet à plusieurs utilisateurs d'accéder au Moteur d'exécution de manière directe ou indirecte par le biais d'une ou de plusieurs applications de niveau intermédiaire et c) ajoute des fonctionnalités principales et significatives au Moteur d'exécution. Une Application client installée dans un environnement Windows Terminal Server (Citrix ou plateforme Bureau à distance Microsoft, par exemple) est une Application serveur.

6.2.3 *Utilisation*. Le Client peut installer et utiliser une copie unique du Moteur d'exécution pour développer des Applications client et serveur. Les conditions de Distribution et d'Installation interne diffèrent selon le type d'application que le Client développe, comme décrit dans les sections suivantes.

6.2.4 *Installation interne d'Applications client et serveur.* Le Concédant accorde au Client une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Installer en interne le Moteur d'exécution avec des Applications client et serveur.

6.2.5 *Distribution des Applications client.* Sous réserve du respect par le Client des conditions du présent document, y compris, mais de façon non limitative, de la Section 6.2.7, le Concédant de licence accorde au Client une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Distribuer les Applications client.

6.2.6 *Distribution des Applications serveur.* Sous réserve du respect par le Client des conditions du présent document, y compris, mais de façon non limitative, de la Section 6.2.7, le Concédant de licence accorde au Client une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Distribuer les Applications Serveur à des tierces parties, à condition que le Client ait acquis une copie sous licence de Crystal Reports pour chaque Déploiement d'une Application serveur Distribuée et que la version du Moteur d'exécution utilisée par ladite Application Serveur soit la même version que la copie de Crystal Reports concédée sous licence au Client.

6.2.7 *Obligations en matière de distribution du Moteur d'exécution.*
Si le Client distribue le Moteur d'exécution à des tiers conformément aux Sections 6.2.5 ou 6.2.6, il est tenu de respecter les conditions suivantes:
(a) le Client reste seul responsable du support, des services, des mises à niveau et de l'assistance, technique ou autre, nécessaires ou exigés par toute personne ayant reçu une telle copie du Moteur d'exécution ou des exemples d'applications;
(b) le Client ne doit pas utiliser le nom, la marque ou le logo du Concédant de licence, ou le Progiciel, sans l'accord écrit et préalable de SAP;
(c) le Client s'engage à défendre, indemniser et garantir SAP contre toute réclamation ou responsabilité résultant de l'utilisation, de la reproduction ou de la distribution du Moteur d'exécution ou de l'application associée;
(d) le Client ne doit pas distribuer le Moteur d'exécution avec un produit d'écriture de rapports, d'analyse de données ou de distribution de rapports ou tout autre produit qui comporte des fonctions identiques ou similaires à celles des produits de SAP; et
(e) Le Client doit garantir le consentement de l'utilisateur final (l'"Utilisateur final") aux conditions pour l'essentiel similaires aux conditions suivantes:
L'Utilisateur final s'engage à ne pas modifier, désassembler, décompiler, traduire, adapter, procéder à des opérations d'ingénierie inverse sur le Moteur d'exécution ou le format de fichier de rapport (.RPT).
L'Utilisateur final s'engage à ne pas distribuer le Moteur d'exécution à un tiers ou à ne pas utiliser le Moteur d'exécution sur une base de location ou de temps partagé, ni à mettre en place un site de services techniques au profit de tiers.
L'Utilisateur final s'engage à ne pas utiliser le Moteur d'exécution pour créer à des fins de distribution un produit qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, entrer en concurrence avec la gamme de produits de SAP.
L'Utilisateur final s'engage à ne pas utiliser le Moteur d'exécution pour créer à des fins de distribution un produit qui convertit le format de fichier de rapport (.RPT) dans un autre format utilisé par tout outil d'écriture de rapports, d'analyse de données ou de distribution de rapports qui n'est pas la propriété de SAP.

6.2.8. SAP ET SES FOURNISSEURS EXCLUENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ MARCHANDE, DE LA CONVENANCE À UNE UTILISATION DONNÉE OU DU RESPECT DES DROITS D'UN TIERS. SAP ET SES FOURNISSEURS NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF, ACCIDENTEL, ACCESSOIRE, PUNITIF, COUVERT, OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION OU LE MOTEUR D'EXÉCUTION.

6.3 SAP Crystal Dashboard Design, édition spécialisée.

6.3.1 *Utilisation.* Les présentations autonomes créées avec l'édition spécialisée de SAP Crystal Dashboard Design peuvent être librement distribuées.

Les fichiers SWF générés par l'édition spécialisée qui accèdent aux données exclusivement avec le connecteur Crystal Reports peuvent être incorporés dans un rapport Crystal et le rapport qui en résulte peut être redistribué sans exigences de licence supplémentaires.

6.3.2 *Licence de visualisation.* Si vous actualisez, publiez, déplacez ou encore modifiez les données figurant dans un fichier SWF quelconque généré par l'édition spécialisée (ou un fichier SWF exporté dans d'autres formats de fichiers pris en charge comme PDF, AIR ou PPF, vous devez acquérir l'option SAP Crystal Dashboard Viewing pour chaque Utilisateur Nommé pouvant visualiser le SWF. Ladite option est incluse avec et correspond aux licences d'Utilisateur Nommé ("NUL") de SAP Crystal Reports Server et SAP Crystal Server. Une licence d'Utilisateur Nommé de l'option Dashboard Viewing est incluse avec la licence d'édition spécialisée.

6.3.3 *Limitations.* Les fichiers SWF générés par l'édition spécialisée:

- Ne peuvent pas être déployés dans SAP BusinessObjects Enterprise ou SAP BusinessObjects Edge.
- Peuvent être déployés en mode autonome uniquement dans SAP Crystal Reports Server ou SAP Crystal Server.
- Ne peuvent accéder à aucune source de données de Progiciel SAP, à l'exception de SAP BusinessOne.
- Ne peuvent être distribués à plus de 100 utilisateurs finaux.

Les Présentations connectées doivent être utilisées uniquement pour les besoins professionnels internes des utilisateurs. Elles ne peuvent pas être vendues, prêtées ou louées (que ce soit seules ou avec un autre programme ou produit).

6.4 SAP Crystal Dashboard Design, édition personnelle

6.4.1 *Utilisation.* Les présentations autonomes créées avec l'édition personnelle de SAP Crystal Dashboard Design peuvent être librement distribuées. Les fichiers SWF générés par l'édition personnelle de SAP Crystal Dashboard Design qui accèdent aux données exclusivement avec le connecteur Crystal Reports peuvent être incorporés dans un rapport Crystal et le rapport qui en résulte peut être redistribué sans nécessiter de licence supplémentaire.

6.4.2 Limitations. Les fichiers SWF générés par l'édition personnelle:

- Ne peuvent pas être déployés dans SAP BusinessObjects Enterprise ou SAP BusinessObjects Edge.
- Peuvent être déployés en mode autonome uniquement dans SAP Crystal Reports Server ou SAP Crystal Server.
- Ne peuvent accéder à aucune source de données de Progiciel SAP, à l'exception de SAP BusinessOne.

Les Présentations connectées doivent être utilisées uniquement pour les besoins professionnels internes des utilisateurs. Elles ne peuvent pas être vendues, prêtées ou louées (que ce soit seules ou avec un autre programme ou produit).

6.5 SAP Crystal Presentation Design

6.5.1 *Utilisation*. Les présentations autonomes créées avec toutes les éditions de SAP Crystal Presentation Design peuvent être librement distribuées. Les Clients de l'édition enterprise de SAP Crystal Presentation Design peuvent déployer le Progiciel vers un nombre illimité d'employés et de prestataires de services, à condition que lesdits employés et contractants soient directement employés par le Client. La licence ne s'étend pas au-delà de la personne morale du Client et exclut toutes les filiales ou sociétés affiliées dudit Client.

6.5.2 *Limitations*. L'édition étudiant de SAP Crystal Presentation Design peut uniquement être utilisée par des étudiants à temps plein ou à temps partiel d'un établissement secondaire ou postsecondaire.

6.6 SAP Crystal Server

6.6.1 *Périmètre*. La présente section s'applique à SAP Crystal Reports Server et SAP Crystal Server. Dans la présente section, le terme "SAP Crystal Server" inclut deux produits.

6.6.2 *Utilisation*. SAP Crystal Reports qui contient des fichiers SWF générés par l'édition personnelle ou spécialisée de SAP Crystal Dashboard Design, qui accèdent aux données exclusivement avec le connecteur Crystal Reports et qui peuvent être visualisés par les utilisateurs détenant une licence NUL ou CAL.

6.6.3 *Limitations*. Pour chaque déploiement, SAP Crystal Server ne peut être installé et utilisé que sur un seul serveur. Le Client ne doit pas tenter de mise en cluster du système sur plusieurs serveurs productifs. Le Client ne peut pas utiliser SAP Crystal Server pour accéder aux données des applications SAP, à l'exception de SAP Business One. Le Client n'est pas autorisé à mettre de tableau de bord à disposition de plus de 100 Utilisateurs Nommés ni aux utilisateurs couverts par une licence CAL. Le Client peut Utiliser les fonctionnalités mobiles de SAP Crytstal Server uniquement si une licence pour SAP Crystal Server, Add-On pour solutions mobiles est achetée pour chaque Utilisateur Nommé qui accède au contenu par un dispositif mobile.

Les fonctionnalités progicielles suivantes sont uniquement accessibles avec une licence NUL:

- affichage de tableaux de bord via le portail InfoView ou Zone de lancement BI;
- affichage de tableaux de bord via un kit d'intégration de portail quel qu'il soit.
- Dashboard Builder
- Espace de travail BI
- SAP BusinessObjects Explorer (SAP Crystal Server 2011 et version ultérieure uniquement)

Les kits d'intégration suivants ne sont pas concédés sous licence pour une Utilisation avec SAP Crystal Server:

- SAP BusinessObjects Integration for PeopleSoft Enterprise
- SAP BusinessObjects Integration for JDE EnterpriseOne
- SAP BusinessObjects Integration for Siebel
- SAP BusinessObjects Integration for Oracle E-Business Suite
- SAP BusinessObjects Integration for SAP

6.6.4 *SAP Crystal Server, Add-On pour solutions mobiles*. Le Client peut Utiliser les fonctionnalités mobiles de SAP Crytstal Server uniquement si une licence pour SAP Crystal Server, Add-On pour solutions mobiles est achetée pour chaque Utilisateur Nommé qui accède au contenu par un dispositif mobile. Le nombre de licences NUL de SAP Crystal Server, Add-On pour solutions mobiles ne peut pas être supérieur à celui des licences NUL de SAP Crystal Server. SAP Crystal Server, Add-Ons pour solutions mobiles peut nécessiter un composant supplémentaire téléchargeable via un magasin tiers d'applications mobiles. Chaque composant supplémentaire est soumis à un contrat de licence respectif.

6.7 Xcelsius Engage Server

6.7.1 *Utilisation.* Les présentations autonomes créées avec Xcelsius Engage Server peuvent être librement redistribuées. Une présentation connectée recevant ses données exclusivement du connecteur Crystal Reports et incorporée dans un rapport Crystal est considérée comme une présentation autonome.

6.7.2 *Limitations*. Les fichiers SWF générés par Xcelsius Engage Server ne peuvent pas être déployés dans SAP BusinessObjects Enterprise ou SAP BusinessObjects Edge.

Les Présentations connectées doivent être utilisées uniquement pour les besoins professionnels internes des utilisateurs. Elles ne peuvent pas être vendues, prêtées ou louées (que ce soit seules ou avec un autre programme ou produit).

7. Produits supplémentaires

7.1 Répertoires d'adresses.

Les conditions supplémentaires à la concession de licence des contenus des produits SAP Data Quality et Data Services ("Répertoires d'adresses") sont énumérées ci-dessous.

7.1.1

- Les répertoires d'adresses, toute la documentation connexe et tous les droits de propriété intellectuelle figurant dans le présent document resteront à tout moment la propriété de SAP et de ses fournisseurs tiers (selon le cas);
- Les Clients ne sont pas autorisés à revendre les données. Les répertoires d'adresses ne peuvent pas être utilisés dans un environnement de services informatiques. Dans certains cas, l'utilisation par une société affiliée devra faire l'objet d'une licence distincte (se reporter aux restrictions sur des Répertoires d'adresses spécifiques dans l'article "Clause de transparence relative aux Répertoires d'adresses" de l'Annexe 5 ci-jointe, qui constituent une partie des conditions d'utilisation par le Client desdits Répertoires d'adresses).
- Les répertoires d'adresses peuvent être utilisés uniquement avec les produits SAP Data Quality et Data Services; pour utiliser les répertoires d'adresses, une licence permanente est requise pour les produits SAP Data Quality et Data Services;
- Les répertoires d'adresses ne peuvent pas être utilisés pour créer une liste de diffusion, une base de données ou autre activité dérivée, mais ils peuvent l'être pour nettoyer une liste de diffusion ou une base de données existante d'un Utilisateur final;
- Les répertoires d'adresses, le cas échéant, seront mis à jour: seule la version actuelle d'un répertoire d'adresses peut être utilisée;
- SAP peut utiliser un mécanisme pour progiciel utilitaire dans les répertoires d'adresses qui imposent des limitations de temps pour éviter l'utilisation de répertoires d'adresses obsolètes.
- Les fournisseurs tiers de SAP ne sauraient être tenus responsables de l'Utilisateur final ou de tout autre tiers suite à l'utilisation par l'Utilisateur final des répertoires d'adresses ou de tout autre service que vous recevez lié à l'utilisation des répertoires d'adresses;

- Un fournisseur tiers des Répertoires d'adresses peut choisir de résilier les droits accordés à SAP pour la distribution des Répertoires d'adresses ou de fournir des mises à jour au cours du terme de votre abonnement auquel cas, le Client n'aura recours qu'au remboursement des frais correspondants à la durée de l'abonnement pendant laquelle le Client est dans l'incapacité d'utiliser lesdits Répertoires d'adresses sauf mention contraire dans les Termes transmis.

7.1.2 Informations sur la concession de licence

- Les répertoires d'adresses sont vendus sur la base d'un abonnement, en conséquence de quoi, aucune redevance pour maintenance ne sera prélevée sauf dans le cas où la source de contenu des répertoires d'adresses donne droit à des mises à jour du contenu, aucune assistance ou support de la part de SAP n'est fourni concernant les présents produits.
- La durée de validité initiale dudit abonnement doit être de 12 (douze) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la "date de validité initiale".
- Les renouvellements automatiques s'effectuent sur une base annuelle sous réserve de disponibilité du répertoire d'adresses concédé sous licence soumis à la liste de prix et aux conditions SAP en vigueur et ils seront ainsi traités et facturés selon les prix et les conditions en vigueur. Au terme de la Durée de validité initiale, la présente Licence d'abonnement peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 90 jours avant le début de la période de renouvellement suivante. Toute résiliation doit être effectuée par écrit auprès de la partie concernée et prend effet au terme de la durée initiale/de renouvellement au cours de laquelle l'avis de résiliation est reçu par SAP.

7.1.3 Restrictions géographiques

- Les produits USPS ne peuvent être vendus qu'aux États-Unis et ne sont pas disponibles en dehors des États-Unis:
- LES PRODUITS COMPRENANT LES RÉPERTOIRES NATIONAUX AMÉRICAINS PEUVENT ÊTRE VENDUS À L'ÉTRANGER.
- LES PRODUITS SPÉCIALISÉS TELS QUE LACSLINK, SUITELINK, NCOALINK, DPV, USPS DELIVERY SEQUENCE FILE – DSF2 ET RDI, NE PEUVENT ÊTRE VENDUS QU'À DES RESSORTISSANTS OU DES ENTITÉS AMÉRICAINS POUR UNE UTILISATION EXCLUSIVE AU SEIN DES ÉTATS-UNIS.
- L'INTERFACE NCOALINK NE PEUT ÊTRE VENDUE QU'À DES PARTICULIERS AUTORISÉS PAR LES SERVICES POSTAUX DES ÉTATS-UNIS À ACQUÉRIR DES DONNÉES NCOALINK. (REMARQUE: NOUS VENDONS UNIQUEMENT L'INTERFACE NCOALINK ET LES CLIENTS DOIVENT ACQUÉRIR LES DONNÉES NCOALINK DIRECTEMENT AUPRÈS DES SERVICES POSTAUX DES ÉTATS-UNIS ET DOIVENT ÊTRE AUTORISÉS À ACQUÉRIR CES DONNÉES AUPRÈS DES SERVICES POSTAUX DES ÉTATS-UNIS.)

7.1.4 *Option de répertoire d'adresses certifié USPS pour DPV et Lacslink*. Si le Client active les fonctionnalités de blocage du Progiciel et souhaite débloquer lesdites fonctionnalités, il doit s'engager à fournir des informations en lien avec le propriétaire de la liste, des détails sur l'enregistrement du blocage et son origine, y compris, mais sans s'y limiter, le type de liste, le propriétaire de la liste si ladite liste est louée, ainsi que d'autres informations de suivi, telles que requises par le Concédant de licence ou l'USPS.

7.1.5 La responsabilité totale de SAP à l'égard des dommages-intérêts de toute nature et de tout type découlant de ou liés aux répertoires d'adresses concédés sous licence ne saurait en aucun cas excéder un montant égal à la redevance annuelle payée au cours de la période de douze (12) mois précédant la date de la réclamation.

7.2 Bases de données

DB2 pour Linux, Unix et Windows
Enterprise Edition Database partitioning, optimisation du stockage incluse

Oracle DB:
SAP Enterprise Edition, Oracle Objects Option, Partitioning, Intermedia, Oracle Advanced Security Option, Oracle Advanced Compression Option, Standard Management Pack, DBA Management Pack, Diagnostic Pack, Tuning Pack, Provisioning Pack et Change Management Pack. Pour de plus amples informations et pour en savoir plus sur les possibles limitations concernant le support des options concédées sous licence, voir la note de support SAP.

Package d'extension Oracle
Real Application Cluster (RAC), Database Vault

DB2 for z/OS:
DB2 for z/OS et OS/390, IBM DB2 Operational Utilities for z/OS, IBM DB2 Diagnostic and Recovery Utilities for z/OS et IBM DB2 Connect Enterprise Edition. Les options de mise à niveau pour les clients ayant acquis une licence DB2 pour OS/390 avant le 1er octobre 2003 sont disponibles sur simple demande.

Microsoft SQL Server:
Enterprise Edition

7.3 SAP Test Acceleration and Optimization.

SAP Test Acceleration and Optimization requiert une licence HP Quality Center incluant les modules Business Process Testing et QuickTest Professional. Ladite licence peut être obtenue directement auprès de HP ou en achetant une licence pour "SAP Quality Center by HP" (support numéro 7010568).

7.4 Produits tiers

7.4.1 *SAP Interactive Forms by Adobe, Enable the Enterprise (inclut 40 formulaires interactifs) ("Adobe EE")*. Le nombre total d'Utilisateurs Nommés SAP autorisés sous licence à Utiliser le Progiciel SAP ne doit jamais excéder le niveau de licence pour Adobe EE**,** c'est-à-dire que tous les Utilisateurs Nommés SAP doivent contribuer au calcul des redevances de licence pour Adobe EE.

7.4.2 *Additional Interactive Forms Bundle(s) for Adobe EE ou Adobe, utilisateur individuel ("Adobe EE" et "IU") (40 formulaires par groupe de formulaires interactifs supplémentaires)*. Seules les personnes autorisées sous licence à utiliser Adobe EE ou IU sont autorisées à utiliser les groupes de formulaires interactifs supplémentaires concédés sous licence pour Adobe EE ou IU (le cas échéant).

7.4.3 *SAP Interactive Forms by Adobe, External Users ("Adobe EU")*. Seules les personnes autorisées sous licence à utiliser un Progiciel SAP spécifique sans obligation de disposer d'une licence d'Utilisateur Nommé SAP sont autorisées à Utiliser Adobe EU concédé sous licence et ladite utilisation (d'Adobe EU) est uniquement autorisée conjointement avec la licence leur permettant d'utiliser ledit Progiciel SAP spécifique sans obligation de disposer d'une licence Utilisateur Nommé SAP. Afin que nul doute ne subsiste, une personne disposant d'une licence d'Utilisateur Nommé SAP n'est pas autorisée à Utiliser Adobe EU. Les utilisateurs externes ont accès à 40 formulaires ou au nombre de formulaires concédés sous licence pour Adobe EE/Adobe IU si supérieur à 40.

7.4.4 *SAP Information Interchange by Crossgate ("IIC") et Option Web Based Connectivity ("WBC")*. Une licence valide d'IIC est une condition préalable à la concession de licence et à l'utilisation de WBC. WBC doit être concédé sous licence conformément aux quantités minimum indiquées sur la liste de prix et requiert une licence IIC comme condition préalable. Indépendamment du fait que IIC ou IIC avec WBC soit concédé sous licence avec une base de données d'exécution dans le cadre d'un Formulaire de commande, une base de données mySQL distincte est requise (en plus de la base de données d'exécution concédée sous licence) comme suit: (i) le Progiciel Crossgate concédé sous licence au titre des présentes requiert à ce jour un produit de base de données mySQL, qui est un produit tiers qui a été intégré ou préinstallé dans le cadre du Progiciel Crossgate ou qui doit être installé pour pouvoir utiliser le Progiciel Crossgate; (ii) si elle est intégrée dans le Progiciel Crossgate concédé sous licence, les fonctionnalités du produit de base de données mySQL intégré peuvent différer d'un produit de base de données mySQL non intégré; (iii) le présent Contrat ne contient pas de licence permettant d'utiliser la base de données mySQL, même si elle est intégrée ou préinstallée dans le cadre du Progiciel Crossgate concédé sous licence; (iv) le produit de base de données mySQL est soumis au contrat de licence de son fournisseur respectif; (v) SAP exclut toute garantie relative aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exploitation de tout produit de base de données acquis auprès d'un tiers par le Client; et (vi) le Client est tenu responsable du support et de la maintenance de tout produit de base de données acquis auprès d'un fournisseur tiers et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

7.4.5 *SAP LoadRunner by HP ("LR")*. L'utilisation par le Client du Progiciel LR se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris tout progiciel requis pour le fonctionnement dudit Progiciel SAP ainsi que les systèmes d'exploitation, les bases de données, les serveurs d'application, etc. associés au Progiciel SAP) uniquement dans le cadre de l'assurance qualité et des environnements non productifs similaires et uniquement sur un seul serveur.

7.4.6 *SAP LoadRunner by HP, Performance Center with Diagnostics ("LR PCD")*. L'utilisation par le Client du Progiciel LR PCD se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris tout progiciel requis pour le fonctionnement dudit Progiciel SAP ainsi que les systèmes d'exploitation, les bases de données, les serveurs d'application, etc. associés au Progiciel SAP) ou de tout autre progiciel de pré-production (dans la mesure où la Documentation du Progiciel LR PCD mentionne le fait que le progiciel LR PCD concédé sous licence est requis pour tester et contrôler ledit progiciel de pré-production) uniquement dans le cadre de l'assurance qualité et des environnements non productifs similaires. L'Utilisation de la composante Diagnostics pour les Applications composites ("Diagnostics") fournie avec LR PCD est (i) soumise aux restrictions d'Utilisation mentionnées précédemment et (ii) restreinte avec une instance d'application unique (comme définie ci-après) par tranche de deux cent cinquante (250) Utilisateurs virtuels du progiciel LR PCD concédé sous licence. "Instance d'application" désigne un environnement non productif contrôlé exécutant une instance d'une application (par exemple, une instance du progiciel SAP, une machine virtuelle Java ou un serveur de base de données compte pour une instance d'application).

7.4.7 *SAP LoadRunner by HP, Performance Center without Diagnostics ("LR PC")*. L'utilisation par le Client du progiciel LR PC se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris tout progiciel requis pour le fonctionnement dudit Progiciel SAP ainsi que les systèmes d'exploitation, les bases de données, les serveurs d'application, etc. associés au Progiciel SAP) ou de tout autre progiciel de pré-production (dans la mesure où la Documentation du progiciel LR PC mentionne le fait que le progiciel LR PC concédé sous licence est requis pour tester et contrôler ledit progiciel de pré-production) uniquement dans le cadre de l'assurance qualité et des environnements non productifs similaires.

7.4.8 *SAP Quality Center by HP, Enterprise Edition ("QC EE")*. L'utilisation par le Client du progiciel QC EE se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris tout progiciel requis pour le fonctionnement dudit Progiciel SAP ainsi que les systèmes d'exploitation, les bases de données, les serveurs d'application, etc. associés au progiciel SAP) et, si le Formulaire de commande applicable indique que QC EE est concédé pour une "Utilisation complète", l'Utilisation par le Client du progiciel QC EE inclut également le droit de tester ou contrôler tout autre progiciel de pré-production (dans la mesure où la Documentation du progiciel QC EE mentionne le fait que le progiciel QC EE concédé sous licence est requis pour tester et contrôler ledit progiciel de pré-production) uniquement dans le cadre de l'assurance qualité et des environnements non productifs similaires. La suite progicielle QC EE inclut à ce jour SAP Quality Center by HP, Enterprise Edition – composants QuickTest Professional, TestDirector, Business Process Testing, Requirements Management et Defects Management.

7.4.9 *SAP Quality Center by HP, Premier Edition ("QC PE")*. L'utilisation par le Client du progiciel QC PE se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris tout progiciel requis pour le fonctionnement dudit Progiciel SAP ainsi que les systèmes d'exploitation, les bases de données, les serveurs d'application, etc. associés au Progiciel SAP) ou tout autre progiciel de pré-production (dans la mesure où la Documentation du Progiciel QC PE mentionne le fait que le Progiciel QC PE concédé sous licence est requis pour tester et contrôler ledit progiciel de pré-production) uniquement dans le cadre de l'assurance qualité et des environnements non productifs similaires. La suite progicielle QC PE inclut à ce jour SAP Quality Center by HP, Premier Edition – composants QuickTest Professional, TestDirector, Business Process Testing, Requirements Management et Defects Management.

7.4.10 *SAP Regulatory Report by iBS, Comptes; SAP Regulatory Report by iBS, Produits dérivés; SAP Regulatory Report by iBS, Flux de trésorerie P/C/S; SAP Regulatory Report by iBS, Flux de trésorerie Retail.* Le progiciel iBS concédé sous licence peut uniquement être utilisé pour prendre en charge les transactions commerciales allemandes, autrichiennes et/ou suisses du Client.

7.4.11 *Intégrateurs multi-sources de Metadata Management par MITI (UC).* Le nombre total d'unités centrales de SAP BusinessObjects Metadata Management (UC) concédées sous licence conformément aux Appendices du présent Contrat ne peut jamais excéder le niveau de licence du progiciel MITI ci-dessus concédé sous licence.

7.4.12 *SAP Employee File Management by OpenText ("EFM").* Toute personne autorisée sous licence à Utiliser EFM doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Expert, Professional, Limited Professional, Business Information, Employee, Employee Self-Service ou Solution Extension User. EFM contient une licence d'utilisation limitée de SAP Document Access by OpenText ne pouvant être utilisée qu'en association avec la solution EPM afin de gérer les documents relatifs aux employés. Une utilisation plus large de Document Access requiert une licence séparée de ladite solution.

7.4.13 *SAP Digital Asset Management by OpenText ("DAM")*. Toute personne autorisée sous licence à Utiliser DAM doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Expert, Professional, Limited Professional, Business Information, Employee, Employee Self-Service ou Solution Extension.

7.4.14 *SAP Extended ECM by OpenText ("xECM")*. Toute personne autorisée sous licence à Utiliser xECM doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Expert, Professional, Limited Professional, Business Information, Employee, Employee Self-Service ou Solution Extension.

7.4.15 *SAP Document Access by OpenText ("DA") et SAP Document Access by OpenText for POS Device ("DA for POS").* Toute personne autorisée sous licence à Utiliser DA réservée aux utilisateurs de type SAP Business Expert, Professional et Limited Professional doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Expert, Professional ou Limited Professional. Toute personne autorisée sous licence à Utiliser DA pour des utilisateurs de type SAP Business

Information, Employee et Employee Self-Service doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Information, Employee ou Employee Self-Service. DA ne peut pas être utilisé pour archiver et/ou afficher des données et/ou des documents provenant d'un terminal point de vente. DA for POS ne peut être utilisé que par des personnes possédant une licence d'Utilisateur Nommé SAP (sous un Formulaire de commande distinct du Contrat, et selon l'Utilisateur Nommé SAP de chaque personne) pour archiver et/ou afficher des données et/ou des documents provenant d'un terminal point de vente.

7.4.16 *SAP Archiving by OpenText ("Archiving")*. Toute personne autorisée sous licence à Utiliser Archiving pour des utilisateurs de type SAP Business Expert, Professional et Limited Professional doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Expert, Professional ou Limited Professional. Toute personne autorisée sous licence à Utiliser Archiving pour des utilisateurs de type SAP Business Information, Employee et Employee Self-Service doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Information, Employee ou Employee Self-Service.

7.4.17 *SAP Invoice Management by OpenText ("IM").* Toute personne autorisée sous licence à utiliser OCR doit également posséder une licence pour IM. Le composant OCR est facultatif et il doit exister au minimum autant de licences IM que de licences OCR. En d'autres termes, il peut exister plus de licences IM que de licences OCR.

7.4.18 *SAP Dispatching & Planning – Planification à long terme par Prologa; SAP Dispatching & Planning – Planification opérationnelle par Prologa; SAP Legal Requirements par Prologa.* Toute personne autorisée sous licence à Utiliser Prologa doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Formulaire de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'utilisateur de type SAP Business Expert, Professional ou Limited Professional.

7.4.19 *SAP User Experience Management by Knoa et SAP User Experience Management by Knoa, version pour SAP GUI.* SAP User Experience Management by Knoa et SAP User Experience Management by Knoa, version pour SAP GUI (collectivement désignés sous le terme "Knoa") peuvent être intégrés ou groupés avec les Progiciels SAP Business Objects suivants: SAP Business Objects Enterprise Premium, WebIntelligence, Xcelsius Enterprise, Xcelsius Enterprise Interactive Viewing ("Moteur d'exécution"). Ledit Moteur d'exécution peut uniquement être Utilisé pour accéder aux données créées ou améliorées avec Knoa. Le Moteur d'exécution ne peut pas être combiné dans le même Déploiement qu'un Progiciel SAP BusinessObjects concédé sous licence indépendamment de Knoa.

7.4.20 *BSI U.S. Payroll Tax Processing.* Le progiciel BSI est concédé sous licence pour une utilisation avec la fonctionnalité de paie contenue dans le progiciel SAP Payroll, qui doit faire l'objet d'une licence séparée. En sus, la licence du progiciel BSI se limite à une utilisation sur une plateforme unique à un moment donné (exception faite d'une période de migration de la plateforme, possible avec BSI) Aux fins des présentes, le terme "Plateforme" désigne une Configuration unique prise en charge par BSI des éléments suivants: une base de données unique, un serveur unique, un progiciel client unique et un système d'exploitation unique. Aux fins des présentes, le terme "Configuration prise en charge par BSI" désigne une configuration pour laquelle BSI met un support à la disposition des Clients du progiciel BSI de SAP. La licence du progiciel BSI n'inclut aucune licence d'utilisation de base de données, serveur, progiciel client ou système d'exploitation tiers. Si le Client souhaite modifier la plateforme: (i) le Client s'engage à en informer SAP par écrit et à compléter un formulaire de modification de plateforme (dans un format accepté par BSI); et (ii) SAP s'engage à autoriser ladite modification dans les conditions généralement mises à disposition de SAP par BSI, y compris mais sans s'y limiter, le paiement par le Client des frais de modification de plateforme qui s'appliquent.

7.4.21 Conditions supplémentaires pour les produits tiers applicables à une utilisation autonome:

7.4.21.1 Intégrateurs multi-sources de Metadata Management par MITI (UC). SAP BusinessObjects Metadata Management ("BMM") doit faire l'objet d'une licence séparée par le Client pour une utilisation autonome et le nombre total d'unités centrales BMM concédées sous licence par le Client ne doit jamais excéder le Niveau de licence pour le progiciel MITI ci-dessus concédé sous licence.

7.4.22 *SAP Solution Extension Limited User.* SAP Solution Extension Limited User. Le Contrat de licence doit spécifier expressément la présente solution tierce. SAP Solution Extension Limited User s'applique à la valeur d'application de SAP (SAV) si la solution tierce attribuée s'y applique également.

7.4.23 *ANCILE*
Les produits figurant dans la liste de prix sont soumis aux conditions particulières décrites ci-dessous:
SAP Productivity Pak by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord (7009560)
SAP Productivity Pak Help Launch Pad by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord (7009561)
SAP Productivity Composer by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord (7009562)
SAP Productivity Composer Help Launch Pad by ANCILE – à l'exclusion de: Amérique du Nord (7009563)
SAP Productivity Pak by ANCILE – Amérique du Nord (7009639)
SAP Productivity Pak Help Launch Pad by ANCILE – Amérique du Nord (7009640)
SAP Productivity Composer by ANCILE – Amérique du Nord (7009641)
SAP Productivity Composer Help Launch Pad by ANCILE – Amérique du Nord (7009642)

Lorsque le progiciel ANCILE est utilisé avec des solutions autonomes SAP BusinessObjects, à savoir des produits Knowledge Accelerator ou pour créer des formations pédagogiques consacrées aux solutions SAP BusinessObjects sans relation avec les solutions SAP nécessitant des utilisateurs SAP Nommés, lesdits utilisateurs doivent être en possession d'une licence pour l'Utilisation des solutions SAP BusinessObjects concédée sur la base de l'Utilisateur Nommé SAP BusinessObjects ou des métriques d'UC et ne sont pas tenus de détenir une licence d'Utilisateur Nommé SAP.

Le nombre d'unités de vente des produits SAP Productivity Pak by ANCILE ou SAP Productivity Composer by ANCILE octroyées à chaque utilisateur sous licence doit correspondre au moins au nombre total d'Utilisateurs Nommés sous licence des solutions SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator, à condition que SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator soit concédé sous licence avec les solutions ANCILE. SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator peut être concédé sous licence de l'Utilisateur Nommé ou de la capacité de la CPU.

7.4.24 *SAP Extended Enterprise Content Management by OpenText* Les Utilisateurs Nommés SAP Application sont concernés. La solution SAP Solution Extension Limited User peut être concédée sous licence.

7.4.25 *SAP Portal Content Management by OpenText et SAP Portal Site Management by OpenText.* Les applications SAP Portal Content Management by OpenText (PCM) et SAP Portal Site Management by OpenText (PSM) ne peuvent être utilisées qu'avec le Portail SAP, tel qu'inclus dans SAP NetWeaver (le "Portail SAP"), et ne peuvent utiliser, directement ou indirectement, aucun autre renseignement confidentiel de SAP sous licence. Les applications PCM et PSM n'incluent pas de licence de Portail SAP.

7.4.26 *SAP Multiresource Scheduling, SAP Multiresource Scheduling with Optimizer, SAP Public Budget Formulation, SAP Intercompany Data Exchange for German Metering,* SAP Payment Engine, SAP Pricing and Costing for Utilities, SAP Connector to eBAgent, SAP Business

Process Tracking for Utilities, SAP Application Interface Framework. Des conditions spéciales s'appliquent. Pour de plus amples informations sur les langues disponibles, les exigences techniques préalables à l'installation et à l'utilisation des présentes applications SAP, les périodes de validité du support ou tout autre condition, se reporter à l'adresse http://service.sap.com/fbs/availability.

7.4.27 *SAP Real-Time Offer Management (Agent-Assisted Channel), SAP Real-Time Offer Management (Self-Service Channel).* Des conditions spéciales s'appliquent. Pour de plus amples informations sur les langues disponibles, les exigences techniques préalables à l'installation et à l'utilisation des présentes applications SAP, les périodes de validité du support ou toute autre condition, se reporter à l'adresse http://service.sap.com/fbs/availability.

7.4.28 *SAP Business Communication Management (BCM), Rapid Deployment Edition*
L'utilisation de l'application SAP Business Communication Management sous la présente licence est limitée comme suit:
Son utilisation est autorisée pour les centres d'appels entrants, mais pas pour les centres d'appels sortants, ni la téléphonie d'entreprise.
Les canaux de communication sont limités au téléphone uniquement et sans canal de rappel tandis que le progiciel de réponse vocale interactive (IVR) est limité à 1 port pour deux agents.
L'Utilisation des outils destinés aux agents suivants n'est pas permise: téléphone de bureau par Internet, intégration à MS Outlook, outils pour standard téléphonique, outils de répartition des appels, gestionnaire de tâches, création de tâches automatiques et manuelles, répartition des tâches, alarme pour tâches, monitorage et reporting, outils Messenger et softphone d'émission d'appels.
Un superviseur est autorisé à superviser au maximum cinq agents. L'utilisation des outils de supervision suivants n'est pas autorisée: messagerie instantanée avec les agents, outil de diffusion de messages et outil de gestion de campagnes d'émission d'appels.
L'utilisation des outils de routage des appels et de réponse vocale interactive suivants n'est pas autorisée: routage d'appels basé sur les compétences des agents, routage vers l'agent préférentiel/contacté en dernier, mise en attente du personnel, routage des courriers électroniques basé sur des mots clés et routage au moindre coût.
L'utilisation de rapports de traitement des tâches n'est pas autorisée.
L'utilisation de la solution Communication Mobile Client (CMC) n'est pas autorisée.

7.4.29 *SAP CRM Rapid Deployment Edition.* Concernant la solution SAP CRM, le Client ne peut utiliser que les fonctionnalités suivantes de SAP CRM Rapid Deployment Edition: Segmentation & gestion de liste, gestion des intérêts potentiels, gestion des opportunités, gestion de la performance des ventes, service et assistance à la clientèle, gestion de campagnes et gestion des comptes et des contacts. L'accès du Client aux composants de SAP CRM se limite à l'utilisation des fonctionnalités spécifiées dans le présent document. Le Client est autorisé à utiliser la solution SAP NetWeaver Mobile Gateway mais uniquement dans le cas où l'utilisation de ladite solution est requise pour accéder aux fonctionnalités spécifiées dans le présent document. L'utilisation d'autres applications mobiles peuvent requérir des redevances de licence supplémentaires.

7.4.30 *SAP SRM Rapid Deployment Edition.* Le package SAP SRM Rapid Deployment Edition est basé sur une application SAP SRM. Le package SAP SRM Rapid Deployment Edition améliore le package Enterprise Foundation par le biais d'une gestion stratégique des approvisionnements avec Request For Quotation. Le package SAP SRM Rapid Deployment Edition doit être installé en tant qu'Add-on dans un système ERP utilisant un scénario technique classique.

7.4.31 *SAP Information Interchange by Crossgate.* SAP Information Interchange by Crossgate requiert une base de données mySQL qui nécessite une licence pouvant être concédée directement par le fournisseur concerné.

7.4.32 *SAP Interactive Forms by Adobe, utilisateurs externes.* Les utilisateurs externes ont accès à 40 formulaires ou au nombre de formulaires concédés sous licence pour Adobe EE/Adobe IU si supérieur à 40.

7.4.33 *SAP Workforce Scheduling & Optimization by ClickSoftware - Service en temps réel*. La suite progicielle fournit une intégration prête à l'emploi avec Pitney Bowes Business Insight-MapInfo, PTV et Microsoft Bing. Chaque fournisseur de cartes requiert une licence valide devant être achetée séparément. Des intégrations personnalisées supplémentaires avec d'autres fournisseurs de cartes (par exemple, ESRI) sont possibles.

7.4.34 *SAP BusinessObjects Predictive Workbench by IBM (PW).* PW peut uniquement être utilisé avec un Progiciel SAP, qui doit faire l'objet d'une licence distincte de la part du Client. Toutes les éditions de PW sont limitées à une distribution et une utilisation dans PW (ou à des sources d'exportation fournies dans PW) et/ou dans le Progiciel SAP concédé sous licence par le Client. Nonobstant toute indication contraire, pour trois (3) utilisateurs de PW sous licence, le Client est autorisé à déployer les composants du serveur PW sur une (1) UC. PW ne peut être installé, déployé et/ou hébergé que dans les locaux du Client ou de l'une de ses Sociétés Affiliées.

7.4.35 *SAP Object Event Repository*. SAP Object Event Repository inclut les droits d'utilisation des fonctionnalités d'Auto-ID Infrastructure (AII); toutefois, lesdites fonctionnalités AII peuvent uniquement être utilisées conjointement avec SAP Object Event Repository. L'utilisation autonome basée sur la présente licence n'est pas autorisée.

8. Produits du portefeuille SYBASE

8.1 Conditions spécifiques/Règles d'utilisation du produit SYBASE

Le Progiciel Sybase dont la licence est octroyée en vertu des présentes peut contenir un certain nombre de composants tiers en open source et/ou d'autres composants en libre téléchargement (collectivement, les "Composants en libre téléchargement"). Pour accéder à des notes concernant les Composants en libre téléchargement, veuillez consulter le site http://www.sybase.com/thirdpartylegal.

8.2 Restrictions des packages pour les produits Sybase.

8.2.1 *Sybase Unwired Platform ("SUP")* SUP inclut une licence d'exécution de Sybase SQL Anywhere, Mobilink et Ultralite. Ces produits d'exécution peuvent être utilisés exclusivement en association avec l'utilisation de SUP.

8.2.2 *Connexions aux applications SUP supplémentaires* Les Connexions aux applications supplémentaires peuvent uniquement être utilisées par les personnes détenant également une licence d'utilisateur SUP. Chaque Connexion aux applications supplémentaires concédées sous licence peut être ajoutée au total cumulé des Connexions aux applications pouvant être créées par les personnes détenant également une licence d'utilisateur SUP.

8.2.3 *Sybase Afaria Handheld Device Management from SAP (Afaria HDM) et/ou Sybase Unwired Platform (SUP) & Afaria Handheld Device Management from SAP (Afaria HDM)*

8.2.3.1 La licence Afaria HDM comprend les éléments suivants, réservés exclusivement à une Utilisation associée aux périphériques portables: Afaria Multi Tenant Enterprise Server et Afaria Class A Client.

8.2.3.2 L'utilisation de chaque installation non productive, test et de développement ne doit pas dépasser dix (10) Utilisateurs Afaria HDM ou dix (10) Utilisateurs SUP & Afaria HDM. Toutefois, il n'existe aucune limite concernant le nombre d'installations de test et de développement à condition que le nombre d'utilisateurs ayant acquis une licence Afaria HDM ou SUP & Afaria HDM ne soit pas dépassé.

8.2.3.3 *Utilisateurs de type Afaria HDM.* Toute personne utilisant Afaria HDM doit obtenir une licence (i) d'utilisateur de type Afaria HDM User ou SUP & Afaria HDM User, (ii) mais aussi de type Utilisateur Nommé SAP (dans un Formulaire de commande distinct du présent Contrat), et l'Utilisation d'Afaria HDM par ladite personne doit être régie par le type d'Utilisateur Utilisateur Nommé SAP et le Niveau de licence applicable pour Afaria HDM ou SUP & Afaria HDM.

8.2.4 *Sybase Afaria Laptop Management à partir de SAP (Afaria LM)*

8.2.4.1 La licence Afaria LM comprend les éléments suivants, réservés exclusivement à une Utilisation associée aux ordinateurs portables: Afaria Multi Tenant Enterprise, Afaria Channel Test/Dev Server, et Afaria Class B Client.

8.2.4.2 L'utilisation de chaque installation non productive, de test et de développement d'Afaria LM ne peut dépasser dix (10) utilisateurs de type Afaria LM User. Toutefois, il n'existe aucune limite concernant le nombre d'installations de test et de développement à condition que le nombre d'utilisateurs ayant acquis une licence Afaria LM ne soit pas dépassé.

8.2.4.3 *Utilisateurs de type Afaria LM User.* Toute personne utilisant Afaria LM doit acquérir une licence (i) d'utilisateur de type Afaria LM User, (ii) mais aussi de type Utilisateur Nommé SAP (dans le cadre d'un Formulaire de commande séparé du présent Contrat), et l'Utilisation d'Afaria LM par ladite personne doit être régie par le type d'utilisateur Utilisateur Nommé SAP et le Niveau de licence Afaria LM de ladite personne.

8.2.5 *Advanced Security Option, Unstructured Data Analytics Option, Multiplex Grid Option, Very Large Database Management Option (VLDB).*

Advanced Security Option, Unstructured Data Analytics Option, Multiplex Grid Option, Very Large Database Management Option (VLDB) requièrent une licence Sybase IQ Enterprise Edition.

8.2.6 *Sybase ASE*. Sybase Adaptive Server Enterprise ("ASE") est une base de données d'exécution concédée sous licence à des utilisateurs de type Utilisateurs Nommés SAP exclusivement en association avec leur utilisation du Progiciel et/ou du Progiciel tiers applicable concédé sous licence par le Client de SAP. La base de données d'exécution Sybase ASE ne doit pas être utilisée pour exécuter un progiciel et/ou un progiciel tiers quel qu'il soit autre que le Progiciel et/ou le Progiciel tiers applicable concédé sous licence par le Client de SAP. Par souci de clarification, consultez la Documentation du Progiciel et/ou Progiciel tiers applicable concernant les versions prises en charge par la base de données Sybase ASE.

8.2.7 *Base de données d'exécution DB2 dans certains scénarios de licence Sybase*. Nonobstant toute indication contraire, les Progiciels Afaria HDM et Afaria LM, si concédés sous licence par les présentes, peuvent requérir un produit de base de données en plus de la base de données concédée sous licence par les présentes. Le présent Contrat ne comprend pas de licence d'utilisation pour un produit de base de données qui ne serait pas identifié dans le présent Contrat. SAP n'apporte aucune garantie quant aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exécution de tout produit de base de données acquis (c'est-à-dire acquis sous licence) directement auprès d'un fournisseur tiers par le Client, et le Client est tenu responsable de la maintenance et de l'exploitation de tout produit de base de données acquis (c'est-à-dire acquis sous licence) par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

8.2.8 *Progiciel SAP Enterprise Integration pour applications mobiles.*

8.2.8.1 Le progiciel SAP Enterprise Integration pour applications mobiles peut nécessiter un composant supplémentaire à télécharger via un magasin tiers d'applications mobiles. Chaque composant supplémentaire est soumis à un contrat de licence respectif. En outre, les conditions suivantes s'appliquent à des progiciels spécifiques:

8.2.8.2 En plus de remplir les exigences sous-jacentes à la licence d'Utilisateur Nommé SAP, l'accès concédé sous licence à Enterprise Integration pour applications mobiles exige l'un des éléments suivants: (i) une licence SAP NetWeaver Gateway et une licence SUP User; (ii) une licence SAP NetWeaver Gateway et une licence SUP & Afaria HDM User; ou une licence d'utilisateur (iii) SAP Mobile Platform.

8.2.8.3 *Sybase Mobile Workflow Enterprise Integration for SAP, Sybase Mobile Sales Enterprise Integration for SAP CRM, SAP Enterprise Integration pour l'application mobile Retail Execution, SAP Enterprise Integration pour l'application mobile Field Service, SAP Enterprise Integration pour l'application mobile EAM Work Order*. Les progiciels Enterprise Integration pour applications mobiles incluent une licence d'exécution de SAP NetWeaver Mobile Gateway et l'utilisation dudit produit d'exécution à la seule fin d'activer l'utilisation par le Client d'Enterprise Integration pour application mobile. En plus de satisfaire aux exigences sous-jacentes de licence d'Utilisateur Nommé SAP, chaque utilisateur d'une application mobile Enterprise Integration doit posséder une licence d'utilisateur SUP User, d'utilisateur SUP & Afaria HDM User ou d'utilisateur de la SAP Mobile Platform.

8.2.8.4 *SAP Enterprise Integration pour l'application mobile Citizen Connect.* En plus de satisfaire aux exigences sous-jacentes de licence d'Utilisateur Nommé SAP, l'utilisation de l'application mobile SAP Enterprise Integration for Citizen Connect concédée sous licence requiert une licence d'utilisateur SAP NetWeaver Gateway ou SAP Mobile Platform.

8.2.9 *SAP Mobile Platform*. Chaque licence d'utilisateur SAP Mobile Platform inclut une licence d'utilisateur (1) pour Sybase Unwired Platform (SUP) et pour Afaria Handheld Device Management from SAP (Afaria HDM). Chaque composant de SAP Mobile Platform est soumis aux conditions applicables stipulées dans le document des Droits d'utilisation du Progiciel. Chaque utilisateur de type SAP Mobile Platform User est autorisé à utiliser SAP NetWeaver Gateway comme suit: l'utilisateur de type SAP Mobile Platform User est autorisé à utiliser ledit produit fourni avec SAP Mobile Platform à la seule fin d'activer (i) toute application mobile SAP, tel que définie à l'adresse http://www.sap.com/mobile et obtenue sous licence par le Client dans le cadre du présent Contrat sur la base d'utilisateurs individuels, uniquement en guise d'interface avec le Progiciel et/ou un progiciel tiers obtenu sous licence dans le cadre du présent Contrat et/ou (2) toute application mobile possédée/obtenue sous licence par le Client, uniquement en guise d'interface avec le Progiciel et/ou un progiciel tiers obtenu sous licence dans le cadre du présent Contrat via SUP**.** Toute autre Utilisation de SAP NetWeaver Gateway requiert une licence SAP NetWeaver Gateway distincte.

8.2.10 *SAP Mobile Platform for Consumers*. Chaque licence d'utilisateur SAP Mobile Platform for Consumer inclut Sybase Unwired Platform (SUP) et SAP Netweaver Gateway. Chaque composant de SAP Mobile Platform for Consumers est soumis aux conditions applicables stipulées dans le document des Droits d'utilisation du Progiciel. Chaque utilisateur de type SAP Mobile Platform for Consumer est autorisé à utiliser SAP NetWeaver Gateway fourni avec SAP Mobile Platform for Consumers à la seule fin d'activer (i) toute application mobile SAP, telle que définie sur http://www.sap.com/mobile, et obtenue sous licence par le Client dans le cadre du présent Contrat sur la base d'utilisateurs individuels, uniquement en guise d'interface avec le Progiciel et/ou un progiciel tiers obtenu sous licence dans le cadre du présent Contrat et (2) toute application mobile possédée/obtenue sous licence par le Client, uniquement en guise d'interface avec le Progiciel et/ou un progiciel tiers obtenu sous licence dans le cadre du présent Contrat via SUP. Toute autre Utilisation de SAP NetWeaver Gateway requiert une licence

SAP NetWeaver Gateway distincte. Le Client peut accorder à chaque utilisateur de type SAP Mobile Platform for Consumer disposant d'une licence le droit de procéder à un nombre illimité de Connexions aux applications et ledit Utilisateur n'est pas tenu de posséder également une licence d'Utilisateur Nommé SAP; et seule une personne procédant à des Connexions aux applications pour son propre compte uniquement (c'est-à-dire, sans lien avec son emploi ni pour le compte d'autre(s) personne(s) et/ou entité(s) quelle(s) qu'elle(s) soi(en)t) peut détenir une licence de type SAP Mobile Platform for Consumer User.

8.2.11 *Licence d'exécution limitée de SAP Mobile Platform*. Le Client est autorisé à Utiliser Sybase Unwired Platform et SAP NetWeaver Gateway ("Composants d'exécution de SAP Mobile Platform") avec le Progiciel concédé sous licence référencé sur les sites Web ci-dessous, à la seule fin de permettre au Client d'utiliser ledit Progiciel concédé sous licence via l'interface avec les composants d'exécution de SAP Mobile Platform:

(1) SAP Enterprise Integration for SAP Mobile Application; ou
(2) Application mobile certifiée de Partenaire SAP

tous deux définis à l'adresse http://www.sap.com/solutions/mobility/sap-mobile-platform-runtime-option/index.epx ou http://www.sap.com/solutions/mobility/sap-mobile-platform-runtime-option-for-productivity-apps/index.epx Le Client est uniquement autorisé à utiliser SAP NetWeaver Gateway en tant que composant d'exécution de SAP Mobile Platform via l'interface de SUP. Le Client doit obtenir des licences pour les Utilisateurs/Utilisateurs Nommés nécessaires pour Utiliser le Progiciel concédé sous licence conformément au document Droits d'utilisation du Progiciel. Chaque composant de SAP Mobile Platform est soumis aux conditions applicables stipulées dans le document Droits d'utilisation du Progiciel. En cas d'Utilisation par le Client des composants d'exécution de SAP Mobile Platform d'une autre manière que celle spécifiée dans le présent paragraphe, une licence d'utilisation complète est requise.

8.2.12 *SAP Sybase ASE Enterprise Edition.* Des licences supplémentaires pour des composants facultatifs de SAP Sybase ASE Enterprise Edition peuvent être requises pour permettre à SAP Sybase ASE Enterprise Edition de fonctionner avec d'autres Progiciels SAP.

8.2.13 *Serveur Sybase Replication Server.* Si le serveur SAP Sybase Replication Server est concédé sous licence en vertu des présentes comme un poste de Progiciel individuel ou inclus comme une version d'exécution avec un autre poste de Progiciel concédé sous licence en vertu des présentes, il ne peut pas être Utilisé avec un produit de base de données autre que la base de données SAP Sybase ASE (et uniquement si ladite base de données SAP Sybase ASE est concédée sous licence). L'accès direct ou indirect et/ou l'utilisation de tout autre produit de base de données (qu'il soit concédé sous licence dans le cadre du Contrat ou séparément par le Client) par ou au moyen de SAP Sybase Replication Server sont strictement interdits.

8.2.14 *SAP Sybase ASE - Small Business Edition*. SAP Sybase ASE - Small Business Edition est limité à une Utilisation sur un serveur unique avec une capacité maximale (telle que spécifiée par le fabricant) de deux (2) puces, un maximum de deux cent cinquante-six (256) Utilisateurs Nommés accédant simultanément au Progiciel et de huit (8) processus exécutés simultanément.

8.2.15 *SAP Sybase IQ Enterprise Edition.* Indépendamment du nombre de Cœurs de processeur concédés sous licence, SAP Sybase IQ Enterprise Edition inclut une (1) licence de serveur Multiplex Grid Option.

8.2.16 *Produits SAP Power Designer, Serveur SAP Replication Server et Add-ons facultatifs de SAP Replication Server.* Inclut la base de données SAP Sybase SQL Anywhere, qui ne peut être utilisée que comme référentiel de métadonnées pour le Progiciel Power Designer (si concédé sous licence) et/ou le Progiciel Replication Server (si concédé sous licence) et pour l'analyse du langage SQL.

8.2.17 *SAP Sybase Event Stream Processor et ses adaptateurs.* Pour intégrer ou Utiliser d'une toute autre façon le Progiciel concédé sous licence avec un autre progiciel tiers, le Client doit d'abord, et dans tous les cas, obtenir la licence appropriée auprès du Concédant de licence tiers correspondant (ou de l'un de ses distributeurs agréés). SAP est autorisé à divulguer la dénomination sociale, l'adresse ainsi que la métrique ou le niveau de licence du Client à de telles entités (lorsqu'il s'agit des concédants de licence du Progiciel sous licence pour SAP ou sa société mère, SAP AG) pour aider lesdits concédants de licence à déterminer la conformité du Client à la phrase qui précède.

8.2.18 *SAP Sybase SQL Anywhere Advanced Edition (Puce)*. Pour les concessions sous licence du Progiciel sur une métrique de "Puce", une licence pour les progiciels client SQL Anywhere suivants est incluse avec la licence de progiciel: (i) fichiers d'interface de base de données SQL Anywhere, (ii) Interactive SQL, (iii) Sybase Central, (iv) utilitaire de console SQL Anywhere et/ou (v) utilitaires de base de données SQL Anywhere.

8.2.19 *SAP Sybase SQL Anywhere Standard Edition (Puce), SAP Sybase SQL Anywhere Workgroup Edition (Puce)*. Pour les concessions sous licence du Progiciel sur une métrique de "Puce", une licence pour les progiciels client SQL Anywhere suivants est incluse avec la licence de progiciel: (i) fichiers d'interface de base de données SQL Anywhere, (ii) Interactive SQL, (iii) Sybase Central, (iv) utilitaire de console SQL Anywhere et/ou (v) utilitaires de base de données SQL Anywhere. L'utilisation de SAP Sybase SQL Anywhere Standard Edition est limitée à quatre (4) Puces sur un serveur unique.

8.2.20 *SAP Sybase SQL Anywhere Standard Edition (Utilisateur), SAP Sybase SQL Anywhere Workgroup Edition (Utilisateur).* L'utilisation de SAP Sybase SQL Anywhere Standard Edition est limitée à quatre (4) Puces sur un serveur unique.

8.2.21 *Produits SAP Power Designer/PowerAMC, Serveur SAP Replication Server et Add-ons facultatifs de SAP Replication Server*. Inclut la base de données SAP Sybase SQL Anywhere, qui peut uniquement être Utilisée comme référentiel de métadonnées pour le Progiciel Power Designer et/ou PowerAMC (si concédé(s) sous licence) et/ou Replication Server (si concédé sous licence) et pour l'analyse syntaxique du langage SQL.

8.2.22 *SAP Mobile Platform for Productivity Apps ("SMP PA").* Chaque licence de type SMP PA User inclut une (1) licence de type Sybase Unwired Platform (SUP) et Afaria Handheld Device Management from SAP (Afaria HDM) User. Chaque utilisateur de type SMP PA User peut Utiliser SAP NetWeaver Gateway uniquement dans les conditions suivantes: chaque utilisateur de type SMP PA User est autorisé sous licence à utiliser SAP NetWeaver Gateway fourni avec SMP PA à la seule fin d'activer des applications de productivité (telles que définies ci-dessous) pour former une interface avec le Progiciel et/ou le progiciel tiers concédé(s) sous licence en vertu du Contrat via SUP. Toute autre Utilisation de SAP NetWeaver Gateway requiert des licences SAP Mobile Platform et SAP NetWeaver Gateway distinctes. Dans la présente section, les Applications de productivité désignent (1) des applications SAP Mobile telles que définies sur le site http://www.sap.com/solutions/mobility/sap-mobile-platform-runtime-option-for-productivity-apps/index.epx concédées sous licence par le Client en vertu du présent Contrat sur une base par utilisateur et/ou (2) des applications mobiles détenues par le Client/concédées sous licence dans la mesure où: (a) lesdites applications sont uniquement utilisées par une personne pour prendre en charge une ou plusieurs des fonctions en libre-service suivantes pour son compte (rapports prédéfinis, planification des déplacements, reporting des frais, approvisionnement, réservation des salles, temps des salariés, présence des salariés, gestion des enregistrements employés, Who's Who, prestations des salariés, évaluation des salariés, gestion des profils et des talents) (les "Fonctions en libre-service"); et (b) toute interface

desdites applications avec le Progiciel et/ou le progiciel tiers concédé(s) sous licence en vertu du présent Contrat via SUP se limite au strict nécessaire pour prendre en charge les Fonctions en libre-service.

8.2.23 *Gestion de périphériques portables Sybase Afaria depuis SAP (Afaria HDM)*. La licence Afaria HDM comprend les éléments suivants, réservés exclusivement à une Utilisation associée aux périphériques portables: Afaria Multi Tenant Enterprise Server et Afaria Class A Client.

8.2.24 *Utilisateurs de type Afaria HDM*. Toute personne Utilisant Afaria HDM doit acquérir une licence (i) d'utilisateur de type Afaria HDM User et (ii) d'Utilisateur Nommé SAP (en vertu d'une Annexe et/ou d'un Formulaire de commande distinct(s) du présent Contrat) et l'Utilisation d'Afaria HDM par ladite personne doit être régie par le type d'Utilisateur Nommé SAP et le Niveau de licence Afaria HDM applicable de ladite personne.

8.2.25 *Base de données d'exécution DB2 dans certains scénarios de licence Sybase*. Nonobstant toute indication contraire, lorsque SAP Mobile Platform for Mobility Apps est concédé sous licence par les présentes, ledit progiciel peut requérir un produit de base de données en plus de la base de données d'exécution concédée sous licence en vertu des présentes. Le présent Contrat ne comprend pas de licence d'utilisation pour un produit de base de données qui ne serait pas identifié dans le présent Contrat. SAP n'apporte aucune garantie quant aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exécution de tout produit de base de données acquis (c'est-à-dire acquis sous licence) directement auprès d'un fournisseur tiers par le Client, et le Client est tenu responsable de la maintenance et de l'exploitation de tout produit de base de données acquis (c'est-à-dire acquis sous licence) par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

9. SAP HANA

9.1 Définitions.

9.1.1 *Sources de données*. Tout progiciel et/ou instance de base de données pour lequel(laquelle) le Client a acquis une licence appropriée.

9.1.2 *Applications non-SAP*. Tout progiciel et/ou application, autre que le Progiciel ou un Progiciel tiers, pour lequel le Client a acquis une licence appropriée auprès d'une entité autre que SAP, SAP AG, et/ou l'un(e) quelconque de leurs filiales et/ou distributeurs.

9.2 Si SAP HANA n'est pas limité à une Utilisation autonome par contrat.

9.2.1 *SAP HANA, Platform Edition*. SAP HANA Platform peut être Utilisé avec un nombre illimité de Sources de données, et ladite Utilisation est régie par le Niveau de licence applicable.

9.2.2 *SAP HANA, Enterprise Edition*. SAP HANA Enterprise peut être Utilisé avec un nombre illimité de Sources de données, et ladite Utilisation est régie par le Niveau de licence applicable. SAP HANA Enterprise inclut à ce jour une licence d'exécution de SAP Business Objects Data Integrator ("DI") et SAP System Landscape Transformation ("SLT"), et l'Utilisation desdits produits d'exécution est exclusivement limitée à l'extraction de données de Sources de données dans SAP HANA Enterprise.

9.2.3 *SAP HANA, Limited Edition for Applications and Accelerators ("HANA LEA")*. HANA LEA est une base de données concédée sous licence exclusivement pour prendre en charge l'Utilisation du Client desdites applications trouvée sur http://www.sap.com/hanalimitededition (Applications prises en charge par HANA LEA), à condition que le Client ait d'abord sécurisé une licence pour le(s)dite(s) Application(s) prise(s) en charge par HANA LEA. L'Utilisation de HANA LEA est limitée aux communications entre HANA LEA et l'Application prise en charge par HANA LEA. HANA LEA peut prend en charge un nombre illimité de Sources de données, soumises au Niveau de licence applicable. Tout accès à HANA LEA, notamment pour l'accès, la modélisation, le reporting et la distribution de données, doit s'effectuer via les Applications prises en charges par HANA LEA. HANA LEA ne peut être utilisé comme base de données à toute fin autre que spécifiée dans la présente Section. HANA LEA inclut une licence d'exécution de HANA Studio dont l'accès est limité à l'administration et à la gestion des Applications prises en charge par HANA LEA. HANA LEA n'inclut pas une licence pour les Applications prises en charge par HANA LEA. HANA LEA ne peut pas être déployé sur les mêmes installations que n'importe quel autre progiciel SAP HANA qui n'est pas HANA LEA. SAP LEA comprend actuellement une licence d'exécution de SAP Business Objects Data Integrator ("DI") et SAP System Landscape Transformation ("SLT"), et l'Utilisation desdits moteurs d'exécution est exclusivement limitée à l'extraction de données à partir de Sources de données vers HANA LEA.

9.2.4 *SAP HANA, Edge Edition*. SAP HANA Edge peut être Utilisé avec un nombre illimité de Sources de données, et ladite Utilisation est sous réserve du Niveau de licence applicable et restreinte à un maximum de cinquante (50) Utilisateurs Nommés SAP (les licences d'Utilisateurs Nommés non SAP sont inclus dans le cadre de la licence SAP HANA Edge). SAP HANA Edge comprend actuellement une licence d'exécution de SAP Business Objects Data Integrator ("DI") et SAP System Landscape Transformation ("SLT"), et l'Utilisation desdits moteurs d'exécution est exclusivement limitée à l'extraction de données à partir de Sources de données vers SAP HANA Edge.

9.2.5 *Exigences d'utilisateur de type Utilisateur Nommé si le Progiciel SAP HANA n'est pas limité à une Utilisation autonome par contrat*.

9.2.5.1 Si une personne Utilise le Progiciel SAP HANA concédé sous licence en conjonction avec une application spécifique telle que le Progiciel concédé sous licence ou un Progiciel tiers et a besoin d'une licence d'Utilisateur Nommé SAP, la licence d'Utilisateur Nommé SAP accordant à ladite personne le droit d'Utiliser ladite application spécifique peut également répondre aux exigences de la licence d'Utilisateur Nommé SAP pour l'Utilisation du Progiciel SAP HANA concédé sous licence en conjonction avec ladite application spécifique uniquement, et sous réserve que l'Utilisation du Progiciel SAP HANA en conjonction avec ladite application spécifique soit conforme à la licence d'Utilisateur Nommé SAP concernée.

9.2.5.2 Si une personne Utilise le Progiciel SAP HANA concédé sous licence en conjonction avec une application spécifique telle que le Progiciel concédé sous licence ou un Progiciel tiers et n'a pas besoin de licence d'Utilisateur Nommé SAP, l'Utilisation du Progiciel SAP HANA concédé sous licence en conjonction avec ladite application spécifique uniquement ne requiert aucune licence d'Utilisateur Nommé SAP.

9.2.5.3 Si une personne Utilise le Progiciel SAP HANA concédé sous licence en conjonction avec des applications non-SAP, elle doit avoir acquis la licence d'Utilisateur de type Administrator User ou Viewer User pour l'application SAP HANA. L'Utilisation du Progiciel SAP HANA concédé sous licence par ladite personne en conjonction avec lesdites applications non-SAP uniquement doit être conforme à la licence d'Utilisateur Nommé SAP concernée.

9.2.5.4 Nonobstant ce qui précède, aucune licence d'Utilisateur Nommé SAP n'est requise lorsque (i) les données sont directement exportées depuis le Progiciel concédé sous licence SAP HANA Enterprise Edition ou SAP HANA Extended Enterprise vers les applications non-SAP de manière asynchrone et en différé, et (ii) l'utilisation desdites données exportées vers lesdites applications non-SAP n'engendre pas de mise à jour et/ou ne déclenche pas de fonctionnalité de traitement d'un Progiciel concédé sous licence ou d'un Progiciel tiers. Nonobstant toute indication contraire, si une base de données d'exécution est concédée sous licence pour une Utilisation avec le Progiciel concédé sous licence SAP HANA Enterprise, conformément à la phrase précédence, l'Utilisation de ladite base de données d'exécution pour l'exportation de données à partir du Progiciel concédé sous licence SAP HANA Enterprise se limite aux API standard fournies avec ladite base de données d'exécution.

9.3. Si le Progiciel SAP HANA est limité à une Utilisation autonome par contrat.

9.3.1 *Utilisation autonome de SAP HANA Platform*. SAP HANA Platform peut être Utilisé avec un nombre illimité de Sources de données, ladite Utilisation étant régie par la restriction d'Utilisation autonome et par le Niveau de licence applicable.

9.3.2 *Utilisation autonome de HANA Enterprise*. SAP HANA Enterprise peut être Utilisé avec un nombre illimité de Sources de données, ladite Utilisation étant régie par la restriction d'Utilisation autonome et par le Niveau de licence applicable. SAP HANA Enterprise inclut à ce jour une licence d'exécution de SAP Business Objects Data Integrator ("DI") et SAP System Landscape Transformation ("SLT"), et l'Utilisation autonome desdits produits d'exécution est exclusivement limitée à l'extraction de données de Sources de données dans SAP HANA.

9.3.3 *Utilisation autonome de SAP HANA, Limited Edition for Applications and Accelerators ("HANA LEA")* HANA LEA est une base de données concédée sous licence exclusivement pour prendre en charge l'Utilisation autonome du Client desdites applications se trouvant sur le site http://www.sap.com/hanalimitededition (Applications autonomes prises en charge par HANA LEA), à condition que le Client ait d'abord sécurisé une licence pour lesdites Applications autonomes prises en charge par HANA LEA. L'Utilisation autonome de HANA LEA est limitée aux communications entre HANA LEA et les Applications autonomes prises en charge par HANA LEA. HANA LEA peut prend en charge un nombre illimité de Sources de données, sous réserve de la limitation d'Utilisation autonome et du Niveau de licence applicable. Tout accès à HANA LEA, notamment pour l'accès, la modélisation, le reporting et la distribution de données, doit s'effectuer via les Applications autonomes prises en charges par HANA LEA. HANA LEA ne peut être utilisé comme base de données à toute fin autre que spécifiée dans la présente Section. HANA LEA inclut une licence d'exécution de HANA Studio dont l'accès est limité à l'administration et à la gestion des Applications autonomes prises en charge par HANA LEA. HANA LEA n'inclut pas une licence pour les Applications autonomes prises en charge par HANA LEA. HANA LEA ne peut pas être déployé sur les mêmes installations que n'importe quel autre progiciel SAP HANA qui n'est pas HANA LEA. HANA LEA inclut à ce jour une licence d'exécution de SAP Business Objects Data Integrator ("DI") et SAP System Landscape Transformation ("SLT"), et l'Utilisation desdits produits d'exécution est exclusivement limitée à l'extraction de données de Sources de données (sous réserve de la limitation d'Utilisation autonome) dans HANA LEA.

9.3.4 *Utilisation autonome de SAP HANA, Edge Edition* SAP HANA Edge peut être Utilisé avec un nombre illimité de Sources de données, et ladite Utilisation est (i) sous réserve de la limitation d'Utilisation autonome et du Niveau de licence applicable et (ii) restreinte à un maximum de cinquante (50) Utilisateurs Nommés SAP autorisés pour l'Utilisation autonome (les licences d'Utilisateurs Nommés non SAP sont incluses dans le cadre de la licence SAP HANA Edge). SAP HANA Edge inclut à ce jour une licence d'exécution de SAP Business Objects Data Integrator ("DI") et SAP System Landscape Transformation ("SLT"), et l'Utilisation autonome desdits produits d'exécution est exclusivement limitée à l'extraction de données de Sources de données dans SAP HANA Edge.

9.3.5 *Exigences d'utilisateur de type Utilisateur Nommé si le Progiciel SAP HANA est limité à une Utilisation autonome par contrat*

9.3.5.1 Si une personne Utilise le Progiciel concédé sous licence SAP HANA limité à une Utilisation autonome par contrat en conjonction avec une application spécifique telle que le Progiciel concédé sous licence ou un Progiciel tiers (également limité à une Utilisation autonome par contrat) et a besoin d'une licence d'Utilisateur Nommé SAP, la licence d'Utilisateur Nommé SAP accordant à ladite personne le droit d'Utiliser ladite application spécifique peut également répondre aux exigences de la licence d'Utilisateur Nommé SAP pour l'Utilisation du Progiciel SAP HANA concédé sous licence, en conjonction avec ladite application spécifique uniquement, et sous réserve que l'Utilisation du Progiciel concédé sous licence SAP HANA en conjonction avec ladite application spécifique soit conforme à la licence d'Utilisateur Nommé SAP concernée.

9.3.5.2 Si une personne Utilise le Progiciel concédé sous licence SAP HANA limité à une Utilisation autonome par contrat en conjonction avec (i) une application spécifique telle que le Progiciel concédé sous licence ou un Progiciel tiers (également limité à une Utilisation autonome par contrat) et n'a pas besoin de licence d'Utilisateur Nommé SAP et/ou (ii) des applications non-SAP (soumises à une Utilisation autonome par contrat), elle doit avoir acquis la licence d'Utilisateur de type Administrator User ou Viewer User en Utilisation autonome pour l'application SAP HANA. L'Utilisation du Progiciel SAP HANA concédé sous licence par ladite personne, en conjonction avec lesdites applications uniquement, doit être conforme à la licence d'Utilisateur Nommé SAP concernée.

9.3.5.3 Nonobstant ce qui précède, aucune licence d'Utilisateur Nommé SAP n'est requise lorsque (i) les données sont directement exportées depuis le Progiciel concédé sous licence SAP HANA Enterprise Edition vers les applications non-SAP de manière asynchrone et en différé, et (ii) l'utilisation desdites données exportées vers lesdites applications non-SAP n'engendre pas de mise à jour et/ou ne déclenche pas de fonctionnalité d'un Progiciel concédé sous licence ou d'un Progiciel tiers.

9.4 SAP HANA DB Edition for SAP NetWeaver BW (“HANA DB pour BW”).

HANA DB pour BW est une base de données concédée sous licence pour prendre en charge l'utilisation par le Client de SAP NetWeaver Business Warehouse (SAP BW). Son utilisation est limitée aux communications entre SAP BW et HANA DB pour BW. HANA DB for BW peut prend en charge un nombre illimité de Sources de données, sous réserve du Niveau de licence applicable. Tout accès à HANA DB pour BW, notamment pour le chargement, la modélisation, le reporting et la distribution de données, doit s'effectuer via SAP BW. HANA DB pour BW ne peut être utilisé comme base de données à toute fin autre que spécifiée dans la présente Section. HANA DB pour BW inclut une licence d'exécution de HANA Studio dont l'accès est limité à l'administration et à la gestion de SAP BW. HANA DB pour BW n'inclut pas de licence pour SAP BW. HANA DB pour BW ne peut pas être déployé sur la même installation qu'un autre Progiciel SAP HANA. L'Utilisation autonome de HANA DB for BW n'est pas autorisée.

10. Focused Business Solutions.

10.1 Si le Progiciel concédé sous licence est identifié comme étant un Focused Business Solution ("Progiciel FBS"), une stratégie et des conditions spécifiques de support s’appliquent. Le Support SAP pour le Progiciel FBS est fourni conformément aux dispositions applicables pour le Support SAP, telles que modifiées par la stratégie et les conditions de support en vigueur et accessibles à http://service.sap.com/fbs/availability (incluant tous les sites qui y succèdent tels qu’indiqués par SAP, "Strategy & Conditions Site").

10.2 Le Strategy & Conditions Site est ci-après modifié pour inclure les dispositions suivantes:

10.2.1 Le Progiciel FBS requiert, en tant que pré-requis pour son Utilisation et son installation, une version spécifique (par exemple, une version, un "Service level pack", et/ou un "enhancement pack") de certains Progiciels SAP ("Progiciel de Base"), qui sont identifiés sur le Strategy & Conditions Site et devront faire l’objet d’une licence et d’une installation séparée par le Client.

10.2.2 À l'avenir, si SAP devait choisir, à sa seule et exclusive discrétion, d’éditer de nouvelle(s) version(s) du progiciel FBS disponible(s) dans le cadre du Support SAP, cette/ces nouvelle(s) version(s) pourra(ont) présenter des fonctionnalités différentes, (b) proposer des langues supportées différentes et/ou (c) requérir des exigences différentes en termes de Progiciel de base au regard de la/des précédente(s) version(s) du Progiciel FBS.

10.2.3 Les dates de maintenance de base et de maintenance étendue pour le Progiciel FBS ne sont communiquées qu'à titre indicatif et sont donc susceptibles de modification par SAP.

10.2.4 La maintenance et la maintenance étendue pour toute version du Progiciel FBS sont soumises à la condition que le Client reste abonné et à jour de ses paiements de maintenance pour le Progiciel de Base applicable.

10.2.5. En aucun cas, la maintenance ou la maintenance étendue pour les versions du Progiciel FBS ne peuvent être fournies après l'expiration ou la résiliation de la maintenance de base ou de la maintenance étendue (le cas échéant) sur le Progiciel de Base.

11. Portefeuille sectoriel

11.1 SAP Visual Enterprise.

11.1.1 *SAP Visual Enterprise Generator, SAP Visual Enterprise View Edition Generator et Add-Ons facultatifs***.** Le Progiciel SAP Visual Enterprise (connu auparavant sous le nom de Right Hemisphere) dont la licence est octroyée en vertu des présentes peut contenir des composants tiers en Open Source et/ou d'autres composants en libre téléchargement (collectivement, les "Composants en libre téléchargement"). Pour accéder à des notes concernant les Composants en libre téléchargement, veuillez consulter le site http://www.righthemisphere.com/oslicenses.html. Nonobstant toute indication contraire, les personnes accédant à un progiciel SAP Visual Enterprise concédé sous licence pour visualiser les fichiers de sortie ne sont pas tenues de posséder une licence d'Utilisateur Nommé SAP. Le progiciel SAP Visual Enterprise Viewer est mis à disposition des Clients des progiciels concédés sous licence Visual Enterprise Generator, Visual Enterprise Access et/ou Visual Enterprise Author sans redevance supplémentaire.

Annexe 4 - Clause de transparence relative aux bases de données tierces

SAP peut livrer un progiciel SAP contenant une base de données et n'autorisant pas l'Utilisateur final à faire usage de la base de données s'il n'a pas acquis le nombre de licences requises auprès du fournisseur de base de données ou de son distributeur autorisé. De telles livraisons sont signalées dans la base de données du fournisseur.

Conditions d'Utilisation d'ORACLE® Database Software avec une licence SAP

1. Droits d'auteur

1.1 Les droits d'auteur relatifs au progiciel Oracle sont la propriété unique d'Oracle Corporation, Redwood Shores, CA, USA.

1.2 Les applications de bases de données tierces pour l'administration, le monitorage et la gestion de systèmes peuvent accéder directement à la base de données Oracle.

1.3 Le Client peut utiliser le progiciel Oracle uniquement en conjonction avec un progiciel SAP et pour traitement exclusif de ses données internes ce qui inclut l'accès d'un utilisateur tiers tel qu'un sous-traitant, un partenaire de la chaîne logistique ou un fournisseur, un client ou une personne tierce agissant pour le compte du client. Il est possible de personnaliser le progiciel SAP ou de créer des fonctionnalités supplémentaires, de nouvelles applications ou de prendre en charge des applications de bases de données tierces qui fournissent une interface uniquement entre elles (exemple: via RFC, BAPI). Les applications de bases de données tierces, les nouvelles fonctionnalités ou les nouvelles applications pouvant accéder directement à la base de données Oracle ou accéder indirectement aux informations contenues dans lesdites bases de données ne sont pas autorisées.

1.4 Le client peut céder le progiciel Oracle uniquement à ses filiales en propriété exclusive ou à participation majoritaire. Il est interdit de céder Oracle à des concurrents.

1.5 Le Client ne peut pas modifier, décompiler ou effectuer de l'ingénierie inverse sur le progiciel Oracle sauf autorisation expresse sous couvert de la loi applicable en vigueur.

1.6 Le progiciel Oracle ne peut être utilisé que dans le pays ou les pays pour lesquels le client a acquis la licence. Le présent client s'engage à observer toutes les dispositions du Département du Commerce des États-Unis et des autorités américaines régulant les exportations.

1.7 L'utilisation du progiciel Oracle pour la planification, la production, le contrôle et la surveillance des centrales nucléaires, du trafic aérien, des transports publics et de l'équipement médical n'est pas autorisée. Nonobstant, son utilisation est autorisée si elle se limite aux applications commerciales et administratives.

1.8 Le client n'est pas autorisé à recevoir le code source du progiciel Oracle.

2. Autres conditions

2.1 La publication des tests de performance du progiciel Oracle n'est pas autorisée.

Conditions d'utilisation de Microsoft SQL-Server

Conditions d'utilisation de Microsoft SQL-Server lorsque la licence est concédée par SAP

Dans la présente Section, la notion "Application intégrée" doit être définie comme étant le Progiciel SAP intégrant la base de données Microsoft SQL Server.
La base de données Microsoft SQL Server doit comporter les progiciels suivants:
Le "Progiciel Serveur" fournit des services ou des fonctionnalités sur votre serveur (vos ordinateurs capables de faire fonctionner le Progiciel Serveur correspondent aux "Serveurs");
Le "Progiciel Client" permet à un dispositif électronique ("Dispositif") d'accéder ou d'utiliser le Progiciel Serveur.

1. CONCESSION DE LICENCE.

La licence de la présente base de données tierce vous est concédée et livrée exclusivement dans le cadre du Progiciel SAP. SAP vous concède les droits d'accès à la base de données Microsoft SQL Server suivants, à condition que vous respectiez toutes les conditions de la présente licence.

Installation -- Progiciel Serveur. Vous pouvez installer et utiliser une copie du Progiciel Serveur dans le cadre du Progiciel SAP, sur chaque serveur sur lequel vous installez une Application Intégrée.
SQL Server, Enterprise Edition. Si vous avez acquis le Progiciel Serveur Entreprise Edition comme doit l'indiquer votre licence d'utilisation du Progiciel SAP, vous pouvez installer un nombre illimité d'instances du Progiciel Serveur sur ledit serveur. Une "instance" correspond à une copie du Progiciel Serveur.

Progiciel Client. Vous pouvez installer le Progiciel Client (SQL Server Personal Edition) sur n'importe quel dispositif interne, à condition que vous ayez acquis les droits d'accès permettant d'utiliser chacune des Applications intégrées exploitant le Progiciel Client sur le dispositif spécifié ci-dessous.

Conditions d'accès à SQL Server. Le Progiciel Client ne peut être utilisé que pour accéder, configurer, gérer ou utiliser le Progiciel Serveur dans le cadre du Progiciel SAP. Vous devez acquérir la licence d'accès à la base de données tierce adaptée à l'utilisation de tout dispositif destiné à:

- accéder ou utiliser les services du Progiciel Serveur (y compris les Dispositifs exploitant MSDE pour y accéder), ou
- installer et utiliser SQL Server Personal Edition, ou
- utiliser les outils de gestion, Books Online et les outils de développement de Microsoft SQL Server (collectivement désignés sous le terme "Outils"). Les Outils sont destinés uniquement à une utilisation interne en conjonction avec le progiciel de votre serveur.

Réserve de droits. SAP et Microsoft se réservent tous les droits ne vous ayant pas été concédés expressément dans la présente licence.

Simulation du Benchmark. Vous devez obtenir l'approbation écrite préalable de Microsoft pour pouvoir présenter à un tiers les résultats d'un test de performance du progiciel. Ceci ne s'applique cependant pas aux composantes Windows.

Déclassements. Au lieu d'installer et d'utiliser le Progiciel Serveur, vous pouvez installer et utiliser une version antérieure du Progiciel Serveur en accord avec la présente licence, à condition d'avoir totalement désinstallé ladite version et d'installer le Progiciel Serveur d'origine dans un délai raisonnable. L'utilisation d'une version antérieure est régie par la présente licence et vos droits quant à l'utilisation de ladite version antérieure prennent fin à compter de l'installation du Progiciel Serveur original.

Progiciel à la durée d'exécution limitée La base de données Microsoft SQL Server est un progiciel à "la durée d'exécution limitée" et en tant que telle, la base de données Microsoft SQL Server ne peut être utilisée que pour exploiter les applications SAP. La base de données Microsoft SQL Server ne peut pas être utilisée (i) pour développer de nouvelles applications progicielles quelles qu'elles soient, (ii) en conjonction avec toute autre application, base de données ou table autre que celles contenues dans le progiciel SAP, et/ou (iii) en tant qu'application progicielle autonome. Toutefois, la disposition précédente ne vous interdit pas d'utiliser un outil de gestion des demandes et des rapports à partir des tableaux existants et/ou d'utiliser un environnement de développement ou un benchmark intégré au Progiciel SAP pour configurer et étendre ledit Progiciel SAP.

2. PÉRIMÈTRE DE LA LICENCE

Le progiciel est concédé sous licence, et non vendu. Le présent Contrat vous accorde uniquement des droits d'utilisation du progiciel. SAP et Microsoft se réservent tous les autres droits. Sauf si la loi en vigueur vous concède plus de droits en dépit de la présente restriction, vous êtes autorisé à utiliser le Progiciel uniquement comme stipulé expressément dans le présent Contrat. Ce faisant, vous devez vous conformer aux limitations techniques du Progiciel qui vous autorisent uniquement à l'utiliser d'une certaine façon. Pour de plus amples informations, consultez www.microsoft.com/licensing/userights. Il est interdit de:

- contourner les limitations techniques du progiciel;
- décompiler, désassembler ou procéder à des opérations d'ingénierie inverse sur le progiciel, à l'exception et uniquement dans la mesure permise par le droit applicable, malgré la présente limitation;
- faire davantage de copies du progiciel que le nombre indiqué dans le présent Contrat ou autorisé par le droit applicable, malgré la présente limitation;
- publier le progiciel et ainsi permettre à des tierces personnes de le copier;
- louer, concéder, ou prêter le progiciel; ou
- utiliser le progiciel pour des services commerciaux d'hébergement de progiciel.

Les droits d'accès au progiciel sur un dispositif quel qu'il soit ne vous autorisent pas à implémenter des brevets Microsoft ou toute autre propriété intellectuelle de Microsoft sur le progiciel ou les dispositifs accédant audit dispositif.

3. UTILISATION À HAUT RISQUE NON AUTORISÉE.

Les produits ne sont pas insensibles aux défaillances et il se peut qu'ils ne soient pas infaillibles et peuvent subir des interruptions. Vous êtes tenus de ne pas utiliser les Produits pour toute application ou situation pour laquelle une défaillance du ou des produit(s) pourrait amener à provoquer le décès de personnes, des blessures graves ou de sévères dommages physiques ou environnementaux ("Utilisation à haut risque"). L'utilisation à haut risque inclut, mais ne se limite pas:

- au transport aérien et autres transports publics,
- aux centrales nucléaires et aux usines chimiques,
- aux systèmes s'assistance médicale,
- aux dispositifs médicaux implantables,
- aux véhicules motorisés, ou
- aux systèmes d'armement.

L'utilisation à haut risque n'inclut pas l'utilisation des Produits à des fins administratives, pour stocker les données de configuration, les outils d'ingénierie et/ou de configuration ou toute autre application ne visant pas à commander, autrement dit, elle n'inclut pas les produits pour lesquels une défaillance n'entrainerait pas le décès de personnes, des blessures ou des dommages physiques et environnementaux sévères. Lesdites applications ne visant pas à commander peuvent communiquer avec les applications visant à commander, mais ne peuvent en aucun cas être directement ou indirectement responsables de la fonction de contrôle. Vous acceptez d'indemniser et de défendre SAP et Microsoft Corporation des réclamations de tout tiers découlant de l'utilisation par le Client des Produits en relation avec une utilisation à haut risque.

4. TRANSFERT – Interne.

Vous pouvez transférer le Progiciel Serveur à un autre serveur, à condition qu'il ait été désinstallé du Serveur duquel il est transféré et qu'il soit transféré dans le cadre de l'Application intégrée.

Transfert à un tiers. L'utilisateur initial de la base de données Microsoft SQL Server est autorisé à transférer une seule fois la base de données tierce à un autre utilisateur final, à condition que ladite base de données tierce soit transférée dans le cadre du Progiciel SAP. Le transfert doit inclure tous les éléments, les supports, les documents, la présente licence et dans le cas échéant, le Certificat d'authenticité. Il peut s'agir d'un transfert indirect, tel que par exemple une consignation. L'Utilisateur final à qui la base de données Microsoft SQL Server est transférée doit au préalable accepter toutes les conditions de la présente licence.

5. RESTRICTIONS CONCERNANT L'INGÉNIERIE INVERSE, LA DÉCOMPILATION ET LE DÉSASSEMBLAGE.

Vous n'êtes pas autorisé à effectuer de l'ingénierie inverse, à décompiler ou à désassembler la base de données Microsoft SQL Server, sauf autorisation expresse sous couvert de la loi applicable en vigueur.

6. RÉSILIATION.

Sans porter atteinte à tout autre droit, le concédant de licence est autorisé à annuler la présente licence si vous veniez à ne pas respecter ses conditions. Vous serez dans ce cas amené à détruire toutes les copies de la base de données Microsoft SQL, ainsi que tous ses éléments.

7. RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION.

Vous reconnaissez que le Progiciel est soumis à la juridiction américaine compétente en matière d'exportations sauf disposition contraire expressément stipulée par Microsoft. Vous vous engagez à respecter les lois nationales et internationales en vigueur qui s'appliquent au Progiciel, y compris les Export Administration Regulations en vigueur aux États-Unis, ainsi que les restrictions posées par les États-Unis et autres pays concernant les utilisateurs finaux, la destination et l'utilisation finale. Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse http://www.microsoft.com/exporting/.

8. DROITS CONCÉDÉS SOUS LICENCE AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

Toutes les bases de données Microsoft SQL fournies au gouvernement américain conformément aux demandes de soumissions établies le 1er décembre 1995 ou après cette date sont livrées avec les droits de licence commerciale et les limitations décrites dans le présent document. Toutes les bases de données Microsoft SQL fournies au gouvernement américain conformément aux demandes de soumissions établies le 1er décembre 1995 ou après cette date sont livrées avec des "Droits limités" comme indiqué dans la réglementation FAR, 48 CFR 52.227-14 (JUIN 1987) ou DFAR, 48 CFR 252.227-7013 (OCT 1988) en vigueur.

9. DROITS D'AUTEUR et LOIS ET TRAITÉS SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

La base de données Microsoft SQL est protégée par des droits d'auteur ainsi que d'autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Microsoft ou ses fournisseurs sont propriétaires de l'intitulé, des droits d'auteur et des autres droits sur la propriété intellectuelle relatifs à la base de données Microsoft SQL Server. Microsoft SQL Server n'est pas vendu, mais concédé sous licence.

10. TOLÉRANCE AUX PANNES. LE PROGICIEL N'EST PAS TOLÉRANT AUX FAUTES. SAP A DÉFINI INDÉPENDAMMENT LA MANIÈRE DONT DOIT ÊTRE UTILISÉE LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER DANS UNE APPLICATION INTÉGRÉE CONCÉDÉE SOUS LICENCE ET MICROSOFT A CONFIÉ À SAP LA CONDUITE DES TESTS ADÉQUATS POUR DÉTERMINER SI LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER EST APTE À UN TEL USAGE.

11. **ABSENCE DE GARANTIE DE LA PART DE MICROSOFT.** SI DES GARANTIES VOUS ONT ÉTÉ ACCORDÉES DANS LE CADRE DE (A) LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER, OU (B) DE L'APPLICATION INTÉGRÉE, VOUS ACCEPTEZ LE FAIT QUE LESDITES GARANTIES SONT ACCORDÉES EXCLUSIVEMENT PAR SAP ET NON MICROSOFT QUI NE POURRA PAR CONSÉQUENT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DESDITES GARANTIES.

12. **RESPONSABILITÉ DE MICROSOFT NON ENGAGÉE POUR CERTAINS DOMMAGES.** DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, MICROSOFT NE POURRA PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS RÉSULTANT DE OU LIÉ À L'UTILISATION OU L'EXÉCUTION DE LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER OU DE L'APPLICATION INTÉGRÉE. LES PRÉSENTES LIMITATIONS S'APPLIQUENT QUAND BIEN MÊME UN RECOURS N'ATTEINDRAIT PAS SON BUT. MICROSOFT NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'AUCUNE SOMME SUPÉRIEURE À DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS AMÉRICAINS (250,00 USD).

13. **INDÉPENDANCE DES CLAUSES**. Si l'une des clauses du présent Contrat était jugée contraire à la loi, non-valide ou inexécutable par un tribunal compétent, les autres clauses conserveraient leur entière validité et opposabilité et les parties amenderaient le présent Contrat pour que la clause visée puisse prendre effet dans la mesure du possible.

Conditions d'Utilisation de Microsoft SQL Server lorsque la licence a été concédée antérieurement par Microsoft ou un fournisseur de Microsoft

Le Progiciel SAP contenant une copie de Microsoft SQL Server, qui a été intégrée ou installée en tant que composant dudit Progiciel SAP. Tous les produits Microsoft sont soumis aux conditions du Contrat de licence des Utilisateurs finaux et incluent dans le package du progiciel livré avec Microsoft SQL Server. Cependant, les fonctionnalités d'un produit Microsoft intégré à une solution SAP peuvent différer des fonctionnalités d'un produit Microsoft non-intégré. Toute question concernant les fonctionnalités ou les performances de la Solution SAP utilisée conjointement avec des produits Microsoft devra être adressée à SAP et non pas à Microsoft. Le produit SAP ne comporte pas de licence pour le produit Microsoft intégré. Vous n'êtes par conséquent pas autorisés à utiliser la copie de Microsoft SQL contenue dans le présent produit et il ne vous sera pas concédé de licence d'utilisation à moins d'avoir acquis ou de disposer d'autant de licences client/serveur que de licences utilisateur acquises pour le Progiciel SAP. En signant le présent contrat avec SAP vous attestez et garantissez avoir acquis au préalable une licence Microsoft pour les Utilisateurs finaux SQL Server et avoir signé un Contrat relatif à ladite licence.

Lorsque SAP livre une version mise à jour du Progiciel SAP contenant une version mise à jour du produit Microsoft intégré, l'Utilisateur final n'est pas autorisé à utiliser la version mise à jour du produit Microsoft s'il n'a pas acquis au préalable le nombre correspondant de licences client/serveur auprès d'un fournisseur Microsoft autorisé.

Conditions d'utilisation de Sybase ASE

SAP concède sous licence Sybase ASE sous forme de licence d'exécution pour le Progiciel concédé sous licence par SAP. Une licence d'utilisation complète de Sybase ASE est disponible directement auprès de Sybase.

Le Client peut utiliser Sybase ASE uniquement en conjonction avec le Progiciel concédé sous licence pour une utilisation avec Sybase ASE et pour traitement exclusif de ses données internes, ce qui inclut l'accès d'un utilisateur tiers tel qu'un sous-traitant, un partenaire de la chaîne logistique ou un fournisseur, un client ou une personne tierce agissant pour le compte du client. Le Client n'est pas autorisé à Utiliser Sybase ASE avec une application quelle qu'elle soit ne portant pas la marque SAP ou n'ayant pas été développée par SAP.

Les applications de bases de données tierces pour l'administration, le monitorage et la gestion de systèmes peuvent accéder directement à Sybase ASE.

Les applications de base de données tierces, les nouvelles fonctionnalités ou les nouvelles applications pouvant directement accéder à Sybase ASE ou indirectement accéder aux informations intégrées ne sont pas autorisées.

Cependant, la provision suscitée ne vous interdit pas d'utiliser un environnement de développement ou un workbench dans le cadre du Progiciel SAP pour configurer ou modifier le Progiciel SAP pour lequel la base de données est concédée sous licence.

Conditions d'utilisation des Bases de données tierces avec le progiciel SAP Business One

Progiciel Microsoft® SQL Server™ 2008, Standard Edition (Server Proc Runtime)

Les présentes conditions de licence constituent un contrat passé entre le Concédant de licence de l'application progicielle ou de la suite d'applications avec laquelle vous avez acquis le progiciel Microsoft ("Concédant de licence") et vous. Veuillez les lire. Elles s'appliquent au progiciel mentionné ci-dessus, qui inclut le support sur lequel vous l'avez reçu, le cas échéant. Les conditions s'appliquent également à toutes

- les mises à jour,
- ainsi qu'à tous les suppléments, et
- services Internet Microsoft

pour ledit progiciel, sauf si d'autres conditions sont associées à de tels éléments. Si tel est le cas, les conditions concernées s'appliquent. Microsoft Corporation ou l'une de ses sociétés affiliées (collectivement, "Microsoft") a concédé le progiciel sous licence au Concédant de licence.

EN UTILISANT LE PROGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N'UTILISEZ PAS LE PROGICIEL. RETOURNEZ-LE AU POINT DE VENTE POUR REMBOURSEMENT OU AVOIR.

Les présentes conditions remplacent toutes les conditions au format électronique pouvant être contenues dans le progiciel. En cas de conflit d'une partie desdites conditions contenues dans le progiciel avec les présentes conditions, les dernières prévalent.

1. **SYNTHÈSE.**
   a. **Progiciel.** Le progiciel inclut
      - un progiciel serveur; et
      - un progiciel supplémentaire pouvant uniquement être utilisé de manière directe avec le progiciel serveur, ou indirecte par le biais d'un autre progiciel supplémentaire.

   b. **Modèle de licence.** La licence du progiciel est concédée en fonction
      - du nombre de processeurs physiques et virtuels utilisés par les environnements de système d'exploitation dans lesquels vous exécutez les instances du progiciel serveur.

   c. **Terminologie utilisée en matière de concession de licence.**

- **Instance.** Vous créez une "instance" du progiciel lorsque vous exécutez la procédure de configuration ou d'installation du progiciel. Vous créez également une instance du progiciel lorsque vous dupliquez une instance existante. Les références au progiciel faites dans le présent contrat incluent le terme "instances" du progiciel.
- **Exécuter une instance.** Vous "exécutez une instance" du progiciel lorsque vous la mettez en mémoire et que vous exécutez une ou plusieurs de ses instructions. Une fois exécutée, l'instance est considérée comme étant en cours d'exécution (que ses instructions soient toujours en cours d'exécution ou non) jusqu'à sa suppression de la mémoire.
- **Environnement de système d'exploitation.**Un "environnement de système d'exploitation" correspond à
  - tout ou partie d'une instance de système d'exploitation, ou tout ou partie d'une instance de système d'exploitation virtuel (ou émulé d'une toute autre façon) qui permet d'utiliser une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identifiant unique similaire) ou des droits d'administration distincts, et
  - aux instances des applications, le cas échéant, configurées pour s'exécuter sur l'instance de système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.

  Il existe deux types d'environnements de système d'exploitation; un physique et un virtuel. Un environnement de système d'exploitation physique est configuré pour s'exécuter de façon directe sur un système matériel physique. L'instance de système d'exploitation utilisée pour exécuter le progiciel de virtualisation matérielle (par exemple Microsoft Virtual Server ou des technologies similaires) ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple la technologie de virtualisation de Microsoft ou des technologies similaires) est considérée comme faisant partie de l'environnement de système d'exploitation physique. Un environnement de système d'exploitation virtuel est configuré pour s'exécuter sur un système matériel virtuel (ou émulé d'une toute autre façon). Un système matériel physique peut être l'un des éléments suivants ou les deux:
  - un environnement de système d'exploitation physique;
  - un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.
- **Serveur.** Un "serveur" est un système matériel physique pouvant exécuter le progiciel serveur. Une partition matérielle ou un serveur lame est considéré(e) comme un système matériel physique distinct.
- **Processeurs physiques et virtuels.** Un processeur physique est un processeur se trouvant dans un système matériel physique. Les environnements de système d'exploitation physiques utilisent des processeurs physiques. Un processeur virtuel est un processeur se trouvant dans un système matériel virtuel (ou émulé d'une toute autre façon). Les environnements de système d'exploitation virtuels utilisent des processeurs virtuels. Un processeur virtuel est considéré comme ayant le même nombre de threads et de cœurs que chaque processeur physique sur le système matériel physique sous-jacent.
- **Affectation d'une licence.** "Affecter une licence" signifie simplement la désigner à un serveur.

2. DROITS D'UTILISATION.

a. Concession d'une licence pour un serveur. Pour pouvoir exécuter des instances du progiciel serveur sur un serveur, vous devez déterminer le nombre de licences de progiciel requises et affecter ces licences audit serveur en procédant comme ci-dessous.

i. **Détermination du nombre de licences requises.** Vous devez d'abord déterminer le nombre de licences de progiciel dont vous avez besoin. Le nombre total de licences de progiciel requises pour un serveur est égal à la somme des licences de progiciel requises conformément aux points (A) et (B) ci-après.

(A) Pour exécuter des instances du progiciel serveur dans l'environnement de système d'exploitation physique sur un serveur, vous devez vous munir d'une licence de progiciel pour chaque processeur physique que l'environnement de système d'exploitation physique utilise.

(B) Pour exécuter des instances du progiciel serveur dans les environnements de système d'exploitation virtuels sur un serveur, vous devez vous munir d'une licence de progiciel pour chaque processeur virtuel que chacun de ces environnements de système d'exploitation virtuels utilise. Si un environnement de système d'exploitation virtuel utilise une fraction d'un processeur virtuel, la fraction compte comme un processeur virtuel complet.

b. Affectation du nombre requis de licences au serveur.

i. Après avoir déterminé le nombre de licences de progiciel dont vous avez besoin pour un serveur, vous devez affecter le nombre de licences de progiciel audit serveur. Ledit serveur est le serveur concédé sous licence pour la totalité desdites licences. Vous n'êtes pas autorisé à assigner la même licence à plusieurs serveurs. Une partition matérielle ou un serveur lame est considéré(e) comme un serveur distinct.

ii. Vous pouvez réaffecter la licence de progiciel, mais pas au cours des 90 jours suivants la dernière affectation. Vous pouvez réaffecter une licence de progiciel avant l'expiration d'un tel délai si vous retirez le serveur sous licence suite à une panne matérielle irréparable. Si vous réassignez une licence, le serveur auquel vous réassignez la licence devient le nouveau serveur concédé sous la licence concernée.

c. Exécution d'instances du progiciel serveur. Pour chaque serveur auquel vous avez assigné le nombre requis de licences de progiciel, vous pouvez exécuter, à tout moment, un nombre illimité d'instances du progiciel serveur dans des environnements de système d'exploitation physiques et virtuels sur le serveur concédé sous licence. Toutefois, le nombre total de processeurs physiques et virtuels utilisés par ces environnements de système d'exploitation ne doit pas dépasser le nombre de licences de progiciel affectées audit serveur.

d. Exécution d'instances du progiciel supplémentaire. Vous êtes autorisé à exécuter ou à utiliser d'une toute autre façon un nombre illimité d'instances des progiciels supplémentaires énumérés ci-dessous dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs, à condition que le progiciel supplémentaire soit utilisé uniquement en combinaison avec l'application progicielle clés en main ou la suite d'applications intégrée (la "Solution unifiée") distribuée par ou au nom du Concédant de licence. Vous pouvez utiliser un progiciel supplémentaire uniquement avec le progiciel serveur, de façon directe, ou indirecte par le biais d'un autre progiciel supplémentaire.

- Business Intelligence Development Studio
- Client Tools Backward Compatibility

- Client Tools Connectivity
- Client Tools Software Development Kit
- Management Studio
- Microsoft Sync Framework
- SQL Server 2008 Books Online

e. **Moteur d'exécution d'Utilisation limitée.** Le progiciel est un "Moteur d'exécution d'Utilisation limitée"; en tant que tel, il peut être utilisé uniquement pour exécuter la Solution Unifiée comme partie de la Solution Unifiée. Le progiciel ne peut pas être utilisé (i) pour développer une nouvelle application progicielle, (ii) conjointement avec des applications progicielles, bases de données ou tables autres que celles contenues dans la solution unifiée, et/ou (iii) en tant qu'application progicielle autonome. Toutefois, la clause qui précède ne vous interdit pas d'utiliser un outil pour l'exécution de requêtes ou de rapports à partir de tables existantes.

f. **Création et stockage des instances sur vos serveurs ou supports de stockage.** Chaque licence de progiciel que vous acquérez vous octroie les droits supplémentaires ci-dessous.

- Vous pouvez créer un nombre illimité d'instances du progiciel serveur et du progiciel supplémentaire.
- Vous pouvez archiver des instances du progiciel serveur et du progiciel supplémentaire sur l'un de vos serveurs ou supports de stockage.
- Vous pouvez créer et archiver des instances du progiciel serveur et du progiciel supplémentaire uniquement dans le cadre de l'exécution telle que décrite des instances du progiciel serveur en vertu de l'une de vos licences de progiciel (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tierces parties).

g. **Aucune licence d'accès client n'est requise pour l'accès.** Vous n'avez pas besoin d'acquérir de licence d'accès client pour les autres dispositifs pour accéder à vos instances du progiciel serveur.

3. **EXIGENCES DE LICENCE ET/OU DROITS D'UTILISATION SUPPLÉMENTAIRES.**

a. **Nombre maximum d'instances.** Le progiciel ou votre matériel peut limiter le nombre d'instances du progiciel serveur pouvant être exécutées dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels du serveur.

b. **Multiplexage.** Le matériel ou progiciel utilisé pour

- grouper des connexions,
- réacheminer des informations, et
- réduire le nombre de dispositifs ou d'utilisateurs qui accèdent de façon directe ou qui utilisent le progiciel ou
- réduire le nombre de dispositifs ou d'utilisateurs que le progiciel gère de façon directe,

(opération parfois appelée "multiplexage" ou "regroupement"), ne réduit pas le nombre de licences de quelque type que ce soit dont vous avez besoin.

c. **Programmes Microsoft inclus.** Le progiciel contient d'autres programmes Microsoft. Les conditions de licence correspondant aux programmes concernés s'appliquent à votre utilisation desdits programmes.

d. **Aucune séparation du Progiciel serveur.** Vous ne pouvez pas séparer le progiciel serveur pour son utilisation dans plus d'un environnement de système d'exploitation dans le cadre d'une licence unique, sauf autorisation expresse. La présente interdiction s'applique même si les environnements de système d'exploitation se trouvent sur le même système matériel physique.

e. **Serveur de basculement.** Pour tout environnement de système d'exploitation dans lequel vous exécutez des instances du progiciel serveur, vous êtes autorisé à exécuter le même nombre d'instances de basculement passives maximum dans un environnement de système d'exploitation distinct pour un support temporaire. Le nombre de processeurs utilisés dans cet environnement de système d'exploitation distinct ne doit pas dépasser le nombre de processeurs utilisés dans l'environnement de système d'exploitation correspondant dans lequel les instances actives s'exécutent. Vous pouvez exécuter des instances de basculement passives sur un serveur autre que le serveur concédé sous licence.

4. **SERVICES INTERNET.** Microsoft fournit des services Internet avec le progiciel. Microsoft peut les modifier ou les annuler à tout moment.

5. **PROGICIELS MICROSOFT .NET FRAMEWORK ET POWERSHELL.** Le progiciel contient les progiciels Microsoft .NET Framework et PowerShell. Lesdits composants progiciels font partie de Windows.

6. **TESTS DE PERFORMANCE.**Pour pouvoir divulguer à un tiers les résultats des tests de performance du progiciel, vous devez obtenir une approbation écrite et préalable de Microsoft. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux composants Windows. Pour Microsoft .NET Framework, voir ci-dessous.

7. **MICROSOFT .NET FRAMEWORK.** Le progiciel inclut un ou plusieurs composants .NET Framework ("Composants .NET"). Vous pouvez soumettre lesdits composants à des tests de performance internes. Vous pouvez divulguer les résultats des tests de performance réalisés sur les composants, à condition de vous conformer aux conditions spécifiées à l'adresse http://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID=66406. Nonobstant tout autre accord passé avec Microsoft, si vous divulguez de tels résultats de test de performance, la société Microsoft est autorisée à divulguer les résultats des tests de performance qu'elle fait subir à vos produits en concurrence avec le Composant .NET applicable, sous réserve de sa conformité avec les mêmes conditions spécifiées à l'adresse http://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID=66406.

8. **PÉRIMÈTRE DE LA LICENCE.** Le Progiciel est sous licence et ne peut être vendu. Le présent Contrat vous concède uniquement certains droits d'utilisation du Progiciel. Le concédant de licence et Microsoft se réservent tous les autres droits. Sauf si la loi en vigueur vous concède davantage de droits en dépit de la présente restriction, vous êtes autorisé à utiliser le Progiciel uniquement comme stipulé expressément dans le présent Contrat. Ce faisant, vous devez vous conformer aux limitations techniques du Progiciel qui vous autorisent uniquement à l'utiliser d'une certaine façon. Pour en savoir plus, voir www.microsoft.com/licensing/userights.

Il est interdit de

- contourner les limitations techniques du progiciel;

- décompiler, désassembler ou procéder à des opérations d'ingénierie inverse sur le progiciel, à l'exception et uniquement dans la mesure permise par le droit applicable, malgré la présente limitation;
- faire davantage de copies du progiciel que le nombre indiqué dans le présent Contrat ou autorisé par le droit applicable, malgré la présente limitation;
- publier le progiciel et ainsi permettre à des tierces personnes de le copier;
- louer, concéder, ou prêter le progiciel; ou
- utiliser le progiciel pour des services commerciaux d'hébergement de progiciel.

Les droits d'accès au progiciel sur un dispositif quel qu'il soit ne vous autorisent pas à implémenter des brevets Microsoft ou toute autre propriété intellectuelle de Microsoft sur le progiciel ou les dispositifs accédant audit dispositif.

9. **COPIE DE SAUVEGARDE.** Vous êtes autorisé à effectuer une copie de sauvegarde du support du progiciel. Vous pouvez utiliser ladite copie de sauvegarde uniquement pour créer des instances du progiciel.

10. **DOCUMENTATION.** Toute personne possédant des droits d'accès valides à l'ordinateur ou au réseau interne est autorisée à copier et utiliser la documentation à des fins internes et de référence.

11. **PROGICIEL INTERDIT À LA REVENTE.** Vous n'êtes pas autorisé à vendre le progiciel désigné comme "Interdit à la revente".

12. **PROGICIEL ACADEMIC EDITION.** Vous devez vous munir d'une licence "Utilisateur Qualified Educational User" pour pouvoir utiliser le progiciel désigné "Academic Edition" ou "AE". Pour savoir si vous êtes un Utilisateur Qualified Educational User, visitez www.microsoft.com/education ou contactez la société affiliée Microsoft dans votre pays.

13. **Transfert sur un autre dispositif.** Vous pouvez désinstaller le progiciel et l'installer sur un autre dispositif à des fins internes uniquement et comme partie de la Solution unifiée. Vous n'êtes pas autorisé à effectuer cette opération dans le cadre du partage de ladite licence entre les dispositifs et afin de réduire le nombre de licences dont vous avez besoin.

14. **TRANSFERT À UNE TIERCE PARTIE.** Le premier utilisateur du Progiciel est autorisé à transférer le Progiciel, ainsi que le présent Contrat et les licences d'accès client, directement à un autre utilisateur final dans le cadre d'un transfert de la Solution unifiée qui vous est fournie ou est fournie au nom du Concédant de licence uniquement comme partie de la Solution unifiée. Avant le transfert, cet utilisateur final doit convenir que le présent Contrat s'applique au transfert et à l'utilisation du progiciel. Le premier utilisateur n'est pas autorisé à conserver des instances du progiciel, sauf s'il conserve une autre licence du progiciel.

15. **RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION.** Le progiciel est soumis aux lois et réglementations relatives aux exportations en vigueur aux États-Unis. Vous devez vous conformer à la totalité des lois et réglementations, nationales et internationales, qui s'appliquent au progiciel. Lesdites lois incluent des restrictions au niveau des destinations, des utilisateurs finaux et de l'utilisation finale. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la page www.microsoft.com/exporting.

16. **INTÉGRALITÉ DU CONTRAT.** Le présent Contrat, et les conditions des suppléments, mises à jour, et services Internet que vous utilisez, constituent l'intégralité du Contrat du Progiciel.

17. **EFFET JURIDIQUE.** Le présent Contrat décrit certains droits juridiques. Vous pouvez posséder d'autres droits en vertu de la législation de votre État ou pays. Vous pouvez également posséder des droits auprès du Concédant de licence auprès duquel vous avez acquis le progiciel. Le présent Contrat n'altère pas vos droits en vertu de la législation de votre État ou pays, si la législation de votre État ou pays ne le permet pas.

18. **NON TOLÉRANCE AUX FAUTES. LE PROGICIEL N'EST PAS TOLÉRANT AUX FAUTES. LE CONCÉDANT DE LICENCE A DETERMINÉ INDÉPENDAMMENT L'UTILISATION DU PROGICIEL DANS L'APPLICATION PROGICIELLE OU LA SUITE D'APPLICATIONS INTÉGRÉE POUR LA LICENCE QU'IL VOUS OCTROIE, ET MICROSOFT S'APPUIE SUR LE CONCÉDANT DE LICENCE POUR MENER LES TESTS NÉCESSAIRES AFIN DE DÉTERMINER SI LE PROGICIEL EST APPROPRIÉ A UN TEL USAGE.**

19. **ABSENCE DE GARANTIE DE LA PART DE MICROSOFT. VOUS ACCEPTEZ QUE SI VOUS AVEZ REÇU DES GARANTIES CONCERNANT (A) LE PROGICIEL, OU (B) L'APPLICATION PROGICIELLE OU LA SUITE D'APPLICATIONS AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ ACQUIS LE PROGICIEL, LESDITES GARANTIES SONT ALORS FOURNIES EXCLUSIVEMENT PAR LE CONCÉDANT DE LICENCE ET NE PROVIENNENT PAS DE ET N'ONT AUCUNE RELATION AVEC MICROSOFT.**

20. **RESPONSABILITÉ DE MICROSOFT NON ENGAGÉE POUR CERTAINS DOMMAGES. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, MICROSOFT NE SERA PAS TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS D'AUCUNE SORTE DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DU PROGICIEL OU DE L'APPLICATION PROGICIELLE OU DE LA SUITE D'APPLICATIONS AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ ACQUIS LE PROGICIEL, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LES PÉNALITÉS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT. LES PRÉSENTES LIMITATIONS S'APPLIQUENT QUAND BIEN MÊME UN RECOURS N'ATTEINDRAIT PAS SON BUT. LA RESPONSABILITÉ DE MICROSOFT NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER UN MONTANT SUPÉRIEUR À DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS US 250,00 USD).**

Microsoft et SQL Server sont des marques déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Microsoft® SQL Server™ 2008, Standard Edition (Server CAL Runtime) Software

Les présentes conditions de licence constituent un contrat passé entre le Concédant de licence de l'application progicielle ou de la suite d'applications avec laquelle vous avez acquis le progiciel Microsoft ("Concédant de licence") et vous. Veuillez les lire. Elles s'appliquent au progiciel mentionné ci-dessus, qui inclut le support sur lequel vous l'avez reçu, le cas échéant. Les conditions s'appliquent également à toutes

- les mises à jour,
- ainsi qu'à tous les suppléments, et
- services Internet Microsoft

pour ledit progiciel, sauf si d'autres conditions sont associées à de tels éléments. Si tel est le cas, les conditions concernées s'appliquent. Microsoft Corporation ou l'une de ses sociétés affiliées (collectivement, "Microsoft") a concédé le progiciel sous licence au Concédant de licence.

EN UTILISANT LE PROGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N'UTILISEZ PAS LE PROGICIEL. RETOURNEZ-LE AU POINT DE VENTE POUR REMBOURSEMENT OU AVOIR.

Les présentes conditions remplacent toutes les conditions au format électronique pouvant être contenues dans le progiciel. En cas de conflit d'une partie desdites conditions contenues dans le progiciel avec les présentes conditions, les dernières prévalent.

SUR RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS DE LICENCE, LES DROITS CI-DESSOUS VOUS SONT ACCORDÉS POUR CHAQUE LICENCE DE PROGICIEL QUE VOUS ACQUÉREZ.

1. SYNTHÈSE.

a. Progiciel. Le progiciel inclut

- un progiciel serveur; et
- un progiciel supplémentaire pouvant uniquement être utilisé de manière directe avec le progiciel serveur, ou indirecte par le biais d'un autre progiciel supplémentaire.

b. Modèle de licence. La licence du progiciel est concédée en fonction

- du nombre d'instances du progiciel serveur que vous exécutez, et
- du nombre de dispositifs et d'utilisateurs qui ont accès aux instances du progiciel serveur.

c. Terminologie utilisée en matière de concession de licence.

- **Instance.** Vous créez une "instance" du progiciel lorsque vous exécutez la procédure de configuration ou d'installation du progiciel. Vous créez également une instance du progiciel lorsque vous dupliquez une instance existante. Les références au progiciel faites dans le présent contrat incluent le terme "instances" du progiciel.
- **Exécuter une instance.** Vous "exécutez une instance" du progiciel lorsque vous la mettez en mémoire et que vous exécutez une ou plusieurs de ses instructions. Une fois exécutée, l'instance est considérée comme étant en cours d'exécution (que ses instructions soient toujours en cours d'exécution ou non) jusqu'à sa suppression de la mémoire.
- **Environnement de système d'exploitation.**Un "environnement de système d'exploitation" correspond à
  - tout ou partie d'une instance de système d'exploitation, ou tout ou partie d'une instance de système d'exploitation virtuel (ou émulé d'une toute autre façon) qui permet d'utiliser une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identifiant unique similaire) ou des droits d'administration distincts, et
  - aux instances des applications, le cas échéant, configurées pour s'exécuter sur l'instance de système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.

  Il existe deux types d'environnements de système d'exploitation; un physique et un virtuel. Un environnement de système d'exploitation physique est configuré pour s'exécuter de façon directe sur un système matériel physique. L'instance de système d'exploitation utilisée pour exécuter le progiciel de virtualisation matérielle (par exemple Microsoft Virtual Server ou des technologies similaires) ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple la technologie de virtualisation de Microsoft ou des technologies similaires) est considérée comme faisant partie de l'environnement de système d'exploitation physique. Un environnement de système d'exploitation virtuel est configuré pour s'exécuter sur un système matériel virtuel (ou émulé d'une toute autre façon). Un système matériel physique peut être l'un des éléments suivants ou les deux:
  - un environnement de système d'exploitation physique;
  - un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.
- **Serveur.** Un "serveur" est un système matériel physique pouvant exécuter le progiciel serveur. Une partition matérielle ou un serveur lame est considéré(e) comme un système matériel physique distinct.
- **Affectation d'une licence.** "Affecter une licence" signifie simplement la désigner à un dispositif ou utilisateur.

2. DROITS D'UTILISATION.

a. Affectation d'une licence au serveur.

i. Avant d'exécuter une instance du progiciel serveur en vertu d'une licence de progiciel, vous devez affecter cette licence à l'un de vos serveurs. Ledit serveur est le serveur concédé dans le cadre de la présente licence particulière. Vous pouvez affecter plusieurs licences de progiciel au même serveur, mais vous n'êtes pas autorisé à affecter la même licence à plusieurs serveurs. Une partition matérielle ou un serveur lame est considéré(e) comme un serveur distinct.

ii. Vous pouvez réaffecter une licence de progiciel, mais pas au cours des 90 jours suivants la dernière affectation. Vous pouvez réaffecter une licence de progiciel avant l'expiration d'un tel délai si vous retirez le serveur sous licence suite à une panne matérielle irréparable. Si vous réassignez une licence, le serveur auquel vous réassignez la licence devient le nouveau serveur concédé sous la licence concernée.

b. Exécution d'instances du progiciel serveur. Vous pouvez, à tout moment, exécuter un nombre illimité d'instances du progiciel serveur dans un environnement de système d'exploitation physique ou virtuel sur le serveur concédé sous licence.

c. Exécution d'instances du progiciel supplémentaire. Vous êtes autorisé à exécuter ou à utiliser d'une toute autre façon un nombre illimité d'instances des progiciels supplémentaires énumérés ci-dessous dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs uniquement pour soutenir votre utilisation de l'application progicielle clés en main ou de la suite d'applications intégrée (la "Solution unifiée") distribuée par ou au nom du Concédant de licence. Vous pouvez utiliser un progiciel supplémentaire uniquement avec le progiciel serveur, de façon directe, ou indirecte par le biais d'un autre progiciel supplémentaire.

- Business Intelligence Development Studio
- Client Tools Backward Compatibility
- Client Tools Connectivity
- Client Tools Software Development Kit
- Management Studio
- Microsoft Sync Framework
- SQL Server 2008 Books Online

d. Création et stockage des instances sur vos serveurs ou supports de stockage. Chaque licence de progiciel que vous acquérez vous octroie les droits supplémentaires ci-dessous.

- Vous pouvez créer un nombre illimité d'instances du progiciel serveur et du progiciel supplémentaire.

- Vous pouvez archiver des instances du progiciel serveur et du progiciel supplémentaire sur l'un de vos serveurs ou supports de stockage.
- Vous pouvez créer et archiver des instances du progiciel serveur et du progiciel supplémentaire uniquement dans le cadre de l'exécution telle que décrite des instances du progiciel serveur en vertu de l'une de vos licences de progiciel (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tierces parties).

e. Programmes Microsoft inclus. Le progiciel contient d'autres programmes Microsoft. Les conditions de licence correspondant aux programmes concernés s'appliquent à votre utilisation desdits programmes.

3. EXIGENCES DE LICENCE ET/OU DROITS D'UTILISATION SUPPLÉMENTAIRES.

a. Licences d'accès client.

i. Vous devez acquérir et affecter une Licence d'accès client SQL Server 2008 à chaque dispositif ou utilisateur qui accède à vos instances du progiciel serveur, de façon directe ou indirecte. Une partition matérielle ou un serveur lame est considéré(e) comme un dispositif distinct.

- Vous n´êtes pas autorisé à accéder aux instances du progiciel serveur avec les Licences d'accès client Workgroup Edition.
- Vous pouvez utiliser la Licence d'accès client Windows Small Business Server ("SBS") 2008 Suite pour les périphériques ou les utilisateurs Premium plutôt que les Licences d'accès client SQL Server 2008 pour accéder à vos instances du progiciel serveur dans un domaine SBS 2008.
- Vous pouvez utiliser la Licence d'accès client Windows Essential Business Server ("EBS") 2008 Suite pour les périphériques ou les utilisateurs Premium plutôt que les la Licence d'accès client SQL Server 2008 pour accéder à vos instances du progiciel serveur dans un domaine EBS.
- Aucune licence d'accès client n'est requise pour que vos serveurs concédés sous licence puissent exécuter des instances du progiciel serveur.
- Aucune licence d'accès client n'est requise pour que deux dispositifs ou utilisateurs maximum puissent accéder à vos instances du progiciel serveur uniquement pour administrer ces instances.
- Vos licences d'accès client permettent d'accéder à vos instances d'une version antérieure du progiciel serveur, mais pas à celles instances d'une version ultérieure du progiciel serveur. Si vous accédez à des instances d'une version antérieure, vous pouvez également utiliser les licences d'accès client correspondant à cette version.

ii. Types de licences d'accès client. Il existe deux types de licences d'accès client: une pour dispositifs et une pour utilisateurs. Chaque licence d'accès client pour dispositifs permet à un dispositif, utilisé par un utilisateur, d'accéder à des instances du progiciel serveur sur vos serveurs sous licence. Chaque licence d'accès client pour utilisateurs permet à un utilisateur, à l'aide d'un dispositif quelconque, d'accéder aux instances du progiciel serveur sur vos serveurs sous licence. Vous pouvez combiner les licence d'accès client pour dispositifs et pour utilisateurs.

iii. Réaffectation des licences d'accès client. Vous pouvez

- réaffecter de façon permanente votre licence d'accès client pour dispositifs d'un dispositif à un autre, ou votre licence d'accès client pour utilisateurs d'un utilisateur à un autre; ou
- réaffecter temporairement votre licence d'accès client pour dispositifs à un dispositif prêté lorsque le premier dispositif est hors de service, ou votre licence d'accès client pour utilisateurs à un travailleur intérimaire pour toute la durée de l'absence de l'utilisateur.

b. Moteur d'exécution d'Utilisation limitée. Le progiciel est un "Moteur d'exécution d'Utilisation limitée"; en tant que tel, il peut être utilisé uniquement en combinaison avec la Solution unifiée. Le progiciel ne peut pas être utilisé (i) pour développer une nouvelle application progicielle, (ii) conjointement avec des applications progicielles, bases de données ou tables autres que celles contenues dans la solution unifiée, et/ou (iii) en tant qu'application progicielle autonome. Toutefois, la clause qui précède ne vous interdit pas d'utiliser un outil pour l'exécution de requêtes ou de rapports à partir de tables existantes. Une licence d'accès client vous permet d'accéder uniquement aux instances de la version du Moteur d'exécution d'Utilisation limitée du progiciel serveur concédé sous licence et qui vous est distribué comme partie de la Solution unifiée, conformément aux autres conditions du contrat.

c. Nombre maximum d'instances. Le progiciel ou votre matériel peut limiter le nombre d'instances du progiciel serveur pouvant être exécutées dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels du serveur.

d. Multiplexage. Le matériel ou progiciel utilisé pour

- grouper des connexions,
- réacheminer des informations, et
- réduire le nombre de dispositifs ou d'utilisateurs qui accèdent de façon directe ou qui utilisent le progiciel ou
- réduire le nombre de dispositifs ou d'utilisateurs que le progiciel gère de façon directe,

(opération parfois appelée "multiplexage" ou "regroupement"), ne réduit pas le nombre de licences de quelque type que ce soit dont vous avez besoin.

e. Aucune séparation du Progiciel serveur. Vous ne pouvez pas séparer le progiciel serveur pour son utilisation dans plus d'un environnement de système d'exploitation dans le cadre d'une licence unique, sauf autorisation expresse. La présente interdiction s'applique même si les environnements de système d'exploitation se trouvent sur le même système matériel physique.

f. Serveur de basculement. Pour tout environnement de système d'exploitation dans lequel vous exécutez des instances du progiciel serveur, vous êtes autorisé à exécuter le même nombre d'instances de basculement passives maximum dans un environnement de système d'exploitation distinct pour un support temporaire. Vous pouvez exécuter des instances de basculement passives sur un serveur autre que le serveur concédé sous licence.

4. SERVICES INTERNET. Microsoft fournit des services Internet avec le progiciel. Microsoft peut les modifier ou les annuler à tout moment.

5. PROGICIELS MICROSOFT .NET FRAMEWORK ET POWERSHELL. Le progiciel contient les progiciels Microsoft .NET Framework et PowerShell. Lesdits composants progiciels font partie de Windows.

6. TESTS DE PERFORMANCE. Pour pouvoir divulguer à un tiers les résultats des tests de performance du progiciel, vous devez obtenir une approbation écrite et préalable de Microsoft. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux composants Windows. Pour Microsoft .NET Framework, voir ci-dessous.

7. **MICROSOFT .NET FRAMEWORK.** Le progiciel inclut un ou plusieurs composants .NET Framework ("Composants .NET"). Vous pouvez soumettre lesdits composants à des tests de performance internes. Vous pouvez divulguer les résultats des tests de performance réalisés sur les composants, à condition de vous conformer aux conditions spécifiées à l'adresse http://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID=66406. Nonobstant tout autre accord passé avec Microsoft, si vous divulguez de tels résultats de test de performance, la société Microsoft est autorisée à divulguer les résultats des tests de performance qu'elle fait subir à vos produits en concurrence avec le Composant .NET applicable, sous réserve de sa conformité avec les mêmes conditions spécifiées à l'adresse http://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID=66406.

8. **PÉRIMÈTRE DE LA LICENCE.** Le Progiciel est sous licence et ne peut être vendu. Le présent Contrat vous concède uniquement certains droits d'utilisation du Progiciel. Le concédant de licence et Microsoft se réservent tous les autres droits. Sauf si la loi en vigueur vous concède davantage de droits en dépit de la présente restriction, vous êtes autorisé à utiliser le Progiciel uniquement comme stipulé expressément dans le présent Contrat. Ce faisant, vous devez vous conformer aux limitations techniques du Progiciel qui vous autorisent uniquement à l'utiliser d'une certaine façon. Pour de plus amples informations, consultez www.microsoft.com/licensing/userights. Vous ne pouvez pas

   - contourner les limitations techniques du progiciel;
   - décompiler, désassembler ou procéder à des opérations d'ingénierie inverse sur le progiciel, à l'exception et uniquement dans la mesure permise par le droit applicable, malgré la présente limitation;
   - faire davantage de copies du progiciel que le nombre indiqué dans le présent Contrat ou autorisé par le droit applicable, malgré la présente limitation;
   - publier le progiciel et ainsi permettre à des tierces personnes de le copier;
   - louer, concéder, ou prêter le progiciel; ou
   - utiliser le progiciel pour des services commerciaux d'hébergement de progiciel.

   Les droits d'accès au progiciel sur un dispositif quel qu'il soit ne vous autorisent pas à implémenter des brevets Microsoft ou toute autre propriété intellectuelle de Microsoft sur le progiciel ou les dispositifs accédant audit dispositif.

9. **COPIE DE SAUVEGARDE.** Vous êtes autorisé à effectuer une copie de sauvegarde du support du progiciel. Vous pouvez utiliser ladite copie de sauvegarde uniquement pour créer des instances du progiciel.

10. **DOCUMENTATION.** Toute personne possédant des droits d'accès valides à l'ordinateur ou au réseau interne est autorisée à copier et utiliser la documentation à des fins internes et de référence.

11. **PROGICIEL INTERDIT À LA REVENTE.** Vous n'êtes pas autorisé à vendre le progiciel désigné comme "Interdit à la revente".

12. **PROGICIEL ACADEMIC EDITION.** Vous devez vous munir d'une licence "Utilisateur Qualified Educational User" pour pouvoir utiliser le progiciel désigné "Academic Edition" ou "AE". Pour savoir si vous êtes un Utilisateur Qualified Educational User, visitez www.microsoft.com/education ou contactez la société affiliée Microsoft dans votre pays.

13. **Transfert sur un autre dispositif.** Vous pouvez désinstaller le progiciel et l'installer sur un autre dispositif à des fins internes uniquement et comme partie de la Solution unifiée. Vous n'êtes pas autorisé à effectuer cette opération dans le cadre du partage de ladite licence entre les dispositifs et afin de réduire le nombre de licences dont vous avez besoin.

14. **TRANSFERT À UNE TIERCE PARTIE.** Le premier utilisateur du Progiciel est autorisé à transférer le Progiciel, ainsi que le présent Contrat et les licences d'accès client, directement à un autre utilisateur final dans le cadre d'un transfert de la Solution unifiée qui vous est fournie ou est fournie au nom du Concédant de licence uniquement comme partie de la Solution unifiée. Avant le transfert, cet utilisateur final doit convenir que le présent Contrat s'applique au transfert et à l'utilisation du progiciel. Le premier utilisateur n'est pas autorisé à conserver des instances du progiciel, sauf s'il conserve une autre licence du progiciel.

15. **RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION.** Le progiciel est soumis aux lois et réglementations relatives aux exportations en vigueur aux États-Unis. Vous devez vous conformer à la totalité des lois et réglementations, nationales et internationales, qui s'appliquent au progiciel. Lesdites lois incluent des restrictions au niveau des destinations, des utilisateurs finaux et de l'utilisation finale. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la page www.microsoft.com/exporting.

16. **INTÉGRALITÉ DU CONTRAT.** Le présent Contrat, et les conditions des suppléments, mises à jour, et services Internet que vous utilisez, constituent l'intégralité du Contrat du Progiciel.

17. **EFFET JURIDIQUE.** Le présent Contrat décrit certains droits juridiques. Vous pouvez posséder d'autres droits en vertu de la législation de votre État ou pays. Vous pouvez également posséder des droits auprès du Concédant de licence auprès duquel vous avez acquis le progiciel. Le présent Contrat n'altère pas vos droits en vertu de la législation de votre État ou pays, si la législation de votre État ou pays ne le permet pas.

18. **NON TOLÉRANCE AUX FAUTES. LE PROGICIEL N'EST PAS TOLÉRANT AUX FAUTES. LE CONCÉDANT DE LICENCE A DETERMINÉ INDÉPENDAMMENT L'UTILISATION DU PROGICIEL DANS L'APPLICATION PROGICIELLE OU LA SUITE D'APPLICATIONS INTÉGRÉE POUR LA LICENCE QU'IL VOUS OCTROIE, ET MICROSOFT S'APPUIE SUR LE CONCÉDANT DE LICENCE POUR MENER LES TESTS NÉCESSAIRES AFIN DE DÉTERMINER SI LE PROGICIEL EST APPROPRIÉ A UN TEL USAGE.**

19. **ABSENCE DE GARANTIE DE LA PART DE MICROSOFT. VOUS ACCEPTEZ QUE SI VOUS AVEZ REÇU DES GARANTIES CONCERNANT (A) LE PROGICIEL, OU (B) L'APPLICATION PROGICIELLE OU LA SUITE D'APPLICATIONS AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ ACQUIS LE PROGICIEL, LESDITES GARANTIES SONT ALORS FOURNIES EXCLUSIVEMENT PAR LE CONCÉDANT DE LICENCE ET NE PROVIENNENT PAS DE ET N'ONT AUCUNE RELATION AVEC MICROSOFT.**

20. **RESPONSABILITÉ DE MICROSOFT NON ENGAGÉE POUR CERTAINS DOMMAGES. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, MICROSOFT NE SERA PAS TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS D'AUCUNE SORTE DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DU PROGICIEL OU DE L'APPLICATION PROGICIELLE OU DE LA SUITE D'APPLICATIONS AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ ACQUIS LE PROGICIEL, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LES PÉNALITÉS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT. LES PRÉSENTES LIMITATIONS S'APPLIQUENT QUAND BIEN MÊME UN RECOURS N'ATTEINDRAIT PAS SON BUT. LA RESPONSABILITÉ DE MICROSOFT NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER UN MONTANT SUPÉRIEUR À DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS US 250,00 USD).**

Microsoft et SQL Server sont des marques déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Annexe 5 - Clause de transparence relative aux Répertoires d'adresses

1. RÉPERTOIRE D'ADRESSES – AUSTRALIE (AUSTRALIAN POSTAL CORPORATION):

1.1 Définitions

"**AMAS**" désigne le système d'approbation des correspondances d'adresses d'Australia Post (documenté dans le manuel AMAS régulièrement révisé): un programme qui évalue et approuve la capacité des progiciels à valider, faire correspondre et ajouter les identifiants du point de livraison ("DPID") appropriés.

"**Australia Post**" désigne les services postaux australiens.

"**Tarification code barre**" désigne les prix d'affranchissement appliqués par Australia Post aux courriers préparés à l'aide du Progiciel du Client ainsi qu'un code barre imprimé sur le courrier, conformément aux conditions régulièrement révisées d'Australia Post en matière de dépôt du courrier.

"**Informations confidentielles**" désigne les informations confidentielles d'Australia Post, notamment les informations liées à la conception, aux spécifications ou au contenu du PAF.

"**Identifiant du point de livraison**" ou "**DPID**" désigne un code constitué de huit caractères mis au point par Australia Post pour permettre l'identification unique des points de livraison.

"**Utilisateur final**" désigne la partie liée par les présentes clauses.

"**Date d'expiration**" désigne la date à laquelle prend fin le présent Contrat de licence.

Les "**droits de propriété intellectuelle**" incluent les droits d'auteur, les droits afférents à la marque, à la conception et au brevet, les droits afférents aux améliorations et aux contributions, les droits de commercialisation et tous les autres droits relatifs au service. Lesdits droits sont communément désignés sous le terme "Propriété intellectuelle" et ils incluent également les droits d'application et de dépôt desdits droits, en Australie ou ailleurs, indépendamment du fait qu'ils ont été créés avant, pendant ou après la date de signature du présent Contrat.

"**Progiciel SAP**" désigne la version du progiciel produit par SAP et approuvée par Australia Post conformément à l'AMAS qui (utilisé avec le PAF) peut valider, faire correspondre et corriger les fichiers de base de données de SAP et de l'Utilisateur final et ajouter les identifiants du point de livraison appropriés.

"**PAF**" désigne le Fichier d'adresses postales, c'est-à-dire une base de données créée par Australia Post qui contient les adresses auxquelles Australia Post délivre le courrier. Les informations associées à chaque adresse du fichier d'adresses postales sont constituées des éléments suivants:

(a) un identifiant du point de livraison;
(b) l'adresse détaillée au format approprié.

"**Usage autorisé**" signifie la préparation de listes de publipostage et/ou de bases de données par l'Utilisateur final:

(a) via la mise en correspondance, la correction, la manipulation, l'ajout, le tri, la comparaison et/ou la validation (collectivement désignés sous le terme de "validation") des adresses;
(b) via la mise en relation d'identifiants individuels du point de livraison avec une adresse correspondante;
(c) via la mise en relation d'identifiants individuels du point de livraison avec une adresse correspondante
SOUS RÉSERVE qu'aucun(e) progiciel, liste ou base de données ne contienne de fonctionnalités permettant de reconstituer la logique du PAF ou de procéder à une utilisation non autorisée par le présent Contrat.

"**Norme d'essai**" désigne une norme applicable aux performances du Progiciel, définie par Australia Post pour approuver le Progiciel SAP par rapport à son Usage autorisé. La norme d'essai est plus amplement décrite dans le Manuel AMAS actuel publié par Australia Post (AMAS Program Handbook (zip pdf)).

1.2. Licence

1.2.1 Le Progiciel SAP peut uniquement être utilisé par l'Utilisateur final au cours de la période de validité de la Licence et pour l'Usage autorisé.

1.2.2 L'Utilisateur final est tenu de se conformer à toutes les exigences de la loi Privacy Act 1988 modifiée par l'amendement Privacy Amendment (Private Sector) Act 2000 ("la Loi") concernant sa possession et son utilisation du PAF.

1.2.3 L'Utilisateur final reconnaît que:
(a) Australia Post a approuvé le fait que le Progiciel SAP satisfait à la Norme d'Essai spécifiée par Australia Post;
(b) l'approbation du Progiciel SAP par Australia Post ne constitue pas une allégation par Australia Post de l'adéquation du Progiciel aux besoins de l'Utilisateur final ou de la possibilité d'utilisation dudit Progiciel par l'Utilisateur final; et
(c) toute demande de renseignement liée aux caractéristiques ou aux performances de la solution SAP doit être adressée à SAP et non à Australia Post.

1.2.4 SAP s'engage à fournir des mises à jour trimestrielles du PAF à l'Utilisateur final dans un délai de 30 jours à compter de la fin du mois une fois lesdites mises à jour fournies par Australia Post à SAP. SAP peut fournir lesdites mises à jour à l'Utilisateur final en effectuant une mise à niveau du Progiciel SAP.

1.3. Droits de propriété intellectuelle

1.3.1 L'Utilisateur final reconnaît que le répertoire d'adresses et les droits de propriété intellectuelle relatifs au répertoire d'adresses doivent rester la propriété des services postaux australiens Australia Post. Aucune disposition du présent Contrat ne peut agir comme une consignation ou un droit de propriété intellectuelle existant dans le répertoire d'adresses. Le PAF ne peut pas être vendu, copié ou distribué sans l'autorisation écrite d'Australia Post.

2. RÉPERTOIRE D'ADRESSES – AUTRICHE (ÖSTERREICHISCHE POST):

Le produit des présents services postaux ne peut pas être utilisé par les Clients spécialisés dans la publication d'adresses et les prestataires de services.
Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Le produit des présents services postaux ne peut pas être utilisé par les Clients spécialisés dans la publication d'adresses et les prestataires de services. Si un Client exerce une activité commerciale dans ledit secteur, le Client se doit d'obtenir une licence valide directement auprès du fournisseur.

Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à toute autre entité juridique. Si le client envisage de fournir des services à toute autre entité juridique,

le Client se doit d'obtenir une licence valide directement auprès du fournisseur. Toute utilisation au sein d'une autre entité légale requiert une licence séparée.

"Utilisation des applications sur Internet" désigne la possibilité pour des tiers d'accéder à l'Utilisation des Progiciels sur le site de l'Utilisateur final. Ladite accessibilité par des tiers est limitée aux besoins professionnels internes de l'Utilisateur final.

"Utilisation hors ligne" signifie que l'utilisation par l'Utilisateur final s'effectue selon un modèle de gestion sur site.

3. CANADA (CANADA POST)

Les fichiers ("PAF") contenant les répertoires postaux de Canada Post sont mis à jour périodiquement et le Client n'est autorisé à utiliser les répertoires d'adresses de Canada Post que pendant la période spécifiée dans la lettre de mise à jour du répertoire SAP ou sur le site Internet d'assistance de SAP à l'adresse suivante http://help.sap.com/. Les dates de validité sont indiquées dans un fichier intitulé "Répertoires – Canada, [Mois/année]" (dans lequel le mois et l'année correspondent à la date de mise à jour du répertoire d'adresses correspondant), dont le fichier est localisé sous l'onglet SAP BusinessObjects à l'adresse suivante http://help.sap.com/http://help.sap.com/businessobject/product_guides/ADc/en/09apr_can_dir_en.html). Après réception du fichier contenant le répertoire d'adresses de Canada Post, le Client remplacera rapidement l'ancien fichier par le fichier mis à jour.

4. RÉPERTOIRE D'ADRESSES POSTALES – ALLEMAGNE (DEUTSCHE POST DIREKT):

Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à un tiers. Les Clients ne sont pas autorisés à distribuer le produit. Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à toute autre entité juridique. Si un Client envisage de fournir des services à toute autre entité juridique, le Client se doit d'obtenir une licence valide directement auprès du fournisseur. Toute utilisation au sein d'une autre entité juridique requiert une licence séparée. Les Clients ne sont pas autorisés à distribuer le produit.

5. GÉOCODAGE POUR LES ÉTATS-UNIS PAR NAVTEQ, GÉOCODAGE POUR LE CANADA PAR NAVTEQ, GÉOCODAGE POUR LA FRANCE PAR NAVTEQ (NAVTEQ):

Les données ("Données") sont fournies au Client uniquement dans le cadre de ses activités internes et ne peuvent en aucun cas être revendues. Les données sont protégées par des droits d'auteur et sont soumises aux conditions suivantes acceptées d'une part par vous et d'autre part par NAVTEQ et les fournisseurs de NAVTEQ.

© 2008 NAVTEQ. Tous droits réservés.

Les données pour le Canada incluent des informations recueillies avec l'autorisation des autorités canadiennes, dont: © Her Majesty the Queen in Right of Canada, © Queen's Printer for Ontario, © Canada Post Corporation, GeoBase© Department of Natural Resources Canada.
NAVTEQ possède une licence de non exclusivité délivrée par les services postaux des États-Unis United States Postal Service® l'autorisant à publier et à vendre les informations de ZIP+4® information.
©United States Postal Service® 2008. Les prix ne sont pas établis, contrôlés ou approuvés par les services postaux des États-Unis United States Postal Service®. Les marques et les dépôts suivants sont la propriété d'USPS: les services postaux des États-Unis, USPS et ZIP+4.

Conditions d'utilisation. Le Client accepte d'utiliser les données conjointement avec les applications SAP uniquement dans le cadre de ses transactions commerciales internes pour lesquelles la licence a été concédée au Client et non pas pour fournir des services informatiques, des services de partage de temps ou tout autre activité similaire. Par conséquent, mais tout en étant soumis aux limitations spécifiées dans les paragraphes suivants, le Client est autorisé à copier les données uniquement si cela s'avère nécessaire dans le cadre de ses activités notamment pour (i) les visualiser et (ii) les sauvegarder, à condition que le Client ne porte pas atteinte aux avis de droits d'auteur et qu'il ne modifie pas les données de quelque manière que ce soit. Le Client s'engage à ne pas recopier, modifier, décompiler, désassembler ou effectuer de l'ingénierie inverse sur les présentes données; à ne pas les transférer ni les distribuer sous quelque forme que ce soit à l'exception de ses filiales et à les utiliser uniquement à les fins autorisées par les lois en vigueur. Les lots multi-disques peuvent être transférés ou vendus en tant que lots complets de la même manière qu'ils ont été fournis initialement pas SAP et ne peuvent en aucun cas être transférés ou vendus séparément.

Restrictions. Sauf autorisation accordée spécialement au Client par SAP et sans se limiter au paragraphe précédent, le Client n'est pas autorisé à (a) utiliser les Données dans le cadre de systèmes, produits ou applications installés, connectés à ou en communication avec des véhicules susceptibles de guider des véhicules, de localiser, d'expédier, de guider en temps réel, de gérer une flotte ou ayant toute autre application similaire, ou (b) en relation avec tout autre dispositif de localisation, ou dispositif mobile ou sans fil ou informatique, notamment les téléphones portables, les ordinateurs de poche, les téléavertisseurs ou les PDA.

Avertissement. Les Données peuvent contenir des informations incomplètes résultant du passage du temps, de circonstances changeantes, de sources utilisées et de la nature de l'ensemble des données géographiques recueillies, facteurs pouvant conduire à des résultats erronés.

Absence de garantie. Les Données sont fournies "en l'état" et le Client accepte les risques découlant de leur utilisation. NAVTEQ et les FOURNISSEURS DE NAVTEQ n'émettent aucune garantie ou représentation, expresse ou tacite, par effet de la loi ou autre, y compris mais de façon non limitative, concernant le contenu, la qualité, l'exactitude, l'exhaustivité, l'efficacité, la fiabilité, la conformité à un usage particulier, l'utilité ou les résultats obtenus à partir desdites Données; ni sur le fait que les Données ou le serveur seront exemptes d'erreurs ou d'interruptions.

Exclusion de garantie: NAVTEQ et LES FOURNISSEURS DE NAVTEQ EXCLUENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, CONCERNANT LA QUALITÉ, LES PERFORMANCES, LA QUALITÉ MARCHANDE, LA CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER OU LA NON-CONTREFAÇON. Certains États, Territoires ou Pays n'autorisent pas certaines exclusions de garantie, par conséquent, l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer dans votre cas.

Exclusion de responsabilité: NAVTEQ et LES FOURNISSEURS DE NAVTEQ NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE RÉCLAMATION, PLAINTE OU ACTION, INDÉPENDAMMENT DE LA NATURE DE L'ORIGINE DE LADITE RÉCLAMATION, PLAINTE OU ACTION PRÉSUMANT UNE PERTE, UNE BLESSURE OU DES DOMMAGES, DIRECTS OU INDIRECTS, POUVANT RÉSULTER DE L'UTILISATION OU DE LA POSSESSION D'INFORMATIONS, OU POUR TOUTE PERTE DE PROFIT, REVENUS, CONTRATS OU ÉCONOMIES, OU TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, CIRCONSTANCIEL, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ DU CLIENT À UTILISER LESDITES INFORMATIONS, D' ERREURS DANS LES INFORMATIONS OU D'UN MANQUEMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS, QU'IL S'AGISSE D'UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU DÉLICTUELLE OU BASÉE SUR UNE GARANTIE, MÊME DANS LE CAS OÙ LE CLIENT AURAIT ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Certains États, Territoires ou Pays n'autorisent pas les limitations en matière de responsabilité, par conséquent, l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer dans votre cas.

Utilisateurs finaux du gouvernement. Si les Données sont acquises par ou pour le compte du gouvernement des États-Unis ou de toute autre entité sollicitant ou appliquant des droits similaires à ceux habituellement invoqués par le gouvernement des États-Unis, les Données représentent un "article commercial", tel que défini par le règlement 48 C.F.R. ("FAR") 2.101 et sont soumises à une licence, conformément à la présente Clause de transparence, et chaque exemplaire des Données livré ou fourni doit être signalé et intégré comme convenu dans la "Notification d'Utilisation" suivante, et traité conformément à ladite Notification:

Conditions d'utilisation
Sous-traitant (Fabricant/Fournisseur) Nom: NAVTEQ
Sous-traitant (Fabricant/Fournisseur) Adresse: 425 W. Randolph Street, Chicago, Illinois 60606
Comme le définit la réglementation FAR 2.101, les présentes données sont considérées comme étant un article commercial et sont soumises aux présentes Conditions d'utilisateur final sous lesquelles les données ont été fournies.
© 2008 NAVTEQ – Tous droits réservés.

Si des données pour des pays supplémentaires sont ajoutées ou distribuées dans le cadre des produits du Progiciel SAP, ou si le Client utilise des données concernant les pays correspondants, les conditions fournisseurs/les avis de droits d'auteur suivants doivent être inclus aux Conditions d'utilisation en vigueur destinées aux Utilisateurs finaux:

Avis de	territoire
Australie	"Copyright. Based on data provided under license from PSMA Australia Limited (www.psma.com.au)."
Autriche	"© Bundesamt für Eich- und Vermessungswesen"
Croatie, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Slovénie et/ou Ukraine	""© EuroGeographics"
France	L'avis suivant doit apparaître dans toutes les copies des données et doit également apparaître sur l'emballage: "source: © IGN 2009 – BD TOPO ®"
Allemagne	"Die Grundlagendaten wurden mit Genehmigung der zuständigen Behörden entnommen" ou "Die Grundlagendaten wurden mit Genehmigung der zustaendigen Behoerden entnommen."
Grande-Bretagne	" Crown Copyright material."
Grèce	"Copyright Geomatics Ltd."
Hongrie	"Copyright © 2003; Top-Map Ltd."
Italie	""La Banca Dati Italiana è stata prodotta usando quale riferimento anche cartografia numerica ed al tratto prodotta e fornita dalla Regione Toscana."
Norvège	"Copyright © 2000; Norwegian Mapping Authority"
Portugal	"Source: IgeoE – Portugal"
Espagne	"Información geográfica propiedad del CNIG"
Suède	"Based upon electronic data National Land Survey Sweden."
Suisse	"Topografische Grundlage: Bundesamt für Landestopographie."

6. NOUVELLE-ZÉLANDE (NEW ZEALAND POST):

Le Client doit respecter les conditions décrites par le Privacy Act 1993 ou toute autre loi ou réglementation relative à sa possession ou à son utilisation des répertoires d'adresses néo-zélandais.

Le Client ne doit pas divulguer l'information contenue dans les répertoires d'adresses néo-zélandais.

Le Client reconnaît et accepte que Land Information New Zealand (**"**LINZ**"**) et la Couronne détiennent en exclusivité des supports concédés sous licence à SAP et incorporés dans les répertoires d'adresses néo-zélandais et que LINZ et la Couronne ne cèdent aucun droit d'auteur ou droit de propriété intellectuelle relatif audit support ni au Client, ni au concédant de licence. Le Client reconnaît et accepte que Land Information New Zealand et la Couronne ne pourront en aucun cas être tenues responsables de la perte ou des dommages subis par le Client ou toute autre personne liée par le présent Contrat (même dans le cas où LINZ ou la Couronne auraient été averties de l'éventualité d'une telle perte ou de tels dommages notamment toute perte directe, indirecte, conséquente, toute perte de profit, liée à l'interruption de l'activité ou à la perte de données). En cas d'inapplicabilité de l'une des exclusions de responsabilité de LINZ ou de la Couronne tel qu'énoncé dans la présente clause, ou en cas d'impossibilité de son exécution, la responsabilité de LINZ d'une part et de la Couronne d'autre part dans le cadre du présent Contrat ou en rapport avec ce dernier, ou découlant de toute utilisation, reproduction, modification ou création de compilations ou de travaux dérivés des Répertoires d'adresses postales de la Nouvelle-Zélande (par le Client ou toute autre personne), que la responsabilité découle d'un délit (y compris d'une négligence), équité ou sur toute autre base, devra être limitée aux redevances payées par le Client pour les documents intégrés aux Répertoires d'adresses postales de la Nouvelle-Zélande, ayant mené à la perte ou au dommage, à l'exception de la taxe sur les produits et services. Au sens de la loi "Contracts (Privity) Act 1982", la présente clause confère un bénéfice à LINZ et à la Couronne, et est applicable par ces derniers.

Le Client accepte qu'il fait l'acquisition des Annuaires d'adresses postales de Nouvelle-Zélande et de toute autre documentation associée dans le cadre de son activité et que la loi "Consumer Guarantees Act 1993" (Nouvelle-Zélande) n'est pas applicable.

7. ESPAGNE (DEYDE):

Le Client reconnaît que les fichiers de routes de DEYDE utilisés dans les Répertoires d'adresses espagnols dans le cadre de toutes les versions de services de données et de gestion de la qualité des données, sont la propriété intellectuelle de DEYDE.

8. RÉPERTOIRES D'ADRESSES POSTALES – SUISSE (SCHWEIZERISCHE POST):
Les Clients ne sont pas autorisés à diffuser les données fournies. Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à toute autre entité juridique. Toute utilisation au sein d'une autre entité légale requiert une licence séparée.

9. ROYAUME-UNI (ROYAL MAIL)

REMARQUE: Les conditions de transfert des services postaux anglais Royal Mail sont référencées dans les présentes conditions en Annexe 3.

Conditions des services postaux anglais Royal Mail pour les répertoires d'adresses anglais ("Conditions de Royal Mail").

Considérant que, SAP AG ("le Fournisseur de solutions") a signé un Contrat de licence de données et un Contrat de service de données avec Royal Mail Group Ltd. pour avoir accès aux données concernant les adresses anglaises ("les Données") le 1er avril 2010;

Considérant que le Contrat de licence de données prévoit de transmettre certaines conditions à l'Utilisateur final par SAP ("Fournisseur de solutions tiers");

Considérant que l'Utilisateur final s'engage à respecter les conditions de Royal Mail;

Par conséquent, le Fournisseur de solutions **tiers** et l'Utilisateur final acceptent les conditions suivantes:

PARTIE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.

Toute référence dans la Section 2 à un **"Fournisseur de solutions"** renvoie à un Fournisseur de solutions ou à un Fournisseur de solutions tiers autorisant via la concession d'une licence correspondante d''Utilisateur final ou de Fournisseur de solutions tierces à utiliser les données (ou une partie d'entre elles). Toute condition définie dans la Section 2 doit avoir la même signification que celle établie dans la clause 1.1 du présent Contrat sauf indication contraire spécifiée dans la clause 1 de la Section 2.

2.1 Le Fournisseur de solutions tiers peut mettre un terme aux conditions de Royal Mail du présent Contrat d'utilisateur final si:

2.1.1 L'Utilisateur final commet un manquement à toute condition de Royal Mail contenue dans le présent Contrat d''Utilisateur final et si le manquement ne peut pas être pallié dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la notification écrite dudit manquement par le Fournisseur de solutions;

2.1.2 L'Utilisateur final est dans l'impossibilité de régler ses dettes ou s'avère insolvable ou si un récepteur d'imputation ou un administrateur est désigné pour reprendre la totalité ou une partie des actifs de l'Utilisateur final, ou si une disposition, un compromis ou un concordat concernant la dette de l'Utilisateur final a été proposé ou formulé par l'Utilisateur final ou si l'Utilisateur final entre dans ou se trouve dans une procédure d'administration ou de réalisation ou dans une procédure de dissolution, ou tout autre évènement similaire sous couvert de toute autre juridiction dans laquelle l'Utilisateur final exerce son activité commerciale;

2.1.3 L'Utilisateur final divulgue toute information relative à l'activité de Royal Mail spécifiée par Royal Mail comme étant confidentielle ou qui aurait été définie comme étant confidentielle dans le présent Contrat;

2.2 Selon la clause 12 du présent Contrat, les conditions de Royal Mail spécifiées dans le Contrat d'Utilisateur final prendront fin à l'expiration du présent Contrat;

2.2 Selon la clause 12 du présent Contrat, dès la résiliation ou l'expiration des conditions de Royal Mail spécifiées dans le Contrat d'Utilisateur final, l'Utilisateur final devra dans les douze (12) mois qui suivent ladite date de résiliation ou d'expiration:

(i) rendre au Fournisseur de solutions tiers (selon le cas) toutes les copies des Données (ou partie desdites Données) et toute la documentation relative, ou

(ii) supprimer ou détruire définitivement toutes les copies des Données (ou partie desdites Données) et toute la documentation relative, qui, selon les cas, peut être légitimement supprimée ou détruite et en informer le Fournisseur de solution tiers (selon le cas) par écrit.

2.4 permettre à Royal Mail de faire appliquer directement les conditions de Royal Mail en vertu du Contrats Act 1999 (relatif aux Droits des tiers).

PARTIE 2 - CONDITIONS COMPORTANT UNE PARTIE DES CONDITIONS DE ROYAL MAIL

1. DÉFINITIONS

1.1 Lorsque le contexte le permet, les mots et expressions qui suivent doivent avoir les significations suivantes:

"Alias" correspond à la base de données connue sous le nom de "Fichier Alias" contenant les alias "Localité", "Rue" et les informations "point de livraison", "alias pays";

"Associé" correspond à une entreprise qui entre ou opère dans le cadre d'un Contrat d'associés;

"Contrat des associés" aura la signification donnée à la clause 1.9 de la Quatrième partie de l'ajout 1 à l'Annexe 3;

"Groupe d'associés" désigne un réseau, établi ou exploité par l'Utilisateur final, de sociétés comprenant l'Utilisateur final et un minimum de dix (10) Associés (sauf accord écrit contraire avec le Fournisseur de solutions), chacun ayant signé un Contrat des associés avec l'Utilisateur final;

"Propriétaire de groupe d'associés" désigne l'Utilisateur final quand il a établi ou gère un Groupe d'associés;

"Solution de groupe d'associés" désigne une Solution (autre qu'une Solution de transaction externe) fournie ou à fournir par le Fournisseur de solutions à l'Utilisateur final, lorsqu'il est le propriétaire d'un groupe d'associés, pour une Utilisation par le groupe d'associés et les Associés le constituant, dans les limites prévues par le présent Contrat;

"Base de données client nettoyée" désigne une Base de données client sur laquelle un Nettoyage de base de données (ou toute autre partie la constituant) a été effectué par l'Utilisateur final;

"Base de données d'utilisateur final nettoyée" désigne la Base de données de l'utilisateur final sur laquelle un Nettoyage de base de données (ou toute autre partie la constituant) a été effectué par l'Utilisateur final;

"Informations confidentielles" désigne tout élément d'information de nature confidentielle ou propriétaire (indépendamment de la forme de la présentation ou de la communication, y compris, mais de façon non limitative, les progiciels, les bases de données, les données, les objets physiques et les échantillons) relative à l'activité, aux opérations, aux clients, aux processus, aux budgets, aux informations produit, au savoir-faire et aux stratégies de chacune des parties ou de Royal Mail;

"Site Web de licences d'entreprise" désigne le site Web de Royal Mail qui répertorie les Clients d'entreprise, et qui est généralement accessible aux personnes ayant conclu un contrat de licence avec Royal Mail pour l'Utilisation du fichier d'adresses postales PAF®;

"Client d'entreprise" désigne une entité juridique disposant d'une licence d'Utilisation du fichier d'adresses postales PAF® en vertu du Contrat signé avec Royal Mail, connu sous le nom de **"Contrat de licence de groupe d'entreprise"**;

"Données créées" désigne toute donnée ajoutée à une Base de données d'utilisateur final ou à une Base de données client ou utilisée pour créer une nouvelle base de données, dans le cadre d'une Création de données;

"Base de données du Client" désigne la compilation électronique d'un client Utilisateur final constituée d'enregistrements, de bases de données ou de listes d'adresses, qui existait avant que ne fut effectué le Nettoyage de base de données, conformément au Contrat de licence à cet égard;

"Données" désigne les bases de données connues sous le nom de fichiers d'adresses postales PAF® et/ou Alias, ainsi que tout extrait ou mise à jour des bases de données, que l'Utilisateur final a choisi de recevoir, en vertu des conditions du présent Contrat de licence, telles que fournies ou contenues dans tout produit, service ou solution fournis par le Fournisseur de solutions;

"Création de données" désigne l'Utilisation des Données, que ce soit dans le cadre d'une Solution ou autre, dans le but de créer un ou plusieurs Enregistrements en ajoutant:

(i) tout enregistrement du fichier d'adresses postales PAF® et/ou

(ii) tout élément d'enregistrement du fichier d'adresses postales PAF®;

dans les deux cas, à une Base de données d'utilisateur final ou une Base de données client, ou dans le but de créer une nouvelle base de données lorsqu'il n'en existait aucune auparavant.

"Support de fourniture des données" désigne le format dans lequel ou la méthode par laquelle les Données sont fournies ou mises à la disposition de l'Utilisateur final;

"Nettoyage de base de données" désigne toute activité impliquant le traitement d'une Base de données d'utilisateur final ou Base de données client qui utilise les Données et comprend:

(i) la vérification d'un Enregistrement existant dans la Base de données d'utilisateur final ou la Base de données client correspondant à l'entrée de Données;

(ii) la modification d'un Enregistrement existant dans la Base de données d'utilisateur final ou Base de données client dans le but de corriger l'adresse pour qu'elle contienne les mêmes informations que l'entrée de Données;

(iii) la standardisation d'un Enregistrement existant dans la Base de données d'utilisateur final ou la Base de données client au "format PAF®";

le marquage d'un Enregistrement existant dans la Base de données d'utilisateur final ou la Base de données client comme correspondant aux Données;

l'ajout d'informations supplémentaires dérivées des Données à un Enregistrement existant dans la Base de données d'utilisateur final ou la Base de données client; et/ou

l'extraction de doublons d'Enregistrements existant dans la Base de données d'utilisateur final ou la Base de données client;

mais n'inclut pas la Création de Données;

"Point de Livraison" désigne une adresse postale complète (professionnelle ou résidentielle), comprenant un Code postal, à laquelle le courrier est distribué;

"Utilisateur final" désigne l'entité juridique unique ayant conclu le présent Contrat de licence avec le Fournisseur de solutions;

"Client utilisateur final" désigne un client de l'utilisateur final qui a conclu un contrat écrit avec l'Utilisateur final, concernant le Nettoyage de base de données au profit dudit client;

"Base de données d'Utilisateur final" désigne la compilation électronique de l'Utilisateur final constituée d'enregistrements, de bases de données ou de listes d'adresses, qui existait avant que ne fut effectué le Nettoyage de base de données, conformément au Contrat de licence à cet égard;

"Transmissions approuvées par la Commission Européenne" désigne les transmissions de données personnelles: (a) au sein de la zone économique européenne (b) à d'autre pays, tel qu'approuvé le cas échéant par la Commission Européenne comme possédant un niveau adéquat de protection des données personnelles ou (c) qui sont protégées par la loi ou un cadre juridique dans des pays où de tels lois ou cadres juridiques ont été approuvés par la Commission Européenne comme possédant un niveau adéquat de protection des données personnelles;

"Solution de transaction externe" désigne une Solution par laquelle l'Utilisateur final gère un site Web (ou équivalent technique) accessible au public, qui propose des produits et des services à des Bénéficiaires de services et qui peut collecter, vérifier, mettre à jour et corriger une adresse ou un code postal entrés par le Bénéficiaire de service;

"Droits de propriété intellectuelle" désigne tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle, y compris, mais de façon non limitative, les brevets, les modèles d'utilité, les marques déposées, les marques de services, les droits de conception (brevetés ou non brevetés), les droits d'auteur, les droits de base de données, les droits de topographie de semi-conducteurs, les droits de renseignements confidentiels et tout autre droit propriétaire ou toute autre application, extension et renouvellement similaires en rapport avec de tels droits pouvant exister partout dans le monde ou devant être reconnus à l'avenir;

"Solution de transaction interne" désigne une Solution par laquelle l'Utilisateur final accède ou est en mesure d'accéder aux Données pour son propre usage, par le moyen de Transactions;

"Contrat de licence" désigne les conditions comprises dans le corps du présent Contrat ainsi que ses annexes (le cas échéant);

"Sélection d'enregistrements limitée" désigne une option sélectionnée par l'Utilisateur final qui lui donne le droit d'accéder à un maximum de deux cent mille (200 000) Enregistrements PAF® dans un maximum de quatre (4) zones postales adjacentes;

"Équilibrage de charge" désigne la division des travaux, des données, des progiciels ou d'autres documents entre plusieurs ordinateurs, liens de réseau ou autres ressources, dans le but d'optimiser l'Utilisation des ressources, de réduire au maximum le temps de réponse et d'améliorer la fiabilité;

"Solution de recherche" désigne une Solution par laquelle l'Utilisateur final propose un service à ses Bénéficiaires de services à l'aide d'un

téléphone, téléphone mobile, assistant numérique personnel, d'Internet ou de tout autre équivalent technique permettant au Bénéficiaire de service d'obtenir des adresses ou des codes postaux pour son Utilisation personnelle;

"Restitution maximale des données" porte la signification donnée dans la définition de "Transaction" dans la présente clause 1;

L'abréviation "PAF®" correspond à la base de données ou toute partie de la base de données également nommée "Fichier d'adresses postales" contenant toutes les adresses de livraison et les codes postaux du Royaume-Uni et pouvant faire l'objet de modifications périodiques. **"PAF"** est une marque déposée de Royal Mail;

"Objectifs autorisés en sous-traitance"correspond à des objectifs de provision du stockage des données et/ou de services de technologies de l'information fournis à l'Utilisateur final par un sous-traitant agissant pour le compte de l'Utilisateur final dans le but de répondre aux besoins commerciaux internes de l'Utilisateur final;

"Code Postal" désigne un code alphanumérique unique, possédé et développé par Royal Mail et attribué par Royal Mail dans le but d'identifier une ou plusieurs adresses;

"Zone postale" désigne une zone identifiée par la première partie du Code postal, constituée des deux premiers caractères alphabétiques;

"Enregistrement" désigne une entrée d'un ensemble de données contenant un Point de livraison ou les détails associés audit Point de livraison et pouvant contenir également le nom d'une société ou d'un consommateur;

"Royal Mail" désigne Royal Mail Group Limited;

"Bénéficiaire de services" désigne un bénéficiaires de produits ou de services provenant de l'Utilisateur final, qu'il s'agisse d'un client payant des redevances ou non. Pour ne laisser subsister aucun doute, le bénéficiaire doit être une tierce personne et ne pas représenter l'Utilisateur final;

"Solution" désigne tout produit, service ou autre solution du Fournisseur de solutions, ayant été modifié ou amélioré par les Données, intégré aux Données, créé à l'aide des Données, dérivé des Données, ou tirant des bénéfices ou impliquant la fourniture ou la mise à disposition des Données ou toute partie des Données (y compris la fourniture des Données brutes). Un tel produit, service ou solution peut: i) être produit sous toute forme que ce soit, y compris tout dispositif, solution, progiciel ou base de données; (ii) être sous forme écrite ou électronique; et (iii) inclure des fonctionnalités, progiciels, services ou autres données en plus des Données;

"Fournisseur de solution" désigne la personne ayant reçu une licence de la part de Royal Mail (ou une sous-licence par une personne autorisée) pour l'obtention des exemplaires et des mises à jour des Données dans le but d'améliorer ses propres Solutions pour les fournir à l'Utilisateur final;

"Durée" désigne la période convenue entre le Fournisseur de solutions et l'Utilisateur final;

"Transaction" désigne, en réponse à la recherche d'un Point de livraison (ou une partie de ce dernier) et/ou les Données d'alias relatives au Point de livraison, une vérification de cette recherche et/ou le renvoi des données d'un maximum de cent (100) Points de livraison et les Données d'alias relatives aux Points de livraison renvoyés ("**Renvoi de données maximum**"). Pour ne laisser subsister aucun doute:

(i) certaines données constituant des parties des Points de livraison (plutôt que leur intégralité) peuvent être renvoyées;

(ii) les recherches au sein même des données renvoyées (dans le cas où aucune donnée supplémentaire n'a été renvoyée dans le cadre de cette recherche) ne sont pas considérées comme **"Transaction";**

(iii) les renvois de données au-delà de la limite du Renvoi de données maximum doivent faire l'objet d'une ou plusieurs **"Transactions"** supplémentaires (selon le cas, en fonction de la quantité de données renvoyées);

"Utilisateur" désigne un poste de travail, un terminal, un ordinateur de poche ou tout autre appareil portable interne de l'Utilisateur final; et

"Jour ouvrable" désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié en Angleterre.

1.2 Sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les termes utilisés au singulier sous-entendent leur Utilisation au pluriel et vice-versa, les termes utilisés au masculin ou au féminin sous-entendent leur Utilisation aux deux genres et les termes impliquant des personnes sous-entendent des entreprises et sociétés par actions et vice-versa.

1.3 En cas d'incohérence ou de conflit entre les dispositions des clauses contenues dans le corps principal du présent Contrat de licence et les dispositions des annexes, ces dernières devront prévaloir, mais uniquement dans le cadre du conflit ou de l'incohérence en question.

1.4 Les en-têtes des clauses permettent de faciliter leur référence et n'affectent pas la structure du présent Contrat de licence.

1.5 Toute référence contenue dans le présent Contrat de licence à une disposition, une ordonnance, une réglementation ou tout autre acte similaire, doit être interprétée comme une référence à la disposition, l'ordonnance, la réglementation ou tout autre acte, telle que modifiée par toute disposition, ordonnance, réglementation ou acte ultérieur, telle que contenue dans toute remise en vigueur ultérieure.

2. LICENCE

L'Utilisateur final peut utiliser les Données dans la Solution telles que fournies à l'Utilisateur final par le Fournisseur de solutions sur une base non exclusive, incessible et révocable, pour la Durée (sauf en cas de résiliation anticipée), conformément aux conditions du présent Contrat de licence.

3. RESTRICTIONS D'UTILISATION DES DONNÉES

3.1 Restrictions générales d'Utilisation

3.1.1 L'Utilisateur final devra utiliser les Données pour sa seule Utilisation interne, sauf dans les limites expressément prévues par le présent Contrat de licence.

3.1.2 Sauf dans les limites expressément prévues par les conditions du présent Contrat de licence, l'Utilisateur ne devra pas:

3.1.2.1 utiliser les Données ou la Solution pour créer ses propres produits ou services contenant des Données destinées à être proposées à des tiers;

3.1.2.2 copier ou reproduire (voir les clauses 3.1.3 et 3.1.4), extraire, publier et réutiliser l'intégralité ou une partie des données;

3.1.2.3 transférer, vendre, concéder sous licence ou diffuser l'intégralité ou une partie des données à des tiers.

3.1.3 L'Utilisateur final peut copier les Données, tel que raisonnablement nécessaire et uniquement aux fins suivantes: sauvegarde, sécurité, récupération après incident et tests.

3.1.4 L'Utilisateur final peut faire des copies identiques des Données fournies, tel que raisonnablement nécessaire, à des fins d'équilibrage de charge. L'Utilisateur final devra s'assurer que lesdites copies ne seront pas utilisées dans tout autre but et devra informer le Fournisseur de solutions lorsqu'il procèdera à de telles copies.

3.1.5 Sauf si expressément mentionné dans le présent Contrat de licence, l'Utilisateur final s'interdira de:

3.1.5.1 procéder à toute Création de données, sauf en cas d'accord écrit et préalable du Fournisseur de solutions et si une telle Création de données est considérée comme une copie des Données;

3.1.5.2 conformément aux dispositions de l'Ajout 1 à l'Annexe 3, fournir ou donner accès à toute Création de données, ou toute base de données ou copie de base de données (ou, dans chaque cas, une partie des données), y compris toute Donnée créée.

3.1.6 L'Utilisateur final est autorisé à effectuer un Nettoyage de base de données, uniquement sur ses propres Bases de données d'utilisateur final ou Bases de données client (et en ce qui concerne ledit Nettoyage de base de données et la fourniture d'une Base de données client nettoyée au Client utilisateur final, on parlera de **"Services de bureau"**) et sur aucune autre base de données, sous réserve que:

3.1.6.1 Les Bases de données de l'Utilisateur final respectent les clauses des clauses 3.1.7 à 3.1.11 et

3.1.6. Les Bases de données du Client respectent les clauses de la Section 6 de l'Ajout 2 de l'Annexe 3

3.1.7 L'Utilisateur sera uniquement autorisé à utiliser chaque Base de données d'utilisateur final nettoyée pour son propre usage interne, et, sous réserve des clauses 3.1.8 à 3.1.10, pour les fournir à des tierces personnes.

3.1.8 Au sens des clauses 3.1.9 et 3.1.10:

3.1.8.1 la signification de l'expression "série de bases de données connectées" doit inclure (mais ne pas se limiter) aux bases de données directement ou indirectement dérivées ou provenant de l'Utilisateur final ou du Client utilisateur final;

3.1.8.2 la signification de l'expression "totalité ou presque" peut être déterminée qualitativement ou quantitativement et sera déterminée selon l'opinion raisonnable de Royal Mail;

3.1.8.3 l'expression "Activité normale de fourniture de données" inclut toute activité menée par l'Utilisateur final dans le cadre ou en relation avec son activité commerciale quotidienne qui est de fournir des services de bases de données d'adresses à des tiers pouvant inclure (mais sans se limiter) la fourniture de listes d'adresses postales ou des listes d'adresses d'acheteurs et la provision de listes d'adresses-échantillons pour les études marketing, mais ne pouvant pas inclure des bases de données nettoyées par un Utilisateur final ou la licence d'un tiers concédée par l'Utilisateur final pour reproduire la Base de données nettoyée de l'Utilisateur final ou de l'utiliser pour le nettoyage d'une base de données et

3.1.8.4 toute description "d'une base de données d'adresses" d'une base de données comportant la totalité ou presque des points de livraison du Royaume-Uni, d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galle et de l'Irlande du nord ou toute description similaire.

3.1.9 Toute Base de données d'utilisateur final nettoyée, qui (en tant que base de données unique ou faisant partie d'une série de bases de données connectées) comprend la totalité ou presque des Points de livraison du Royaume-Uni, de l'Angleterre, de l'Écosse, du Pays de Galles ou de l'Irlande du Nord, ne peut être fournie par l'Utilisateur final à une tierce personne qu'en cas de conformité, à tout moment, aux dispositions de la clause 3.1.10.

3.1.10 Toute Base de données d'utilisateur final nettoyée, qui (seule ou faisant partie d'une série de bases de données connectées) comprend la totalité ou presque des Points de livraison du Royaume-Uni, de l'Angleterre, de l'Écosse, du Pays de Galles ou de l'Irlande du Nord, peut uniquement être fournie par l'Utilisateur final à des tierces personnes (les **"Tierces personnes de premier niveau"**), et par les Tierces personnes de premier niveau à d'autres tierces personnes (les **"Tierces personnes de second niveau"**), sous réserve que:

3.1.10.1 ni l'Utilisateur final, ni le tiers ne puisse promouvoir, commercialiser, représenter ou distribuer la Base de données nettoyée de l'Utilisateur final comme étant une base de données complète d'adresses postales "Maîtresse" ou une base de données complète d'adresses postales "Originale" ou toute autre description similaire;

3.1.10.2 ladite Base de données nettoyée d'Utilisateur final doit être fournie par l'Utilisateur final à un Tiers de premier niveau ou d'un Tiers de premier niveau à un Tiers de second niveau et dans tous les cas uniquement dans le cadre de ses activités habituelles de fourniture de données.

3.1.10.3 toute fourniture à un Tiers de second niveau doit respecter le fait que la Base de données nettoyée d'Utilisateur final ne peut être utilisée uniquement dans le cadre des activités internes des Tiers de second niveau (et pour aucun autre tiers).

3.1.10.4 toute fourniture à un Tiers de second niveau doit respecter les conditions dudit Tiers de second niveau de ne pas reproduire ou de ne pas faire de copies de la Base de données nettoyée d'Utilisateur final (de façon intégrale ou en partie) dans le but de la fournir à des tiers et de ne pas réaliser toute distribution similaire;

3.1.10.5 pendant la période de validité et pendant les six (6) ans suivants la date de fin du présent Contrat de licence, toute fourniture à un Tiers de premier niveau ou à un Tiers de second niveau est sujette à une notification conséquente stipulant que la Base de données nettoyée d'Utilisateur final a été nettoyée à partir des fichiers PAF® et dont les données ont été intégrées électroniquement à une image-vidéo et à un tout autre support papier composé de ou contenant ladite Base de données nettoyée d'Utilisateur final.

Les clauses de la présente clause resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat de licence.

3.1.11 L'Utilisateur final peut inclure la mention suivante, à condition que son Utilisation en soit raisonnable, sur les documents d'affaires et la documentation marketing de sa société, et à condition que son Utilisation ne soit pas autorisée après la date d'expiration ou de résiliation du présent Contrat: "[Nom de l'Utilisateur final] traite ses bases de données par rapport aux fichiers d'adresses postales PAF® de Royal Mail et aux bases de données d'Alias."

3.1.12 Pendant la Durée et pour une période de trois (3) ans après la date de résiliation du présent Contrat de licence, l'Utilisateur final devra, sur demande, fournir au Fournisseur de solutions, sous vingt (20) jours ouvrables, le nom et les coordonnées de toutes les tierces personnes à qui a été fournie la Base de données d'utilisateur final nettoyée. Les dispositions de la clause 3.1.12 continueront d'être effectives après la date d'expiration ou de résiliation du présent Contrat de licence.

3.1.13 Les dispositions de l'Ajout 1 à l'Annexe 3 (Options avancées) s'appliquent également lorsque l'Utilisateur final obtient l'accès ou est en mesure d'accéder à une Solution, y compris la Solution de recherche, la Solution de transaction externe, la Solution d'Utilisation étendue, la Solution de groupe d'associés ou la Solution de groupe de courtiers ou lorsqu'il souhaite fournir des Services de bureau.

3.2 Protection des données

3.2.1 L'attention des Parties est attirée sur la loi "Data Protection Act 1998", la Directive 95/46/EC du Parlement Européen et sur toute législation et/ou réglementation les mettant en œuvre ou créées conformément à ces dernières (les **"Exigences en matière de protection des données"**). L'Utilisateur final reconnaît que Royal Mail est le gestionnaire des données de toutes les données personnelles contenues dans les bases de données. Royal Mail et le Fournisseur de solutions reconnaissent que l'Utilisateur final est le gestionnaire des données dans le cadre des données personnelles de sa propre base de données qu'elle ait été nettoyée, modifiée ou autre. L'Utilisateur final accepte de ne rien faire ou de ne pas omettre de faire toute action pouvant mettre le Fournisseur de solutions ou Royal Mail en infraction vis-à-vis des Conditions de protection des données personnelles et chaque partie garantie à l'autre qu'elle respectera rigoureusement ses obligations dans le cadre des Conditions de protection des données personnelles décrites dans le présent Contrat de licence. L'utilisateur final accepte le fait qu'il doit:

3.2.1.1 mettre en application les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger les données personnelles contenues dans la Base de données des destructions accidentelles et illégitimes, les accidents, de la perte, de l'altération et de la diffusion et l'accès non-autorisés;

3.2.1.2 transmettre immédiatement à Royal Mail de façon directe ou indirecte via le Fournisseur de solutions toute demande concernant les données personnelles contenue dans les bases de données des sujets des données, du commissaire à la protection des données ou de toute autre autorité compétente, pour que Royal Mail puisse y répondre;

fournir rapidement à la demande de Royal Mail lesdites informations car Royal Mail est légalement en droit de les lui demander pour suivre les données personnelles dans les bases de données, les droits des sujets des données y compris les droits d'accès des sujets; ou suite à une notification du commissaire à la protection des données;

3.2.1.4 s'assurer que si, lors de la durée de validité du présent Contrat de licence, il a l'intention de transférer des donnés personnelles dans des bases de données via des transferts non-approuvés par la Commission Européenne, alors, il devra avant d'effectuer lesdits transferts obtenir le consentement de Royal Mail et fournira lesdites informations à ses propres frais et signera tous les documents, contrats ou actes requis par Royal Mail pour assurer la protection adéquate des données.

Dans le cadre de la présente clause 3.2 les expressions "Contrôleur de données", "sujet de données", "données personnelles" et "traitement" doivent avoir les mêmes significations que les expressions contenues dans l'acte 1998 (relatif à la protection de données personnelles).

3.3 Sous-traitance

3.3.1 L'Utilisateur final devra être autorisé à fournir les Données ou à autoriser la fourniture ou l'accès auxdites Données à ses sous-traitants, uniquement aux fins suivantes et dans la mesure nécessaire:

3.3.1.1 fournir de l'espace de stockage pour les données et/ou des services de technologies de l'information au Fournisseur de solutions et/ou

3.3.1.2 que le sous-traitant puisse agir pour le compte de l'Utilisateur final dans le cadre des activités commerciales internes de l'Utilisateur final;

et dans tous les cas, utiliser les données uniquement dans le cadre des activités commerciales internes de l'Utilisateur final et non pour le compte des activités ou du propre profit du sous-traitant et à condition qu'à tout moment il respecte la clause 3.3.2.

3.3.2 L'utilisateur final devra s'assurer que:

3.3.2.1 le Fournisseur de solutions a donné au préalable son consentement par écrit à l'Utilisateur final pour qu'il emploie ledit sous-traitant, dans les dix (10) jours ouvrables ayant suivi la demande et l'utilisateur final doit informer le Fournisseur de Solutions ou Royal Mail (selon le cas applicable) du nom et de l'adresse du sous-traitant et fournir toute autre information susceptible d'être demandée par le Fournisseur de Solutions ou Royal Mail et

3.3.2.2 ledit sous-traitant a signé un Contrat avec l'Utilisateur final décrivant les conditions qui s'appliquent aux utilisations autorisées mais non moins strictes des Bases de données dans le cadre de la clause 3.3.2 et qui n'accorde pas de droits autres que ceux contenus dans le présent Contrat de licence (le **"Contrat de sous-traitant"**) concernant les données et qui:

(a) inclut des dispositions relatives à la résiliation, entre l'Utilisateur final et son sous-traitant, équivalentes à celles énoncées dans le présent Contrat de licence et qui prévoient que ledit contrat sera automatiquement résilié en cas de résiliation du Contrat de licence ou si l'Utilisateur final cesse de disposer d'une licence d'Utilisation et/ou d'autoriser le sous-traitant à utiliser lesdites Données;

(b) contient les dispositions relatives à la confidentialité, à la propriété et à la protection des Données et des Droits de propriété intellectuelle subsistant et/ou relatifs aux Données, qui n'en demeurent pas moins onéreux, et qui n'accordent pas de droits plus étendus que ceux concédés par le présent Contrat de licence, y compris, mais de façon non limitative, la clause 2 (Licence), 3 (Restrictions relatives à l'Utilisation des données par les Utilisateurs finaux), 6 (Responsabilité) et 7 (Droits de propriété des Données); et

(c) permet à Royal Mail d'appliquer directement toutes les conditions relatives aux Données, en vertu de la loi "Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999"; et

3.3.2.3 L'Utilisateur final ne peut pas manquer à ses obligations établies dans le cadre du présent Contrat de licence et sera tenu responsable des actes et des omissions de ses sous-traitants comme s'il s'agissait de ses propres actes et omissions et sera tenu responsable de toute perte ou dommage-intérêt (direct, indirect ou consécutif) résultant ou lié à l'utilisation du sous-traitant ou à l'accès aux bases de données;

3.3.2.4 L'Utilisateur final fournira rapidement à Royal Mail les copies des Contrats de sous-traitants si Royal Mail (ou le Fournisseur de solutions opérant pour le compte de Royal Mail) venait à en faire la demande.

4. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR FINAL

4.1 L'Utilisateur final conservera un historique complet et exact des vérifications et de toute transaction non financière, relatifs au présent Contrat de licence, et ce, pour une période de six (6) ans. L'Utilisateur final s'assurera que le Fournisseur de solutions et/ou Royal Mail et/ou leurs agents accèdent après accord préalable et pendant les heures de travail, à ses installations, comptes et dossiers relatifs au présent Contrat de licence dans le but de vérifier ou contrôler le bon accomplissement des obligations de l'Utilisateur final dans le cadre du présent Contrat (la **"Vérification"**) et fournira toute sa coopération et son assistance lors des vérifications. Royal Mail ne devra pas mener plus d'une vérification tous les douze (12) mois sauf en cas de suspicion de manquement aux obligations du présent Contrat de licence de la part d'un Utilisateur final.

4.2 L'Utilisateur final devra être conforme aux lois et réglementations applicables relatives à l'Utilisation des Données.

5. REDEVANCES

5.1 Le Fournisseur de solutions reconnaît que les redevances qui lui sont facturées par Royal Mail en rapport avec les Données et leur Utilisation par les Utilisateurs finaux, sont calculées sur la même base que pour tous les fournisseurs de solutions soumis à des conditions identiques ou similaires. Lesdites redevances sont amendées par Royal Mail chaque année. Les redevances actuelles et les diverses redevances seront rendues publiques par Royal Mail qui les publiera sur son site Internet public, actuellement disponible à l'adresse: www.royalmail.com. Le Fournisseur de solutions reconnaît que Royal Mail n'est en aucun cas dans l'obligation de prélever une redevance à l'Utilisateur final.

5.2 L'Utilisateur final reconnaît avoir fait tous les efforts nécessaires dans la limite du raisonnable pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un Client d'entreprise avant de payer toute redevance au Fournisseur de solutions, y compris toute enquête raisonnable sur toute société parente et/ou filiale et la vérification du Site Web de licence d'entreprise.

5.3 L'Utilisateur final est tenu par le Fournisseur de solutions de payer toute redevance calculée sur la base d'une Transaction (autre que celle dans le cadre d'une redevance annuelle pour Transactions illimitées) en rapport avec toute Donnée stockée par ce dernier (plutôt que la fourniture d'un accès à distance par le Fournisseur de solutions à l'Utilisateur final) puis de s'assurer que l'accès auxdites Données est contrôlé au moyen d'un Système de gestion des transactions. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur final s'engage, à tout moment, à s'assurer que le Renvoi de données maximum n'est pas dépassé dans une même Transaction.

5.4 Lorsque l'Utilisateur final a choisi de payer des redevances pour toute Donnée calculée sur une base par Utilisateur, la redevance applicable doit être payée par chaque Utilisateur ayant la capacité d'accéder à toute Donnée, le cas échéant. L'Utilisateur final s'interdira d'autoriser tout Utilisateur supplémentaire, une fois atteint le nombre d'utilisateurs maximum notifié par le Fournisseur de données, à accéder ou à avoir la capacité d'accéder à quelque Donnée que ce soit.

5.5 Lorsque l'Utilisateur final a choisi d'avoir uniquement accès aux Données relatives à certaines Zones postales et/ou "Sélections d'enregistrements limitées", et donc de payer les redevances associées, il s'engage à s'assurer que l'accès aux Données n'aille pas au-delà des Données sélectionnées.

5.6 Lorsque l'Utilisateur final fait l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de Transactions par l'intermédiaire du Fournisseur de solutions, chaque bloc de Transactions en question devra rester valide pour une période de douze mois à compter de la date de fourniture ou de mise à disposition dudit bloc. Au terme de ladite période de douze mois, toutes les transactions inutilisées du bloc seront considérées comme ayant expiré et comme le précise le Fournisseur de solutions, elles peuvent soit ne pas être utilisées, soit être refacturées en tant que bloc supplémentaire.

6. RESPONSABILITÉ

6.1 Royal Mail ne garantit en aucune façon l'exactitude ou l'exhaustivité des Données et ne devra pas être tenu responsable de toute perte ou dommage (direct, indirect ou consécutif), relevant de ou en rapport avec le présent Contrat de licence ou sa résiliation, sauf dans le cas où une telle responsabilité ne pourrait pas être légalement exclue.

6.2 Royal Mail ne pourra, en aucune façon, être tenu responsable des Données ou Solutions fournies par le Fournisseur de solutions à l'Utilisateur final.

6.3 Même si les Solutions fournies à l'Utilisateur final par le Fournisseur de solutions sont désignées comme étant approuvées par Royal Mail, Royal Mail ne garantit en aucune façon que l'Utilisation de telles Solutions a été testée par l'une des parties, ni que lesdites Solutions conviennent ou peuvent être utilisées par l'une des parties.

6.4 Royal Mail ne devra en aucun cas être dans l'obligation de fournir directement quelque Donnée ou Solution que ce soit à l'Utilisateur final.

6.5 Pour ne laisser subsister aucun doute, aucune des parties ne peut exclure sa responsabilité pour une blessure corporelle ou mort causée par négligence ou toute autre responsabilité ne pouvant pas être légalement exclue.

6.6 Les dispositions de la clause 6 continueront d'être effectives après la date d'expiration ou de résiliation du présent Contrat de licence.

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

7.1 Les Données et tous les Droits relatifs à la propriété intellectuelle subsistant et/ou en rapport avec les Données, le cas échéant, sont et doivent rester la propriété de Royal Mail et de ses concédants de licence. 'Utilisateur final ne pourra acquérir aucune base de données et aucun droit de propriété intellectuelle sauf indications expressément stipulées dans le présent Contrat de licence. L'objectif du présent Contrat de licence n'est en aucun cas la cession par Royal Mail ou le Fournisseur de solutions d'éventuels droits de propriété intellectuelle subsistants ou liés aux Données.

7.2 Royal Mail se réserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Données et se réserve tous les droits dans le cadre du présent Contrat de licence (y compris le droit de prendre des mesures afin de les faire respecter) relatifs à l'utilisation non autorisée sous le présent Contrat de licence des bases de données (ou toute partie des données) par l'Utilisateur final et/ou le Client utilisateur final. Cela inclura, sans limitation, toute disposition à l'encontre d'un tiers concernant la copie ou l'accès à une base de données nettoyée de l'Utilisateur final ou à la base de données nettoyée du client ou à toute autre base de données en relation avec ou résultant d'un manquement du présent Contrat de licence.

7.3 L'Utilisateur final s'engage à ne pas supprimer ni falsifier tout avis relatif aux Droits de propriété intellectuelle joint ou utilisé en rapport avec les Données.

7.4 Le présent Contrat de licence n'accorde à l'Utilisateur final aucun droit d'utiliser quelque marque déposée, marque de service, dénomination sociale ou quelque logo de Royal Mail que ce soit.

7.5 Les dispositions de la clause 7 continueront d'être effectives après la date de résiliation du présent Contrat de licence.

8. CESSION

L'Utilisateur final s'engage à ne concéder aucun de ses droits ou obligations dans le cadre du présent Contrat de licence, ni à transmettre le présent Contrat de licence ou toute partie le constituant (y compris toute licence) sans l'accord écrit et préalable du Fournisseur de solutions.

9. GÉNÉRALITÉS

9.1 Le présent Contrat de licence et tout litige ou réclamation relevant de ou en rapport avec ce dernier ou avec son objet ou sa formation (y compris les litiges et réclamations non contractuels) devront être régis et interprétés conformément à la loi anglaise. Les parties se soumettent de façon irrévocable à la juridiction non exclusive des tribunaux anglais.

9.2 Les dispositions de la clause 9 continueront d'être effectives après la date d'expiration ou de résiliation du présent Contrat de licence.

Annexe 1 de l'Annexe 3 – Options avancées

PARTIE 1 – Solutions de recherche non fournies

PARTIE 2 - SOLUTIONS DE TRANSACTION EXTERNE

Considérants

(A) Les Solutions de transaction externe existent pour permettre aux Utilisateurs finaux de mettre à la disposition de tiers une quantité limitée d'informations en vue de confirmer certaines coordonnées lorsqu'un produit ou un service est sur le point d'être accessible audit tiers par le biais d'un site Web public de l'Utilisateur final.

(B) Si un Utilisateur final souhaite avoir recours auxdites Solutions de transaction externe, il doit s'engager à respecter à tout moment les Conditions définies dans la présente Partie 2 de l'Ajout 1 à l'Annexe 3.

1. Solutions de transaction externe: dispositions opérationnelles

1.1 Un Utilisateur final ayant recours à une Solution de transaction externe s'engage à:

1.1.1 utiliser uniquement la Solution de transaction externe pour réaliser des transactions destinées à la saisie, vérification, mise à jour ou modification des détails entrés par un bénéficiaire de service réel ou potentiel sur le site Web public de l'Utilisateur final, ou uniquement dans l'intention d'envoyer un produit (avec, notamment, la fourniture des détails de vérification, de mise à jour ou de modification du bénéficiaire de service au fournisseur de service postal ou de livraison chargé dudit envoi) ou de fournir un service offert dans tous les cas sur ledit site Web public au bénéficiaire du service;

1.1.2 de veiller à la configuration de la Solution de transaction externe pour permettre à un bénéficiaire de service de l'Utilisateur final de présenter une demande via le site Web public dudit bénéficiaire, afin de vérifier, mettre à jour ou modifier un code postal ou une adresse unique saisi(e) par ledit bénéficiaire de service sur le site Web public de l'Utilisateur final. À la réception de cette demande, la Solution de transaction externe doit répondre en retournant une adresse ou un code postal correct(e) ou en confirmant l'exactitude de la adresse saisie;

1.1.3 contrôler le nombre de transactions exécutées, sauf si le Fournisseur de solutions applique un montant annuel des redevances au lieu de facturer à la transaction, et le communiquer précisément au Fournisseur de solutions;

1.1.4 ne pas utiliser tout ou partie des données contenues dans la Solution de transaction externe à tout autre endroit dans l'entreprise ou à toute autre fin que celle de gestion de la Solution de transaction externe.

1.2 L'Utilisateur final s'engage à ne pas utiliser la Solution de transaction externe à toute autre fin que celle autorisée par le paragraphe 1.1 et à ne pas communiquer à un tiers, quel qu'il soit, les données obtenues via l'Utilisation de ladite Solution, sauf autorisation contraire expressément consentie dans le cadre du présent Contrat de licence.

PARTIE 3 – SOLUTIONS D'UTILISATION ÉTENDUES *non fournie*

PARTIE 4 - SOLUTIONS DE GROUPES ASSOCIÉS *non fournie*

PARTIE 5 - SOLUTIONS DE GROUPES D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS *non fournie*

PARTIE 6 - NETTOYAGE DES BASES DE DONNÉES CLIENT ET SERVICES DE BUREAU

Considérants

(A) L'Utilisateur final est autorisé à réaliser certaines activités de nettoyage de bases de données sur les bases de données tierces.

(B) Si l'Utilisateur final nettoie une base de données tierce, pour la renvoyer ensuite audit tiers, l'opération constitue un **"Service de bureau"**.

(C) Si un Utilisateur final souhaite exécuter de telles activités de nettoyage de base de données en tant que Services de bureau ou autres, il doit le faire en stricte conformité avec les Conditions stipulées dans la présente Partie 6 de l'Ajout 1 à l'Annexe 3, et ce, à tout moment.

1. Nettoyage des bases de données tierces et Services de bureau: dispositions opératoires

1.1 L'utilisateur final est autorisé à:

1.1.1 conserver toutes les bases de données client nettoyées à condition que lesdites bases de données ne soient utilisées par l'Utilisateur final qu'à des fins internes uniquement, conformément aux paragraphes 1.2 à 1.5 ci-dessous pour la fourniture aux tiers;

1.1.2 renvoyer toutes les bases de données client nettoyées au Client Utilisateur final ayant fourni la base de données client d'origine pertinente, à condition toutefois de s'assurer que ledit Client utilisateur final s'engage uniquement à:

1.1.2.1 réserver ladite base de données client nettoyée à son usage interne;

1.1.2.2 fournir ladite base de données client nettoyée à un tiers si celui-ci s'engage à se conformer strictement aux dispositions des paragraphes 1.2 à 1.5 ou équivalents, ci-dessous.

1.2 Dans le cadre des paragraphes 1.3 et 1.4, ci-dessous:

1.2.1 l'expression "séries de bases de données connectées" désigne notamment les bases de données dérivées directement ou indirectement d'une base de données unique ou provenant du client de l'Utilisateur final;

1.2.2 l'expression "majeure partie" pourra être déterminée qualitativement ou quantitativement selon l'opinion raisonnablement fondée du service Royal Mail;

1.2.3 l'expression "activités normales de fourniture de données" désigne les activités exécutées par l'Utilisateur final ou le Client utilisateur final dans le cadre de leurs activités quotidiennes professionnelles de fourniture de services de base de données d'adresse à des tiers ou y afférant et pourra, le cas échéant, couvrir entre autres la fourniture de listes de publipostage aux entreprises de diffusion ou autres acheteurs de listes de publipostage et la fourniture d'exemples de listes de publipostage à des fins d'étude de marché, sans couvrir pour autant le nettoyage supplémentaire des bases de données par l'Utilisateur final ou le Client utilisateur final, ni la concession de licence de reproduction des bases de données client nettoyées ou d'Utilisation desdites licences à des fins de nettoyage de base de données à un tiers, quel qu'il soit; et

1.2.4 toute description d'une "base de données d'adresses postales complète" entend une description d'une base de données d'adresses regroupant tout ou majeure partie de tous les points de livraison au Royaume-Uni, en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord, ou toute description ayant une signification ou un effet comparable.

1.3 Toute base de donnée client nettoyée qui (en tant que base de données individuelle ou faisant partie d'une série de bases de données connectées) comprend la totalité ou presque de tous les points de livraison au Royaume-Uni, ou en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord, peut uniquement être fournie par l'Utilisateur final à un client dudit Utilisateur (et non pas à tout autre tiers), à condition qu'une telle fourniture soit effectuée en stricte conformité avec les dispositions du paragraphe 1.4 à tout moment et que l'Utilisateur final s'assure que son client respecte également les dispositions dudit paragraphe 1.4 lors de la fourniture à un tiers.

1.4 Toute base de données nettoyée qui (individuellement ou dans le cadre d'une série de base de données connectées) comprend la majeure partie ou tous les points de livraison au Royaume-Uni ou en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord, ne pourra être fournie par l'Utilisateur final ou son client à des tiers ("Tiers de premier niveau") et par lesdits Tiers de premier niveau à d'autre tiers ("Tiers de second niveau") qu'à condition que:

1.4.1 ni l'Utilisateur final, ni son client, ni aucun autre tiers n'assure la promotion, la commercialisation , la représentation ou la détention de la base de données client nettoyée en tant que base de données d'adresses postales complète "principale", "d'origine" ou autre description semblable;

1.4.2 une base de données client nettoyée ne puisse être fournie par l'Utilisateur final à son client, par l'Utilisateur final ou son client à un Tiers de premier niveau ou par un Tiers de premier niveau à un Tiers de second niveau dans le cadre des activités normales de fourniture de données dans chaque cas;

1.4.3 une telle fourniture à un Tiers de second niveau soit effectuée étant entendu que la base de données client nettoyée ne pourra être utilisée à tout moment qu'aux fins internes du Tiers de second niveau (et non pas pour la fourniture à tout autre tiers);

1.4.4 une telle fourniture à un Tiers de second niveau soit effectuée, étant entendu que ledit tiers ne sera pas autorisé à reproduire ou à dupliquer la base de données client nettoyée en tout ou partie dans une intention de fourniture à un autre tiers, ni à effectuer une telle fourniture;

1.4.5 pendant toute la durée du présent Contrat de licence et durant une période de six (6) ans à compter de la résiliation dudit Contrat, toute fourniture à un client de l'Utilisateur final, à un Tiers de premier niveau ou un Tiers de second niveau sera soumise à l'apposition d'une notification visible indiquant que la base de données client a été nettoyée conformément au PAF® de Royal Mail en pièce jointe et intégrée par voie électronique à tout support imprimé comprenant ou contenant une telle base de données client nettoyée.

Les dispositions du paragraphe 1.4 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat de licence.

1.5 Un contrat écrit est établi entre l'Utilisateur final et chacun de ses clients, les conditions ne devant pas excéder celles du présent Contrat de licence relatif aux Services de bureau et n'accordant aucun droit plus complet que ceux qu'il contient pour permettre à Royal Mail d'appliquer directement ses conditions en vertu de la Loi de 1999 sur les Contrats (Droits des tiers).

1.6 L'utilisateur final est autorisé à intégrer la déclaration suivante et peut autoriser son client, sous réserve d'un usage raisonnable, à ses fournitures commerciales et supports publicitaires, à condition qu'un tel usage soit autorisé après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat: "[Nom de l'Utilisateur final ou de son client] traite les bases de données par rapport aux bases de données PAF® et Alias de Royal Mail".

1.7 Pendant toute la durée du présent Contrat, et durant une période de trois (3) ans après sa résiliation, l'Utilisateur final devra, sur demande et sous vingt (20) jours ouvrés, remettre au Fournisseur de solutions le nom et les coordonnées de tous les tiers auxquels des bases de données client nettoyées ont été fournies. Les clauses du présent paragraphe 1.7 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat de licence.

Non fournie* – Annexe 2 de l'Annexe 3 (*Utilisation des données pour une étude de marché)

10. USPS SUITELINK:

1. Le droit du Client d'utiliser l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink sera strictement limité à une utilisation au sein des États-Unis d'Amérique.

2. Le droit du Client d'utiliser l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink sera strictement limité à l'amélioration des adresses de livraison professionnelles des bâtiments à utilisations variées pour une utilisation dans le cadre des lettres, plis, cartes postales, colis, prospectus, magazines, publicités, livres et autres documents sur support papier, ainsi que tout autre article livré par l'USPS.

3. Le Client n'est pas autorisé à accorder des sous-licences, à vendre ou distribuer de toute autre manière, à reproduire, à exécuter ou à élaborer des produits dérivés de l'Interface ou du Produit SuiteLink.

4. Le Client reconnaît que:

   a. l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink sont concédés sous licence par l'USPS;

   b. le Client contractant la sous-licence est un Client en vertu de la licence SAP accordée par l'USPS et que le Concédant de licence n'octroie aucun droit plus étendu que ceux accordés en vertu de la licence concédée par l'USPS.

5. Le Client contractant la sous-licence peut utiliser l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink uniquement comme composant des produits SAP Data Quality et Data Services.

11. USPS NCOALINK

1. Le Client peut uniquement utiliser l'Interface NCOALink dans le cadre du présent Contrat comme composant des produits Data Quality et Data Services du Client avec le produit de données NCOALink pour mettre à jour une liste, un système, un groupe ou tout autre ensemble d'*au moins 100* noms et adresses uniques (dans les présentes "Listes de publipostage") utilisé(e) pour envoyer des lettres, plis, cartes postales, colis, prospectus, magazines, publicités, livres et autres documents sur support papier, ainsi que tout autre article traité par le United States Postal Service (dans les présentes "Livrables") et livré par le United States Postal Service (dans les présentes "USPS").

2. Le Client n'est pas autorisé à développer ou à utiliser un produit, un service, une interface NCOALink ou tout(e) autre élément ou technologie lié(e) pour compiler ou gérer une liste ou un ensemble de noms ou d'adresses des personnes ayant récemment emménagé uniquement ou pour créer d'autres produits, bases de données, ensembles d'informations concernant les personnes ayant récemment emménagé, les historiques de changements d'adresse, les listes ou historiques des résidents, ou toute autre source de données ou d'informations basée sur les informations

reçues de ou via les données ou la technologie NCOALink en vue de louer, vendre, transférer, divulguer, mettre à la disposition ou fournir de toute autre manière que ce soit lesdites informations à une entité indépendante du Client.

3. Aux fins d'utilisation suivantes: la communication avec les adresses des listes de publipostage du Client et la consignation, le Client est en revanche autorisé à conserver les adresses mises à jour, tant que l'utilisation desdites adresses ne constitue pas une violation du paragraphe 2 ci-dessus, pour les personnes ou entités avec lesquelles le Client entretient ou a entretenu une relation commerciale et pour lesquelles le Client utilisera l'adresse mise à jour. Lesdites adresses mises à jour pourront cependant uniquement être utilisées par le Client et le Client les utilisera uniquement à des fins organisationnelles avec la personne ou l'entité concernée et ne sera pas autorisé à les transférer, divulguer, concéder sous licence ou distribuer, ou à permettre une utilisation par toute autre entité ou personne quelle qu'elle soit.

4. Aucune Liste de publipostage contenant à la fois des enregistrements d'adresses anciens ou mis à jour correspondants, ni aucun produit de service ou système de listes pouvant être utilisé pour lier les enregistrements d'adresses anciens ou mis à jour correspondants, si mis(e) à jour via l'utilisation de NCOALink, ne peut être loué(e), vendu(e), transféré(e), divulgué(e), mis(e) à la disposition ou fourni(e) de toute autre manière que ce soit, en tout ou partie, à vos clients ou à toute autre personne ou entité.

5. Le droit du Client d'utiliser l'Interface NCOALink sera strictement limité à une utilisation au sein des États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions.

6. En ce qui concerne l'Interface, le Client est uniquement autorisé à mettre à jour les Listes de publipostage utilisées pour préparer les Livrables remis à l'USPS.

7. Le Client n'est pas autorisé à accorder des sous-licences, à vendre, affecter ou transférer de toute autre manière des droits, à reproduire, à exécuter, à tenter d'améliorer, à procéder à des opérations d'ingénierie inverse, à modifier, ou de toute autre manière, apporter des changements, ou à élaborer des produits dérivés de l'Interface. Toute tentative visant à concéder une sous-licence, à vendre, à affecter, à transférer de toute autre manière des droits, ou à distribuer de toute autre manière l'Interface sera considérée comme nulle.

8. Le Client reconnaît que:

   a. USPS détient les données, la technologie et le système NCOALink dans son intégralité, y compris ceux utilisés pour l'élaboration de l'Interface;

   b. USPS détient et conserve tous les droits concernant la marque NCOALink et les marques UNITED STATES POSTAL SERVICE®, POSTAL SERVICE ®, US POSTAL SERVICE®, ET USPS®;

   c. SAP fournit l'Interface au Client comme composant de ses produits uniquement à des fins d'utilisation avec le Produit NCOALink dans le cadre d'une licence non exclusive et limitée distribuée par l'USPS; et

   d. les droits accordés au Client en vertu de la présente Licence sont issus du Contrat de SAP avec USPS et qu'aucun droit plus étendu que ceux accordés par l'USPS à SAP n'est accordé, à l'exception du droit spécifique au Client d'utiliser l'Interface NCOALink pour accéder aux données NCOALink.

9. Le Client peut utiliser l'Interface uniquement comme composant des produits SAP Data Quality et Data Services.

10. Le Client reconnaît et accepte qu'il n'est pas autorisé à accorder une sous-licence, vendre, distribuer, reproduire ou afficher les marques de l'USPS ou à vendre l'Interface ou tout autre produit en utilisant les marques de l'USPS.

12. CONTRATS DE SOUS-LICENCE USPS:

CONTRAT DE SOUS-LICENCE DPV

Le présent Contrat de sous-licence ("Sous-licence") entre SAP et le Client, ses filiales actuelles et futures ("Client contractant la sous-licence") expose les conditions supplémentaires requises par les services postaux des États-Unis ("USPS") au regard de l'utilisation par le Client contractant la sous-licence de l'option DPV avec un autre progiciel certifié SAP CASS.

Pour les besoins de la présente Sous-licence, le terme "DPV" (Delivery Point Validation) désigne la nouvelle technologie propriétaire d'USPS conçue pour aider les préposés aux expéditions à vérifier l'exactitude des coordonnées directement jusqu'au point de distribution physique. Le processus DPV ne peut pas affecter de code ZIP+4 ni répondre à une adresse non conforme au code ZIP+4.

1. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que l'USPS fournit le Produit DPV en vertu d'une licence spécifique afin de protéger les droits de propriété intellectuelle d'USPS et de garantir la conformité aux restrictions énoncées au Titre 39 USC § 412.

2. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que les coordonnées indiquées dans le Produit DPV sont soumises aux restrictions du Titre 39 USC § 412. Le Client contractant la sous-licence est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le Produit DPV de manière à respecter l'ensemble des restrictions prévues par la Section 412 visant à interdire la divulgation des listes d'adresses.

3. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que le Produit DPV est confidentiel et la propriété de l'USPS. En outre, le Client contractant la sous-licence reconnaît que l'USPS déclare être l'unique propriétaire des droits d'auteur et autres droits de propriété inclus dans le Produit DPV.

4. Le Client contractant la sous-licence n'est pas autorisé à utiliser la technologie du Produit DPV pour compiler artificiellement une liste de points de distribution en possession du Client contractant la sous-licence ou pour créer d'autres produits dérivés à partir d'informations obtenues dans le cadre de l'Utilisation du Produit DPV.

5. Le Client contractant la sous-licence n'est pas autorisé à louer, vendre, distribuer ou fournir à un tiers, à quelque fin que ce soit, tout ou partie des listes d'adresses, des produits de services ou de tout autre système d'enregistrements contenant des attributs d'adresses mis à jour par la technologie DPV. Le Client contractant la sous-licence n'est pas autorisé à utiliser la technologie DPV pour générer artificiellement des enregistrements d'adresses ou pour créer des listes de publipostage.

6. L'utilisation du Produit DPV nécessite que le Client contractant la sous-licence ait accès aux coordonnées figurant sur le courrier. Pour garantir la confidentialité des coordonnées, aucun des employés du Client contractant la sous-licence, anciens ou actuels, ne pourra, à aucun moment, communiquer à des tiers des coordonnées obtenues dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Le Client contractant la sous-licence s'engage à contrôler et limiter l'accès aux coordonnées aux seules personnes qui en ont besoin pour remplir leurs fonctions aux termes du présent Contrat, et à interdire la reproduction non autorisée desdites informations. Compte tenu du caractère sensible des renseignements confidentiels contenues dans le Produit DPV, le Client contractant la sous-licence reconnaît que toute utilisation et/ou divulgation non autorisée du contenu du DPV portera préjudice de façon irrémédiable aux droits de propriété intellectuelle d'USPS. Par conséquent, le Client contractant la sous-licence (i) s'engage à rembourser à USPS, dans le cas d'une utilisation et/ou divulgation non autorisée, trois (3) fois le montant des frais annuels qui lui sont

actuellement facturés dans le cadre des présentes et (ii) consent à se soumettre à toute injonction ou autre réparation équitable prononcée par un tribunal compétent.

7. SAP BUSINESSOBJECTS ET L'USPS NE POURRONT PAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE LA CONCEPTION, DES PERFORMANCES OU DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT OU INADÉQUATION DU PRODUIT DPV, OU DES DOMMAGES DE TOUS TYPES DÉCOULANT DE, OU LIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT AUDIT DYSFONCTIONNEMENT OU À LADITE INADÉQUATION. LA RESPONSABILITÉ DE SAP OU DE L'USPS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER, LE CAS ÉCHÉANT, UN MONTANT ÉGAL AU PRORATA DES REDEVANCES DE LICENCE ANNUELLES DUES POUR DPV.

8. SAP s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité le Client contractant la sous-licence en cas de violation, dans le DPV fourni au Client contractant la sous-licence dans le cadre du présent Contrat, de droits d'auteur, d'une marque ou d'une marque de service déposé(e) aux États-Unis. L'obligation précédente ne s'applique pas à moins que SAP ait été informé par le Client contractant la sous-licence dans un délai de cinq (5) jours calendaires du procès ou de l'action découlant de l'infraction présumée et ait eu la possibilité, comme le prévoient les lois et réglementations en vigueur, de participer à la défense dudit procès ou de ladite action. Le Client contractant la sous-licence s'engage par ailleurs à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité SAP et l'USPS et ses dirigeants, mandataires, représentants et employés contre toute réclamation, perte, dommage, action, cause d'action, dépense et/ou responsabilité résultant de, entraînés par, ou liés à tout préjudice subi par une ou plusieurs personnes ou à tout dommage causé à des biens, imputable à l'exécution de des fonctions du Client contractant la sous-licence dans le cadre de ou en vertu du présent Contrat, découlant en tout ou partie de tout manquement aux termes du présent Contrat ou d'un acte de négligence ou d'un manquement délibéré de la part du Client contractant la sous-licence ou de celle de l'un de ses employés, mandataires ou représentants, y compris toute divulgation non autorisée ou utilisation abusive du Produit DPV, notamment des données dérivées de DPV.

9. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que l'USPS se réserve le droit d'interrompre l'Utilisation du Produit DPV, à son entière discrétion. SAP ne sera pas responsable des décisions prises par l'USPS visant à annuler la Sous-licence du Client contractant la sous-licence, y compris, mais de façon non limitative, l'arbitrage de la décision d'annulation au nom et pour le compte du client. Si l'USPS annule l'utilisation par le Client contractant la sous-licence du Produit DPV, (i) le Client contractant la sous-licence n'aura droit à aucun remboursement ou avoir de la part de SAP; et, (ii) SAP cessera de fournir des annuaires DPV au Client contractant la sous-licence.

10. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que l'USPS ou ses représentants désignés auront le droit de visiter et d'inspecter ses sites avec ou sans préavis. L'USPS ou ses représentants désignés auront le droit d'examiner, sur ou en dehors des sites du Client contractant la sous-licence, les systèmes informatiques, fichiers de traitement, documents, registres administratifs et autres documents du Client contractant la sous-licence pour s'assurer que le suscité respecte les conditions du présent Contrat.

11. Le Client contractant la sous-licence reconnaît, en outre, que pendant une période de trois (3) ans à l'issue du dernier paiement effectué dans le cadre du présent Contrat, l'USPS ou ses représentants autorisés pourront accéder à et examiner tout livre, document, registre ou dossier entrant directement dans le cadre des présentes ou tout autre document appartenant au Client contractant la sous-licence portant sur des transactions liées au présent Contrat.

12. Le Client contractant la sous-licence n'est pas autorisé à exporter le Produit DPV hors des États-Unis ou ses territoires sans l'accord écrit et préalable de l'USPS.

13. La présente Sous-licence sera régie par les lois fédérales des États-Unis d'Amérique ou, si aucune desdites lois n'est applicable, par les lois de l'État de New York, telles qu'interprétées par la Cour d'appel des États-Unis en deuxième instance.

14. La présente Sous-licence ne pourra pas être transférée, en tout ou partie. Les droits et obligations du Client contractant la sous-licence prendront fin immédiatement en cas de dissolution, de fusion, de rachat ou de transfert de tout type de biens dudit Client contractant la sous-licence.

15. Les obligations du Client contractant la sous-licence mentionnées dans la présente Sous-licence bénéficieront à l'USPS.

13. SOUS-LICENCE DU PROGICIEL USPS LACSLINK

Le présent Contrat de sous-licence ("Sous-licence") entre SAP et le Client de licence, ses filiales actuelles et futures ("Client contractant la sous-licence") expose les conditions supplémentaires requises par les services postaux des États-Unis ("USPS") au regard de l'utilisation par le Client contractant la sous-licence de l'option LACSLink avec un autre progiciel certifié CASS.

1. Pour les besoins du présent document, les conditions suivantes seront définies comme suit:

   - "USPS" désigne le United States Postal Service.
   - "Livrables" désigne les lettres, plis, cartes postales, colis, prospectus, magazines, publicités, livres et autres documents sur support papier ainsi que tout autre article livré par l'USPS.
   - "Interface" désigne une ou plusieurs interface(s) développée(s) par SAP pour être utilisée(s) avec le Produit LACSLink. "Produit LACSLink" désigne les bases de données confidentielles portant sur le remplacement d'adresses existantes par de nouvelles adresses ou par des adresses actualisées ou de remplacement, ou autres, communiquées par l'USPS dans un environnement hautement et particulièrement sécurisé.

2. Le droit du Client contractant la sous-licence d'utiliser l'Interface sera strictement limité à une Utilisation dans les limites géographiques régies par les États-Unis, leurs territoires et possessions, et uniquement à des fins de mise à jour des adresses et listes de publipostage utilisées pour préparer les Livrables remis à l'USPS conformément aux conditions de l'USPS.

   Le Client contractant la sous-licence n'est pas autorisé à accorder des sous-licences, à vendre ou distribuer de toute autre manière, à reproduire, à exécuter ou à élaborer des produits dérivés de l'Interface. Le Client contractant la sous-licence reconnaît par les présentes que:

   - L'USPS est propriétaire du Produit LACSLink et des marques USPS.
   - SAP fournit le produit SAP en partie concédé sous licence par l'USPS.
   - Le Client contractant la sous-licence est un Client en vertu de la licence SAP accordée par l'USPS et SAP n'octroie aucun droit plus étendu que ceux qui lui sont accordés en vertu de ladite licence concédée par l'USPS.
   - Le Client contractant la sous-licence peut utiliser l'Interface uniquement comme composant du produit de SAP; et le Client contractant la sous-licence reconnaît ne pas être autorisé à accorder de sous-licence, à distribuer, à reproduire, à exécuter, à diffuser ou à vendre l'Interface ou les marques de l'USPS.

3. SAP BUSINESSOBJECTS ET L'USPS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE LA CONCEPTION, DES PERFORMANCES OU DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT OU INADÉQUATION DE LACSLink, OU DES DOMMAGES DE TOUS TYPES DÉCOULANT DE, OU LIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT AUDIT DYSFONCTIONNEMENT OU À LADITE INADÉQUATION. LA RESPONSABILITÉ DE SAP OU DE L'USPS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER, LE CAS ÉCHÉANT, UN MONTANT ÉGAL AU

PRORATA DES REDEVANCES DE LICENCE ANNUELLES DUES POUR LACSLink À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ANNULATION DANS UN DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS CALENDAIRES.

4. SAP s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité le Client contractant la sous-licence en cas de violation, dans le Produit LACSLink fourni au Client contractant la sous-licence dans le cadre du présent Contrat, de droits d'auteur, d'une marque ou d'une marque de service déposé(e) aux États-Unis. L'obligation précédente ne s'applique pas à moins que SAP ait été informé par le Client contractant la sous-licence dans un délai de cinq (5) jours calendaires du procès ou de l'action découlant de l'infraction présumée et ait eu la possibilité, comme le prévoient les lois et réglementations en vigueur, de participer à la défense dudit procès ou de ladite action. Le Client contractant la sous-licence s'engage par ailleurs à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité SAP et l'USPS et ses dirigeants, mandataires, représentants et employés contre toute réclamation, perte, dommage, action, cause d'action, dépense et/ou responsabilité résultant de, entraînés par, ou liés à tout préjudice subi par une ou plusieurs personnes ou à tout dommage causé à des biens, imputable à l'exécution de des fonctions du Client contractant la sous-licence dans le cadre de ou en vertu du présent Contrat, découlant en tout ou partie de tout manquement aux termes du présent Contrat ou d'un acte de négligence ou d'un manquement délibéré de la part du Client contractant la sous-licence ou de celle de l'un de ses employés, mandataires ou représentants, y compris toute divulgation non autorisée ou utilisation abusive du Produit LACSLink, notamment des données dérivées du Produit LACSLink.

5. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que l'USPS se réserve le droit d'interrompre l'Utilisation du Produit LACSLink, à son entière discrétion. SAP ne sera pas responsable des décisions prises par l'USPS visant à annuler la Sous-licence du Client contractant la sous-licence, y compris, mais de façon non limitative, l'arbitrage de la décision d'annulation au nom et pour le compte du client. Si l'USPS annule l'utilisation par le Client contractant la sous-licence du Produit LACSLink, (i) le Client contractant la sous-licence n'aura droit à aucun remboursement ou avoir de la part de SAP; et, (ii) SAP cessera de fournir des annuaires du Produit LACSLink au Client contractant la sous-licence.

6. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que l'USPS ou ses représentants désignés auront le droit de visiter et d'inspecter ses sites avec ou sans préavis. L'USPS ou ses représentants désignés auront le droit d'examiner, sur ou en dehors des sites du Client contractant la sous-licence, les systèmes informatiques, fichiers de traitement, documents, registres administratifs et autres documents du Client contractant la sous-licence pour s'assurer que le suscité respecte les conditions du présent Contrat.

7. Le Client contractant la sous-licence reconnaît, en outre, que pendant une période de trois (3) ans à l'issue du dernier paiement effectué dans le cadre du présent Contrat, l'USPS ou ses représentants autorisés pourront accéder à et examiner tout livre, document, registre ou dossier entrant directement dans le cadre des présentes ou tout autre document appartenant au Client contractant la sous-licence portant sur des transactions liées au présent Contrat.

8. Le Client contractant la sous-licence n'est pas autorisé à exporter le Produit LACSLink hors des États-Unis ou ses territoires sans l'accord écrit et préalable de l'USPS.

9. La présente Sous-licence sera régie par les lois fédérales des États-Unis d'Amérique ou, si aucune desdites lois n'est applicable, par les lois de l'État de New York, telles qu'interprétées par la Cour d'appel des États-Unis en deuxième instance.

10. La présente Sous-licence ne pourra pas être transférée, en tout ou partie. Les droits et obligations du Client contractant la sous-licence prendront fin immédiatement en cas de dissolution, de fusion, de rachat ou de transfert de tout type de biens dudit Client contractant la sous-licence.

11. Les obligations du Client contractant la sous-licence mentionnées dans la présente Sous-licence bénéficieront à l'USPS.

14. Interface DSF2 (USPS Delivery Sequence File - DSF2)

1. Le Client contractant la sous-licence peut uniquement utiliser l'Interface DSF2 dans le cadre du présent Contrat avec le produit de données DSF2 pour mettre à jour une liste, un système, un groupe ou tout autre ensemble d'adresses (dans les présentes "Listes de publipostage") utilisé(e) pour envoyer des lettres, plis, cartes postales, colis, prospectus, magazines, publicités, livres et autres documents sur support papier, ainsi que tout autre article traité par le United States Postal Service (dans les présentes "Livrables") et livrés par le United States Postal Service (dans les présentes "USPS").

2. Le droit du Client contractant la sous-licence d'utiliser l'Interface DSF2 sera strictement limité à une utilisation au sein des États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions.

3. En ce qui concerne l'Interface, le Client contractant la sous-licence est uniquement autorisé à classer et/ou mettre à jour les Listes de publipostage utilisées pour préparer les Livrables remis à l'USPS.

4. Le Client contractant la sous-licence n'est pas autorisé à accorder des sous-licences, à vendre, affecter ou transférer de toute autre manière des droits, à reproduire, à exécuter, à tenter d'améliorer, à procéder à des opérations d'ingénierie inverse, à modifier, ou de toute autre manière, apporter des changements, ou à élaborer des produits dérivés de l'Interface. Toute tentative visant à concéder une sous-licence, à vendre, à affecter, à transférer de toute autre manière des droits, ou à distribuer de toute autre manière l'Interface sera considérée comme nulle.

5. Le Client contractant la sous-licence reconnaît que:

   a. USPS détient les données, la technologie et le système DSF2 dans son intégralité, y compris ceux utilisés pour l'élaboration de l'Interface;
   b. USPS détient et conserve tous les droits concernant la marque DSF2 et les marques UNITED STATES POSTAL SERVICE®, POSTAL SERVICE®, US POSTAL SERVICE®, ET USPS®;
   c. le Client fournit l'Interface au Client contractant la sous-licence à des fins d'utilisation avec le Produit DSF2 dans le cadre d'une licence non exclusive et limitée distribuée par l'USPS; et
   d. les droits accordés au Client contractant la sous-licence en vertu de la présente Licence sont issus du Contrat du Client avec USPS et qu'aucun droit plus étendu que ceux accordés par l'USPS au Client n'est accordé, à l'exception du droit spécifique au Client contractant la sous-licence d'utiliser l'Interface DSF2 pour accéder aux données DSF2.

6. Le Client contractant la sous-licence peut utiliser l'Interface uniquement avec le Produit DSF2; et

7. Le Client contractant la sous-licence reconnaît et accepte qu'il n'est pas autorisé à accorder une sous-licence, vendre, distribuer, reproduire ou afficher les marques de l'USPS ni à vendre l'Interface ou tout autre produit en utilisant les marques de l'USPS.

Annexe 6 – Progiciel SAP Business One

1. SAP Business One Integration for SAP NetWeaver

1.1 SAP Business One Integration for SAP NetWeaver fait partie de la licence de SAP Business One.

1.2 *Packages d'intégration de SAP Business One Integration for SAP NetWeaver®* . Des packages d'intégration de SAP Business One Integration for SAP NetWeaver sont fournis sans frais supplémentaires; leur utilisation est soumise à des conditions d'utilisation distinctes.

2. SAP Business One Starter Package User

2.1 Nombre minimum de licences requises: une (1) licence d'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User.

2.2 Le nombre maximum de licences est limité à cinq licences d'utilisateur de type (5) SAP Business One Starter Package User.

2.3 Si le Client a besoin de plus de cinq licences d'utilisateur de type (5) SAP Business One Starter Package User, tous les utilisateurs doivent détenir une licence d'utilisateur de type SAP Business One Professional User ou Limited Professional User.

2.4 L'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User ne peut pas être combiné avec aucune autre type d'Utilisateur Nommé SAP Business One ni avec aucune option de produit SAP Business One.

3. Accès mobile

3.1 L'accès mobile SAP Business One est disponible pour tous les types d'Utilisateurs Nommés SAP Business One (à l'exception des utilisateurs de type SAP Business One Web CRM User, SAP Business One Add-on Access User, et SAP Business One Indirect Access User) sans frais de licence supplémentaires.

4. Versions SAP Crystal pour SAP Business One

4.1 SAP fournit les applications SAP Crystal Reports et SAP Crystal Dashboards préconfigurées qui font partie intégrante de SAP Business One.

4.2 Lesdits rapports et tableaux de bord SAP sont mis à la disposition de tous les Utilisateurs Nommés SAP Business One, sans frais de licence supplémentaires.

4.3 Un déploiement unique de SAP Business One inclut un (1) utilisateur pour SAP Crystal Reports, sans frais de licence supplémentaires.

4.4 La licence de progiciel SAP Crystal appropriée est requise pour l'affichage, l'utilisation et la modification des rapports et tableaux de bord supplémentaires.

4.5 Les versions des produits SAP Crystal pour SAP Business one (i) ne peuvent être Utilisées qu'avec les données de l'application SAP Business One; (ii) sont sous réserve des termes et conditions applicables à SAP Crystal comme mentionné dans le SUR, et (iii), ne peuvent être déployées dans un environnement autonome.

4.6 *SAP Crystal Reports, version pour l'application SAP Business One*. SAP Crystal Reports, version pour l'application SAP Business Onepropose une licence d'utilisateur unique qui accorde les droits d'accès pour l'utilisation de SAP Crystal Reports, version pour SAP Business One.

4.7 *SAP Crystal Dashboard Design, version pour l'application SAP Business One*. SAP Crystal Dashboard Design, version pour l'application SAP Business One propose une licence d'utilisateur unique qui accorde les droits d'accès pour l'utilisation SAP Crystal Dashboard Design, version pour SAP Business One. La licence SAP Crystal Dashboard Design, version pour SAP Business One n'inclut pas les droits accordés par la licence SAP Crystal Dashboard Design. Une licence d'Utilisateur Nommé de SAP Crystal Dashboard Viewing, version pour l'application SAP Business One est incluse avec la licence SAP Crystal Dashboard Design, version pour SAP Business One.

4.8 *SAP Crystal Dashboard Viewing, version pour l'application SAP Business One*. SAP Crystal Dashboard Viewing, version pour l'application SAP Business One propose une licence d'utilisateur unique qui accorde les droits d'accès pour l'affichage des tableaux de bords créés à l'aide du progiciel SAP Crystal Dashboard Design, version pour SAP Business One.

5. SAP Business One User Bundle

SAP Business One User Bundle est facultatif et seuleune (1) suite progicielle peut être concédée sous licence par nouveau client nommé. La suite progicielle inclut:

- trois (3) utilisateurs de type SAP Business One Professional User
- un (1) utilisateur de type SAP Business One Limited CRM User
- un (1) utilisateur de type SAP Business One Limited Financial User
- un (1) utilisateur de type SAP Business One Limited Logistic User

6. SAP Business One Indirect Access Rights Package

SAP Business One Indirect Access Rights Package inclut un pack de dix (10) utilisateurs de type Indirect Access User en combinaison avec le Serveur DI. L'utilisateur de type Indirect Access User et le Serveur DI peuvent uniquement être concédés sous licence via le Package. L'utilisateur de type Indirect Access User est un Utilisateur Nommé pouvant uniquement accéder aux solutions Software Solution Provider (SSP). Les utilisateurs de type Indirect Access User ne possèdent de droits sur aucune fonction (formulaire) dans SAP Business One. Chaque utilisateur peut accéder à un nombre illimité de solutions SSP. La licence du Serveur DI est installée par serveur et par unité centrale, et non pas en tant qu'Utilisateur Nommé.

7. Kit de développement du Progiciel (SDK) SAP Business One

Le Kit de développement du Progiciel (SDK) SAP Business One est un kit d'outils de développement qui permet aux programmeurs de faire communiquer les applications tierces avec SAP Business One, aussi bien au niveau de la base de données qu'au niveau de l'interface utilisateur. Les outils de développement prennent la forme d'outils et d'interfaces permettant d'accéder à SAP Business One à partir d'applications tierces et vice-versa. Chaque licence du Kit de développement du Progiciel SAP Business One octroie des droits d'utilisation simultanée pour un maximum de vingt (20) programmeurs de SDK.

8. SAP Business One Metrics.

8.1 **SAP Business One Professional User** désigne un Utilisateur Nommé qui assume des rôles liés opérationnels supportés par le Progiciel SAP Business One. La licence d'utilisateur de type Professional User est requise pour administrer une installation de SAP Business One et utiliser un système de production et de planification des besoins en articles (MRP). La licence d'utilisateur de type SAP Business One Professional User inclut les droits octroyés dans le cadre d'une licence d'utilisateur de type Limited CRM User, Limited Financial User, Limited Logistic User et Indirect Access User. La licence d'utilisateur de type Professional User n'inclut pas les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type SAP Business One Web CRM User.

8.2 **SAP Business One Limited CRM User** désigne un Utilisateur Nommé qui possède des droits d'accès à la fonctionnalité SAP Business One CRM pour supporter les exigences en matière de traitement des opérations et au niveau des informations. La licence d'utilisateur de type SAP Business

One Limited CRM User inclut les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type Indirect Access User. La licence d'utilisateur de type Limited CRM User n'inclut pas les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type SAP Business One Web CRM User.

8.3 **SAP Business One Limited Financial User** désigne un Utilisateur Nommé possédant des droits d'accès à la fonctionnalité SAP Business One Financial pour supporter les exigences en matière de traitement des opérations et au niveau des informations. La licence d'utilisateur de type SAP Business One Limited Financial User inclut les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type Indirect Access User. La licence d'utilisateur de type Limited Financial User n'inclut pas les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type SAP Business One Web CRM User.

8.4 **SAP Business One Limited Logistic User** désigne un Utilisateur Nommé possédant des droits d'accès à la fonctionnalité SAP Business One Logistic pour supporter les exigences en matière de traitement des opérations et au niveau des informations. La licence d'utilisateur de type SAP Business One Limited Logistic User inclut les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type Indirect Access User. La licence d'utilisateur de type Limited Logistic User n'inclut pas les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type SAP Business One Web CRM User.

8.5 **SAP Business One Starter Package User** désigne un Utilisateur Nommé qui assume des rôles liés opérationnels supportés par le Progiciel SAP Business One Starter Package. La licence d'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User inclut les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type Indirect Access User. La licence d'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User n'inclut pas les droits octroyés en vertu d'une licence d'utilisateur de type SAP Business One Professional User.

8.6 **SAP Business One Limited CRM Upgrade User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Professional User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence en tant qu'utilisateur de type SAP Business One Limited CRM User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Limited CRM User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

8.7 **SAP Business One Limited Financial Upgrade User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Professional User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Limited Financial User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Limited Financial User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence

8.8 **SAP Business One Limited Logistic Upgrade User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Professional User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Logistic CRM User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Limited Logistic User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

8.9 **SAP Business One Limited CRM Sales Upgrade User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Professional User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Limited CRM Sales User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Limited CRM Sales User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence

8.10 **SAP Business One Limited CRM Service Upgrade User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Professional User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Limited CRM Service User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Limited CRM Service User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

8.11 **SAP Business One Starter Package Upgrade Professional User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Professional User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

8.12 **SAP Business One Starter Package Upgrade Limited Logistic User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Limited Logistic User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

8.13 **SAP Business One Starter Package Upgrade Limited Financial User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Limited Financial User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

8.14 **SAP Business One Starter Package Upgrade Limited CRM User** désigne un Utilisateur Nommé autorisé à assumer les rôles liés d'utilisateur de type SAP Business One Limited CRM User supportés par le Progiciel concédé sous licence, à condition que ledit Utilisateur Nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé une licence d'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User et que lesdits Utilisateurs détiennent tous les deux une licence pour la même base de données d'exécution, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence**, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour le type d'utilisateur concerné et l'utilisateur de type SAP Business One Starter Package User, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

8.15 **UC:** chaque unité centrale qui exécute au moins une partie du progiciel sous licence est considérée dans son intégralité. Lors du comptage des unités centrales physiques (UC) chaque cœur d'une unité centrale physique (UC) exécuté pour au moins les pièces du progiciel concédé sous licence, notamment celles qui sont temporairement affectées ou planifiées pour couvrir le traitement de pointe, est pris en compte et comptabilisé. Lors du comptage des unités centrales (UC) virtuelles, chaque cœur d'une unité centrale (UC) exécuté pour au moins les pièces du progiciel concédé sous licence, notamment celles qui sont temporairement affectées ou planifiées pour couvrir le traitement de pointe, est pris en compte et comptabilisé. Si le progiciel fonctionne dans un environnement purement virtuel, les unités centrales (UC) physiques ne sont pas prises en compte. Calcul de la valeur de la métrique d'UC: pour chaque UC, le premier cœur de processeur doit être multiplié par 1, et chaque cœur de processeur incrémentiel est multiplié par 0,5. La somme de toutes les UC doit alors être arrondie au chiffre entier suivant.

8.16 **Redevance forfaitaire/redevance fixe** désigne la redevance fixe de package pour le progiciel.

8.17 **Utilisateur** désigne la personne accédant directement ou indirectement au progiciel.

**Le support du progiciel SAP Business One est soumis à la signature d'une Annexe de support ajoutée au contrat de licence.

9. Versions localisées. Les licences du progiciel SAP Business One peuvent être utilisées dans l'une des langues prises en charge par le progiciel SAP Business One. Toutefois, pour le progiciel SAP Business One concédé sous licence après le 01/01/2010, la clé de licence sera générée "par version localisée". Par défaut, le progiciel est publié dans la langue du pays où il est demandé. Chaque Utilisateur Nommé détenant une licence peut accéder uniquement à la version localisée pour laquelle la clé de licence a été générée. Les employés qui doivent accéder à deux versions localisées ou plus devront se munir de deux ou plusieurs licences d'Utilisateur Nommé.